

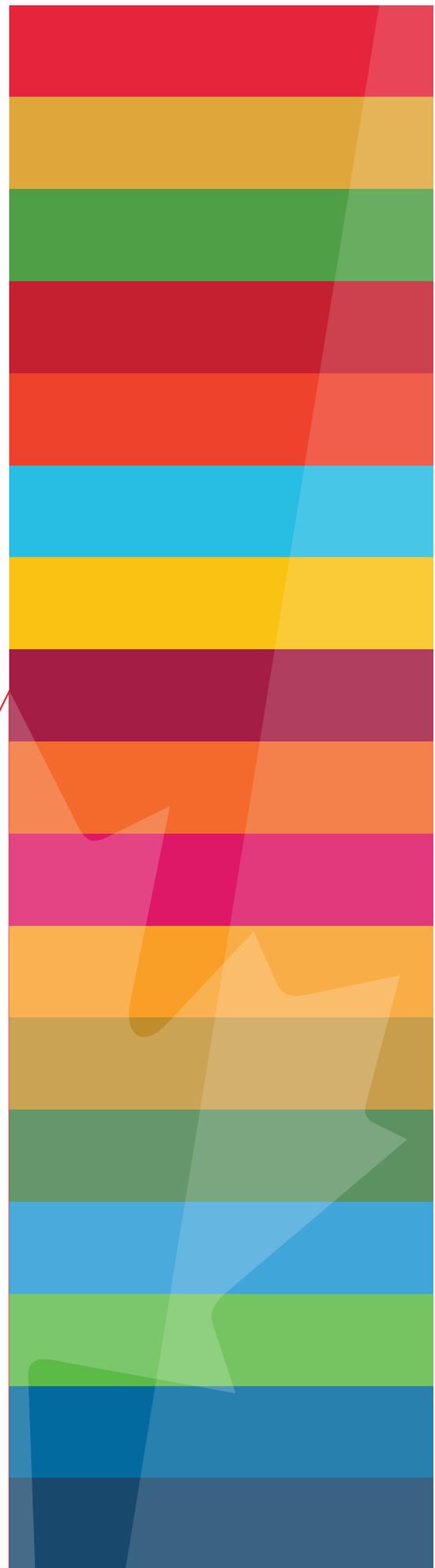
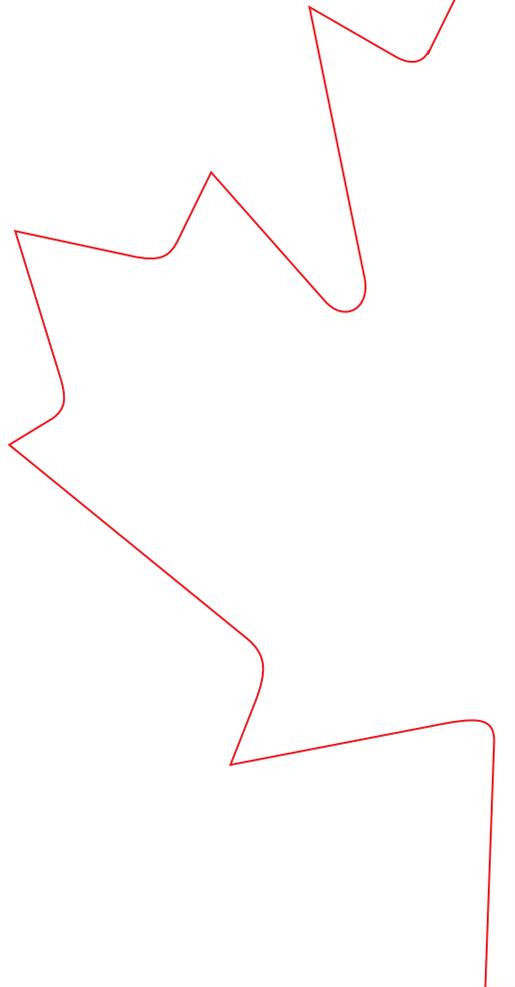


Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Examen national volontaire du Canada



2018

Affaires mondiales Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Canada

Téléphone :
1-800-268-8376 (sans frais au Canada)
613-944-4000 (dans la région de la capitale nationale et à l'extérieur du Canada)

Site Web : www.international.gc.ca
Courriel : info@international.gc.ca

© Sa Majesté la Reine, chef du Canada, 2018

N° de catalogue : FR5-146/2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-27103-3

Message du premier ministre

Nous traversons une période de grands changements. Une économie mondiale de plus en plus intégrée a donné lieu à une croissance sans précédent, mais tous n'ont pas profité des avantages qui en ont découlé de façon égale. Cette réalité donne l'occasion aux gouvernements, à la société civile, aux entreprises et aux citoyens de travailler ensemble pour façonner un avenir meilleur, plus égal et plus durable pour tous.

Voilà le défi que nous nous sommes lancé, à l'échelon national et international, dans le cadre du Programme 2030. Plus précisément, nous nous sommes mis au défi de prendre les mesures nécessaires pour faire avancer la cause de l'égalité. Nous devons veiller à ce que chacun ait les occasions nécessaires pour réussir, en particulier ceux dont les perspectives et les besoins ont été ignorés pendant tant d'années.

Au Canada, bon nombre d'entre nous avons la chance de profiter d'une grande qualité de vie. Nous sommes fiers de notre diversité et unis par des valeurs comme l'égalité et l'inclusion. Nous profitons d'une beauté naturelle hors pair, de villes ouvertes sur le monde et de communautés dynamiques. Cependant, au Canada comme ailleurs, des groupes historiquement marginalisés, notamment les peuples autochtones, les femmes, les communautés LGBTQ2, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et d'autres, font face à des obstacles injustes et inacceptables encore aujourd'hui.

Pour aller de l'avant en tant que pays, nous devons faire en sorte que chacun d'entre nous ait une chance réelle et égale de réussir. C'est dans ce contexte que nous travaillons fort pour créer du vrai changement.

Je suis heureux de vous présenter le premier rapport de l'Examen national volontaire du Canada. Ce rapport met en lumière les mesures que nous prenons pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à contribuer à la création d'un pays et d'un monde plus justes, prospères et inclusifs. Le rapport fait état des réalisations que nous avons accomplies et des défis auxquels nous faisons toujours face. Il souligne également les stratégies que nous avons adoptées pour aller de l'avant alors que nous continuons à réaliser des progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Les objectifs de développement durable importent autant pour le Canada que pour le reste du monde. Nous sommes résolus à les mettre en œuvre. Nos priorités à l'échelle nationale cadrent avec nos priorités à l'étranger : créer une croissance économique qui profite au plus grand nombre, promouvoir l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, lutter contre les changements climatiques et réduire les écarts socioéconomiques persistants qui empêchent trop de gens de réussir. Aucun pays ne peut résoudre ces problèmes à lui seul. C'est en travaillant ensemble que nous créerons un avenir meilleur pour tous nos citoyens.



Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec tous les ordres de gouvernement, la société civile, les peuples autochtones, divers intervenants et nos partenaires pour léguer un Canada meilleur, plus égal et plus durable aux générations de demain.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Justin Trudeau', with a long horizontal line extending to the right.

Le très honorable Justin Trudeau

Table des matières

Section A : Introduction

Résumé
p. 2

Ne laisser personne de côté : bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère
p. 4

Approche du gouvernement du Canada à l'égard du Programme de développement durable à l'horizon 2030
p. 6

Section B : Mesures prises, objectif par objectif

ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
p. 19

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
p. 29

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
p. 35

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
p. 42

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
p. 52

ODD 6 : Garantir l'accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
p. 60

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
p. 65

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
p. 72

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
p. 80

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
p. 85

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
p. 94

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
p. 102

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
p. 108

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
p. 115

ODD 15 : Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer de façon durable les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
p. 120

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
p. 126

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
p. 135

Section C : Conclusion

Conclusion
p. 144

Annexe A : Statistique
p. 146



Résumé



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) offre au Canada et au monde entier une occasion historique de façonner positivement la manière dont les sociétés de demain croîtront et se développeront de façon durable et inclusive dans l'intérêt de tous. C'est l'occasion de construire un avenir plus prospère et plus résilient où les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable sont mises de l'avant de manière équilibrée et intégrée, et « où personne n'est laissé de côté ».

Le Canada s'est engagé à mettre en œuvre le Programme 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) au pays et à l'étranger. Comme l'a dit le premier ministre Justin Trudeau dans son discours à l'ONU en septembre 2017, les ODD « comptent autant au Canada que partout ailleurs dans le monde ».

L'examen national volontaire du Canada souligne l'engagement du gouvernement du Canada à mettre en œuvre les 17 ODD et les principes qui sous-tendent le Programme 2030, notamment en « ne laissant personne de côté ». Le présent rapport, qui rend compte du premier examen du Canada, fait le point sur les mesures, les réalisations et les défis à l'échelle nationale, et définit les prochaines étapes de la mise en œuvre du Programme 2030. Cette mise en œuvre par le Canada s'inscrit dans la durée. Bien que le pays ait atteint un niveau global élevé de développement social et économique, 3 millions de Canadiens ont encore du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les Autochtones, les femmes, les jeunes et les personnes âgées, la communauté LGBTQ2, les nouveaux arrivants au Canada et les personnes handicapées sont plus susceptibles de faire face à la pauvreté, à la discrimination et à l'exclusion sociale.

Le Canada répond à ces défis en prenant des mesures concrètes pour réduire la pauvreté, promouvoir l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, réduire les écarts socioéconomiques qui existent entre les différents groupes, favoriser l'inclusion et célébrer la diversité, et améliorer l'égalité des chances pour tous.

Bien que sa population soit relativement peu nombreuse, le Canada possède un immense territoire, dont la plus grande partie se trouve dans la moitié septentrionale de l'hémisphère Nord. De ce fait, ses besoins sur les plans de l'énergie et des transports sont relativement plus élevés. Pour faire face à cette situation nationale, le gouvernement du Canada prend des mesures fermes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir les technologies propres et l'innovation.

Les priorités du Canada à l'échelle mondiale s'harmonisent avec ses priorités nationales. En juin 2017, le Canada a annoncé sa Politique d'aide internationale féministe, qui vise à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le Canada croit fermement que la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles sont les moyens les plus efficaces pour atteindre cet objectif et faire avancer la réalisation de tous les ODD.

Stratégie nationale et structures de coordination

Les politiques, les programmes et les priorités du gouvernement du Canada sont déjà bien alignés sur les ODD. Le budget fédéral de 2018 a affecté de nouveaux fonds à la mise sur pied d'une unité des ODD, de manière à assurer une coordination efficace du Programme 2030 entre les ministères et les organismes fédéraux et avec les intervenants canadiens, et pour suivre les progrès du Canada en ce qui a trait aux ODD. Les ministères et les organismes fédéraux ont été chargés d'examiner plus en profondeur la façon dont leurs politiques et leurs programmes contribuent à la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030. Le Canada intégrera une perspective adaptée au genre dans la mise en œuvre des ODD, conformément à l'importance qu'il accorde à l'égalité des genres en tant que priorité transversale.

Au cours des prochains mois, le gouvernement lancera un processus en vue d'élaborer une stratégie nationale relative au Programme 2030 en collaboration avec tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones, la société civile et le secteur privé. Les données sont essentielles pour trouver des solutions aux défis que pose la mise en œuvre de ce programme, pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté et pour suivre les progrès accomplis dans l'atteinte des ODD. À ce titre, le présent rapport comprend des données canadiennes validées pour le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD.

Partenariats

Le Canada reconnaît que des partenariats novateurs et multipartites sont essentiels à la réalisation du Programme 2030, notamment pour mobiliser d'autres sources de capitaux à l'appui des ODD. Partout au pays, les gouvernements, les organisations et les particuliers répondent déjà à l'appel à l'action du Programme 2030 et forment de nouveaux partenariats pour aborder sous un autre angle les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. À l'avenir, le gouvernement du Canada redoublera d'efforts pour rassembler tous les segments de la société canadienne autour des ODD, y compris dans l'élaboration de la stratégie nationale. Le Canada continuera également de travailler avec ses partenaires nationaux et internationaux afin de promouvoir des solutions nouvelles et novatrices pour réaliser ce programme historique et transformateur.



Ne laisser personne de côté : bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 figure parmi les cadres mondiaux déterminants de notre époque. Il s'agit d'un plan d'action ambitieux visant à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à protéger la planète des ravages causés par les changements climatiques.

Le gouvernement du Canada appuie fermement le principe fondamental du Programme 2030 qui consiste à « ne laisser personne de côté ». Pour le Canada, le fait de « ne laisser personne de côté » signifie que tout le monde peut participer à la réalisation des Objectifs de développement durable, y contribuer et en tirer profit.

Le Programme 2030 est un programme de transformation, enraciné dans les principes d'inclusion et de diversité et dans la nécessité d'établir des partenariats internationaux constructifs qui offrent des changements positifs pour tous. Il s'agit d'un programme qui valorise la dignité humaine et met l'accent sur l'équité et les possibilités pour tous.

La diversité s'étend au-delà de la race et de l'ethnicité. Elle englobe la langue, le genre, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge, les capacités individuelles et le statut économique. La diversité est une voie éprouvée vers la paix et la prospérité économique. L'histoire même du Canada en est la preuve. Toutefois, dans l'histoire du Canada, cette voie n'a été ni facile ni parfaite.

En particulier, les Canadiens reconnaissent que pour les peuples autochtones, la réalité canadienne n'est pas et n'a jamais été équitable ou juste.

Tous devraient pouvoir boire en toute sécurité l'eau qui sort de leur robinet. Tout le monde mérite d'avoir accès à un foyer sûr et abordable. Aucun jeune ne devrait avoir à déménager loin de chez lui pour recevoir une éducation de base de qualité. Pourtant, partout au Canada, ce sont les inégalités auxquelles les peuples autochtones font face.

Les peuples autochtones, les Canadiens non autochtones et le gouvernement du Canada conviennent que la situation a longtemps été intenable et qu'elle doit changer. Le gouvernement du Canada et les peuples autochtones forgent une nouvelle relation fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le gouvernement du Canada est en train d'élaborer, en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits, qui jettera les bases d'un changement réel et durable pour les questions qui comptent le plus. En outre, le gouvernement du Canada prend des mesures pour éliminer les avis d'ébullition d'eau à long terme, améliorer l'éducation primaire et

secondaire dans les réserves et harmoniser davantage les lois et les politiques du Canada avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Pour réussir dans un monde en rapide évolution, la diversité doit se refléter dans l'économie. Les femmes canadiennes comptent parmi les personnes les plus instruites dans le monde; cependant, elles gagnent 31 % de moins que les hommes par année. En outre, selon les salaires horaires moyens, elles ne gagnaient que 0,87 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes en 2017. Des études montrent qu'en comblant l'écart salarial qui existe entre les hommes et les femmes, la croissance économique du Canada augmenterait considérablement. Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en instaurant des mesures visant à combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes, en mettant en exergue les pratiques salariales dans le secteur sous réglementation fédérale, et en faisant avancer le régime proactif d'équité salariale; ce solide régime d'équité salariale couvrira les entreprises et les organismes qui exercent leurs activités dans le secteur réglementé par le gouvernement fédéral et s'appliquera à environ 1,2 million de personnes. Il sera assorti de robustes mesures de surveillance et de suivi de son application, d'une mise à jour régulière et d'une approche novatrice



qui permettra de s'assurer que, en moyenne, les femmes et les hommes reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale. Lorsque les femmes ont les mêmes chances de réussir que les hommes, on assiste à une puissante croissance économique et à un dialogue plus inclusif autour des questions qui façonneront notre avenir. Améliorer la qualité de vie des femmes contribue également à des familles en meilleure santé et à des communautés plus dynamiques.

En tant que Canadiens, nous bénéficions tous de l'accessibilité lorsque nous sommes tous en mesure de participer et de contribuer pleinement et de façon égale, sans obstacle, à nos collectivités et à nos milieux de travail. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a déposé en juin 2018 un projet de loi sur l'accessibilité afin d'aider à éliminer les obstacles et à rendre le Canada plus accessible en améliorant l'inclusion et la participation des Canadiens qui peuvent avoir des incapacités ou des limitations fonctionnelles.

Tous ont le droit de vivre sans être victimes de persécution ou de discrimination, peu importe qui ils sont, ou qui ils aiment. Le Canada fait activement la promotion des droits de la personne liés à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre au pays et sur la scène internationale, où il est coprésident de la Coalition pour les droits égaux. La Coalition est le premier réseau intergouvernemental créé dans le but de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées (LGBTI)¹ partout dans le monde. Plus de 30 pays se sont joints à la Coalition depuis sa création en juillet 2016.

Nous corrigeons ce qui doit être corrigé parce que, fondamentalement, chaque Canadien mérite d'avoir des chances égales et équitables de réussir. Tout comme les gens du monde entier, les Canadiens s'efforcent de bâtir un avenir plus prospère pour eux-mêmes, leurs enfants et leurs petits-enfants. Et les Canadiens sont fiers de leur leadership dans l'édification d'un monde plus juste, plus sûr et plus équitable pour les autres.

Les Canadiens comprennent que la qualité de vie et la réussite économique future sont inextricablement liées aux engagements que nous prenons aujourd'hui pour protéger l'air, la terre et l'eau dont nous dépendons. C'est pourquoi le Canada demeure ferme dans la mise en œuvre des engagements qu'il a pris dans le cadre de l'Accord de Paris et met en place des mesures en faveur du climat, de l'énergie propre et des océans.

Nous ne pouvons éliminer la pauvreté et protéger notre environnement naturel que si les ODD que nous avons approuvés sont plus que de belles paroles. L'ingéniosité humaine, combinée au développement sans précédent de la technologie, nous donne maintenant la capacité de nourrir ceux qui ont faim, d'éduquer tous les enfants et de protéger l'environnement naturel.

Un seul pays ne peut pas à lui seul entraîner la réalisation d'une transformation mondiale véritable et durable. Le Canada peut inspirer et donner l'exemple. Toutefois, pour atteindre ces objectifs ambitieux, tous les pays doivent unir leurs efforts et travailler ensemble.

¹ LGBTI est un terme commun utilisé à l'échelle internationale. Dans le contexte canadien, on utilise le terme LGBTQ2 (personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et bispirituelles). La notion de bispiritualité se rapporte aux identités bispirituelles des Autochtones. On utilise le terme LGBTQ2 dans les titres et les documents du gouvernement du Canada.



Approche du gouvernement du Canada à l'égard du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre à tous les pays une occasion historique de travailler ensemble pour prendre des mesures audacieuses et transformatrices en vue d'un avenir plus résilient et durable. Le gouvernement du Canada s'efforce de bâtir un avenir plus pacifique, plus inclusif, plus prospère et résilient où personne n'est laissé de côté. Le Canada croit fermement que tous devraient jouir d'une vie prospère et épanouie et avoir les mêmes chances de réussir. La réalisation de cette vision nécessitera des efforts concertés, cohérents et équilibrés pour faire progresser les trois dimensions du développement durable, à savoir l'économie, le volet social et l'environnement.

La création de possibilités de croissance économique inclusive et durable pour tous est une priorité pour le gouvernement du Canada, tant au pays qu'à l'étranger. À l'échelle nationale, le gouvernement du Canada s'efforce de faire profiter un nombre croissant de Canadiens des avantages d'une économie en croissance. Le Canada s'est engagé à adopter une approche inclusive et axée sur les personnes afin de réduire la pauvreté, d'améliorer l'égalité des chances et de renforcer son filet de sécurité sociale. À l'étranger, le gouvernement du Canada fait la promotion d'un programme commercial progressiste qui vise à s'assurer que tous les segments de la société puissent tirer profit des débouchés découlant du commerce et des investissements.

Les mesures prises pour contribuer à bâtir des économies et des sociétés fortes et résilientes doivent être équilibrées par des mesures de protection et de conservation de notre environnement naturel. Les défis mondiaux tels que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'utilisation non durable des ressources marines nécessitent une plus grande coopération entre tous les pays et toutes les parties prenantes.

La Loi fédérale sur le développement durable (2008) du gouvernement du Canada fournit le cadre juridique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), qui favorise actuellement une transparence et une responsabilisation accrues en matière de prise de décisions concernant l'environnement, de planification du développement durable et de production de rapports au sein du gouvernement fédéral. Elle établit les priorités fédérales de développement durable, de même que les buts et les cibles, et présente les mesures à prendre pour les atteindre.

Les 13 objectifs ambitieux énoncés dans la SFDD sont le volet canadien des ODD en matière d'environnement. Les buts et les cibles tiennent compte des responsabilités propres au Canada : protéger notre vaste territoire, notre littoral et nos océans, mettre durablement en valeur nos ressources naturelles et protéger les régions nordiques vulnérables des effets des changements climatiques.

Afin de ne réellement laisser personne de côté, l'approche inclusive de la mise en œuvre des ODD au Canada doit refléter largement la diversité de la société canadienne. C'est pourquoi le Canada concentre ses efforts de manière à placer les gens au cœur de ses prises de décisions et à faire en sorte que ses politiques et ses programmes répondent aux défis particuliers auxquels sont confrontés les groupes sous-représentés et marginalisés – notamment les femmes, les jeunes, les nouveaux arrivants, les chefs de famille monoparentale, les personnes âgées, les communautés racialisées, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes LGBTQ2 et les personnes non binaires – pour veiller à ce que tous et toutes puissent bénéficier de la prospérité économique et sociale du Canada et y participer.

Le gouvernement du Canada travaille à renouveler sa relation avec les peuples autochtones, notamment en favorisant leur autonomie gouvernementale et en cherchant à combler les écarts socioéconomiques entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

Le gouvernement du Canada croit que l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles au pays et ailleurs dans le monde sont essentiels pour obtenir des résultats sociaux et économiques transformateurs. Cela est au cœur de l'approche du gouvernement du Canada à l'égard du Programme 2030. Le gouvernement du Canada a mis l'égalité des genres au cœur de son mandat en accordant la priorité

à des mesures visant à accroître la représentation des femmes à tous les niveaux décisionnels, en améliorant la prospérité et la sécurité économiques des femmes, en s'attaquant à la violence faite aux femmes et en mettant en œuvre une politique étrangère féministe. En juin 2017, le Canada a lancé sa Politique d'aide internationale féministe, qui vise à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le Canada croit fermement que promouvoir l'égalité des genres et renforcer le pouvoir des femmes et des filles est le moyen le plus efficace d'atteindre cet objectif et de progresser vers l'atteinte de tous les ODD. C'est ce qu'il cherche à atteindre tout en mettant en œuvre un programme commercial progressiste et un engagement à l'égard des femmes, de la paix et de la sécurité.

Structures de coordination pour la mise en œuvre du Programme 2030

Les priorités, les politiques et les initiatives actuelles en matière de programmes du gouvernement du Canada cadrent bien avec les ODD. Nous sommes fiers que de nombreuses priorités canadiennes – comme la croissance et le renforcement de la classe moyenne; la réconciliation avec les Autochtones; la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles; et l'accès à la justice pour tous les Canadiens – appuient les progrès du Canada en vue de réaliser le Programme 2030 et ses grands objectifs.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable au pays et à l'étranger. Comme l'a déclaré le premier ministre Justin Trudeau dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2017, « les Objectifs de développement durable comptent autant

au Canada que partout ailleurs dans le monde ». Le budget fédéral de 2018 a réaffirmé l'engagement pris par le Canada à l'égard du Programme 2030 en appuyant le renforcement, le suivi et le rapport des données, et en assurant une meilleure coordination afin d'assurer des progrès continus dans nos efforts relatifs aux ODD, tant au pays qu'à l'échelle internationale.

Pour respecter l'engagement du Canada, le premier ministre Trudeau a attribué à Jean Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, le mandat de diriger la mise en œuvre du Programme 2030 par le Canada, en collaboration avec tous les autres ministres et ministères. Le ministre Duclos est notamment chargé d'élaborer une stratégie nationale en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Autochtones et d'autres parties prenantes; de mieux faire connaître le Programme 2030 auprès du grand public; de favoriser les partenariats et les réseaux pour faire progresser les ODD; et d'administrer un programme de financement pour des initiatives novatrices et horizontales qui contribuent à l'atteinte des ODD.

Pour appuyer le ministre Duclos dans son nouveau rôle, une unité des ODD est mise sur pied dans le but de coordonner les activités associées à la mise en œuvre de la stratégie nationale et du programme de financement, d'assurer une surveillance et de faire rapport à ces égards. Tous les ministres, ministères et organismes fédéraux sont responsables de mettre en œuvre le Programme 2030 et d'appuyer l'élaboration de la stratégie nationale. Les ministères examineront la façon dont leurs politiques et programmes contribuent aux buts et aux cibles du Programme 2030, en cherchant à cerner les lacunes et les secteurs dans lesquels des mesures doivent être prises. De plus, un groupe de sept ministres aidera le ministre Duclos dans le cadre de ses efforts. Le groupe sera composé des ministres

suivants : la ministre du Développement international et de la Francophonie, la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, la ministre des Services aux Autochtones; la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, la ministre de la Condition féminine et la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

De plus, par l'entremise de Statistique Canada, le gouvernement du Canada continuera de travailler, avec les Nations Unies et ses partenaires canadiens, sur un cadre mondial d'indicateurs pour les ODD, afin d'aider le Canada et les autres pays à mesurer les progrès. En mai 2018, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau centre de données sur les Objectifs de développement durable, qui servira de guichet unique en ligne permettant d'obtenir des statistiques et des données de grande valeur, afin de suivre les progrès réalisés par le Canada pour atteindre les 17 ODD.

Priorités canadiennes pour la mise en œuvre du Programme 2030

Le gouvernement du Canada s'efforce de promouvoir les 17 ODD, en mettant particulièrement l'accent sur cinq secteurs clés pour éliminer la pauvreté; faire progresser l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles; faire croître l'économie et réduire les écarts socioéconomiques qui existent entre les différents groupes; favoriser l'autodétermination et améliorer les relations avec les peuples autochtones; favoriser l'inclusion; et faire progresser les mesures relatives aux changements climatiques et à la croissance propre.

Élimination de la pauvreté

La pauvreté est souvent un cercle vicieux. Bien que le Canada jouisse d'une prospérité relative, 10,6 % des Canadiens continuent de vivre dans la pauvreté. Cela signifie que 3,7 millions de Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts et à satisfaire leurs besoins fondamentaux, ce qui témoigne du fait qu'ils ont un accès insuffisant à une alimentation adéquate et nutritive, un accès insuffisant à un logement sûr et abordable et des problèmes de santé.

Plus d'un million de Canadiens travaillent fort, mais vivent tout de même dans la pauvreté, sans bénéficier de régimes de pension de leur employeur ou d'autres avantages sociaux, d'horaires prévisibles pour faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, ou de possibilités d'avancement en raison des obstacles auxquels ils se heurtent pour accéder aux études postsecondaires et à la formation professionnelle.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté, afin que tous les Canadiens aient une chance réelle et égale de réussir. La Stratégie de réduction de la pauvreté est une stratégie à long terme qui cherchera à s'attaquer aux multiples dimensions de la pauvreté, afin que tous les Canadiens puissent profiter de la prospérité du pays. La Stratégie établira des cibles en matière de réduction de la pauvreté, sera harmonisée aux stratégies provinciales, territoriales et municipales existantes, et comprendra un plan permettant de mesurer les progrès et d'en rendre compte publiquement.



Le gouvernement du Canada a déjà établi une base très solide pour la Stratégie de réduction de la pauvreté en faisant un certain nombre d'investissements importants.

Sortir les enfants de la pauvreté est une priorité absolue. Les données démontrent que les enfants qui grandissent dans la pauvreté sont plus susceptibles d'être encore pauvres plus tard dans la vie. Conscients de cela, le gouvernement du Canada a renforcé les prestations pour les familles avec enfants grâce à la nouvelle Allocation canadienne pour enfants non imposable. L'Allocation canadienne pour enfants aide à sortir des milliers d'enfants de la pauvreté. Elle a également amélioré la qualité de vie de centaines de milliers d'autres enfants et familles.

Certains Canadiens éprouvent plus de difficultés que d'autres, même lorsqu'ils ont un emploi. Grâce à l'Allocation canadienne pour les travailleurs qui entrera en vigueur en 2019, les Canadiens à faible revenu recevront une aide financière supplémentaire. Le gouvernement du Canada améliore également l'accès à ce bénéfice en prenant des mesures pour s'assurer que tous les travailleurs admissibles qui produisent une déclaration de revenus la recevront .

Le gouvernement du Canada a également entrepris d'améliorer la prestation de l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin de mieux soutenir les Canadiens à faible revenu.

Il est important que les aînés du Canada sachent qu'ils ont accès à un solide système de soutien à la retraite sur lequel ils peuvent compter après de nombreuses années de dur labeur. L'introduction de la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti a considérablement réduit la pauvreté chez les aînés, et le gouvernement du Canada a continué de renforcer ces mesures. En ramenant de 67 à 65 ans l'âge de l'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti, chaque année, 100 000 futures personnes de 65 et 66 ans ne connaîtront pas la pauvreté. Pour aider les aînés qui vivent dans la pauvreté ou qui risquent le plus de vivre dans la pauvreté, le gouvernement a bonifié le Supplément de revenu garanti pour les personnes seules ayant les revenus les plus bas. Cela contribue à améliorer la sécurité financière de près de 900 000 personnes âgées vulnérables et a permis à sortir de la pauvreté 57 000 aînés.

Des mesures déjà prises ont permis à plus d'un demi-million de Canadiens de sortir de la pauvreté. Le gouvernement a également fait des investissements historiques à long terme dans des domaines tels que les infrastructures, le logement, l'eau propre, la santé, le transport, les compétences et l'emploi, investissements qui contribueront à promouvoir une croissance économique durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Pour aider un plus grand nombre de Canadiens à trouver un logement abordable et éviter aux personnes qui vivent déjà dans des logements communautaires d'être déplacées, le gouvernement du Canada met en œuvre une stratégie nationale globale en matière de logement. Il fait également des investissements historiques dans le but de construire 100 000 nouveaux logements et de réparer 300 000 logements pour les Canadiens. Conscient du lien intrinsèque qui existe entre le logement et la pauvreté, le gouvernement du Canada contribue à réduire l'itinérance au moyen de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, en fournissant un soutien direct aux communautés partout au Canada.

Les provinces et les territoires jouent également un rôle central dans la réduction de la pauvreté. En effet, ils fournissent de l'aide sociale et offrent des programmes et des services sociaux, notamment l'accès à l'éducation postsecondaire et aux programmes de développement de la petite enfance aux Canadiens à faible revenu qui relèvent de leur champ de compétence.

Politique d'aide internationale féministe

En 2017, le Canada a lancé la Politique d'aide internationale féministe, laquelle recentre les efforts du Canada en matière d'aide au développement, d'aide humanitaire et de soutien à la paix et à la sécurité pour venir en aide aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables et pour soutenir les États fragiles. La Politique vise à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le gouvernement du Canada croit fermement que promouvoir l'égalité des genres et renforcer le pouvoir des femmes et des filles est le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif. C'est la raison pour laquelle le Canada veillera à ce que d'ici 2021-2022, 95 % de son aide bilatérale au développement international vise à favoriser l'égalité des genres.

Le Canada axe son aide internationale sur les six champs d'action suivants :

1. L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles (champ d'action principal);
2. La dignité humaine (santé et nutrition; éducation; action humanitaire tenant compte des genres);
3. La croissance au service de tous;
4. L'environnement et l'action pour le climat;
5. La gouvernance inclusive;
6. La paix et la sécurité.

Le Canada ciblera son aide internationale de façon à améliorer sensiblement le sort des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, y compris celles qui vivent dans les États fragiles. Le gouvernement du Canada accroîtra son appui aux pays les moins développés et à ceux où la croissance démographique et les changements climatiques continueront d'avoir un impact disproportionné. Le Canada consacra au moins 50 % de son aide bilatérale en matière de développement international aux pays d'Afrique subsaharienne d'ici 2021-2022.

Le Canada a annoncé plusieurs initiatives pour faire progresser la mise en œuvre de la Politique d'aide internationale féministe : 650 millions de dollars pour la santé et les droits sexuels et reproductifs; 150 millions de dollars pour soutenir les organisations féminines et les mouvements locaux qui défendent les droits des femmes dans les pays en développement par l'entremise du nouveau programme Voix et leadership des femmes; et jusqu'à 300 millions de dollars pour tirer parti des nouveaux investissements et des partenariats avec le secteur privé, les investisseurs et les organisations philanthropiques, afin de promouvoir l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement.



Bien que des progrès soient réalisés pour améliorer la vie de tous les Canadiens, des défis et des obstacles persistent pour certains groupes vulnérables et marginalisés, notamment les peuples autochtones, les parents seuls (dont la grande majorité sont des femmes), les personnes handicapées, les personnes LGBTQ2 et les personnes non binaires, les nouveaux arrivants au Canada, les aînés et les jeunes.

Une croissance au service de tous

Bâtir une classe moyenne plus forte et plus inclusive et veiller à ce que tous les Canadiens aient l'occasion de partager les avantages d'une économie forte est une priorité absolue pour le gouvernement du Canada. Les pays sont plus stables et les économies sont plus fortes lorsque tout le monde a une chance égale de participer à une croissance économique durable, d'y contribuer et d'en tirer profit. Une classe moyenne importante et jouissante d'une sécurité financière investit dans l'enseignement pour leurs enfants et peut faire face à des ralentissements imprévus. Une économie inclusive est le genre d'économie que les Canadiens veulent : une économie où on peut réussir grâce au travail acharné et à la détermination, peu importe où l'on

commence dans la vie, où les citoyens ont confiance dans la sécurité de leur emploi et de leur revenu, et où le niveau de vie s'améliore continuellement pour tout le monde.

Le gouvernement du Canada reconnaît que pour atteindre cet objectif, il faut un vaste ensemble de mesures politiques pour soutenir les Canadiens tout au long de leur vie et veiller à ce qu'ils aient un accès égal aux ressources, aux possibilités, à l'éducation et au soutien dont ils ont besoin pour mener une vie prospère et épanouie.

Au Canada, l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle continuent d'être essentielles pour obtenir des emplois et des salaires décentes. Dans le passé, cependant, tous les Canadiens n'avaient pas un accès égal à ces possibilités de formation, les personnes issues de familles à faible revenu ayant des taux de participation à la formation postsecondaire moins élevés. Reconnaissant que l'égalité des chances est le fondement de la croissance qui profite à tous, le gouvernement du Canada a fait des investissements considérables pour rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable pour les personnes issues de familles à revenu faible ou moyen, notamment en fournissant une aide financière fédérale

aux étudiants et en facilitant l'accès à ces prestations pour les familles à faible revenu. Les efforts déployés par le Canada en matière d'éducation internationale ont contribué au progrès du Programme d'innovation du Canada et de la Stratégie globale en matière de compétences.

Même avec la meilleure formation et la meilleure préparation à la carrière, les Canadiens connaîtront de temps à autre des périodes de chômage ou des licenciements. Le gouvernement du Canada croit qu'une économie inclusive est une économie où des mesures de soutien social sont en place pour atténuer les répercussions négatives de tels événements et pour aider les Canadiens sur le chemin de leur prochain emploi ou de leur prochaine carrière. Le régime d'assurance-emploi du Canada a fait l'objet de réformes récemment afin de mieux l'harmoniser avec les réalités du marché du travail d'aujourd'hui, le rendant plus souple, plus inclusif et plus facile d'accès. Des investissements sont également faits pour aider les Canadiens qui ont été licenciés à mi-carrière ou qui ont besoin d'une deuxième chance d'acquérir des compétences essentielles pour le marché du travail.

L'Allocation canadienne pour travailleurs encouragera également un plus grand nombre de Canadiens à faible revenu à se joindre à la population active et à y demeurer en mettant plus d'argent dans les poches des travailleurs à faible revenu qui passent des filets de sécurité sociale à la population active. Le gouvernement du Canada a également mis en place des mesures importantes pour améliorer les résultats économiques des femmes, des peuples autochtones et des personnes handicapées.

Atteindre la vision du Canada pour une économie plus inclusive et durable n'est pas possible sans investir dans les principaux moteurs de la croissance économique. Le gouvernement du Canada a augmenté ses investissements dans l'innovation, l'infrastructure et les sciences et la technologie. Des efforts importants et continus pour réduire la pauvreté, améliorer l'égalité des chances et renforcer la sécurité du revenu pour tous les Canadiens ont ouvert la voie à la transformation de l'économie canadienne : une économie inclusive et durable qui tient compte de la sécurité et de la stabilité des futures générations de Canadiens.

À l'échelle internationale, « La croissance au service de tous » est l'un des six champs d'action de la Politique d'aide internationale féministe du Canada, reconnaissant qu'une croissance économique inclusive et durable ne peut être atteinte sans la pleine et égale participation des femmes en tant qu'actrices économiques. Lorsque les femmes et les filles se voient offrir des chances égales de réussir, elles peuvent transformer leurs économies locales et stimuler une croissance économique qui contribue à les faire sortir de la pauvreté, ainsi que leurs familles, leurs communautés et leurs pays.

Le Canada reconnaît l'importance d'une pleine participation des femmes dans la prise de décisions d'ordre économique. Il est déterminé à aider à améliorer les possibilités offertes aux femmes grâce à l'aide internationale et s'emploie à faire ce qui suit :

- orienter son aide internationale davantage sur le renforcement du leadership économique et le renforcement du pouvoir des femmes à tous les niveaux;
- contribuer à améliorer les débouchés économiques pour les femmes en milieu rural, de même

que leur résilience, notamment en favorisant l'égalité d'accès des femmes à la terre, à la propriété, aux ressources naturelles et aux actifs, ainsi que le contrôle qu'elles exercent sur ceux-ci;

- faire la promotion d'une plus grande inclusion financière pour les femmes et d'un accès égal aux capitaux, aux marchés, au numérique et aux services de développement des entreprises;
- faire la promotion des droits économiques des femmes et favoriser leur accès à un emploi décent;
- soutenir la formation technique et professionnelle des femmes;
- contribuer à diminuer le travail non rémunéré et à alléger la charge des soins qui pèse sur les épaules des femmes de manière disproportionnée.

Le Canada collabore également avec le secteur privé dans les pays en développement afin d'accroître et de diversifier la gamme de mécanismes disponibles pour appuyer le développement durable. Par exemple, la nouvelle Institution de financement du développement du Canada, sous la marque FinDev Canada, appuiera le développement durable en fournissant des services financiers au secteur privé dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté par la création d'emplois, renforcera le pouvoir économique des femmes et permettra la prise de mesure de lutte contre les changements climatiques. Avec une capitalisation initiale de 300 millions de dollars, FinDev Canada se concentrera sur trois secteurs prioritaires à potentiel élevé : la croissance verte, l'agro-industrie et les services financiers pour les petites et moyennes entreprises. Le 9 juin 2018, FinDev Canada s'est associé avec d'autres institutions financières de développement du G7 pour annoncer le Défi 2X, lequel

visait à mobiliser 3 milliards de dollars américains d'ici 2020 pour appuyer les investissements dans les activités commerciales qui profitent aux femmes dans les pays en développement.

Réconciliation avec les peuples autochtones

Un grand nombre d'Autochtones ne jouissent pas de la même qualité de vie que les autres Canadiens, en raison des répercussions du colonialisme, aggravées par une longue histoire de négligence et d'échec des politiques, comme le système des pensionnats indiens. En reconnaissance de cela, le premier ministre Trudeau a fait de la réconciliation avec les peuples autochtones et du renouvellement de notre relation de nation à nation sa priorité absolue. Pour le gouvernement du Canada, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peut être réalisé sans une action collective qui reconnaît et inclut la diversité des voix et la participation des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Il y a une grande correspondance entre les ODD et le travail de réconciliation centré sur la réduction des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones, la promotion de l'autodétermination et l'amélioration des relations avec les peuples autochtones.

Le Canada prend des mesures importantes en ce qui a trait aux travaux de réconciliation, au moyen d'investissements historiques. Le Canada mise sur des programmes destinés aux collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour fournir de l'eau potable, des logements, des services à l'enfance et à la famille, de la formation et des soins de santé, ainsi que pour établir de nouvelles relations en matière de financement avec les Premières Nations dans le but d'assurer une



meilleure qualité de vie aux peuples autochtones en réalisant une transition vers l'octroi de financement prévisible et durable aux collectivités des Premières Nations. Plus récemment, le budget fédéral de 2018 a annoncé un financement de cinq milliards de dollars sur cinq ans destiné à aider les collectivités et les peuples autochtones grâce à la réalisation de mesures additionnelles visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones et à appuyer la reconnaissance et la mise en œuvre de leurs droits.

Prenant acte des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, le gouvernement du Canada a annoncé, en août 2017, son intention de transformer et de démanteler les anciennes structures coloniales en remplaçant le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada par deux nouveaux ministères : Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord.

Le nouveau ministère Services aux Autochtones Canada vise à améliorer la qualité de vie des Premières Nations, des Inuits et des Métis, à appuyer la prestation de services de grande qualité et à faciliter l'établissement d'une voie menant à l'autodétermination de tous les peuples autochtones en leur permettant de contrôler la prestation de services à l'intention de leurs populations respectives.

Le nouveau ministère Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada s'emploiera à accélérer les progrès concernant les droits existants et les mécanismes de reconnaissance afin de cerner les priorités de chaque communauté autochtone, d'appuyer les efforts déployés par les peuples autochtones pour reconstruire et reconstituer leurs nations et d'aider les peuples autochtones à renforcer les capacités qui contribuent à la mise en œuvre de leur vision de l'autodétermination.

Pendant trop longtemps, les peuples autochtones du Canada ont dû prouver l'existence de leurs droits inhérents et se battre pour qu'ils soient reconnus et pleinement mis en œuvre. En février 2018, le premier ministre Trudeau a annoncé l'intention du gouvernement du Canada d'élaborer un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits, en partenariat avec les peuples autochtones. Bien que le contenu du cadre soit déterminé par un processus d'engagement national qui est en cours, le gouvernement du Canada estime que le cadre devrait inclure une nouvelle législation et des politiques qui feront de la reconnaissance et de la mise en œuvre des droits la base de toutes les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral à l'avenir.

Dans cette optique, le gouvernement du Canada a lancé un processus d'examen et de réforme de ses lois, politiques et pratiques opérationnelles afin de s'assurer qu'il respecte ses

obligations constitutionnelles à l'égard des droits des Autochtones et des droits issus des traités, qu'il adhère aux normes internationales en matière de droits de la personne, dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et qu'il met en œuvre efficacement les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

De concert avec les peuples autochtones, le gouvernement du Canada est déterminé à établir les priorités, à élaborer les politiques et à surveiller les progrès, par l'entremise de réunions régulières, organisées dans le cadre de mécanismes bilatéraux permanents, avec l'Assemblée des Premières Nations, les signataires d'accords sur l'autonomie gouvernementale et sur les revendications territoriales, l'Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre régions de l'Inuit Nunangat, ainsi qu'avec le Ralliement national des Métis et ses membres dirigeants.

Le Canada s'est engagé à inclure et à amplifier les voix de divers peuples autochtones, y compris celles des femmes, des jeunes, des aînés et des personnes bispirituelles de partout au Canada. Le budget fédéral de 2018 a annoncé un certain nombre d'initiatives liées aux Autochtones qui s'harmonisent avec les ODD, telles que « Garder les enfants et les familles autochtones ensemble », « Réaliser des progrès afin de combler les écarts en matière de santé des Autochtones » et « Promouvoir un accès égal à la formation et aux emplois pour les femmes autochtones ».

En réponse aux appels à l'action des familles, des communautés et des organisations autochtones, ainsi que des organisations non gouvernementales et internationales, le gouvernement du Canada a lancé l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en septembre 2016.

Composée de quatre commissaires provenant de partout au pays, l'Enquête nationale est indépendante des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des sociétés d'État et des formes de gouvernement autochtones. Le mandat des commissaires consiste, d'une part, à examiner les causes systémiques de toutes les formes de violence perpétrée contre les femmes, les filles et les membres des communautés LGBTQ2 et les personnes non binaires au Canada en étudiant les tendances et les facteurs sous-jacents et, d'autre part, à présenter des rapports à ce sujet.

La mise en lumière de toutes les causes de violence, d'assassinat et de disparition est une tâche colossale, mais nécessaire. L'Enquête nationale examine les causes profondes de la violence contre les femmes et les filles autochtones et les facteurs systémiques tels que la colonisation, le racisme et le sexisme. Elle aboutira à un ensemble de recommandations visant à assurer la sécurité des femmes, des filles, des personnes LGBTQ2 et des personnes non binaires.

Le 5 juin 2018, le gouvernement a annoncé qu'il prolongerait l'Enquête pour que ses membres aient le temps d'entendre les familles et les victimes de la violence, tout en tenant compte de la nécessité qu'elle formule des recommandations opportunes sur les mesures concrètes à prendre pour améliorer la sécurité des femmes et des filles autochtones. Parallèlement, le gouvernement a annoncé de nouvelles initiatives pour

donner suite aux recommandations du rapport de novembre 2017 de l'Enquête. Le gouvernement fournira de meilleurs services de soutien et de santé aux victimes et aux familles, établira un fonds commémoratif pour commémorer la vie et l'héritage des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et il appuiera les efforts visant à revoir les politiques et les pratiques policières.

Pour la suite, le gouvernement du Canada continuera de travailler avec ses partenaires autochtones pour faire progresser le travail de réconciliation et appuyer l'élaboration de solutions dirigées par les Autochtones, tout en reconnaissant qu'une relation véritablement renouvelée ne peut pas s'établir en quelques années et qu'il reste encore beaucoup de travail à faire.

À l'échelle internationale, les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour promouvoir les droits des peuples autochtones sont enracinés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones, créer la prospérité et favoriser le développement durable. La Politique d'aide internationale féministe adopte une approche intersectionnelle fondée sur les droits de la personne pour atteindre les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, y compris les peuples autochtones, afin de s'assurer que personne n'est laissé de côté. Le Canada participe activement à un certain nombre d'instances multilatérales travaillant sur les questions autochtones, comme l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

Le gouvernement du Canada croit fermement que les peuples autochtones ont le droit de participer aux décisions qui les touchent à tous

les niveaux : avant, pendant et après l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets. C'est pourquoi le Canada préconise une inclusion significative et une participation accrue des peuples autochtones dans les organisations et les processus multilatéraux, régionaux et nationaux. Le Canada reconnaît que les peuples autochtones sont des partenaires importants dans les efforts de développement international, notamment dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Canada s'est engagé à demander l'avis de partenaires et d'organisations autochtones et à trouver des moyens d'inclure les peuples et les questions autochtones dans ses politiques et programmes d'aide internationale.

Dans le cadre de son programme commercial progressiste, le Canada a établi un dialogue continu avec les gouvernements, les organisations, les associations et les collectivités autochtones dans le but d'accroître les capacités des peuples et des entreprises autochtones à tirer parti des occasions qu'offrent les échanges commerciaux et les investissements internationaux.

Conscient de l'incidence potentielle de l'extraction des ressources naturelles sur les communautés autochtones, le Canada a fondé son approche en matière de promotion du commerce responsable à l'étranger, particulièrement dans le contexte du secteur de l'extraction, sur le concept du consentement préalable libre et éclairé, qui favorise un engagement constructif et un partenariat avec les peuples autochtones sur les questions qui les préoccupent, dans le but de parvenir à un consensus.

Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Canada travaille avec



des partenaires autochtones pour faire progresser la mise en œuvre d'une plateforme solide pour les communautés locales et les peuples autochtones afin d'échanger des connaissances, des expériences et des points de vue, de renforcer les capacités et d'accroître leur participation à la CCNUCC.

L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles

L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir de toutes les femmes et les filles sont des priorités clés pour le gouvernement du Canada. Le monde ne peut pas laisser de côté la moitié de l'humanité et espérer réaliser le développement durable d'ici 2030. Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir son programme féministe, tant au pays qu'à l'étranger.

L'égalité entre les personnes est consacrée par la Charte canadienne des droits et libertés. Le Canada est résolu à maintenir l'égalité des genres dans tous les secteurs de la société canadienne.

Le Canada a fait des progrès importants dans de nombreux domaines qui favorisent une plus grande égalité des genres, comme l'éducation et la participation au marché du travail. Cependant, les femmes au Canada continuent de faire face à des défis pour atteindre la pleine égalité. Elles sont sous-représentées en politique et dans les postes de direction; elles gagnent moins que les hommes en moyenne et la violence sexiste à leur endroit est encore élevée. Certains groupes de femmes et de filles doivent faire face à des formes multiples et croisées de discrimination qui créent des obstacles disproportionnés à leur égalité, notamment les femmes et les filles autochtones, les femmes et les filles migrantes et réfugiées, les femmes et les filles qui vivent dans les zones rurales et éloignées, et les femmes et les filles handicapées. Les personnes LGBTQ2 et les personnes non binaires sont également confrontées à une discrimination et à des obstacles similaires qui entravent la réalisation et la jouissance de leurs droits.

Reconnaissant les avantages socioéconomiques importants et positifs qui découlent de l'égalité des genres et du renforcement du pouvoir des femmes et des filles, le

gouvernement du Canada a accordé la priorité à la diversité, à l'inclusion et à l'égalité des genres. On estime que la réduction de plusieurs écarts importants entre les genres au sein de la population active pourrait ajouter 150 milliards de dollars au PIB du Canada en 2026².

Pour s'attaquer aux obstacles existants sous tous les angles, le gouvernement du Canada a concentré ses efforts sur l'augmentation de la représentation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux décisionnels, l'accroissement de la sécurité économique et de la prospérité des femmes et l'aide à la réduction de la pauvreté et à l'élimination de la violence sexiste.

Le Canada s'est donné comme priorité de régler les questions liées à l'équité salariale, d'investir dans l'entrepreneuriat féminin et de faire avancer les choses pour accroître le nombre de femmes présentes dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Il augmente également la participation des jeunes femmes et des jeunes filles dans les programmes d'études et les carrières scientifiques, ce qui permettra d'accroître la diversité parmi les personnes talentueuses et novatrices qui contribueront à son avenir.

Le gouvernement du Canada encourage l'égalité des genres, non seulement au travail, mais aussi à domicile. Reconnaissant le lien profond entre les services de garde d'enfants et la sécurité économique, il travaille avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour accroître la souplesse

2 McKinsey Global Institute, « [The Power of Parity: Advancing Women's Equality in Canada](#) ».

des services d'apprentissage précoce et de garde d'enfants et pour faire en sorte que ces services soient plus inclusifs et abordables dans l'ensemble du pays afin d'aider les familles à établir un équilibre entre le travail et les responsabilités familiales et d'offrir à un plus grand nombre de femmes la possibilité de participer à la main-d'œuvre. Le gouvernement offre également une nouvelle prestation parentale partagée qui vise à accroître l'égalité des genres et à favoriser une plus grande égalité des rôles parentaux.

Le gouvernement du Canada a également renforcé la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) afin d'élaborer des politiques et des programmes fondés sur des données probantes qui profitent à tous les Canadiens. L'ACS+ établit les bases de la budgétisation fondée sur le sexe, qui permet de s'assurer que l'incidence des propositions budgétaires individuelles sur les différents groupes de personnes est comprise, appuyant ainsi l'établissement de priorités et la prise de décisions de manière plus efficace et inclusive. Les budgets fédéraux de 2017 et de 2018 comprenaient chacun un énoncé portant sur l'incidence des mesures budgétaires sur l'égalité des genres.

S'appuyant sur ces efforts, le gouvernement a mis en place le Cadre des résultats relatifs aux sexes en 2018, un outil pangouvernemental qui définit les objectifs du gouvernement du Canada en matière de promotion de l'égalité des genres et de renforcement du pouvoir des femmes et des filles au pays et à l'échelle internationale, et qui permet de mesurer les progrès réalisés par rapport à ces objectifs. Le Cadre

soutient la budgétisation fondée sur le genre et sous-tend un large éventail d'initiatives en faveur de l'égalité des genres. Ses six piliers³ représentent les principales priorités du Canada aux fins d'une plus grande égalité des genres au Canada et dans le monde. Le rapport découlant de l'examen de la gouvernance, qui a été publié en juin 2018 par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) contribuera à cerner des moyens d'améliorer l'approche du Canada en ce qui concerne la budgétisation fondée sur le genre.

La politique étrangère féministe du Canada vise à appliquer un point de vue féministe aux politiques et programmes internationaux en matière de commerce, de sécurité et de diplomatie. Elle a pour objectif de permettre de surmonter les obstacles systémiques à l'égalité des genres en appuyant les femmes et les filles en tant que décideurs égaux aux hommes, et amplifiant leur voix, en faisant la promotion de leurs droits et en favorisant des conditions qui leur permettent d'avoir un meilleur accès aux ressources productives et d'exercer un contrôle sur celles-ci.

En cherchant à atteindre ses objectifs d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une aide internationale fondée sur les droits tout en encourageant la prospérité, en soutenant une paix durable et en favorisant le développement durable, le gouvernement du Canada accorde la priorité à la promotion de l'égalité des genres et au renforcement du pouvoir des femmes et des filles, ce qu'il considère comme les meilleurs moyens d'atteindre les résultats escomptés.

En juin 2017, le gouvernement a lancé la nouvelle Politique d'aide internationale féministe. La Politique s'harmonise de façon stratégique avec le Programme 2030. En considérant l'ODD 5 comme point d'entrée, la Politique vise à stimuler des progrès dans l'ensemble des 17 ODD par l'entremise de six champs d'action : l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles (champ d'action principal); la dignité humaine incluant la santé et la nutrition, l'éducation et l'action humanitaire; la croissance au service de tous; l'environnement et l'action pour le climat; la gouvernance inclusive; et la paix et la sécurité. La Politique reconnaît également que la mobilisation des hommes et des garçons en tant qu'intervenants est essentielle à la réalisation de l'égalité des genres.

En outre, une approche féministe est en cours d'élaboration et elle pourra s'appliquer à d'autres politiques et stratégies essentielles du gouvernement du Canada pour l'engagement international.

Le programme commercial progressiste du Canada vise à faire en sorte que tous les segments de la société puissent tirer profit des possibilités qui découlent du commerce et de l'investissement. Même si l'égalité des genres a été l'un des nombreux éléments poursuivis par le Canada au cours des négociations commerciales, notamment au moyen d'engagements à l'égard de la non-discrimination dans nos chapitres sur le travail, nous cherchons maintenant des façons d'intégrer un plus grand nombre de considérations relatives aux genres dans nos accords de

³ Les piliers du Cadre des résultats relatifs aux sexes sont les suivants : chances égales et cheminements diversifiés en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences; participation à part entière et sur un pied d'égalité à l'économie; égalité des genres dans les rôles de leadership à tous les niveaux du processus décisionnel; élimination de la violence fondée sur le sexe et du harcèlement et promotion de la sécurité de la personne et de l'accès à la justice; réduction de la pauvreté et amélioration des résultats en matière de santé; promotion de l'égalité des genres pour bâtir un monde plus pacifique, inclusif, fondé sur des règles et prospère.

libre-échange (ALE). Par exemple, en juin 2017, le Canada a achevé son premier chapitre sur le commerce et l'égalité des genres dans l'ALE modernisé entre le Canada et le Chili et vise à en faire une pratique courante dans toutes les négociations de futurs ALE. Par conséquent, l'ALE modernisé entre le Canada et Israël, qui a été signé en mai 2018, contient un chapitre consacré au commerce et à l'égalité des genres, comme celui de l'ALE Canada-Chili.

Le Canada contribue également à l'avancement des initiatives commerciales progressistes grâce à un engagement bilatéral et multilatéral accru et à la participation à des forums économiques internationaux, comme l'OMC, le G7 et le G20, l'OCDE et l'APEC. Par exemple, le Canada s'est récemment fait le champion de la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, qui a été approuvée par 123 membres et observateurs de l'OMC dans le cadre de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Buenos Aires, en Argentine, en décembre 2017. Il a également accueilli le premier séminaire organisé dans le cadre de la Déclaration à Genève le 16 mars 2018.

Le Plan d'action national consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité qu'a établi le gouvernement du Canada guide nos efforts en matière d'aide au développement, d'action humanitaire et de paix et de sécurité dans les États fragiles et touchés par des conflits. Lancé en novembre 2017 à l'appui des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, ce plan d'action quinquennal intitulé « Égalité entre les sexes : un incontournable pour la paix » vise les cinq objectifs suivants :

1. accroître le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, dans l'édification des

États après les conflits et dans la consolidation de la paix;

2. défendre et protéger les droits des femmes et des filles, l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays fragiles et dans les pays en situation de conflit ou d'après conflit;
3. prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre et intervenir dans les cas de violence;
4. répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire;
5. renforcer la capacité des opérations de paix à faire progresser le Programme sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le gouvernement du Canada est très engagé dans la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, comme en témoigne sa participation à des instances bilatérales, multilatérales et internationales :

- Il a fait de l'égalité des genres et du renforcement du pouvoir des femmes un des cinq thèmes de la présidence canadienne du G7 en 2018, et ce thème a été intégré à l'ensemble des thèmes, activités et initiatives du G7. Pour contribuer à orienter et à améliorer les travaux relatifs à ce dossier, le premier ministre a créé le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes, qui a été coprésidé par l'ambassadrice du Canada en France, Isabelle Hudon, et Melinda Gates;
- Il fait la promotion de l'égalité des genres et des femmes en tant qu'actrices économiques, dirigeantes et innovatrices dans le cadre d'instances internationales, comme le G7, le G20, l'OCDE et l'OMC et la Coopération

économique pour l'Asie-Pacifique, en outre par le Groupe de travail du G20 sur les femmes entrepreneures, une initiative dirigée par le Canada sur laquelle les dirigeants se sont entendus au Sommet de Hambourg. Tous permettent et appuient la mondialisation de milliers d'entreprises canadiennes appartenant à des femmes par l'entremise du programme Femmes d'affaires en commerce international;

- Il s'emploie à faire de l'égalité des genres, du renforcement du pouvoir de toutes les femmes et les filles et de la réalisation et de la jouissance de leurs droits de la personne une priorité fondamentale de la communauté internationale, grâce à son vaste engagement au sein du système des Nations Unies et d'autres instances internationales, comme le Commonwealth, la Francophonie, le G20 et l'OCDE.

Climat, énergie propre et océans

Pour atteindre un avenir plus durable, il faut s'attaquer aux changements climatiques, améliorer la santé des océans partout dans le monde et transformer la manière dont nous produisons, transportons et utilisons l'énergie. Le monde interconnecté dans lequel nous vivons exige que nous travaillions ensemble pour mettre au point des solutions véritablement globales.

Aujourd'hui, les effets des changements climatiques représentent une menace réelle et croissante, touchant nos vies de multiples façons. Pour lutter contre ces menaces, une transition mondiale des sources d'énergie qui ont alimenté nos sociétés pendant des générations à des sources d'énergie propres et non émettrices de carbone. Le rythme de

cette transition peut varier d'un pays à l'autre, mais elle est essentielle.

Le Canada est déterminé à faire avancer la lutte contre les changements climatiques et à favoriser la croissance propre, tant au pays qu'à l'étranger. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est le plan global du Canada pour le climat. Il comprend une approche pancanadienne de tarification de la pollution par le carbone, des mesures visant à réduire les émissions dans tous les secteurs de l'économie, des mesures pour renforcer la résilience aux répercussions des changements climatiques et des efforts pour accélérer les technologies propres, l'innovation et la création de bons emplois qui contribuent à une croissance économique solide.

Grâce à des initiatives comme le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et le plan Investir dans le Canada, le gouvernement du Canada fait des investissements historiques pour appuyer la mise en œuvre du plan canadien sur le climat, tirer parti de l'ingéniosité canadienne et accélérer l'innovation en matière de croissance propre. Il s'agit notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'accroître la production d'énergie tirée de sources renouvelables, d'investir dans des systèmes et des infrastructures énergétiques résilients et de trouver de nouvelles solutions pour l'extraction et l'utilisation durables des combustibles fossiles.

Les changements climatiques ont également une incidence importante sur nos océans et nos écosystèmes maritimes. Les océans sont une



source majeure et croissante de nourriture pour la population mondiale, un moteur clé des économies nationales et locales et de nouvelles sources possibles d'énergie renouvelable. En outre, des océans sains et résilients peuvent atténuer les effets des changements climatiques.

Cependant, les océans et les écosystèmes du Canada et du monde sont confrontés à de nombreux défis, notamment la pollution marine, la surpêche, la perte et la destruction de l'habitat, l'acidification et la hausse des températures. En particulier, la pollution marine est devenue l'un des problèmes environnementaux les plus importants au monde, même si elle compte parmi les problèmes les moins visibles. Des quantités sans précédent de plastiques aboutissent dans les océans chaque année et on s'attend à ce que cela ne fasse qu'augmenter. À l'échelle mondiale, les déchets de plastique et les déchets marins, y compris les micro-plastiques, constituent une menace sérieuse pour la santé de nos océans et de nos cours d'eau et pour notre bien-être. On trouve aussi des déchets marins et des micro-plastiques sur toutes les côtes du Canada et dans les zones d'eau douce, y compris les Grands Lacs.

Dans le cadre de sa présidence du G7 en 2018, le Canada fait preuve

de leadership pour promouvoir la durabilité des océans et des pêches, soutenir les côtes et les collectivités côtières résilientes et lutter contre les déchets de plastique marins. Un des principaux résultats du Sommet du G7 cette année est le Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes, qui porte sur les mesures concrètes pour appuyer la planification de l'adaptation et la préparation aux situations d'urgence, augmenter le financement destiné à la résilience côtière, accroître l'observation de la Terre et la disponibilité et le partage des sciences et des données océaniques, combattre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, et élargir les zones de protection marine. Cinq pays du G7 se sont également entendus au sujet de la Charte sur les plastiques dans les océans, qui comprend des objectifs ambitieux visant à adopter une approche plus efficace et plus durable de la gestion des plastiques. Le Canada investira 100 millions de dollars pour soutenir cette initiative.

Le gouvernement du Canada a également instauré le dialogue sur les déchets de plastique afin de recueillir le point de vue des Canadiens sur les plastiques, de trouver des moyens

d'éliminer les déchets de plastique et de réduire les déchets marins. En concertation avec les Canadiens, les peuples autochtones, l'industrie, les municipalités, des organismes sans but lucratif et des établissements de recherche, le gouvernement travaillera avec les provinces et les territoires pour élaborer une approche visant à maintenir les plastiques dans l'économie et à l'extérieur des décharges et de l'environnement. Le gouvernement continuera de travailler avec ses partenaires nationaux et internationaux pour créer une économie circulaire, c'est-à-dire une économie dans laquelle nous retenons et conservons la valeur des plastiques plutôt que de les traiter comme des déchets.

Le gouvernement du Canada est déterminé à soutenir les populations les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont touchées par les changements climatiques, et il s'est engagé à consacrer 2,65 milliards de dollars à la lutte contre les changements climatiques d'ici 2020-2021 afin d'aider les pays en développement à effectuer une transition vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente aux changements climatiques. Les engagements financiers internationaux du Canada en matière de changements climatiques soutiennent un vaste éventail de programmes et d'initiatives destinés à aider les pays en développement à gérer les risques, à s'adapter aux changements climatiques, à renforcer leur résilience en ce sens, à déployer des technologies d'énergie propre et à gérer de manière durable les ressources naturelles.

Les efforts de lutte contre les changements climatiques visant à adopter des sources d'énergie propre et à protéger nos océans doivent également intégrer un engagement en faveur du renforcement du pouvoir des femmes et de l'égalité des genres. Les femmes et les filles dans les pays en développement sont touchées de manière disproportionnée par les effets des changements climatiques. Ces changements aggravent les inégalités sociales existantes et menacent la santé, la sécurité et le bien-être économique des femmes et des filles. Soutenir le leadership des femmes et des filles est essentiel pour obtenir des résultats significatifs en matière d'action pour le climat, d'atténuation des changements climatiques, de réduction des catastrophes et d'adaptation. Les femmes se heurtent également à des obstacles particuliers pour accéder à des emplois dans le secteur des ressources et à des postes de direction. Les nouvelles avancées dans les domaines de la numérisation et de l'intelligence artificielle ont le potentiel de transformer les systèmes énergétiques et de soutenir la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone, de créer de nouvelles possibilités pour les femmes dans le secteur de l'énergie et de bâtir une communauté de dirigeantes dans le secteur de l'énergie propre.

Il y a d'excellentes occasions pour les programmes des ODD et du climat de se soutenir et de se renforcer mutuellement. En encourageant la conservation et l'utilisation durable des océans, par exemple, le cadre des ODD reconnaît la nécessité d'élaborer des solutions axées sur les océans pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le cadre de l'Accord de Paris. Les changements climatiques deviennent rapidement la plus grande menace qui pèse sur la lutte contre

la pauvreté dans le monde, ce qui touche de nombreux aspects du travail de développement et accentue l'inégalité des genres et d'autres injustices. Le Canada est fermement résolu à travailler avec ses partenaires mondiaux pour lutter contre les changements climatiques et réaliser les 17 ODD. Nous travaillerons en collaboration pour laisser une planète plus propre, plus saine et plus durable aux générations à venir.

1 PAS DE PAUVRETÉ



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes reste l'un des plus grands défis de l'humanité. La pauvreté contraint les personnes touchées à faire des choix difficiles — souvent entre les produits de première nécessité comme le logement, des aliments sains, des vêtements et des médicaments — et elle a des effets comme l'insécurité alimentaire, l'exclusion sociale, des conditions de logement précaires, un manque d'accès aux services et autres difficultés. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté est tel que le gouvernement doit s'attaquer à la fois à ses causes et à ses conséquences en tenant compte des diverses formes de privations que subissent les personnes vivant dans la pauvreté.

Le gouvernement du Canada fait des investissements à court terme et à long terme pour améliorer le bien-

être économique de l'ensemble des Canadiens afin qu'ils aient tous une chance réelle et égale de réussir. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement est en train de créer de nouveaux partenariats, de moderniser les mécanismes de soutien, de faciliter la croissance durable au profit de chacun et — pierre angulaire de sa démarche globale — d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté assortie de cibles dans le but de réduire la pauvreté et de mesurer les progrès accomplis, puis d'en rendre compte publiquement. La stratégie sera alignée sur les stratégies provinciales et municipales de lutte contre la pauvreté et les appuiera.

Par ailleurs, les voies de réalisation prévues par le gouvernement Canada pour atteindre ces objectifs ont été définies dans sa politique d'aide internationale féministe. Cette politique contribue à l'élimination



de la pauvreté dans le monde en s'attaquant aux racines profondes de la pauvreté que sont les inégalités et l'exclusion.

La pauvreté au Canada

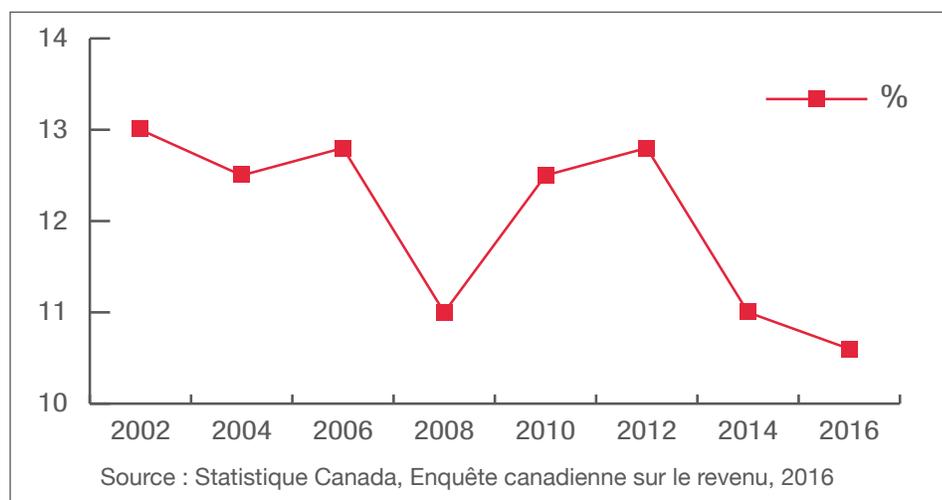
Le Canada est un pays prospère, mais ce n'est pas le cas de tous les Canadiens. Les données les plus récentes tirées de l'Enquête canadienne sur le revenu révèlent que le taux de faible revenu global était de 10,6 % en 2016 (figure 1.1), compte tenu de la mesure du panier de consommation (MPC)⁴. Les taux ont diminué entre 2015 et 2016, prouvant que les récentes décisions stratégiques aident le Canada à s'approcher de l'ODD 1. Il n'en demeure pas moins qu'environ 1 Canadien sur 10 continue de vivre dans la pauvreté.

Pour beaucoup de Canadiens, il ne suffit pas toujours d'avoir un emploi pour sortir de la pauvreté : plus d'un million de travailleurs canadiens vivaient sous le seuil de la pauvreté en 2016.

Certains groupes sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu (figure 1.2). Les difficultés auxquelles se heurtent ces groupes vont bien au-delà du revenu insuffisant et passent par des obstacles structurels et des enjeux qui limitent leur aptitude à prospérer, qu'il s'agisse de discrimination, d'une incapacité ou d'une maladie limitant les possibilités professionnelles ou d'exclusion sociale. Ces groupes sont les suivants :

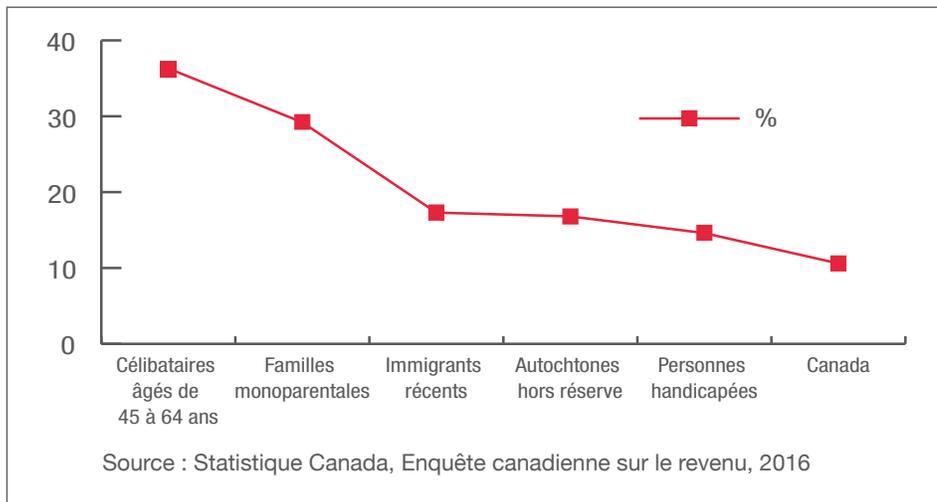
- **Les célibataires de 45 à 64 ans :** On observe dans ce groupe des taux particulièrement élevés de pauvreté et de chômage. Ces Canadiens ont accès à un nombre relativement moindre de mesures de protection sociale comparativement aux familles avec enfants et aux personnes âgées, et ils sont moins susceptibles d'avoir accès aux mêmes réseaux et systèmes de soutien dont profitent les personnes attachées à des familles. Les membres de ce groupe sont, dans une grande proportion, frappés par une incapacité ou par le chômage.
- **Les familles monoparentales :** Il s'agit le plus souvent de femmes, qui continuent d'être touchées de façon disproportionnée par la

Figure 1.1 – Taux de faible revenu au Canada - Mesure du panier de consommation 2002-2016



4 La MPC (disponible depuis 2002) est une mesure du faible revenu calculé à partir du coût d'un panier précis de produits et de services représentant un niveau de vie modeste. Le panier comprend les coûts associés à l'achat d'aliments, de vêtements et de chaussures, les frais de transport, les coûts de logement et autres dépenses d'une famille type composée de deux adultes de 25 à 49 ans et de deux enfants de 9 et 13 ans. Il permet d'établir des seuils géographiques plus précis que les autres mesures du faible revenu employées au Canada et, par exemple, de calculer les coûts différents qui s'appliquent aux zones rurales de différentes provinces. La comparaison de ces seuils avec le revenu familial disponible permet de déterminer le statut de faible revenu.

Figure 1.2 – Taux de faible revenu des Canadiens les plus exposés à la pauvreté, 2016 (MPC)



la pauvreté en raison, directement, d'une incapacité limitant leurs possibilités professionnelles. Quant aux personnes atteintes d'une déficience développementale, elles doivent surmonter des obstacles particuliers pour parvenir à s'intégrer à la société, en dépit de capacité et de leur désir de prendre leur place dans la vie urbaine et sur le marché du travail.

Le taux de faible revenu global du Canada est semblable pour les femmes et pour les hommes, avec, cependant, d'importantes disparités. Les femmes représentent 60 % des personnes âgées célibataires à faible revenu. Une mère célibataire sur trois est pauvre, situation qui a des répercussions négatives sur la santé et les résultats scolaires de ses enfants, sans compter que ces répercussions se prolongent souvent sur plusieurs générations. C'est particulièrement vrai des femmes autochtones, qui sont plus susceptibles que d'autres d'être des mères célibataires.

Il n'existe pas de données officielles sur le faible revenu du groupe LGBTQ2, mais on sait que les membres de ce groupe se heurtent à de la discrimination au Canada et que certains, notamment les jeunes, sont particulièrement exposés à la pauvreté et aux difficultés qu'elle entraîne⁵.

Il y a eu des améliorations dans certains groupes. Les personnes âgées, en partie grâce à des programmes comme le Supplément de revenu garanti, le Programme de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, ne sont plus exposées à des taux de pauvreté disproportionnés. Toutefois, les personnes âgées célibataires restent

pauvreté et qui doivent affronter les difficultés liées à la conciliation travail-famille.

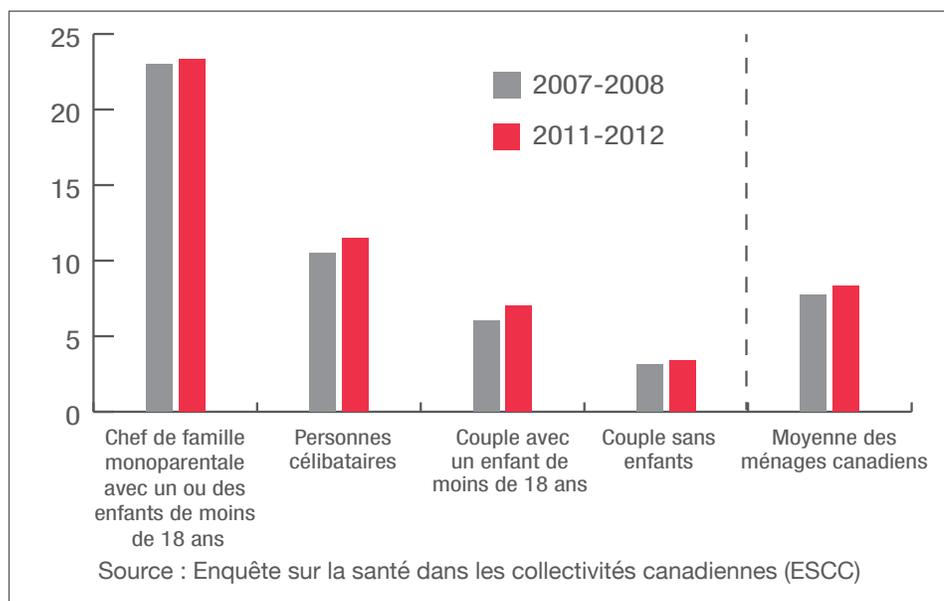
- **Les immigrants récents :** Les personnes qui viennent d'arriver au Canada se heurtent souvent à des obstacles linguistiques, à de la discrimination, à la difficulté de faire reconnaître leurs titres de compétence et au fait de ne pas avoir d'expérience professionnelle au Canada.
- **Les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis :** Les peuples autochtones du Canada continuent d'être touchés par des taux de pauvreté disproportionnés, de se heurter à des inégalités et d'avoir des revenus moindres en raison de leur histoire, marquée par la coupure des liens avec leurs terres, leurs pratiques culturelles et leurs collectivités. L'exclusion sociale entraînée par le racisme, le manque d'équité dans le financement, leur présence disproportionnée dans le système de justice et l'insécurité alimentaire dans les collectivités éloignées comptent parmi les

enjeux principaux auxquels sont confrontés les peuples autochtones et témoignent d'écart persistants entre leurs besoins et la capacité du système de protection sociale du Canada à y répondre. Il n'existe pas de données sur le faible revenu parmi les peuples autochtones vivant dans des réserves, mais les conditions de vie et les statistiques sur l'instruction et l'emploi donnent à penser que le taux de pauvreté dans les réserves est supérieur à ce qu'il est hors réserve.

- **Les personnes handicapées :** Ces personnes se heurtent à des obstacles qui accroissent le risque de vivre dans la pauvreté, et certaines se heurtent à des difficultés si graves qu'elles ne peuvent pas travailler. En ce qui concerne les personnes handicapées qui ne travaillent pas, le soutien du revenu offert par la plupart des systèmes d'aide sociale provinciaux est inférieur au seuil de la pauvreté, ce qui témoigne d'une lacune telle dans le système de protection sociale que certains Canadiens vivent dans

⁵ Le Canada a annoncé qu'il consacrerait des fonds à la création du nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion, afin de combler les lacunes en matière de données ventilées sur les genres, la race et d'autres identités croisées.

Figure 1.3 – Pourcentage de ménages canadiens vivant dans une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, 2007-2008 et 2011-2012



vulnérables à cet égard. Les taux de faible revenu parmi les familles monoparentales ont également baissé depuis 2002, compte tenu du MPC, et le taux enregistré en 2016 est l'un des plus bas taux jamais observés depuis l'introduction de cette mesure. Il n'en reste pas moins que les familles monoparentales – notamment lorsque c'est une femme qui est à la tête de la famille – comptent parmi les groupes actuellement les plus exposés à des taux disproportionnés de faible revenu.

Les multiples dimensions de la pauvreté

Un logement sûr, adéquat et abordable est l'un des éléments cruciaux du bien-être. En 2016, environ 1,7 million de familles, soit 12,7 % des Canadiens, avaient besoin d'un logement, vivaient dans un logement inadéquat ou trop coûteux (taux semblable aux taux annuels de la dernière décennie). Les personnes les plus touchées sont les mères

célibataires et les femmes âgées, ainsi que les femmes vivant dans le Nord ou appartenant à des ménages autochtones. La violence conjugale est un autre facteur important de l'instabilité du logement pour les femmes.

Environ 27 000 Canadiens étaient sans abri de façon chronique en 2016. Les Autochtones sont surreprésentés parmi les sans-abri de nombreuses villes canadiennes. Les jeunes LGBTQ2 sont également plus exposés à l'itinérance en raison de l'homophobie et de la transphobie dont ils sont victimes chez eux.

La pauvreté et la santé sont deux conditions étroitement liées. Au Canada, la pauvreté est associée à une plus faible espérance de vie et à un risque plus élevé de maladies chroniques, de certains cancers, de stress et de maladies mentales. Les personnes à faible revenu ont généralement moins accès à des aliments nutritifs, à un logement adéquat et à des conditions de travail

sûres et elles sont plus nombreuses à avoir des besoins non satisfaits en soins de santé.

Concernant l'accès à des aliments abordables et nutritifs, 8,3 % des ménages canadiens ont déclaré être dans une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2011-2012 (figure 1.3). L'insécurité alimentaire est plus répandue parmi les ménages avec enfants, ce qui a des répercussions importantes sur leur bien-être. Dans l'ensemble du Canada, les régions nordiques et éloignées sont plus touchées par l'insécurité alimentaire que les autres.

Les taux de littératie et de numératie révèlent que certains Canadiens n'ont peut-être pas suffisamment de compétences de base pour profiter pleinement des possibilités socioéconomiques. Bien que ces taux soient actuellement les taux moins élevés jamais enregistrés, il reste que près d'un jeune Canadien sur dix ne travaillait pas ni ne suivait de programme d'études ou formation en 2017 et que les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans ce groupe, ce qui leur faisait courir le risque d'entrer dans le cycle de la pauvreté.

Relever le défi

Les Canadiens sont depuis longtemps déterminés à réduire la pauvreté. Le gouvernement du Canada offre un solide filet de sécurité sociale aux Canadiens en difficulté qui, par exemple, ont perdu leur emploi ou sont malades. Toutefois, fondamentalement, la meilleure protection contre la pauvreté est l'emploi. C'est pourquoi le gouvernement du Canada investit dans le tissu social et économique afin de donner aux Canadiens les moyens de s'épanouir et d'accéder à la classe moyenne.

Ville de Toronto

En 2015, le conseil municipal de Toronto a adopté une stratégie de réduction de la pauvreté échelonnée sur 20 ans. Celle-ci est assortie de 17 recommandations en vue de former un filet de sécurité pour prévenir la pauvreté et une bouée de sauvetage pour aider les pauvres à s'en sortir. Des mesures visant à mettre en œuvre la stratégie sont appliquées partout dans la ville; elles sont axées sur les secteurs mal desservis et visent divers groupes cibles, notamment les enfants et les jeunes, les aînés et les chefs de famille monoparentale.

L'objectif de l'initiative est de permettre à tous de contribuer à la prospérité de Toronto. La stratégie se concentre sur la stabilité du logement, l'accès aux services, l'égalité du transport, la sécurité alimentaire, la qualité des emplois et des salaires ainsi que les changements systémiques.

Pour s'assurer plus encore que tous les Canadiens peuvent contribuer à la prospérité du Canada et en profiter, le gouvernement du Canada a l'intention de publier sous peu sa première Stratégie de réduction de la pauvreté nationale, qui donnera au Canada une vision audacieuse, faisant de lui un chef de file dans l'élimination de la pauvreté – un Canada sans pauvreté.

La stratégie est assortie d'objectifs de réduction de la pauvreté qui seront mesurés progressivement et rendus publics. Elle sera alignée

sur les stratégies provinciales et municipales de réduction de la pauvreté. Le gouvernement du Canada a consulté ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, les Premières Nations, les Inuits et les Métis, des organismes communautaires, des experts de la pauvreté, le monde des affaires, et ceux qui ont connu la pauvreté.

Depuis 2015, le Canada s'attache à favoriser une croissance qui profite à tous, en investissant dans la réduction de la pauvreté partout au pays. Certains de ces investissements, comme l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) non imposable, ont un effet immédiat de réduction de la pauvreté et transforment la vie de centaines de milliers de Canadiens en renforçant les prestations aux familles avec enfants. D'autres investissements, par exemple dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, dans la Stratégie nationale sur le logement, dans les infrastructures de transport en commun, dans les soins à domicile et dans les programmes de santé mentale, pavent la voie à une transformation de la vie des Canadiens dans les années à venir.

Lorsque les femmes ont plus de possibilités d'emploi et gagnent bien leur vie, tout le monde en profite. L'accès à des services de garde abordables est un facteur essentiel pour inciter les femmes à revenir dans la population active. Pour aider les enfants du Canada à bien démarrer dans la vie et pour aider plus efficacement les familles, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements importants visant à aider et à créer des services de garde de meilleure qualité et plus abordables dans tout le pays, notamment pour les familles ayant de plus grands besoins, grâce aux accords sur l'apprentissage

et la garde des jeunes enfants. En 2017, le gouvernement du Canada a également annoncé la conclusion d'une entente historique avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur un cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ce cadre vise à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et le caractère inclusif des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, notamment pour les familles qui en ont le plus besoin.

Plus d'un million de travailleurs canadiens vivent dans la pauvreté. L'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) permettra, dès 2019, aux Canadiens à faible revenu de recevoir une aide financière supplémentaire en sus de leur revenu de travail. Le gouvernement est également en train d'en améliorer l'accès en prenant des mesures pour veiller à ce que tous les travailleurs admissibles qui présentent leur déclaration fiscale la reçoivent. Il a également déjà commencé à améliorer le système d'attribution de l'ACT pour mieux venir en aide aux Canadiens à faible revenu tout au long de l'année plutôt que sous la forme d'un remboursement annuel au moment de la déclaration fiscale. Un soutien supplémentaire à ce stade crucial de la vie aide les enfants et les familles à répondre à leurs besoins essentiels, mais il va plus loin, puisqu'il aide non seulement les familles à faible revenu et à revenu modeste à accéder à la classe moyenne, mais aussi les familles de la classe moyenne à éviter la pauvreté en cas de difficultés.

Il est important que les Canadiens âgés sachent qu'ils ont accès à un solide système de soutien à la retraite sur lequel ils peuvent compter après avoir travaillé fort pendant de nombreuses années. La pension

de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ont permis de réduire de façon importante la pauvreté chez les aînés, et le gouvernement a continué de renforcer ces mesures. En ramenant de 67 à 65 ans l'âge d'admissibilité à certains de ces programmes, ce sont 100 000 personnes âgées de 65 et 66 ans qui éviteront la pauvreté chaque année. Pour aider les personnes âgées qui vivent dans la pauvreté ou qui sont les plus exposées à la pauvreté, le gouvernement a augmenté le Supplément de revenu garanti des personnes âgées célibataires qui ont les revenus les plus faibles. Cette augmentation annuelle améliore la sécurité financière de 900 000 personnes âgées et a sorti 57 000 d'entre elles de la pauvreté.

Le gouvernement continue d'apporter des améliorations au Programme de la sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti pour qu'un nombre croissant de personnes âgées admissibles reçoivent ces prestations. Des mesures ont été prises à cet égard : les bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse admissibles au Supplément de revenu garanti sont inscrites automatiquement au programme; une demande de prestations intégrée est mise à la disposition des bénéficiaires depuis 2018; des activités de sensibilisation permettent d'accroître le nombre de prestataires admissibles. Les activités de sensibilisation ont eu pour résultat qu'au moins 95 000 personnes âgées de plus reçoivent désormais ou sont sur le point de recevoir le Supplément de revenu garanti. Il s'agit d'une aide supplémentaire pour les personnes âgées qui en ont le plus besoin.

Outre les prestations aux personnes âgées du Canada, le gouvernement prend également des mesures pour veiller à ce que les Canadiens, notamment ceux qui ont un faible

revenu, puissent avoir accès aux prestations auxquelles ils ont droit. Grâce au Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBI), des organismes communautaires organisent des cliniques de préparation gratuite des déclarations fiscales, dans le cadre desquelles des bénévoles remplissent les déclarations fiscales de Canadiens à faible revenu dont la situation fiscale est simple. Ce programme vise des groupes disproportionnellement touchés par la pauvreté au Canada, par exemple les Autochtones, les personnes handicapées et les immigrants récents. En 2018-2019, le gouvernement doublera la taille du programme pour s'assurer qu'un nombre accru de Canadiens dans le besoin aient accès à ce genre de service tout au long de l'année. Ce travail est effectué par les mesures que prend le gouvernement pour accroître l'utilisation de l'Allocation canadienne pour enfants par les Autochtones vivant dans des réserves.

Le gouvernement du Canada effectue également un investissement historique à long terme dans la toute première Stratégie nationale sur le logement, parce que chaque Canadien devrait avoir un chez-soi. Grâce à un investissement de 40 milliards de dollars étalés sur dix ans, cette stratégie a pour objectif d'aider les Canadiens à avoir accès à un logement qui répond à leurs besoins et qu'ils ont les moyens de s'offrir. Au cours des dix prochaines années, cet investissement historique visera à réduire ou à éliminer les besoins de logement de 530 000 ménages, à protéger 385 000 unités de logement communautaire et à en créer 50 000 autres grâce à l'expansion du logement communautaire au Canada. Par ailleurs, le gouvernement appuiera la mise en œuvre de stratégies propres aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits en matière de logement.

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement a annoncé un investissement total de 2,2 milliards de dollars étalés sur dix ans pour s'attaquer à l'itinérance en élargissant l'application du programme fédéral de lutte contre l'itinérance. Un programme fédéral remodelé, intitulé Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, sera lancé officiellement le 1^{er} avril 2019. Le programme appuiera les mesures prises à l'échelle communautaire pour s'attaquer à l'itinérance, dont l'adoption d'une perspective axée sur les résultats et la production de données exhaustives sur la population locale de sans-abri. Associé à d'autres mesures liées à la Stratégie nationale sur le logement, ce programme modernisé vise à réduire l'itinérance chronique de 50 % au cours des 13 prochaines années.

Les infrastructures publiques sont essentielles, aussi bien pour aider les Canadiens à satisfaire leurs besoins fondamentaux que pour leur offrir les moyens de réussir. C'est pourquoi le gouvernement a investi dans des infrastructures qui profiteront aux Canadiens pendant de nombreuses années. Les investissements dans le transport en commun aideront les Canadiens à faible revenu à se déplacer de façon plus efficace, qu'il s'agisse de se rendre au travail, d'accompagner un membre de la famille chez le médecin ou de conduire son enfant à l'école. Ils feront aussi en sorte de rendre le transport en commun sécuritaire et accessible pour tous. Ces investissements ne font pas qu'aider les Canadiens à joindre les deux bouts : ils aident les familles à gagner du temps quand ils se déplacent pour aller au travail ou à l'école et à en prendre plus pour réussir au travail, à l'école et dans bien d'autres domaines.

Les investissements du gouvernement du Canada dans les infrastructures touchent également les espaces collectifs et culturels. Les espaces publics comme les centres communautaires, les parcs urbains et les bibliothèques peuvent être une ressource très utile dans la vie des Canadiens à faible revenu. Les centres communautaires et les parcs urbains sont des sources d'information et des espaces où les enfants peuvent aller jouer et nouer des liens d'amitié qui pourront durer toute la vie. Les bibliothèques offrent une gamme de ressources susceptibles d'aider les parents à trouver des livres à lire à leurs enfants, à faire une demande d'emploi ou à s'inscrire à des séances d'information sur toutes sortes de sujets, dont des programmes de formation et des programmes de nutrition. Ces investissements conjugués offrent aux Canadiens des espaces publics leur permettant de s'épanouir pleinement.

Le gouvernement joue également un rôle de premier plan dans la participation des provinces et des territoires aux mesures prises pour s'attaquer aux priorités en matière de santé. Il a notamment fait des investissements importants sur dix ans à l'échelle provinciale et territoriale, notamment pour améliorer les services de soins à domicile et les services en santé mentale.

Aider les collectivités inuites, métisses et des Premières Nations

Le gouvernement du Canada est déterminé à concrétiser la réconciliation avec les peuples autochtones et à renouveler les relations avec eux, relations qui seront fondées sur la reconnaissance des

droits, le respect et les principes de collaboration et de partenariat. Aucune relation n'est plus importante que les relations avec les peuples autochtones.

Certains obstacles et certaines difficultés sont propres aux Autochtones et peuvent être plus prononcés pour ceux d'entre eux qui vivent dans des collectivités nordiques ou éloignées, pour les femmes, pour les LGBTQ2 et pour ceux et celles qui ont un handicap ou des limitations fonctionnelles.

Les enfants et les familles autochtones se heurtent à des obstacles spécifiques lorsqu'il s'agit de sortir d'une situation de pauvreté grave, y compris en raison de l'échec de politiques gouvernementales, des répercussions durables de l'histoire coloniale du Canada, des effets traumatiques du système des pensionnats ou de la discrimination dans certaines situations. Pour combler le fossé socioéconomique, il faut une perspective globale et une stratégie favorisant l'équilibre entre la transformation à long terme et les mesures immédiates visant à combler les besoins les plus urgents. Pour améliorer le bien-être de tous, les mesures prises doivent traduire un nouveau type de relations de nation à nation avec les peuples autochtones, fondées sur le respect, la collaboration, le partenariat et la reconnaissance des droits.

Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer la situation socioéconomique des Autochtones et à s'attaquer à certaines des causes profondes de la pauvreté, notamment en prenant les mesures suivantes :

- Élaborer, en collaboration avec les partenaires autochtones, un cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones qui

traduit les cultures et les besoins propres aux enfants et aux familles des Premières Nations et des collectivités inuites et métisses.

- Réserver des fonds pour la mise en œuvre d'une stratégie pour le logement des Premières Nations, d'un plan de logement dirigé par les Inuits et d'une stratégie pour le logement de la Nation métisse.
- Prévoir un investissement substantiel à long terme dans un nouveau programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones pour aider environ 15 000 personnes à acquérir des compétences et à trouver un emploi dans le but de s'assurer une carrière à long terme.
- Prévoir des fonds sur trois ans à partir de 2018 pour réduire les obstacles à l'obtention des services et veiller à ce que les Autochtones vivant dans des réserves et dans les collectivités nordiques et éloignées aient accès à toutes les prestations sociales auxquelles ils ont droit.
- Améliorer l'accès à de l'eau potable pour les Premières Nations vivant dans des réserves est également une priorité du gouvernement du Canada; un nouvel investissement a été annoncé à cet égard.

Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les groupes autochtones pour concrétiser la vision d'un Canada où la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits est fructueuse. Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, cela supposera de reconnaître l'expérience de la pauvreté telle qu'elle est vécue parmi les Autochtones, de favoriser leur autonomie et le renforcement de leurs pouvoirs, et de tirer parti

des investissements qui, jusqu'ici, ont tenu compte des distinctions et permis de financer des programmes avec les Autochtones et à leur intention.

Engagement

La lutte contre la pauvreté est une responsabilité partagée : le gouvernement du Canada n'agit pas seul. Il collabore étroitement avec les provinces, les territoires et les municipalités, et il continuera de forger des liens solides avec les parties intéressées, les organismes de bienfaisance et les groupes communautaires intervenant en première ligne dans les collectivités du Canada.

Il existe beaucoup d'initiatives et d'investissements à l'échelle provinciale et territoriale à cet égard. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont chargés de mettre en œuvre leurs programmes sociaux et de fournir de l'aide aux personnes à faible revenu en âge de travailler au moyen de programmes d'aide sociale. Un grand nombre de provinces se sont dotées d'une stratégie de réduction de la pauvreté : le Québec a été la première province à le faire (en 2002) et la Saskatchewan, la dernière en date (en 2016). Conformément à sa loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté, le Manitoba a récemment procédé à des consultations publiques pour évaluer et mettre à jour sa stratégie. Les résultats devraient être publiés en 2018. Certaines municipalités, comme Calgary, Edmonton, Saint John et Toronto, ont aussi adopté des stratégies de réduction de la pauvreté.

Récemment, les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont, selon le cas, augmenté ou annoncé leur intention d'augmenter le salaire minimum

L'action des municipalités contre la pauvreté

D'un océan à l'autre, les municipalités du Canada prennent des mesures pour s'attaquer à la pauvreté. Comme elles ont une perspective de première ligne, elles jouent un rôle particulier dans le règlement des problèmes touchant les collectivités et elles sont bien placées pour mettre en œuvre des solutions novatrices à l'échelle locale. Elles comblent également les lacunes et complètent les mesures fédérales, provinciales et territoriales essentielles en matière de soutien du revenu, de logement, de santé mentale, d'éducation et de développement des compétences.

- [Toronto Poverty Reduction Strategy](#)
- [EndPoverty Edmonton](#)
- [Enough For All Calgary](#)
- [Community Poverty Reduction – New Westminster](#)

provincial pour le faire passer à 15 \$ l'heure. Cela aidera beaucoup de Canadiens qui vivent dans la pauvreté bien qu'ils travaillent.

La province de l'Ontario est en train de réaliser un projet pilote pour examiner les répercussions du revenu universel dans trois endroits précis (le projet a été lancé en 2017). Dans le cadre de ce projet, des candidats admissibles reçoivent un revenu de base mensuel (quelle que soit leur situation d'emploi) pendant une durée maximale de trois ans. Les résultats en seront analysés et rendus publics après l'achèvement du projet.

La province de Québec a récemment annoncé une politique du revenu garanti pour les prestataires de l'aide sociale à long terme ayant

une grave limitation des capacités en matière d'emploi. Aux termes de cette politique, les Québécois ayant de graves limitations de capacité en matière d'emploi qui ont reçu de l'aide sociale durant 66 des 72 derniers mois devraient, selon les prévisions, avoir un revenu disponible égal ou supérieur au seuil de la MPC d'ici 2023.

Le Canada et le monde

La pauvreté mondiale a grandement chuté au cours des trente dernières années. Toutefois, des centaines de millions de personnes se trouvent encore dans une situation précaire et disposent d'un accès limité aux ressources et aux débouchés. La moitié des gens qui vivent dans la pauvreté dans le monde se trouve en Afrique subsaharienne. Beaucoup sont des femmes et des filles. Une proportion croissante des personnes les plus pauvres du monde vivent dans des pays et des régions jugées « fragiles » en raison des risques de conflit violent, des risques climatiques et environnementaux ou de l'instabilité économique et politique.

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* du Canada prévoit que son aide au développement officielle soit surtout destinée à réduire la pauvreté. Pour veiller à ce que les besoins locaux soient satisfaits efficacement et que le point de vue des personnes pauvres soit pris en considération, le Canada s'associe à des gouvernements, des organisations de la société civile et des partenaires de projets tout au long du cycle de vie de ses projets et programmes d'aide internationale.

En juin 2017, le Canada a annoncé sa nouvelle Politique d'aide internationale féministe. La nouvelle politique représente un changement important dans le point de vue du Canada sur l'aide internationale. Elle est le résultat

de vastes consultations auprès de partenaires et d'intervenants canadiens et étrangers et elle s'appuie sur des données probantes et des pratiques exemplaires. Ce sont 15 000 participants en provenance de 65 pays qui ont apporté les nombreuses idées et suggestions concrètes qui sont traduites dans la politique. Celle-ci incarne également les engagements du Canada à l'égard de cadres internationaux comme le Programme de développement durable à l'horizon de 2030, l'Accord de Paris sur le climat et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

La Politique d'aide internationale féministe constitue le cadre directeur de l'aide internationale fournie par le Canada et s'attaque aux causes profondes de la pauvreté, à savoir les inégalités et l'exclusion. Elle vise à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le gouvernement du Canada est convaincu que la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles sont les moyens les plus efficaces de concrétiser cet objectif. Il est déterminé à fournir une aide internationale féministe axée sur les droits de la personne et inclusive, stratégique et ciblée, transformatrice et militante, et également fondée sur les faits et la reddition de comptes.

Les mesures prises par le Canada en matière d'aide internationale s'inscriront plus particulièrement dans les six champs d'action suivants :

1. L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles (champ d'action principal);
2. La dignité humaine (action humanitaire, santé et nutrition, éducation);
3. La croissance au service de tous;
4. L'environnement et l'action pour le climat;

5. La gouvernance inclusive;
6. La paix et la sécurité.

L'aide internationale fournie par le Canada se portera vers des zones où elle peut sensiblement améliorer la vie des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment ceux et celles qui vivent dans des États fragiles. Pour appuyer la mise en œuvre de la Politique, le budget du gouvernement fédéral pour 2018 prévoit deux milliards de dollars en nouvelles ressources sur cinq ans au titre de l'aide internationale.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a annoncé plusieurs nouvelles initiatives à l'appui de la Politique d'aide internationale féministe, à savoir :

- Un montant de 650 millions de dollars pour soutenir l'accès à toute la gamme des services et de renseignements en matière de santé sexuelle et génésique, y compris pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste.
- Un montant de 150 millions de dollars sur cinq ans pour aider les organisations et les mouvements de femmes dans les pays en développement.
- Un montant pouvant atteindre 300 millions de dollars pour financer la conclusion de partenariats innovants et obtenir un financement supplémentaire auprès du secteur privé, des investisseurs et des organisations de philanthropie pour soutenir l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement.

De concert avec ses partenaires multilatéraux, le gouvernement du Canada s'appuiera sur son affiliation aux principaux groupes multilatéraux — dont les Nations Unies, le G7, le G20, le Commonwealth et la

Francophonie, notamment — pour se faire le champion de l'égalité des genres et du renforcement du pouvoir des femmes et des filles.

Le gouvernement du Canada est également déterminé à améliorer l'efficacité de son aide internationale et à améliorer la transparence de ses résultats et de ses activités. Il se servira de cette aide pour mobiliser d'autres ressources aux fins du développement durable, notamment en créant de nouveaux partenaires avec de multiples partenaires.

Pour améliorer l'efficacité de son aide internationale, le gouvernement du Canada s'engage également à investir dans l'innovation et la recherche, qui sont des éléments cruciaux dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et dans le choix des mesures facilitant la réduction de la pauvreté dans le monde.

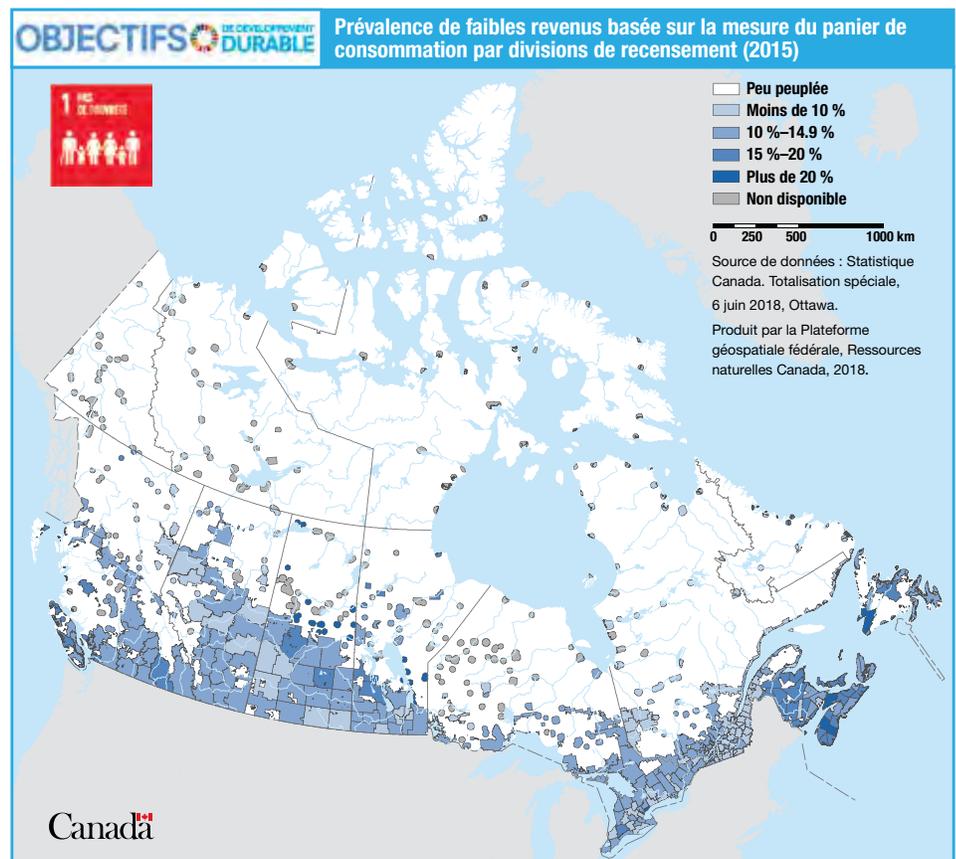
Le gouvernement du Canada investit dans la science et la recherche au Canada et dans le monde, notamment dans les pays du Sud. Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), par exemple, est réputé dans le monde entier pour ses vastes réseaux mondiaux et pour sa participation à des innovations qui jouent un rôle crucial dans la résolution de problèmes concrets. Par exemple, le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale du CRDI a piloté 144 projets d'innovation, dont 37 ont été élargis et ont profité jusqu'ici à plus de 300 000 petits agriculteurs dans 24 pays.

Prochaines étapes

- La première Stratégie de réduction de la pauvreté du Canada à l'échelle nationale, qui sera lancée en 2018, est inspirée par l'engagement du gouvernement du Canada à transformer concrètement et positivement la vie des Canadiens aujourd'hui et dans l'avenir. La Stratégie sera assortie de cibles et de moyens de mesurer les résultats et d'en rendre compte. Elle sera également alignée sur les stratégies provinciales et municipales de réduction de la pauvreté et les appuiera.
- En ce qui concerne l'avenir, le gouvernement a déjà annoncé des mesures supplémentaires à l'appui de la réduction de la pauvreté, notamment des plans visant à :
 - concevoir une politique alimentaire nationale;

- créer un conseil consultatif en vue de la mise en œuvre d'un programme d'assurance-médicaments national;
 - collaborer avec les intervenants afin d'établir une stratégie d'innovation sociale et de financement social afin de mieux soutenir les organisations communautaires qui œuvrent, par des approches innovantes, à régler les problèmes sociaux qui perdurent;
 - assurer la justice et l'inclusivité sociales par la voie d'une législation sur l'équité salariale et l'accessibilité.
- Le gouvernement a également déjà pris des mesures pour réaliser la réconciliation et il est déterminé à continuer de collaborer avec les peuples autochtones pour réduire la pauvreté et améliorer le bien-être de ces collectivités.
 - Le Canada continuera de tirer le meilleur de ses interventions au chapitre de la diplomatie, du commerce et de l'aide internationale pour éliminer la pauvreté dans le monde. Ces initiatives demeureront conformes au Programme 2030 et en appuieront les objectifs.

Figure 1.4



2 FAIM «ZÉRO»



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Alors que la population mondiale continue de croître, l'un de nos plus grands défis sera d'assurer la sécurité alimentaire pour tous. La faim et l'insécurité alimentaire demeurent un problème urgent, qui a des répercussions négatives importantes sur le potentiel de développement et la qualité de vie dans de nombreux pays.

Même si la plupart des populations en situation d'insécurité alimentaire dans le monde se trouvent dans les pays en développement, tous les pays sont confrontés à des défis qui leur sont propres en matière de sécurité alimentaire. Au Canada, l'insécurité alimentaire touche tous les groupes démographiques et géographiques, et le Canada doit prendre des mesures nationales pour relever les défis particuliers auxquels font face ses populations les plus vulnérables, notamment ses collectivités situées dans l'extrême nord et collectivités autochtones.

La sécurité alimentaire est une préoccupation de premier ordre pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. L'approche du Canada en matière de production alimentaire durable et de sécurité alimentaire est un domaine de compétence partagée entre les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales, les intervenants de l'industrie et les collectivités.

Bien que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file sur le plan des politiques et des stratégies en matière de programmes canadiens qui appuient la sécurité alimentaire au pays, les provinces et les territoires gèrent leurs propres programmes afin d'améliorer l'accès aux aliments sur le territoire de leur administration. Au bout du compte, la gestion efficace de l'insécurité alimentaire



et de l'élimination de la faim au Canada nécessitera une collaboration entre tous les gouvernements, les partenaires, notamment les organisations non gouvernementales, l'industrie, les peuples autochtones et les collectivités.

Ne laisser personne de côté

Le Canada surveille la sécurité alimentaire au moyen de divers mécanismes. L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) fournit des données transversales les plus complètes sur l'état de la santé, l'utilisation des soins de santé et les déterminants de la santé pour la population canadienne à l'échelle intraprovinciale. L'ESCC surveille également la prévalence de l'insécurité alimentaire liée au revenu des ménages, ce qui, étant donné le lien étroit qui existe entre le revenu et la sécurité alimentaire, fait de l'ESCC l'un des principaux outils de surveillance de l'insécurité alimentaire au Canada.

Selon les données les plus récentes de l'ESCC pour l'ensemble des provinces et des territoires, entre 2011 et 2012, 91,6 % des ménages canadiens étaient en situation de sécurité alimentaire. Les ménages en

situation de sécurité alimentaire sont ceux qui n'ont indiqué aucun obstacle lié au revenu pour avoir accès à de la nourriture. Au cours de cette période, cependant, 8,4 % des ménages canadiens, ce qui représente plus de 2 millions de personnes de 12 ans et plus, ont déclaré éprouver de l'insécurité alimentaire liée au revenu. Les ménages ont été classés comme étant en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave.

La sécurité alimentaire est apparue comme un thème clé dans les consultations visant à éclairer une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. En effet, les Canadiens ont souligné l'importance d'une nutrition de qualité pour les enfants confrontés à la pauvreté dans l'ensemble du pays. La sécurité alimentaire était au cœur des préoccupations des participants des Premières Nations, des Inuits et des Métis en particulier. Ils ont indiqué que les prix élevés et l'accès limité à des aliments nutritifs dans de nombreuses collectivités, en particulier dans les régions nordiques et isolées, sont des problèmes majeurs.

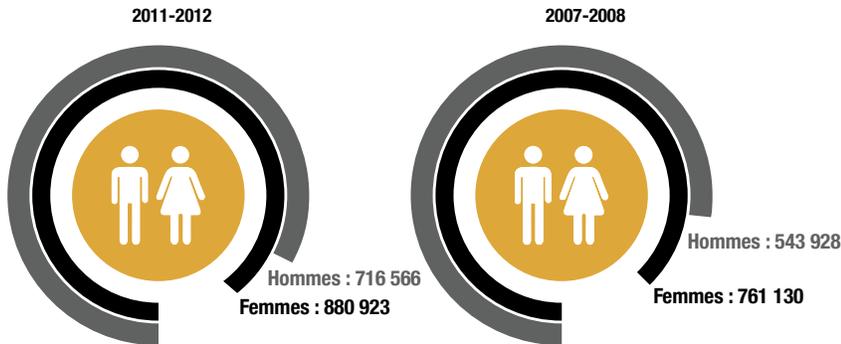
Le Canada s'emploie activement à recenser les collectivités où l'insécurité alimentaire constitue un enjeu. Les enfants, les communautés racialisées et les peuples autochtones connaissent tous des niveaux

d'insécurité alimentaire plus élevés en moyenne que le reste de la population canadienne. Par exemple, un ménage du Nunavut sur cinq déclare être en situation d'insécurité alimentaire grave, des adultes et des enfants réduisant leur consommation de nourriture ou sautant des repas de façon régulière.

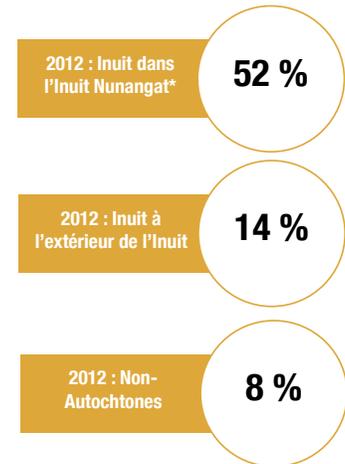
Le gouvernement du Canada appuie une série de programmes à volets multiples qui ciblent les populations vulnérables. Les programmes visent à fournir une aide financière, à promouvoir des comportements sains et des habiletés d'adaptation au moyen d'activités comme l'éducation nutritionnelle, l'aide alimentaire, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel, la préparation collective des aliments et l'établissement de budget alimentaire. Bien que les programmes soient offerts afin de soutenir les collectivités à grande échelle dans le traitement de l'insécurité alimentaire, des efforts concertés ont été déployés pour appuyer les initiatives qui mettent l'accent sur des actions dans des régions où les besoins sont les plus criants. Le programme Nutrition Nord Canada (NNC) a été lancé en 2011 pour appuyer l'approvisionnement en aliments sains dans les collectivités isolées du Nord. NNC travaille avec des magasins du Nord et des fournisseurs d'aliments situés dans le sud du Canada pour rendre les aliments périssables et nutritifs plus abordables et plus accessibles dans les collectivités éloignées et isolées du Nord.

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques existe depuis 1995. Il offre chaque année à

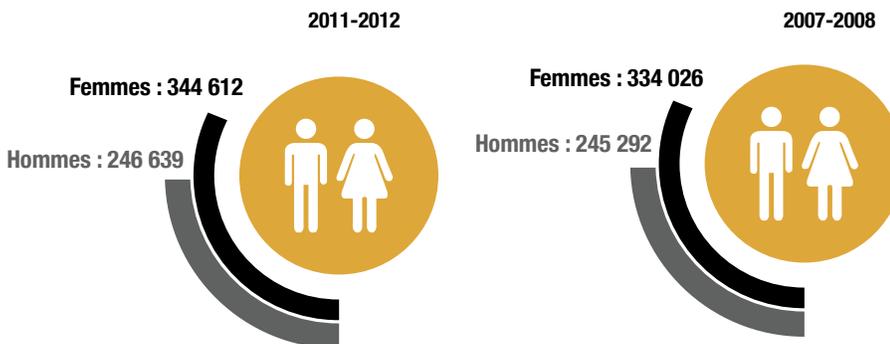
Indicateur d'ODD 2.1.2.IND.a Insécurité alimentaire, modérée
Nombre de personnes dans les ménages, 12 ans et plus



Proportion d'adultes inuits (25 ans et plus) qui vivaient dans un ménage touché par l'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois

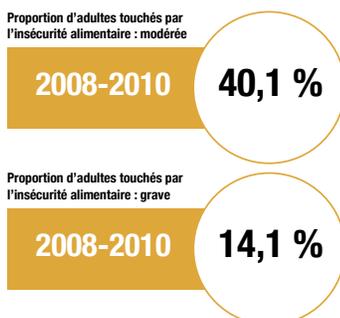


Indicateur d'ODD 2.1.2.IND.b Insécurité alimentaire, grave
Nombre de personnes dans les ménages, 12 ans et plus



*Inuit Nunangat est la patrie des Inuits du Canada. Elle comprend les communautés incluses dans les quatre régions inuites : Nunatsiavut (la côte nord du Labrador), Nunavik (Nord du Québec), le territoire du Nunavut et la région Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest. Ensemble, ces régions englobent le territoire traditionnellement habité par les Inuits au Canada. (Source des données : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop149-eng.cfm>)

Situation de sécurité alimentaire des adultes (18 ans et plus) des Premières Nations résidant sur réserve



Situation de sécurité alimentaire des ménages avec des enfants (0 à 11 ans) des Premières Nations résidant sur réserve



quelque 4 600 ou 4 800 enfants dans 134 collectivités urbaines et nordiques des programmes qui favorisent la culture et la langue autochtones, l'éducation et la préparation à l'école, la promotion de la santé, la nutrition, le soutien social et la participation des parents.

De même, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, mis en œuvre en 1998, aide plus de 14 000 enfants des Premières Nations dans les réserves et vise à favoriser l'éducation, la promotion de la santé, la culture et la langue, l'alimentation, le soutien social et la participation des parents et de la famille.

Depuis 1993, le Programme d'action communautaire pour les enfants a financé environ 415 projets dans plus de 3 000 collectivités. Les projets offrent à plus de 223 000 enfants vulnérables et parents/aidants des activités de santé et de développement, des programmes de compétences parentales, du soutien nutritionnel et des cuisines collectives, des programmes d'activité physique, des services de sensibilisation et des visites à domicile.

Relever le défi

En plus d'offrir des programmes ciblés à l'échelle communautaire, et du financement pour soutenir le bien-être économique des Canadiens, le gouvernement fédéral s'associe aux provinces et aux territoires, aux peuples autochtones, à la société civile et à l'industrie afin d'élaborer une Politique alimentaire globale pour le Canada. Cette politique établira une vision à long terme pour les objectifs sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques liés à l'alimentation, et précisera les mesures qui seront prises à court terme.

La disponibilité alimentaire est un facteur évident et important de l'insécurité alimentaire. Un des éléments lorsqu'on s'assure de fournir des quantités suffisantes d'aliments nutritifs et sécuritaires est un engagement à des investissements qui appuient la capacité de production et la distribution efficiente et l'utilisation des aliments. Le Canada prend des mesures pour accroître la production agricole. Pour ce faire, il appuie la gestion durable des ressources, investit dans la capacité de recherche des intervenants, encourage les investissements dans les collectivités et les régions ciblées et instaure des mesures visant à accroître la disponibilité de la main-d'œuvre.

Fertilisants Canada

Fertilisants Canada, une association de l'industrie qui représente les fabricants, les grossistes et les détaillants, reconnaît qu'il est essentiel d'assurer la durabilité du secteur agricole afin d'atteindre les ODD. L'organisation est très investie dans le Cadre de gestion des nutriments fondée sur les 4B, qui touche la gestion des éléments nutritifs destinés aux cultures : la bonne source, le bon taux, le bon moment et le bon endroit. Il est impossible de garantir la sécurité alimentaire mondiale sans avoir recours aux fertilisants commerciaux; Fertilisants Canada participe donc à divers partenariats qui visent à mettre en œuvre le Cadre. Grâce à cette approche normalisée et fondée sur la science, les intervenants de l'industrie peuvent s'assurer que les aliments sont produits de façon durable, et les fermiers peuvent accroître le rendement et la qualité de leurs cultures.

Le Canada a un certain nombre d'initiatives conçues pour appuyer les systèmes de production alimentaire durable et permettre la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes. Ces initiatives comprennent des recherches d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et des programmes, dont les coûts sont partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui appuient des pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement dans les paysages agricoles.

Par exemple, la Stratégie de résilience des écosystèmes agricoles d'AAC oriente les investissements ministériels dans la recherche sur le sol, l'eau, l'air, le climat et la biodiversité afin d'assurer la protection à long terme de ces ressources tout en maximisant la résilience des terres agricoles aux scénarios climatiques futurs. La Stratégie des technologies agricoles propres oriente les investissements d'AAC dans le développement et la promotion de technologies, comme l'agriculture de précision, qui aide les agriculteurs à atténuer leur impact sur l'environnement. Il est essentiel de soutenir les agriculteurs et de protéger les terres agricoles pour assurer la croissance continue et la durabilité du secteur agricole canadien.

Le Canada investit dans diverses mesures visant à lutter contre les changements climatiques et les dangers connexes. L'une de ces mesures est la mise au point de nouvelles souches et variétés de cultures qui résistent aux nouveaux ravageurs et maladies liés au climat, ainsi que de souches plus résistantes à divers facteurs de stress liés au climat.

Les investissements dans la gestion des sols et de l'eau contribuent à assurer la résilience face aux conditions météorologiques extrêmes qui se traduisent par des quantités excessives ou insuffisantes d'eau. L'initiative canadienne Guetter la sécheresse, par exemple, permet aux agriculteurs d'avoir accès à de l'information exacte et à jour sur l'humidité du sol ainsi qu'à des outils de prévision pour gérer de façon optimale leurs activités de culture et de récolte.

Engagement

Les stratégies visant à soutenir la production et la distribution de denrées alimentaires résilientes exigent une collaboration et une communication importantes entre les partenaires.

Par exemple, le gouvernement du Canada déploie d'importants efforts pour faire participer les Autochtones à l'élaboration de politiques et de programmes liés à la sécurité alimentaire. Reconnaisant le point de vue essentiel des Autochtones dans l'élaboration d'une Politique alimentaire pour le Canada, le gouvernement du Canada a déployé des efforts pour veiller à ce que les Autochtones soient représentés dans diverses tribunes appuyant l'élaboration de politiques et a fourni un soutien ciblé pour permettre aux organisations autochtones nationales de faire participer leurs membres d'une manière appropriée culturellement.

Un autre exemple de collaboration avec des partenaires est le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) qui a été lancé le 1er avril 2018. Le PCA est un investissement de 3 milliards de dollars sur cinq ans par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agroindustriels. Une telle initiative permettra d'assurer le caractère novateur, la croissance et la prospérité continue du secteur.

Le Partenariat canadien pour l'agriculture améliorera la collaboration et la compétitivité du secteur en rehaussant ses capacités sur le plan de la science et de l'innovation, en favorisant l'adoption de pratiques et produits innovateurs et en mettant l'accent sur la croissance durable et propre. Le gouvernement du

Canada contribuera à la résilience et à la durabilité du secteur en aidant les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques, à préserver l'eau et les sols, et à faire croître leurs entreprises de manière à répondre durablement à la demande mondiale croissante en aliments.

Au Canada, des tables rondes sectorielles sont des mécanismes efficaces pour réunir les responsables de politiques fédéraux, provinciaux et territoriaux et les chefs de file de l'industrie. Ces tables rondes aident à établir les priorités et les stratégies à long terme. L'un des exemples est la Table ronde canadienne sur les cultures durables (TRCDD), une organisation financée par le gouvernement fédéral et dont les membres facilitent la collaboration entre les secteurs de production agricole sur les questions d'agriculture durable et les possibilités qui s'offrent aux participants du secteur céréalier. Composée de producteurs, de représentants de l'industrie, de clients et d'organisations environnementales, la TRCDD est une tribune nationale dirigée par l'industrie qui favorise et met en valeur le rendement du Canada en matière de durabilité des grains.

Le Canada et le monde

À l'échelle internationale, le Canada travaille avec un large éventail de partenaires pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, renforcer les capacités en matière de pratiques agricoles durables et soutenir et protéger la biodiversité de la planète. Le Canada appuie la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et établit des champs de recherche prioritaires qui permettront d'enrichir

les connaissances sur les facteurs contribuant à la désertification et à la sécheresse et sur les conséquences. Le Canada soutient aussi la biodiversité par son engagement dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et sa collaboration à des activités de conservation à l'échelle mondiale, en particulier avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dirigée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

En 2015, le Canada a fourni 489 millions de dollars en aide internationale pour soutenir l'agriculture, la pêche, la sécurité alimentaire et la nutrition. Au cours de la même année, Affaires mondiales Canada a déboursé 1,8 milliard de dollars à l'appui de programmes axés spécifiquement sur la nutrition et d'interventions multisectorielles, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de la protection sociale.

La Politique d'aide internationale féministe du Canada reconnaît qu'un accès équitable aux ressources pour les agricultrices réduit le nombre de familles et d'enfants souffrant de la faim chronique. Près de 80 % des femmes des pays les moins avancés considèrent l'agriculture comme leur principale activité économique; cependant, elles représentent moins de 20 % des propriétaires terriens et reçoivent souvent peu pour leur production agricole.

L'aide internationale du Canada vise à améliorer les revenus et la productivité des femmes grâce à l'adoption de méthodes de production alimentaire respectueuses du climat. Il s'agit notamment de soutenir les entreprises agricoles locales dirigées par des femmes, y compris les coopératives et associations locales de femmes, qui sont les mieux placées pour soutenir



la sécurité alimentaire et la durabilité économique à l'échelle locale.

À titre d'exemple, en collaboration avec un syndicat de producteurs agricoles, l'Union des producteurs agricoles - développement international, le Canada s'emploie à améliorer la sécurité alimentaire de 790 000 personnes, dont 400 000 femmes, dans les zones rurales d'Haïti, du Sénégal, et de la République démocratique du Congo en renforçant la capacité des petites entreprises agricoles ainsi que la capacité de leurs membres à assurer un développement agricole durable.

En raison du lien qui existe entre l'insécurité alimentaire et les pratiques sociales et culturelles discriminatoires, les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la malnutrition. Il en résulte un plus grand risque d'anémie, ce qui diminue leur productivité et leur revenu potentiel et augmente le risque de décès pendant l'accouchement et de conséquences graves à la naissance.

L'aide du Canada facilite l'accès des femmes, des filles et des jeunes enfants à des aliments nutritifs et à des suppléments. Le Canada met à profit son leadership dans le Mouvement pour le renforcement de la nutrition pour améliorer la cohérence des interventions en matière de santé et de nutrition, et pour promouvoir l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, avec un accent particulier sur la nutrition des adolescents.

L'aide alimentaire humanitaire du Canada est fournie par l'entremise de partenaires fiables et expérimentés des Nations Unies et des ONG, en fonction des besoins cernés, et contribue à ses objectifs d'aide humanitaire qui consistent à sauver des vies, à préserver la dignité

humaine et à alléger les souffrances. Le Canada reconnaît que les crises humanitaires et l'insécurité alimentaire touchent différemment les hommes, les femmes, les garçons et les filles. À ce titre, le Canada s'est engagé à travailler avec ses partenaires pour intégrer les questions de genres dans l'aide humanitaire afin de s'assurer que les besoins spécifiques sont satisfaits et que les femmes et les filles ont leur mot à dire dans les interventions humanitaires.

En tant que membre fondateur de la Convention relative à l'assistance alimentaire, le Canada adhère aux principes d'une aide alimentaire qui vise à améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité de l'aide alimentaire fournie aux populations les plus vulnérables du monde. Depuis 2013, le Canada a constamment dépassé son engagement annuel minimum, qui s'élève à 250 millions de dollars.

Le Canada est également un partisan de longue date des programmes de repas scolaires. En effet, il fournit un soutien souple et prévisible au Programme alimentaire mondial de l'ONU pour mettre en œuvre des programmes de repas scolaires depuis 2003.

Prochaines étapes

L'élimination de la faim et de la malnutrition dans le monde est une tâche monumentale, mais réalisable. Il s'agit d'une tâche pour laquelle les pays doivent chercher à mieux définir et soutenir les mécanismes visant à réduire l'insécurité alimentaire sur leur propre territoire, ainsi qu'à favoriser le transfert des connaissances et le soutien concernant les initiatives de sécurité alimentaire dans d'autres pays.

Le Canada continuera de travailler à l'échelle nationale afin de réaliser ce qui suit :

- Mettre en œuvre des stratégies et des programmes complets qui appuieront la production agricole durable au Canada.
- Cibler les programmes afin d'améliorer la sécurité alimentaire au sein des collectivités qui sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire.
- Collaborer avec les peuples autochtones afin de combler les écarts sur le plan de la sécurité alimentaire et les autres écarts socioéconomiques entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

Le Canada continuera également de travailler avec ses partenaires internationaux, y compris les pays en développement, pour lutter contre la faim, soutenir la sécurité alimentaire et améliorer la durabilité de l'agriculture à l'échelle mondiale.

Conformément à ses engagements pris lors du Sommet humanitaire mondial et de la Grande entente, le Canada effectue ce qui suit :

- Passer d'un modèle annuel à une intervention pluriannuelle pour son financement humanitaire axé sur les situations de crise prolongée.
- Fournir une aide alimentaire en espèces pour améliorer la qualité et l'efficacité des interventions humanitaires globales.
- Mettre à l'essai une initiative conjointe novatrice avec les organismes des Nations Unies basés à Rome, qui ont pour mandat d'éliminer la faim afin d'accroître la résilience des populations touchées par des situations d'urgence prolongées.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

La santé est un facteur essentiel du développement durable. Une bonne santé physique et mentale est essentielle au bien-être individuel, soutient l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, favorise une croissance inclusive et durable et des marchés du travail efficaces, et permet une participation et un engagement communautaires solides. Lorsque la santé de tous est assurée, les sociétés peuvent être plus pacifiques, plus inclusives et plus prospères.

Le Canada s'est engagé à faire respecter le droit de chacun de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Canada reconnaît que le respect de ce droit dépend de la réalisation de ses autres engagements en matière de droits de la personne, y compris la protection contre toutes les formes de discrimination et la protection des personnes les plus vulnérables.

Le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires provinciaux et territoriaux à l'élaboration de mesures visant à améliorer l'accès aux services de santé et à s'attaquer aux déterminants de la santé associés à l'atteinte et au maintien du bien-être physique et mental de tous les Canadiens. En outre, Anciens Combattants Canada a élaboré un cadre du bien-être pour offrir une évaluation continue et systématique et mesure le bien-être des anciens combattants.

Le système de soins de santé du Canada, principalement financé et administré par l'État, est conçu pour s'assurer que tous les résidents admissibles n'ont pas à payer les frais d'accès aux services hospitaliers et médicaux. Ce système est régi par les principes d'administration publique, d'intégralité, d'universalité et d'accessibilité, et reflète les valeurs canadiennes sous-jacentes que ce sont l'équité et la solidarité. Bien que ce soit les provinces et les territoires



qui dirigent la conception et la prestation des soins de santé et des services de santé, le gouvernement fédéral veille au maintien d'une norme nationale au moyen de la *Loi canadienne sur la santé* et fournit un financement prévisible à long terme par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé.

Ne laisser personne de côté

Le Canada reconnaît l'importance de cerner et d'éliminer les inégalités dans les résultats de santé. Les inégalités en matière de santé, au Canada et ailleurs, sont souvent liées à des déterminants sociaux de la santé, c'est-à-dire des facteurs qui ne sont pas visés par le système de soins de santé, mais qui influent sur la santé, comme le revenu, le statut social, l'emploi, l'éducation, les expériences vécues pendant l'enfance, le genre et la culture.

L'Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé permet de mieux comprendre les inégalités en santé et leurs principaux facteurs au Canada. L'un de ses principaux produits, l'outil interactif de données sur les inégalités en santé, a été lancé en 2017. L'outil de données contient des résultats relatifs à l'inégalité pour plus de 70 indicateurs des résultats de santé et des déterminants de la

santé, ventilés à l'échelle nationale, provinciale et territoriale selon une gamme de facteurs sociaux, économiques et démographiques. Cette nouvelle source de données probantes peut contribuer à éclairer l'élaboration des politiques et des programmes et à réduire plus efficacement les inégalités en matière de santé au Canada, en particulier celles auxquelles sont confrontés les peuples autochtones.

D'importantes disparités en matière de santé persistent encore entre les populations autochtones et non autochtones du Canada, notamment des taux plus élevés de mortalité infantile et juvénile, des maladies infectieuses et chroniques (p. ex. tuberculose, VIH/sida, diabète et maladies cardiovasculaires) et des maladies causées par la contamination de l'environnement.

En août 2017, le premier ministre du Canada a annoncé la création d'un nouveau ministère des Services aux Autochtones du Canada (SAC). La vision première de ce nouveau ministère est d'appuyer l'autodétermination des peuples autochtones, qui devraient contrôler la prestation des services dans leurs collectivités. Le mandat de SAC offre d'énormes possibilités de réduire les disparités en santé au sein des populations autochtones du Canada.

Près de 12 milliards de dollars provenant des deux derniers budgets fédéraux ont été alloués à l'amélioration des déterminants sociaux de la santé chez les peuples autochtones. Cet investissement permettra d'élargir les services de traitement et de prévention des toxicomanies pour les Premières Nations, de freiner les taux élevés de tuberculose dans les collectivités inuites, d'appuyer l'accès à des soins de santé de qualité contrôlés par les Premières Nations et d'affecter des ressources qui travailleront avec les partenaires des Premières Nations afin de transformer leurs systèmes de santé.

À cette fin, le gouvernement du Canada travaille également en partenariat avec des partenaires autochtones à l'échelle nationale, régionale et locale afin de mettre en œuvre une approche de prestation des services axée sur le patient et le mieux-être communautaire et liée efficacement aux systèmes de soins de santé provinciaux et territoriaux. De plus, le gouvernement du Canada a signé l'Accord entre le Canada et la Nation métisse, le Protocole d'entente sur les priorités communes entre l'Assemblée des Premières Nations et le Canada et la Déclaration de l'Inuit Nunangat sur le partenariat entre les Inuits et la Couronne, qui définissent les priorités en matière de santé et de mieux-être pour leurs collectivités.

Relever le défi

Santé de l'enfant

Les enfants sont vulnérables aux disparités en matière de santé, car les expériences négatives de la petite enfance peuvent avoir des effets tout au long de la vie. C'est pourquoi le Canada a mis sur pied des programmes de surveillance

de la santé des enfants axés sur les anomalies congénitales, les maladies pédiatriques rares et émergentes, les cancers infantiles, les blessures, ainsi que les facteurs de risque et de protection (p. ex. l'obésité, l'activité physique, le sommeil et la maltraitance des enfants). Le Canada collabore avec d'éminents experts et partenaires de partout au pays pour améliorer la surveillance de la santé maternelle et infantile en recueillant et en fournissant des renseignements complets en temps opportun.

Maladies chroniques

Les maladies chroniques majeures, par exemple les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, causent 65 % de tous les décès au Canada chaque année. En partenariat avec des organismes privés et sans but lucratif et d'autres ordres de gouvernement, le Canada met à l'essai et élargit les interventions

visant à prévenir les maladies chroniques, en mettant l'accent sur les facteurs de risque communs, comme la mauvaise alimentation, l'inactivité physique, le tabac et la consommation de drogues et d'alcool. Le Canada continue d'appliquer la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé et a contribué par sa stratégie sur le tabagisme à réduire le taux de tabagisme à son taux le plus bas dans l'histoire du pays. La stratégie remaniée du Canada sur le tabagisme vise à atteindre le taux de tabagisme cible de moins de 5 % d'ici 2035. Le Canada met en place un régime pour les produits de vapotage qui sont une solution de rechange moins nuisible que le tabagisme et collabore aux efforts transfrontaliers pour lutter contre le trafic de produits illégaux du tabac, le prévenir et l'empêcher.

La Stratégie en matière de saine alimentation du Canada vise à améliorer l'environnement alimentaire au Canada pour qu'il soit plus facile pour sa population de faire des choix sains. La Stratégie se compose d'initiatives complémentaires, y compris l'interdiction des huiles partiellement hydrogénées, un règlement restreignant la publicité visant la consommation de boissons et d'aliments malsains destinée aux enfants, la révision des lignes directrices nationales en matière d'alimentation et l'exigence d'un étiquetage sur le devant de l'emballage des aliments riches en sodium, en sucres et en gras saturés. Le gouvernement modernise également son approche en matière d'étiquetage des aliments et met à jour ses lois et règlements afin de renforcer le système canadien de salubrité des aliments.

Par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada et de programmes comme Vie saine et l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones, le Canada investit dans la prévention, la détection et la gestion précoces du diabète, ainsi que dans la recherche.

Le gouvernement du Canada s'engage à adopter une approche globale, collaborative, humaniste et fondée sur des données probantes à l'égard de la politique en matière de drogues, qui repose sur une optique de santé publique en matière de problèmes liés aux drogues. La nouvelle Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances rétablit la réduction des méfaits en tant que pilier clé (ce qui permet au gouvernement de mieux s'attaquer à la crise actuelle des opioïdes et de prévenir de nouvelles crises) à côté des autres piliers que sont la prévention, le traitement et l'application de la loi.

Grands Défis Canada

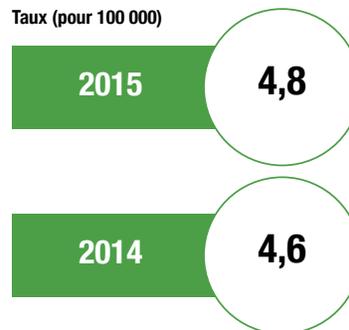
Grands Défis Canada est une plateforme d'innovation qui vise à accélérer la réalisation des ODD. Il s'agit d'un modèle qui encourage les innovateurs à trouver de nouvelles façons de surmonter les défis collectifs et d'établir des partenariats en ce sens. Grands Défis Canada a appuyé plus de 1000 programmes et innovations au Canada et dans des pays à revenu faible et moyen, notamment, par exemple, la conception d'une application mobile pour améliorer l'accès des femmes aux soins de santé reproductive fournis par des unités mobiles dans des zones de conflit en Iraq. L'organisation a également appuyé des projets qui intègrent la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que les besoins en santé mentale des réfugiées d'Éthiopie. Grands Défis Canada lance aussi de nouveaux programmes, comme le Grand défi humanitaire, qui mise sur l'innovation pour aider les personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre qui sont touchées par une crise humanitaire, ainsi que l'Initiative sur l'innovation autochtone, qui révèle et appuie les innovateurs autochtones qui cherchent à répondre aux défis les plus pressants auxquels sont confrontées leurs collectivités.

Des rapports scientifiques et des rapports sur les stratégies récemment publiés, y compris l'étude de 2016 sur la charge mondiale de morbidité ont classé la pollution de l'air au quatrième rang des facteurs de risques de décès précoce (6,9 millions de morts dans le monde) chaque année. En ce qui concerne le Canada, l'étude a classé la pollution de l'air au onzième rang des principaux facteurs de risque de décès précoce. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada collaborent au fonctionnement du Système de gestion de la qualité de l'air qui comprend des normes de qualité de l'air ambiant visant les principaux polluants et des mesures de réduction des émissions venant d'importantes sources de polluants de l'air. En juin 2016, le Canada a publié le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques afin de réduire la pollution atmosphérique émanant des chaudières et des fours industriels, des cimenteries et des machines fixes. L'amélioration de la qualité de l'air attendue de ce règlement correspondrait à 1 200 décès de moins de 2016 à 2035.

Maladies infectieuses

Le taux de VIH au sein de la population générale du Canada est très faible, mais il est plus élevé chez les gais et autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les personnes provenant de pays où le VIH est endémique, les personnes qui s'injectent des drogues et les peuples autochtones. Le Fonds d'initiatives communautaires en matière de VIH et d'hépatite C du Canada appuie des projets qui pourraient être les plus efficaces grâce à des interventions ciblées, fondées sur des données probantes et axées sur les populations prioritaires. Ces projets visent à prévenir de nouvelles infections, à réduire la stigmatisation et la discrimination et à accroître

Indicateur d'ODD 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants



Indicateur d'ODD 3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives



l'accès aux tests et au traitement au Canada.

La Stratégie nationale d'immunisation du Canada vise à améliorer la couverture vaccinale partout au Canada. Les objectifs de la Stratégie de 2016 à 2021 comprennent un objectif de couverture vaccinale de 95 % pour les vaccins destinés aux enfants avant leur deuxième année de vie qui sont financés par l'État dans toutes les provinces et tous les territoires.

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et internationaux pour se préparer et réagir aux maladies infectieuses émergentes et a pleinement mis

en œuvre le Règlement sanitaire international (RSI), conformément au Cadre de capacité de base du RSI de l'OMS. En 2018, le Canada examinera la conformité pancanadienne au RSI au moyen d'une évaluation externe conjointe, qui permettra d'évaluer en profondeur notre capacité collective d'intervenir en cas d'urgence de santé publique.

Santé sexuelle et génésique et droits connexes

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à de l'information et à des services de santé sexuelle et génésique pertinents et adaptés à leurs besoins. Le financement fourni par le gouvernement par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé permet aux Canadiens d'avoir accès à des soins de santé complets, à des services et à de l'information visant à promouvoir la santé sexuelle et génésique, notamment des programmes et des services de planification familiale, des cliniques et des programmes de lutte contre les ITS/VIH et des services de santé liés à la grossesse. Le Canada fournit également un soutien financier pour la prestation de services de sages-femmes sûrs et adaptés sur le plan culturel dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits. Les Lignes directrices nationales pour l'éducation en matière de santé sexuelle orientent le soutien du Canada pour une éducation en matière de santé sexuelle complète, inclusive, fondée sur des données probantes, adaptée à l'âge et à la culture.



Santé mentale

L'amélioration de la santé mentale et la prévention de la maladie mentale sont une priorité transversale du gouvernement du Canada. Dans le cadre d'une collaboration, le gouvernement investit dans une gamme d'initiatives et de programmes visant à améliorer la disponibilité et la qualité des services de santé mentale, à promouvoir une santé mentale positive et à contribuer à la prévention de la maladie mentale et du suicide. Pour les peuples autochtones, ce travail comprend l'appui à la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits et les services de consultation adaptés aux différences culturelles offerts par la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être des Premières Nations et des Inuits.

Le Canada a publié le rapport d'étape de 2016 sur le Cadre fédéral de prévention du suicide en décembre 2016. Le Cadre est axé sur la sensibilisation du public et la réduction de la stigmatisation associée au suicide. Il communique des renseignements et des données destinés à favoriser la prévention du suicide et fait la promotion du recours à la recherche et aux pratiques fondées sur des données probantes dans les activités de prévention du suicide.

Engagement

Le Canada fait régulièrement appel à un éventail d'intervenants en santé publique, y compris des autorités régionales de la santé, des ONG et des organismes voués à des maladies particulières, et s'engage à continuer d'améliorer les relations avec les intervenants. Dans le cadre de ces efforts, le Forum des professionnels de la santé de l'administrateur en chef de la santé publique a été créé en janvier 2018 afin de favoriser l'amélioration des relations avec les organisations nationales de professionnels de la santé et de faire progresser les priorités en santé publique.

Le Canada et le monde

Malgré les progrès impressionnants accomplis en matière de santé et de bien-être à l'échelle mondiale au cours des trois dernières décennies, des millions de personnes continuent de lutter contre la pauvreté et les inégalités persistantes. Les femmes et les filles ont des difficultés particulières à mener une vie saine dans un contexte de normes sociales néfastes et de discrimination. Les adolescents, en particulier, doivent faire face à des problèmes de santé et de nutrition en raison de leur statut souvent marginalisé.

En tant qu'ardent défenseur mondial de la santé, des droits et du bien-être des plus pauvres et des plus vulnérables dans les pays en développement, le Canada s'est engagé à promouvoir une approche de la santé fondée sur les droits de la personne. Grâce à un engagement important au sein de l'OMS et d'autres tribunes multilatérales d'envergure, le Canada fait progresser cette approche sur des questions importantes, notamment l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, l'accès à la santé et aux droits sexuels et génésiques, et la sécurité sanitaire mondiale.

Pour réduire les taux inacceptables de mortalité maternelle et infantile dans les pays en développement, le Canada s'est engagé à consacrer 3,5 milliards de dollars à la santé maternelle, néonatale et infantile de 2015 à 2020, contribuant ainsi à une meilleure nutrition, à l'accès à la vaccination, à un accès élargi et équitable à des services de santé sensibles au genre, au renforcement des systèmes de santé et de données, et à la lutte contre les maladies infectieuses, dont les efforts visent à éradiquer la poliomyélite.

Le Canada est un donateur de longue date au titre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) : il y a consacré plus de 670 millions de dollars depuis la création de l'Initiative, en 2000. En 2017, la ministre du Développement international et de la Francophonie, Marie-Claude Bibeau a annoncé une nouvelle contribution de 100 millions

de dollars à l'IMEP lors d'une activité d'annonce de contributions pour la lutte mondiale contre la poliomyélite à la convention du Rotary International. Cette somme fera partie de l'engagement de 3,5 milliards de dollars pris par le Canada pour l'amélioration de la santé et du respect de droits des femmes et des enfants.

La santé sexuelle et génésique et les droits connexes ont une incidence énorme sur la trajectoire de la vie des femmes et des filles, y compris leur santé et leur bien-être et les possibilités économiques qui s'offrent à elles. Le Canada est membre de She Decides, qui défend le droit des femmes d'accéder à tous les services de santé sexuelle et génésique, y compris l'avortement sans risque.

Le Canada a annoncé un investissement de 650 millions de dollars sur trois ans pour soutenir l'accès des femmes et des adolescentes à la gamme complète des services de santé sexuelle et génésique, à la planification familiale, aux contraceptifs et à une éducation sexuelle complète et pour leur permettre d'avoir accès à un avortement sûr et légal ainsi qu'à des soins après un avortement.

En 2016, le Canada a accueilli des dirigeants mondiaux à la cinquième Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le

paludisme. Les fonds recueillis, soit 12,9 milliards de dollars américains, pourraient sauver huit millions de vies. Depuis 2002, le Canada a versé 2,9 milliards de dollars au Fonds mondial.

Il soutient aussi l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) en s'engageant à lui versant 520 millions de dollars sur cinq ans, entre 2016 et 2020. L'Alliance GAVI est un partenaire crucial en vue d'améliorer la couverture et l'égalité du système de santé par le renforcement de certains de ses aspects, par exemple : assurer un leadership, une gestion et une coordination efficaces dans le pays; promouvoir la gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement; améliorer la fiabilité des données et soutenir la mobilisation de la collectivité.

Le Canada trouve des moyens novateurs d'aider les pays à atteindre l'ODD 3. Il est un membre fondateur et un donateur important (240 millions de dollars, de 2015 à 2020) du Mécanisme de financement mondial à l'appui de l'initiative Chaque femme, chaque enfant, un mécanisme de financement novateur et catalyseur qui accélère les progrès accomplis par les pays pour améliorer la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents.

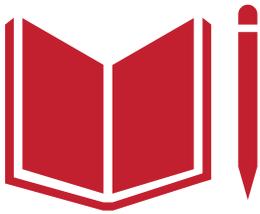
Données et recherche

En tant que chef de file mondial de la recherche en santé, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada abrite le Centre d'excellence pour le registre et les statistiques de l'état civil, un centre mondial de ressources qui appuie les efforts nationaux visant à élaborer, renforcer et élargir ces outils clés afin d'éclairer les politiques nationales en matière de soins de santé. Le CRDI appuie également un réseau de 43 groupes de réflexion dans les pays en développement afin de produire des données probantes de grande qualité et de réunir différentes parties prenantes pour renforcer les systèmes de soins de santé primaires afin de mieux servir les populations les plus vulnérables.

Prochaines étapes

- Le Canada orientera les investissements annoncés dans le budget de 2017 et le budget de 2018 de façon à combler des lacunes précises du système de soins de santé canadien, notamment pour accroître la disponibilité des soins à domicile et des soins palliatifs, aider les jeunes à accéder aux services de santé mentale nécessaires et réduire le coût des médicaments d'ordonnance.
- Annoncé récemment, le Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, un programme universel d'assurance-médicaments financé par l'État, publiera d'ici le printemps 2019 des recommandations qui orienteront les mesures à venir dans ce domaine.
- Le gouvernement du Canada demeure déterminé à faire progresser les importants travaux destinés à réduire les écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada, notamment grâce à l'amélioration de la qualité des soins et de la satisfaction à l'égard des soins, des ressources de santé durables et suffisantes dans les collectivités, et un financement prévisible et à long terme pour soutenir les systèmes de santé dirigés par les Autochtones.
- Le Canada accueillera la prochaine conférence mondiale de Women Deliver en juin 2019. La conférence Women Deliver est le plus grand événement sur la santé, les droits et le bien-être des femmes et des femmes, et cet événement est l'occasion d'attirer l'attention sur le programme féministe du Canada et de lui donner un élan au Canada et à l'étranger.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

L'éducation et le développement des compétences sont indispensables à la prospérité économique et sociale du Canada et au bien-être de tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et les groupes autochtones, vise à instaurer une culture de l'apprentissage tout au long de la vie en permettant à la population d'avoir accès à l'éducation et aux compétences de qualité supérieure dont les Canadiens ont besoin pour réaliser leurs objectifs de vie.

Au Canada, ce sont les provinces et les territoires qui assument la responsabilité de l'organisation, de la transmission et de l'évaluation de l'éducation à tous les niveaux de scolarisation. L'enseignement est gratuit au primaire et au secondaire,

tandis que l'éducation postsecondaire dépend du financement privé, quoiqu'elle soit largement subventionnée par tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement du Canada contribue à l'éducation postsecondaire de quatre manières, à savoir le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), le régime fiscal, les dépenses liées à la recherche et au développement en tant que soutien à l'innovation et à la compétitivité économique, ainsi que l'aide financière aux étudiants et les incitatifs d'épargne-études au moyen du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Programme canadien pour l'épargne-études, respectivement.



Relever le défi

Pour s'entendre sur des objectifs communs dans une vaste gamme d'activités aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, les provinces et territoires ont formé le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). Le Conseil offre aux ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation une tribune où ils peuvent discuter de questions d'intérêt commun, collaborer à des initiatives communes en matière d'éducation et représenter les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations nationales vouées à l'éducation, du gouvernement fédéral, de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux.

L'Éducation au Canada – Horizon 2020 est le cadre élaboré par les ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation pour améliorer les systèmes d'éducation, les possibilités d'apprentissage et la réussite scolaire à l'échelle du Canada.

L'Éducation au Canada – Horizon 2020 s'articule autour des quatre piliers de l'apprentissage tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, et s'attaque aux enjeux actuels les plus urgents de l'éducation et de l'apprentissage au Canada. Ces quatre piliers sont les suivants :

1. Apprentissage et développement de la petite enfance – Tous les enfants devraient avoir accès à une éducation préscolaire de haute qualité afin de veiller à ce qu'ils soient disposés à apprendre dès leur entrée à l'école.
2. Systèmes scolaires primaires et secondaires – Tous les enfants inscrits dans nos systèmes scolaires du primaire au secondaire méritent un enseignement et des possibilités d'apprentissage inclusifs, leur permettant d'acquérir des compétences de calibre mondial en littératie, en numératie et en sciences.
3. Enseignement postsecondaire – Le Canada doit accroître le nombre d'étudiantes et étudiants qui suivent des études postsecondaires grâce au renforcement de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire.
4. Apprentissage et développement des compétences des adultes – Le Canada doit développer un système accessible, diversifié et intégré pour l'apprentissage et le développement des compétences des adultes qui

permet de satisfaire aux besoins des Canadiennes et Canadiens en matière de formation.

Le gouvernement du Canada est conscient du fait que l'amélioration de l'éducation des Autochtones est indispensable au renouvellement des relations entre le Canada et les peuples autochtones. Les enfants, les adolescents et les adultes des collectivités autochtones méritent de recevoir une éducation de grande qualité et adaptée sur le plan culturel qui répond à leurs besoins, tout en respectant l'exercice des pouvoirs autochtones à cet égard. Le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les Autochtones pour élaborer un nouveau partenariat sur l'éducation.

Figure 4.1 — Données démographiques sur la scolarité au Canada

CANADA	ÉDUCATION	PRIMAIRE ET SECONDAIRE	POSTSECONDAIRE
<p>35,1 millions : Population canadienne en 2016.</p> <p>22 % : Pourcentage de la population née à l'étranger, en 2016.</p> <p>Français et anglais : Les deux langues officielles du Canada.</p> <p>263 : Nombre de langues non officielles parlées à la maison.</p>	<p>13 : Nombre d'années d'éducation gratuite de la maternelle au secondaire.</p> <p>6 % : Dépenses publiques et privées dans les établissements d'éducation en pourcentage du PIB en 2014.</p> <p>4,8 millions : Nombre d'élèves dans les écoles primaires et secondaires.</p> <p>2 millions : Nombre d'étudiants inscrits à des programmes postsecondaires publics.</p>	<p>400 000 : Nombre d'enseignants dans les écoles publiques en 2015.</p> <p>26 % : Proportion d'enseignants masculins dans les écoles primaires et secondaires.</p> <p>87 % : Taux de diplomation au niveau secondaire en 2015 (84 % des garçons, 91 % des filles).</p> <p>Selon les résultats de l'enquête PISA menée en 2015, le Canada reste l'un des pays qui réussissent le mieux en sciences.</p>	<p>54 % : Pourcentage de Canadiens âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires* en 2016 (48 % des hommes, 62 % des femmes).</p> <p>11 % : Pourcentage d'Autochtones ayant fait des études universitaires en 2016 (le pourcentage enregistré dans la population générale est de 29 %).</p> <p>513 141 : Nombre de diplômés d'études postsecondaires en 2015 (42 % d'hommes, 58 % de femmes).</p> <p>104 268 : Nombre de diplômés d'études postsecondaires en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) en 2015 (72 % d'hommes, 28 % de femmes).</p>

*Les études postsecondaires englobent les études universitaires et les études collégiales orientées généralement vers des compétences techniques ou professionnelles donnant directement accès au marché du travail.

Démographie de l'éducation au Canada

Les Canadiens comptent parmi les peuples les plus instruits du monde : en 2016, 54 % des Canadiens âgés de 25 à 64 ans avaient fait des études postsecondaires, comparativement à une moyenne de 36,7 % dans les pays de l'OCDE. Le pourcentage de Canadiens ayant un diplôme d'études postsecondaires a augmenté régulièrement et systématiquement depuis 1990, et les femmes ont systématiquement obtenu de meilleurs résultats que les hommes à ce niveau.

L'atteinte de niveaux supérieurs d'éducation s'est traduite par des salaires plus élevés pour les femmes, mais il existe encore des écarts sur le plan de la participation au marché du travail et des gains. Il existe encore au Canada d'importants écarts du point de vue de la diplomation et, par conséquent, dans la répartition des genres sur le plan professionnel. Par exemple, les deux tiers des diplômés d'études postsecondaires en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques sont des hommes, et la disparité est encore plus marquée dans les programmes

d'ingénierie et d'informatique et dans les métiers spécialisés. Les trois quarts des inscriptions et des diplômés en sciences de la santé (p. ex. sciences infirmières et pharmacie) et de l'éducation sont des femmes. La répartition des genres en éducation entraîne une diversité des genres moindre dans les différentes professions et limite les perspectives de carrière pour les femmes (et pour les hommes) dans certaines disciplines universitaires et professionnelles.

Dans le cadre du système des pensionnats, les Autochtones du Canada ont été autrefois soumis à une éducation discriminatoire sous la houlette de l'Église et le joug brutal du gouvernement. Les excuses présentées par le premier ministre Trudeau au nom du gouvernement du Canada et de la population canadienne sont accompagnées de plusieurs initiatives visant à garantir que les besoins des Autochtones en matière de culture, de santé et d'éducation sont définis et satisfaits. Toutefois, les étudiants autochtones se heurtent encore à des obstacles lorsqu'il s'agit de l'accès à l'éducation.

Les Autochtones ont réalisé d'importants progrès au cours de la décennie qui vient de s'écouler. En 2016, près de 74 % des adultes âgés de 25 à 64 ans avaient un diplôme d'études secondaires ou un certificat équivalent (comparativement à 66 % en 2006) et 23 % des adultes avaient un diplôme collégial (comparativement à 18,7 %). Le pourcentage d'hommes autochtones ayant un certificat d'apprentissage ou un certificat de compétence est passé à 9,6 % (comparativement à 6,8 %).

Le gouvernement du Canada continue, en collaboration avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones, à développer et à améliorer les systèmes d'éducation du Canada, dans les secteurs suivants.

Indspire

Indspire est un programme dirigé par les Autochtones pour les Autochtones. Il s'adresse aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis des collectivités éloignées, des régions rurales et des centres urbains dans l'ensemble du Canada. Indspire contribue à concrétiser les ODD, car il permet d'offrir à tous une éducation de qualité et équitable ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Le programme est voué à l'amélioration de la stabilité financière des étudiants autochtones qui suivent des études postsecondaires et aux réalisations susceptibles de contribuer à la réconciliation. Indspire collabore avec toutes sortes de partenaires pour veiller à ce que tous les étudiants autochtones du Canada obtiennent un diplôme d'ici une génération.

Apprentissage et développement de la petite enfance

L'investissement dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est l'un des meilleurs investissements que puissent faire des gouvernements pour consolider les résultats sociaux et économiques. En juin 2017, les gouvernements au Canada ont conclu une entente historique. Le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

permettra d'améliorer les systèmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et, ainsi, d'améliorer la vie des enfants canadiens et de leurs familles. Le Cadre établit les fondements de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la perspective d'une vision commune à long terme en ce qui a trait à un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité, accessible, abordable, souple et inclusif.

Le gouvernement du Canada collabore avec les peuples autochtones pour élaborer un cadre semblable qui traduira les besoins et les priorités propres aux enfants et aux familles autochtones du Canada. Ce cadre consolidera les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et les mesures de soutien destinées aux enfants et aux familles autochtones, ainsi que les mesures visant à favoriser une autodétermination accrue, à améliorer les résultats socioéconomiques pour les Autochtones et à contribuer au processus de réconciliation.

Le gouvernement continue également d'investir dans les réparations et les rénovations urgentes qu'il faut apporter aux établissements d'enseignement utilisés dans le cadre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (63 établissements à ce jour) et dans le cadre de l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits (210 centres de la petite enfance). Ces investissements répondaient à des préoccupations cruciales en matière de santé et de sécurité.

Indicateur d'ODD 4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

2015-2016



95 %



94 %

Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Canada a signé des accords bilatéraux pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec l'ensemble des provinces et des territoires.

Chacun de ces accords bilatéraux triennaux répond à des besoins spécifiques en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, dont ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Éducation primaire et secondaire

Toutes les provinces et tous les territoires se sont dotés de lois, de politiques, de programmes, de programmes d'études et de pratiques dans le cadre d'un système d'éducation primaire et secondaire reflétant le mieux l'histoire, la culture et les besoins d'apprentissage de leur population. Le caractère exhaustif, diversifié et largement accessible des systèmes d'éducation au Canada traduit la conviction sociétale associée à l'importance de l'éducation.

En 2013-2014, on comptait au Canada 4 706 025 élèves dans les écoles publiques primaires et secondaires. L'âge de la scolarisation obligatoire peut varier d'une région à l'autre, mais dans la plupart d'entre elles, les enfants entrent à l'école à 5 ans et obtiennent leur diplôme d'études secondaires à 18 ans.

Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) mène des discussions ou prend des mesures au sujet de questions d'intérêt commun. Les ministres définissent également les priorités de l'éducation primaire et secondaire au Canada dans le but de veiller à ce que tous les enfants inscrits dans nos systèmes éducatifs, du primaire au secondaire, puissent avoir accès à des possibilités d'apprentissage qui soient inclusives et qui leur permettent d'acquérir des compétences de classe mondiale en littératie, en numératie et en sciences (L'Éducation au Canada – Horizon 2020).

Au Canada, c'est le Cadre pancanadien du CMEC pour les compétences globales qui oriente la transformation en cours dans un certain nombre de provinces et de territoires où l'on vise à définir des programmes d'études axés sur la définition des compétences. Les six compétences circonscrites par les ministres de l'Éducation, lesquelles reposent sur les fondements de la littératie et de la numératie, sont au cœur de ces réformes. Elles sont interdépendantes et elles interviennent dans toutes sortes de situations et de disciplines.

Les compétences globales aident les élèves à affronter l'évolution des diverses exigences de la vie, du travail et de l'apprentissage, à rester actifs et sensibles aux besoins de leur collectivité à différents niveaux, de l'échelle locale à l'échelle mondiale, à tirer parti des nouvelles technologies,

Indicateur d'ODD 4.1.1.c-1 Proportion d'enfants et de jeunes qui atteignent, à la fin du premier cycle des études secondaires, un niveau minimal de compétence en lecture, selon le sexe

2015



86 %



92 %

Indicateur d'ODD 4.1.1.c-2 Proportion d'enfants et de jeunes qui atteignent, à la fin du premier cycle des études secondaires, un niveau minimal de compétence en mathématiques, selon le sexe

2015



86 %



85 %

à nouer des relations fructueuses avec les gens d'autres pays et cultures, à agir de façon responsable en présence de nouveaux défis et problèmes, et à accueillir les possibilités qui n'existent pas encore. Elles contribuent également à améliorer les résultats scolaires, les relations, l'accès à l'emploi, la santé et le bien-être.

Depuis 2016, le gouvernement du Canada collabore étroitement avec divers partenaires autochtones pour mettre en œuvre un processus de participation inclusif et exhaustif visant à élaborer des recommandations destinées à

Compétences globales du Canada

- Pensée critique et résolution de problèmes.
- Innovation, créativité et entrepreneuriat.
- Apprendre à apprendre/conscience de soi et autonomie.
- Collaboration.
- Communication.
- Citoyenneté mondiale et durabilité.

consolider l'éducation dans les réserves. Pour s'assurer que les enfants autochtones vivant dans des réserves reçoivent une éducation de qualité, le gouvernement du Canada a fait des investissements importants dans l'éducation primaire et secondaire, notamment pour répondre aux besoins immédiats et suivre le rythme de la croissance à moyen terme, tout particulièrement dans les programmes linguistiques et culturels, les programmes de littératie et de numératie, et les programmes destinés aux enfants ayant des besoins particuliers. Le gouvernement collabore avec ses partenaires autochtones pour transformer le mode de financement de l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans les collectivités autochtones.

Le gouvernement a élaboré, de concert avec ses partenaires, une politique visant à consolider l'éducation primaire et secondaire dans les collectivités des Premières Nations. Cette politique, entérinée par les chefs réunis en assemblée en décembre 2017, permettra aux Premières Nations d'exercer le contrôle sur l'éducation des Premières Nations et de compter sur des allocations fédérales suffisantes, prévisibles et durables.

Éducation postsecondaire

Les Canadiens savent qu'une éducation de qualité leur garantit les moyens dont ils ont besoin pour réussir, mais beaucoup se heurtent à de nombreuses difficultés qui les empêchent d'avoir accès à une éducation ou à une formation de niveau postsecondaire. Certains adultes peuvent avoir besoin de se recycler pour trouver un meilleur emploi, mais l'éducation postsecondaire peut être inabordable et inaccessible. Certains jeunes peuvent avoir de la difficulté à terminer leurs études secondaires pour toutes sortes de raisons, par exemple parce qu'ils doivent composer avec un emploi à temps partiel ou parce que le milieu familial ne leur permet pas de se concentrer sur leurs études.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes afin de rendre l'éducation postsecondaire plus abordable pour les étudiants. Par exemple, le gouvernement a

augmenté les bourses d'études du Canada destinées aux étudiants issus de familles à faible revenu ou à revenu moyen. Il a bonifié de 50 % les bourses d'études du Canada destinées aux étudiants issus de familles à faible revenu ou à revenu moyen et aux étudiants à temps partiel. Grâce à cette mesure, plus de 360 000 étudiants recevront une aide financière accrue qu'ils n'auront pas à rembourser. En outre, le gouvernement a élargi l'admissibilité à ces bourses, de sorte que 46 000 étudiants de plus y sont admissibles.

Le gouvernement a également simplifié le processus de demande du Programme canadien de prêts aux étudiants et relevé le seuil de remboursement des prêts d'environ 23 % de sorte que les étudiants n'aient pas à rembourser leur prêt avant de gagner au moins 25 000 \$ par an. Le relèvement du seuil aide les étudiants à faire la transition des études au marché du travail.

Passeport pour ma réussite Canada aide les jeunes à réussir

Créé en 2001, Passeport pour ma réussite Canada (Passeport) est un organisme caritatif qui collabore avec des partenaires locaux pour offrir aux jeunes de milieux à faible revenu le soutien scolaire, social et financier ainsi que le soutien en matière de counselling dont ils ont besoin pour terminer leurs études secondaires. Lancé sous forme de projet pilote dans le secteur de Regent Park, à Toronto, le programme s'est, depuis, étendu à 20 collectivités canadiennes. Le Canada investit dans Passeport depuis 2010.

Le programme Passeport s'est révélé très fructueux. Pour l'année scolaire 2015-2016, le taux de diplomation au secondaire dans les délais prévus a augmenté en moyenne de 79 % dans les collectivités offrant le programme, notamment en Ontario, en Nouvelle Écosse et au Québec, par rapport aux taux de diplomation d'avant Passeport. De 2004 à 2015, près de 5 000 élèves inscrits au programme Passeport ont terminé leurs études secondaires avec succès, et près des trois quarts de ces diplômés ont fait des études ou suivi une formation au niveau postsecondaire, améliorant ainsi leurs chances de trouver un bon emploi bien rémunéré.



Pour veiller à ce que les étudiants autochtones aient les mêmes possibilités de succès que les autres Canadiens, le gouvernement du Canada a décidé, en 2017, d'augmenter de 90 millions de dollars sur deux ans le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Cette augmentation facilitera l'accès à l'éducation postsecondaire et répondra aux besoins financiers de plus de 4 600 étudiants autochtones (Premières Nations et Inuits) admissibles à des programmes postsecondaires.

Développement des compétences

Par ailleurs, grâce à la nouvelle initiative Action Compétences, à partir de l'automne 2018, les adultes qui retourneront à l'école à temps plein après plusieurs années d'emploi pourront obtenir des bourses supplémentaires par année scolaire, en plus des autres bourses et prêts offerts aux étudiants. Action Compétences permettra également aux Canadiens au chômage de continuer à recevoir leurs prestations d'assurance emploi pendant qu'ils suivent une formation à leurs frais.

L'aide à l'éducation des jeunes et des adultes leur ouvre le marché du travail. Comme celui-ci accorde une

valeur ajoutée sans cesse croissante à un ensemble de compétences variées, les Canadiens peuvent avoir besoin de mettre leurs compétences à niveau tout au long de leur carrière. Outre les quelque 3 milliards de dollars par an versés actuellement sous forme de transferts aux provinces et aux territoires au titre des programmes d'emploi et de développement des compétences, le gouvernement augmente le financement à raison de 21 % supplémentaires d'ici 2021-2022. Les transferts sont également plus simples, plus souples et mieux adaptés aux besoins des employeurs et des travailleurs, notamment ceux qui sont actuellement sous représentés dans la main d'œuvre. Au total, ces mesures aident des gens de tous les groupes d'âge et de tous horizons — des jeunes aux travailleurs expérimentés en passant par les nouveaux arrivants au Canada, les personnes handicapées, entre autres — afin que tous les Canadiens aient la possibilité de trouver et de conserver un bon emploi.

Les Autochtones sont moins susceptibles de trouver un emploi que les Canadiens non autochtones, et ceux qui travaillent gagnent généralement moins que leurs homologues non autochtones.

La Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones existe depuis de nombreuses années, mais le financement n'a pas suivi la croissance démographique et les besoins. Le gouvernement a admis qu'il fallait en faire plus pour combler les écarts sur le plan de l'emploi et des gains entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. Le nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones prévoit un budget de 34 % supérieur au précédent, et aide ainsi plus de Canadiens autochtones à acquérir des compétences et à trouver un emploi leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Le programme tient également compte des besoins propres aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis en prévoyant des volets distincts pour les programmes et le financement.

Des partenariats novateurs

Compte tenu de l'évolution des besoins de l'économie canadienne, les gouvernements provinciaux et territoriaux envisagent toutes sortes d'approches novatrices en matière d'éducation et de développement des compétences en collaboration avec le secteur privé et d'autres acteurs non gouvernementaux.

Le Fonds prêt à l'emploi du gouvernement de l'Ontario aide les fournisseurs à offrir des expériences d'apprentissage expérientiel axées sur la carrière aux étudiants postsecondaires et aux jeunes diplômés.

Le programme de collaboration Skills for Jobs Blueprint du gouvernement de la Colombie Britannique vise à élaborer des programmes d'apprentissage et de développement des compétences dans les professions où il y a une forte demande.

Le cadre de compétences mis au point par le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation aide les étudiants postsecondaires à faire la transition des études au marché du travail.

Les Adult Literacy Grants for Community-Based Organizations du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador soutiennent la coordination des activités organisées par les grands organismes offrant du tutorat bénévole en personne pour l'alphabétisation de base des adultes.

Le Canada et le monde

Le Canada est une destination de choix pour les étudiants désireux d'obtenir une éducation de qualité et il mène des activités à grande échelle pour attirer des étudiants et ainsi faire valoir une éducation de qualité, inclusive et équitable, conformément aux objectifs de développement durable.

Le gouvernement du Canada offre des bourses d'études à court terme aux étudiants et aux chercheurs étrangers au Canada et aux Canadiens qui étudient ou font de la recherche à l'étranger. Par exemple, Affaires mondiales Canada appuie différents programmes de bourses, notamment les suivants :

- le Programme des bourses canadiennes du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II, qui vise à maximiser le potentiel des jeunes afin qu'ils soient prêts à relever les défis du 21^e siècle en offrant une bourse d'études supérieures et un programme de résidence aux étudiants canadiens et aux étudiants de pays en développement faisant partie du Commonwealth;
- le Programme de bourses pour les leaders africains de demain, qui vise à préparer la prochaine génération de leaders novateurs de l'Afrique subsaharienne à contribuer activement au développement de leurs collectivités locales et mondiales et à favoriser la prospérité économique, la justice sociale et l'équité en Afrique;

- le Programme canadien de bourses de la Francophonie, qui vise à développer les capacités institutionnelles en offrant de la formation à des ressortissants de pays en développement faisant partie de la Francophonie.

En outre, Affaires mondiales Canada parraine le Programme d'échange d'étudiants (PEE). Ce programme offre des bourses d'études à court terme pour favoriser le développement du capital humain et de la prochaine génération de leaders dans les Amériques et permet de consolider les liens entre les établissements postsecondaires du Canada, de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le PEE comporte quatre volets offrant environ 650 bourses à court terme, au niveau collégial et aux premier et deuxième cycles universitaires. Les quatre volets sont les suivants :

- [Programme des futurs leaders dans les Amériques](#)
- [Bourses d'échange \(leadership\) Canada-Chili](#)
- [Programme de bourses \(leadership\) Canada-CARICOM](#)
- [Programme de leadership pour le personnel enseignant Canada-CARICOM](#)

Les bourses soutiennent les priorités du Canada dans les Amériques, à savoir une gouvernance démocratique et responsable, la défense des droits de la personne, la protection de l'environnement, la diversité et les peuples autochtones. Plus de 400 bourses d'études sont attribuées chaque année, pour un total de 4 000 bourses depuis 2009.

Nous cherchons également à créer des partenariats stratégiques avec différents pays du monde pour encourager la coopération dans le secteur de l'éducation. Nous participons aussi à des sommets et à des forums internationaux sur l'éducation, les études supérieures et le développement des compétences qui s'intéressent aux principaux enjeux et défis actuels et aux pratiques exemplaires dans ces domaines. L'ensemble des mesures prises par le Canada à l'égard de l'éducation dans le monde contribuent à faire progresser le Programme d'innovation et la Stratégie en matière de compétences mondiales du Canada en attirant et en incitant à rester des étudiants et des chercheurs étrangers de qualité supérieure.

La Politique d'aide internationale féministe du Canada vise à garantir aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les filles, les adolescentes et les femmes, l'accès à une éducation de qualité. Afin de mieux soutenir l'égalité des chances en éducation pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement et d'atteindre l'ODD 4 (Éducation de qualité), le gouvernement du Canada s'est engagé à veiller à ce que les filles, les adolescentes et les femmes puissent acquérir les compétences et l'éducation dont elles ont besoin pour réussir, à ce que les filles aient accès à des écoles sûres, accueillantes et adaptées à leurs besoins, et à ce que celles qui n'ont pas pu obtenir une éducation de qualité puissent acquérir les compétences essentielles et suivre des études et une formation techniques et professionnelles, l'objectif étant tout particulièrement d'aider les femmes et les jeunes marginalisés à trouver du travail.

Outre l'accent mis sur les filles, les adolescentes et les femmes, le Canada intégrera l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans l'ensemble de ses initiatives en matière d'éducation. Notamment, le Canada mobilisera les hommes et les garçons à tous les niveaux scolaires afin qu'ils remettent en question les normes, les comportements et les pratiques préjudiciables, et dans le but de transformer les inégalités entre les genres et les rapports de force inégalitaires. Le Canada s'attaquera aux obstacles et aux écarts qui empêchent les groupes marginalisés, tout particulièrement les filles, les adolescentes et les femmes, d'avoir accès à une éducation et à des programmes de développement des compétences de qualité et d'y participer.

En 2015, 39 millions de filles, selon les estimations, n'étaient pas scolarisées en raison de guerres et de catastrophes. Quatre des cinq pays où l'écart entre les genres est le plus important en matière d'éducation sont touchés par des crises et des conflits. Le Canada favorise une éducation de qualité équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous et il est défend depuis longtemps le droit à l'éducation dans les zones d'urgence ou de crise prolongée et dans les États fragiles. Au cours des 15 dernières années, le Canada a priorisé l'aide à l'éducation de base pour les enfants dans un certain nombre d'États fragiles ou touchés par des conflits, comme l'Afghanistan, la Colombie et le Mali, ainsi que dans des pays touchés par des catastrophes naturelles, comme Haïti. Par exemple, le Canada verse 106 millions de dollars à l'UNICEF pour les activités du programme Non à une génération perdue dans

le cadre de la Stratégie du Canada pour le Moyen-Orient (2016-2019) en Irak, en Syrie, en Jordanie et au Liban. Également dans le cadre de la Stratégie pour le Moyen-Orient, le gouvernement du Canada verse plus de 100 millions de dollars d'aide au développement à long terme pour mettre en place des systèmes d'éducation inclusifs et de qualité en Jordanie et au Liban qui offriront les mêmes avantages aux filles, aux garçons et aux enfants marginalisés, dont les enfants réfugiés, inscrits dans les écoles publiques.

Le Canada appuie également l'initiative Education Cannot Wait (L'éducation ne peut attendre), laquelle a commencé à porter ses fruits dans les pays partenaires. En date de mars 2018, Education Cannot Wait avait investi 81 millions de dollars dans 14 pays touchés par des conflits, des déplacements de population et des catastrophes naturelles. Ces investissements favorisent l'accès à une éducation de qualité pour plus de 650 000 enfants et adolescents qui comptent parmi ceux qui sont les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre sur la planète.

Le Canada fournit une aide internationale à des pays en développement et à des États fragiles et touchés par des conflits, en collaboration avec divers partenaires, dont des gouvernements et des organisations multilatérales et non gouvernementales, et dans le cadre de différents mécanismes.

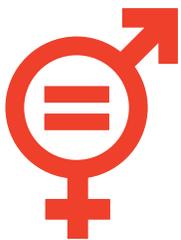
Un des principaux résultats du Sommet du G7 de 2018 est la Déclaration de Charlevoix qui s'est déroulée en juin 2018 dans Charlevoix, au Québec, les chefs d'État ont adopté, sous l'égide du Canada, la Déclaration de Charlevoix sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement, qui vise à combler les écarts en matière d'accès à une éducation de qualité durant les conflits et les crises, ainsi que pour les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, à l'intérieur et à l'extérieur des camps.

Pour donner suite à cet engagement, le Canada et certains de ses partenaires ont également annoncé un investissement de près de 3,8 milliards de dollars. Cet investissement marque un tournant fondamental dans l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, et la réduction des obstacles connexes, dans les pays en développement et dans les États fragiles et touchés par des conflits. Il s'agit de l'investissement le plus important jamais fait dans l'éducation des femmes et des filles dans des États touchés par des crises ou des conflits. Il pourrait changer la vie de millions de femmes et de filles parmi les plus vulnérables du monde. Le Canada investit 400 millions de dollars sur trois ans en plus des 180 millions versés en janvier 2018 au titre du Partenariat mondial pour l'éducation 2018-2020.

Prochaines étapes

- Le développement d'un marché du travail inclusif, résilient, adapté et efficace suppose une stratégie efficace de développement des compétences. Les stratégies élaborées par le gouvernement en matière d'éducation et de développement des compétences feront partie intégrante des mesures prises pour aider les Canadiens à s'adapter au changement.
- Beaucoup de Canadiens sont bien outillés pour tirer parti des nouvelles possibilités grâce à d'excellents résultats scolaires. Cependant, compte tenu de l'évolution rapide du marché du travail, nous devons relever de nouveaux défis et continuer de relever ceux qui persistent, et nous devons collaborer avec tous nos partenaires, dont les peuples autochtones, pour améliorer la qualité de l'éducation offerte à tous les Canadiens.
- Le leadership du Canada dans le domaine de l'éducation mondiale s'appuiera sur la Politique d'aide internationale féministe, sur les données probantes et sur les résultats éprouvés à l'échelle mondiale pour combler les écarts en matière d'accès, de qualité, d'équité, de gouvernance et de reddition de comptes. Le gouvernement du Canada s'engagera également dans des stratégies novatrices et des partenariats avec toutes les parties prenantes. Il tirera aussi parti de l'aide qu'il fournit pour créer de nouveaux modes de financement de l'éducation.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, l'inégalité entre les genres persiste. Les femmes et les filles sont souvent confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination, notamment en raison de leur race, de leur origine ethnique, de leur situation géographique, de leur revenu et de leur niveau d'instruction, de leur religion, de leur langue, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs capacités ou de leur statut de migrant ou de réfugié. Partout dans le monde, y compris au Canada, la discrimination et les préjugés sociaux et sexistes enracinés continuent de limiter la participation et l'avancement des femmes et des filles dans les sphères économique, sociale et politique.

Le Canada entrevoit un monde où les femmes et les filles sont valorisées et habilitées, où elles ont le contrôle de leur vie, participent pleinement à la prise de décisions au sein de leur foyer et dans la société, contribuent au développement et à la prospérité et en tirent profit de manière égale.

Pour promouvoir l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, le gouvernement du Canada a adopté une approche pangouvernementale, fondée sur deux éléments fondamentaux qui placent l'égalité des genres au centre du processus décisionnel, à savoir :

1. Le [Cadre d'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les sexes](#) du Canada, qui énonce les objectifs en matière d'égalité entre les sexes et la façon dont les progrès seront mesurés.



2. L'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), dont l'utilisation systématique éclairera les politiques fédérales, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et d'autres activités, y compris la budgétisation sensible aux genres et les consultations inclusives.

Cette approche à deux volets à l'égard de l'ODD 5 renforcera les progrès accomplis par le Canada relativement à tous les autres ODD.

Certains groupes de femmes et de filles se heurtent à des obstacles particuliers et disproportionnés. Le gouvernement renforce la mise en œuvre de l'ACS+ pour créer des politiques et des programmes fédéraux qui répondent mieux aux besoins différents de divers groupes, notamment les femmes et les filles autochtones, les femmes et les filles migrantes et réfugiées, les femmes et les filles dans les collectivités rurales et éloignées, les femmes et les filles handicapées, les personnes LGBTQ2 et les personnes non binaires. Le gouvernement du Canada renforce également la collecte de données afin d'améliorer les statistiques sur l'égalité des genres et la diversité.

Analyse comparative entre les sexes plus

L'ACS+ est un outil d'analyse utilisé pour évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Le « plus » renvoie aux facteurs croisés comme la race, l'origine ethnique, l'âge, l'incapacité et l'orientation sexuelle, ainsi que le sexe et le genre.

Relever le défi

L'égalité des genres est au cœur du mandat du gouvernement du Canada, comme en témoigne ce qui suit :

- Il a nommé le premier Cabinet fédéral paritaire du Canada.
- Il a créé le tout premier poste de ministre fédéral entièrement consacré aux questions liées à l'égalité des genres.
- Il a présenté un budget fédéral sensible aux genres en 2018.

Guides du Canada

La mission des Guides du Canada est d'encourager les filles à s'habiliter entre elles. Les Guides contribuent surtout à l'ODD 5. Cet organisme est déterminé à mettre un terme à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles, à éliminer toutes les formes de violence envers celles-ci, et à assurer l'égalité des chances pour les femmes dans les postes de leadership ainsi que leur participation pleine et efficace à tous les niveaux décisionnels dans tous les aspects de la vie politique, économique et publique. En offrant aux femmes et aux filles un espace exempt de normes sexospécifiques préjudiciables, les Guides les aident à s'épanouir. Les programmes des Guides sont adaptés aux besoins spécifiques des filles d'aujourd'hui et visent à leur donner une voix, le choix et la latitude nécessaires pour agir.

L'égalité des genres est consacrée par la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'évolution du concept de genre, cependant, a mis en évidence d'importantes lacunes dans les protections de base pour les personnes transgenres et non binaires. Les modifications apportées à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et au *Code criminel* en 2017 ont ajouté une protection contre la discrimination, les crimes haineux et la propagande haineuse fondée sur l'identité ou l'expression de genre. Plus tard cette année-là, le premier ministre Justin Trudeau s'est officiellement excusé auprès des Canadiens LGBTQ2 pour la persécution et les injustices qu'ils ont subies en raison des actions passées du gouvernement fédéral, et il s'est engagé à travailler avec la communauté LGBTQ2 pour assurer l'égalité et l'inclusion.

Les normes sociales doivent changer. Elles perpétuent la répartition inégale du pouvoir entre les femmes et les hommes, qui influence et façonne les rôles, les responsabilités, les possibilités et les résultats différenciés selon le genre. C'est pourquoi le gouvernement accorde un financement à Condition féminine Canada aux fins de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des hommes et des garçons qui fait la promotion de l'égalité et met à l'essai des approches novatrices et ciblées pour vaincre l'inégalité.

Les politiques et les lois sur l'équité en matière d'emploi au Canada contribuent au fait que les femmes occupaient 54 % des postes de législateur et de hauts fonctionnaires en 2015, comparativement à 37 % en 1987. Le gouvernement du Canada a mis en œuvre une approche ouverte, transparente et fondée sur le mérite pour la sélection des candidats à quelque 1 500 nominations fédérales en 2016. Depuis, le nombre de femmes nommées a augmenté de 10 % pour représenter 44 % de toutes les personnes nommées par le gouvernement fédéral.

Soutenir une représentation accrue des femmes à tous les niveaux décisionnels

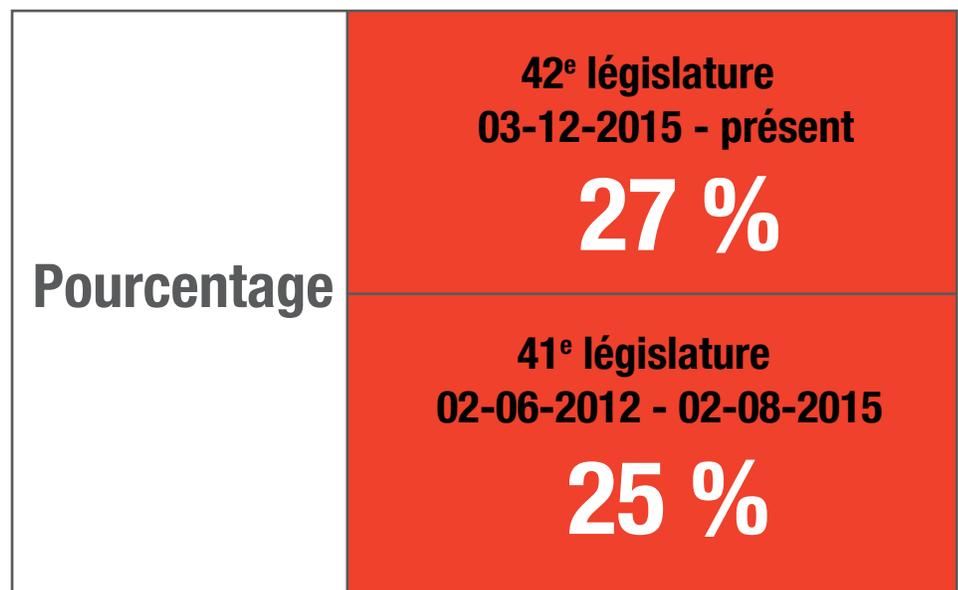
Malgré le Cabinet paritaire, les femmes demeurent sous-représentées au Parlement du Canada et ne représentent que 27 % de ses députés. En comparaison, les femmes représentaient 21 % des députés il y a dix ans.

Les progrès sont plus lents dans le secteur privé, où seulement 21 % des cadres supérieurs étaient des femmes en 2017 (bien qu'il s'agisse d'une augmentation par rapport à 1987). Le gouvernement modernise les lois fédérales canadiennes sur la gouvernance des entreprises afin d'appuyer la participation accrue des femmes aux conseils d'administration et aux postes de cadres supérieurs.

Soutien aux femmes et aux filles nouvellement arrivées au Canada

Les femmes et les filles immigrantes et réfugiées font face à des défis distincts et multiples au Canada, notamment en ce qui a trait à l'apprentissage de la langue, aux transitions professionnelles, aux responsabilités en matière de garde d'enfants, à l'établissement de nouveaux réseaux et au changement de la dynamique familiale traditionnelle. Le gouvernement du Canada appuie les services d'établissement qui ciblent ces femmes et leurs familles, dont des cours de langue et des cercles de conversation réservés aux femmes, des activités visant à favoriser les liens sociaux au sein des communautés, des ateliers axés sur la famille, de l'information sur les droits et les responsabilités juridiques des femmes et un soutien à l'emploi.

Indicateur d'ODD 5.5.1.a Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux



Le Canada investit dans des initiatives visant à éliminer les obstacles systémiques à l'égalité des genres et à appuyer une représentation accrue des femmes aux postes décisionnels de haut niveau, dans la vie démocratique et publique et dans d'autres domaines où les femmes sont sous-représentées. Parmi ces initiatives, mentionnons la Subvention incitative aux apprenties, le Fonds pour les femmes en construction et les programmes CodeCan et PromoScience.

Accroître la prospérité et la sécurité économiques des femmes

Pour assurer l'avenir économique du Canada, il faut offrir à toutes les personnes des possibilités égales de réaliser leur plein potentiel. Toutefois, des disparités persistent dans le taux d'activité des femmes. En 2014, ce taux était de 82 % chez les femmes, comparativement à 91 % chez les hommes. Pour ce qui est de l'écart salarial entre les genres, les Canadiennes gagnaient 0,87 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes en 2017, selon des données fondées sur le salaire horaire moyen.

Il est impératif de combler l'écart salarial pour parvenir à l'égalité des genres. Le gouvernement du Canada déposera un projet de loi sur l'équité salariale afin de s'assurer que les femmes qui travaillent dans des industries sous réglementation fédérale reçoivent un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale. Cette initiative s'inscrit dans un éventail plus vaste d'initiatives fédérales récentes, dont les suivantes :

- un financement accru pour une meilleure formation et des possibilités d'apprentissage pour les femmes et les filles dans les domaines où elles sont sous-représentées;

- la nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat;
- le congé parental bonifié;
- des modalités de travail plus souples pour les employés sous réglementation fédérale.

Le gouvernement du Canada a fait d'importants investissements pour améliorer l'accès à des options abordables en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et ainsi appuyer la participation des femmes à l'économie. Le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2017 orientera les nouveaux investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux de sorte à accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le gouvernement du Canada a signé des accords bilatéraux visant les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants avec les provinces et les territoires. En outre, le gouvernement fédéral et les organisations autochtones sont à élaborer un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones qui répondra aux besoins culturels propres aux enfants des Premières Nations et aux enfants inuits et métis partout au Canada.

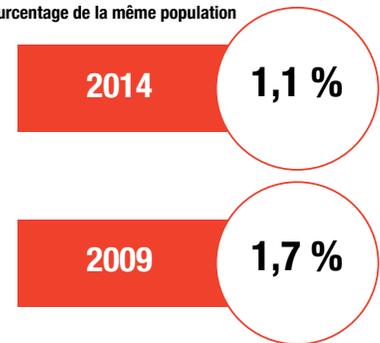
Gestion de la violence sexiste

Les indicateurs de données suggèrent une amélioration du taux de violence sexiste au Canada. Par exemple, le taux de violences physiques et sexuelles perpétrées par les partenaires intimes contre des femmes signalées à la police a diminué de 11 % entre 2009 et 2016.

En juin 2017, le gouvernement a lancé « Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence

Indicateur d'ODD 5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple qui ont été victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge *

Pourcentage de la même population



* Le taux est fondé sur le nombre d'incidents et non sur le nombre de victimes.

fondée sur le sexe ». La Stratégie est une réponse pangouvernementale à la violence sexiste; elle vise à prévenir la violence sexiste, à soutenir les personnes survivantes et leurs familles et à promouvoir des systèmes juridiques et judiciaires réactifs.

La ministre de la Condition féminine a également mis sur pied un comité consultatif, chargé d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie canadienne de lutte contre la violence sexiste. Les membres du comité, qui représentent un large éventail de secteurs et de domaines d'expertise, traitent des obstacles particuliers auxquels font face les groupes divers et vulnérables. Ils ont été choisis de façon à refléter l'expertise en matière de prévention, de soutien aux personnes survivantes, de justice et d'autres interventions systémiques.

Indicateur d'ODD 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus, qui ont été victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et par lieu des faits

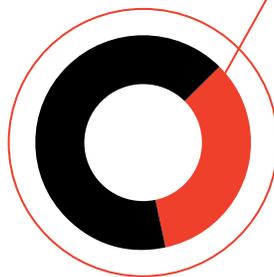
Proportion des incidents non conjugaux commis contre des personnes au cours des 12 derniers mois qui n'ont pas été signalés à la police

Taux d'incidents pour 1 000 femmes âgées de 15 ans ou plus

37
2014



34
2009



2014

Autochtones

77 %

Non-autochtones

66 %

* Le taux est fondé sur le nombre d'incidents et non sur le nombre de victimes.

Taux global de victimisation avec violence chez les adultes (15 ans et plus)

Taux global de victimisation avec violence chez les jeunes adultes (15 à 24 ans)

Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant déclaré avoir été victimes de violence conjugale (agression physique ou sexuelle) au cours des 5 dernières années

2014

Autochtones incidents pour 1 000 personnes



220



110

2014

Autochtones incidents pour 1 000 personnes



613



105

2014

Autochtones pourcentage



10 %



8 %

Non-autochtones incidents pour 1 000 personnes



81



66

Non-autochtones incidents pour 1 000 personnes



196



115

Non-autochtones pourcentage



3 %



4 %

Le gouvernement du Canada appuie également l'élaboration de directives et d'une formation destinées à donner aux professionnels de la santé les moyens de reconnaître la violence familiale et d'intervenir en toute sécurité. Il fait également des investissements dans des programmes communautaires qui favorisent et améliorent la santé physique, la santé mentale et le bien-être des survivants de la violence, y compris des projets visant à atteindre les groupes vulnérables.

En 2016, le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces et les territoires, a lancé l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'Enquête, qui est indépendante, doit principalement déterminer les causes profondes de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, dans le but de formuler des recommandations visant à réduire l'incidence de la violence.

Selon un rapport publié en 2017, les incidents de harcèlement et de violence sexuelle dans les milieux de travail fédéraux sont sous-déclarés et traités de façon inefficace. En novembre 2017, le Canada a déposé un projet de loi visant à renforcer les dispositions du *Code canadien du travail*, à mettre en place une approche globale concernant l'ensemble du spectre du harcèlement et de la violence et à en étendre la portée à tous les milieux de travail sous réglementation fédérale.

Engagement

Les ministres fédéraux et des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'ONG représentent le Canada à la Commission de la condition de la femme de l'ONU. Pour la première fois, les dirigeants et représentants autochtones nationaux ont été invités

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités œuvre à améliorer la situation de la femme à l'échelle locale, nationale et internationale en faisant la promotion des droits de la personne, de l'éducation du public, de la justice sociale et de la paix. Chaque année, la Fédération accorde plus de 1 million de dollars en bourses à des femmes qui poursuivent des études postsecondaires. Elle envoie également une délégation à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Les membres de la Fédération de tout le Canada militent pour un monde exempt de discrimination, où il y a moins de pauvreté et qui favorise l'égalité des chances en matière de leadership, d'emploi, de revenu et d'éducation.

à se joindre à la délégation de 2018 et à lui donner des conseils.

Le Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine est une occasion unique pour les différentes administrations d'échanger des connaissances et de l'information et d'entreprendre des initiatives de collaboration afin de faire progresser l'égalité des femmes et des filles au Canada et de cerner les nouveaux enjeux qui les concernent.

Le Canada et le monde

Le gouvernement du Canada est à l'avant-garde des efforts internationaux déployés pour promouvoir l'égalité des genres et renforcer le pouvoir des femmes et des filles. Il a démontré son engagement envers la réalisation et la jouissance entières et égales des droits de la personne par toutes les femmes et les filles du monde. Conformément au Cadre des résultats relatifs aux sexes, le Canada adopte une approche féministe à l'égard de sa politique internationale globale, y compris la diplomatie, le développement, le commerce et la sécurité. Grâce aux relations diplomatiques du Canada, cette approche fait en sorte que les femmes et les filles prennent part aux décisions sur un pied d'égalité avec les hommes, que leur voix est amplifiée, que leurs droits sont promus et protégés et que les conditions leur permettant d'avoir un meilleur accès aux ressources et d'exercer un meilleur contrôle sur celles-ci sont plus favorables. L'importance de l'égalité des genres pour le développement est largement reconnue comme une condition préalable à la réalisation du développement durable et à l'édification d'un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le potentiel des femmes et des filles à titre d'agentes de transformation est au cœur de la Politique d'aide internationale féministe du Canada. Cette politique a été rédigée à la suite d'une vaste consultation menée auprès des partenaires nationaux, multilatéraux et internationaux, ainsi qu'avec les parties prenantes locales des pays partenaires.

La Politique d'aide internationale féministe destine 15 % de l'aide internationale bilatérale du Canada à

des programmes qui ciblent l'égalité des genres et au moins 80 % de l'aide internationale bilatérale à des initiatives qui intègrent efficacement l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans leurs résultats d'ici 2021-2022. Le jumelage de ces deux objectifs signifie que d'ici 2021-2022, au plus tard, au moins 95 % des investissements canadiens en matière d'aide internationale bilatérale au développement intégreront ou cibleront l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Le Canada fait des progrès constants vers l'atteinte de ces objectifs et continue de surveiller ces travaux.

Le Canada finance de nouvelles initiatives phares à l'appui de la Politique d'aide internationale féministe, notamment au moyen des investissements suivants :

- Un montant de 650 millions de dollars pour soutenir l'accès à toute la gamme des services et de renseignements en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste.
- Un montant de 150 millions de dollars sur cinq ans accordé au Programme sur la voix et le leadership des femmes pour soutenir des organisations et des mouvements locaux de femmes dans les pays en développement.

- Un montant maximal de 300 millions de dollars pour trouver des partenariats novateurs et obtenir un financement supplémentaire de la part du secteur privé, des investisseurs et des organisations philanthropiques pour soutenir la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement.

En février 2018, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il verserait 8,3 millions de dollars pour appuyer une initiative du Programme sur la voix et le leadership des femmes en Haïti. Cette contribution aidera les organisations de femmes haïtiennes à renforcer leurs capacités et à trouver des sources de financement durables. Elles pourront ainsi apporter les contributions durables dont toutes les sociétés ont besoin.

Le programme commercial progressiste du Canada vise à faire en sorte que tous les segments de la société tirent parti des possibilités découlant du commerce et de l'investissement. Le Canada a insisté sur l'égalité des genres au cours des négociations commerciales, notamment au moyen d'engagements à l'égard de la non discrimination dans les chapitres sur le travail. Il cherche également d'autres moyens d'intégrer les considérations relatives au genre dans les accords de libre échange (ALE). Par exemple, le Canada a intégré les chapitres sur le commerce et l'égalité des genres dans la version modernisée des ALE conclus avec le Chili et avec Israël.

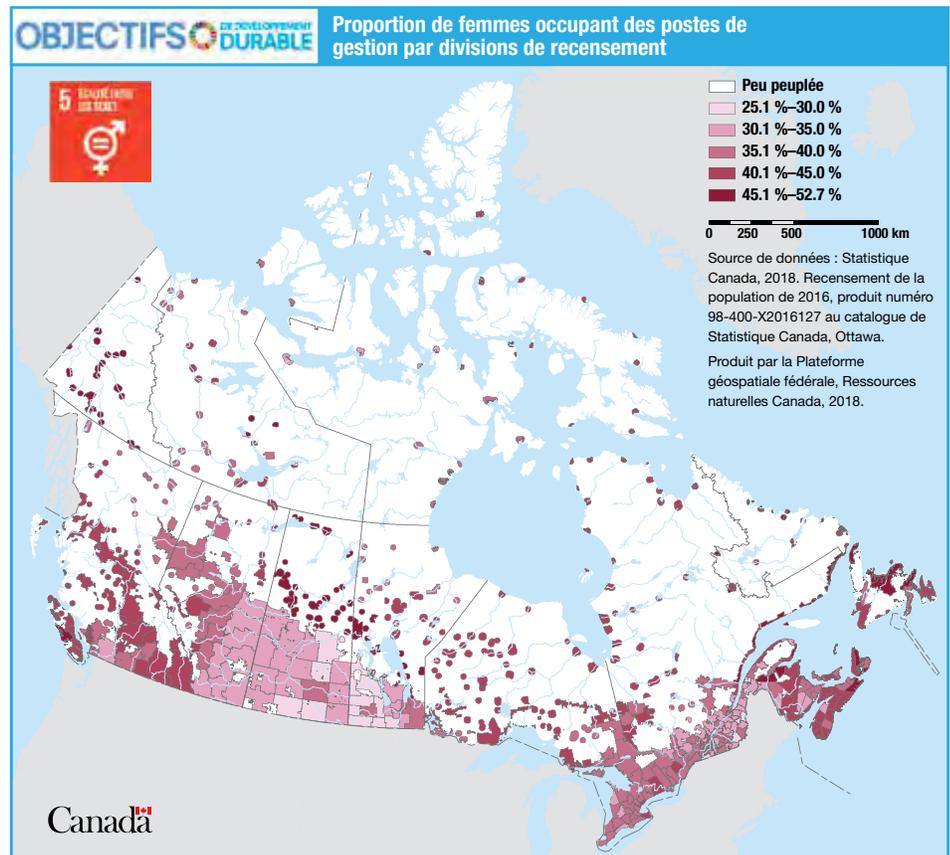
Le Plan d'action national consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité de 2017 oriente l'aide au développement, l'action humanitaire et les efforts en matière de paix et de sécurité du Canada dans les États fragiles et touchés par des conflits. Une initiative complémentaire, l'initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix, vise à éliminer les obstacles à la participation active des femmes aux opérations de paix.

Prochaines étapes

Afin d'appuyer la réalisation de l'ODD 5, le gouvernement du Canada effectuera également ce qui suit :

- Élaborer une stratégie qui mobilise les hommes et les garçons en tant que partenaires dans la promotion de l'égalité des genres.
- Mettre en œuvre le Cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada.
- Inscrire l'ACS+ dans la loi pour faire de la budgétisation sensible aux genres un élément permanent du processus budgétaire du Canada.
- Déposer une mesure législative ministérielle visant à faire de Condition féminine Canada un ministère officiel du gouvernement du Canada.
- Accroître la capacité du Programme de promotion de la femme de soutenir la pérennité des organisations de défense de l'égalité, en augmentant la capacité organisationnelle et sectorielle et en offrant un meilleur financement aux organisations qui se consacrent aux femmes vulnérables.

Figure 5.1



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 6 : Garantir l'accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'eau relie l'environnement aux moyens de subsistance. Améliorer l'accès à l'eau potable, en particulier dans les zones vulnérables à la pénurie d'eau, atténue la pauvreté, améliore la santé et constitue une condition préalable à l'amélioration de la qualité de vie.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Canada est quasi universel et généralement de bonne qualité. Toutefois, l'accès à l'eau potable n'est pas encore assuré pour tous les Canadiens. C'est sans doute pour les peuples autochtones du Canada que cette inégalité est la plus persistante.

Les collectivités autochtones du Canada continuent d'éprouver des problèmes de santé causés par la mauvaise qualité de l'eau et de l'assainissement. Les réserves et les collectivités des Premières Nations

qui reçoivent des avis d'ébullition de l'eau à long terme sont tenues de faire bouillir l'eau ou de se procurer de l'eau embouteillée à des fins d'utilisation et de consommation quotidiennes. Ce fardeau est aggravé par des obstacles socioéconomiques, dont des logements et des infrastructures médiocres, l'éloignement et la pauvreté.

Un élément clé de l'engagement pris par le gouvernement du Canada pour combler les écarts socioéconomiques qui existent entre les peuples autochtones et la plupart des non-autochtones au Canada consiste à relever les défis liés à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les collectivités.



Relever le défi

Le Canada met l'accent sur l'obtention de résultats concrets et durables pour les peuples et les collectivités autochtones, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration des résultats en matière de santé et à la fiabilité des infrastructures.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves d'ici mars 2021, à améliorer l'infrastructure d'approvisionnement en eau dans les réserves et à faire en sorte que les avis à court terme ne se transforment pas en avis à long terme.

Le Canada prévoit une stratégie à long terme pour l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Le but ultime de cette stratégie est l'autodétermination accrue des Premières Nations grâce au transfert du plein contrôle et de la gestion de l'eau potable à leurs collectivités.

Il faudra du temps pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, celui-ci nécessitera des partenariats de collaboration dans plusieurs

domaines, notamment la réforme des programmes d'infrastructure, l'examen et l'amélioration des lois sur l'eau potable, y compris la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, et la mise en place facilitée de structures de gouvernance novatrices dirigées par les Premières Nations, comme des régies de l'eau des Premières Nations.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada envers les peuples autochtones et les efforts continus de réconciliation, le budget fédéral de 2016 prévoyait 1,8 milliard de dollars sur cinq ans pour créer des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées dans les réserves, pour répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité, assurer le bon fonctionnement et l'entretien des installations et éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable qui touchent les réseaux publics dans les réserves. Le budget du Canada de 2018 prévoyait 172,6 millions de dollars de plus sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour améliorer l'accès à l'eau potable propre et salubre dans les réserves et accélérer la construction et la rénovation des

réseaux hydrographiques touchés. Pris ensemble, ces investissements permettent d'effectuer la planification à long terme essentielle à un changement d'envergure.

Centre de recherche pour le développement international

Dans le cadre des efforts d'aide internationale du Canada, le CRDI a investi plus de 100 millions de dollars sur trois décennies pour appuyer la recherche sur l'eau et les questions liées à l'eau, comme la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et de l'assainissement, et l'accroissement de la capacité des gouvernements locaux à fournir des services durables aux citoyens.

Cette expérience a démontré à maintes reprises non seulement que l'eau est une question complexe autour de laquelle les priorités politiques, économiques, sociales et environnementales sont en concurrence, mais que des changements réels et durables exigent le soutien de politiques renforcées par la science, ainsi que la participation étroite des partenaires locaux et des collectivités.

Des progrès sont en cours à mesure que les investissements sont déployés dans les collectivités des Premières Nations. En voici des exemples :

- Entre novembre 2015 et le 3 avril 2018, une réduction globale d'environ 830 maisons et 75 bâtiments communautaires touchés par des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves a été constatée.
- En décembre 2017, environ 754 millions de dollars du budget de 2016 avaient été alloués à 420 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, qui sont prévus, en cours ou terminés. Ces projets visent quelque 302 000 personnes dans 297 collectivités des Premières Nations.

D'autres investissements et programmes dans les ministères et organismes fédéraux appuient la mise en œuvre de l'ODD 6 au Canada. Par exemple, le plan Investir dans le Canada, d'une valeur de 180 milliards de dollars, soutient des solutions d'infrastructure, notamment pour le traitement de l'eau et des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et l'atténuation des effets des inondations et autres risques. Le volet d'investissement dans l'infrastructure verte du Plan aide à renforcer les capacités de traitement et de gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales, à accéder à l'eau potable et à réduire la pollution du sol et de l'air ou à les assainir partout au Canada. Ces investissements font en sorte qu'un nombre accru de réseaux de traitement des eaux usées respecte les normes fédérales en matière de traitement, et permettront d'assainir l'eau, l'air et le sol pour tous les Canadiens.

Centre for Affordable Water and Sanitation Technology

Le Centre for Affordable Water and Sanitation Technology (CAWST) offre des services de développement des capacités pour améliorer la technologie de l'infrastructure et ainsi aider les gens de partout dans le monde à avoir de l'eau potable et des installations sanitaires adéquates dans leur maison. Les femmes peuvent être de grands agents de changement, et le CAWST les place donc au cœur de ses démarches de réduction de la pauvreté en leur donnant les connaissances et les compétences nécessaires pour voir aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène (WASH) de leur maison et de leur collectivité. Le CAWST contribue à l'autonomisation des femmes et les aide à devenir des techniciennes, des entrepreneurs et des dirigeantes communautaires WASH.

Le plan Investir au Canada alloue 9,2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour des investissements dans l'infrastructure verte afin de soutenir les projets d'atténuation, de construire des infrastructures permettant aux collectivités de s'adapter aux effets des changements climatiques et de construire d'autres infrastructures vertes qui favorisent un environnement sain, y compris les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Ce segment comprend des accords bilatéraux, conclus entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires, sur le partage des coûts pour les projets convenus.

En outre, le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, qui s'élève à 2 milliards de dollars, appuie les investissements dans les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Ces projets atténuent les risques d'inondation et réduisent le risque de surcharge des réseaux de traitement des eaux usées en séparant les conduites de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Grâce à ces projets, les familles, ainsi que leurs biens et leurs moyens de subsistance, sont mieux protégés.

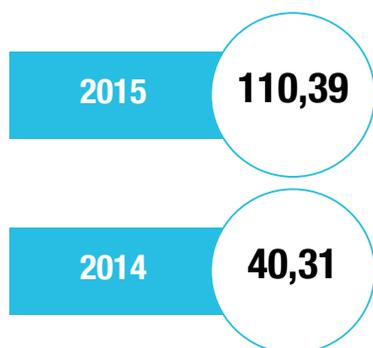
La Stratégie fédérale de développement durable du gouvernement du Canada établit les mesures pangouvernementales qui garantiront l'accès à de l'eau potable salubre pour tous les Canadiens et qui permettront de s'attaquer aux

grands défis auxquels font face les collectivités autochtones. Ces mesures comprennent le financement des services d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la surveillance de la qualité de l’eau potable dans les réserves et la recherche à cet égard, l’analyse à l’appui de la gestion des ressources en eau et la collaboration avec les provinces et les territoires en ce qui a trait aux Recommandations pour la qualité de l’eau potable au Canada.

Le Canada et le monde

Les changements climatiques se font souvent ressentir par les changements liés à l’eau, raison pour laquelle les mesures pour le climat font partie de l’aide au développement liée à l’eau du gouvernement du Canada. Les effets des changements climatiques liés à l’eau comprennent les inondations, les sécheresses, les ondes de tempête, la fonte de la glace de mer, l’élévation du niveau de la mer et l’acidification des océans. Le Canada reconnaît les répercussions des changements climatiques sur les personnes les plus

Indicateur d’ODD 6.a.1 Montant de l’aide publique au développement consacrée à l’eau et à l’assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics (en millions de dollars américains)



pauvres et les plus vulnérables, qui sont les moins aptes à y faire face.

Depuis 2014-2015, le gouvernement du Canada a consacré en moyenne 98,9 millions de dollars par année à des initiatives visant à améliorer la disponibilité et la gestion durable de l’eau et de l’assainissement dans les pays en développement. Ce chiffre n’inclut pas l’action humanitaire du gouvernement du Canada, qui comporte souvent d’importants volets liés à l’eau.

Plus de 60 % des investissements bilatéraux du Canada dans le secteur de l’eau sont faits en Afrique. Les femmes et les filles sont souvent les principales responsables de la nourriture et de l’eau, du chauffage et du combustible pour la cuisine pour leur ménage. Cette aide bilatérale aide les femmes à accroître la résilience de leurs cultures à la sécheresse et à améliorer leur accès à l’eau potable.

De 2014 à 2017, le gouvernement du Canada a alloué 7,5 millions de dollars au projet WinS (eau, assainissement et hygiène à l’école) pour les filles. Ce partenariat entre plusieurs pays, piloté par l’UNICEF et l’Initiative des Nations Unies pour l’éducation des filles, vise à accroître le nombre de filles qui terminent l’école primaire et qui s’inscrivent à l’école secondaire, en s’attaquant à la gestion de l’hygiène menstruelle et aux normes culturelles. Le Canada est le principal donateur; il finance les programmes de WinS dans 10 pays.

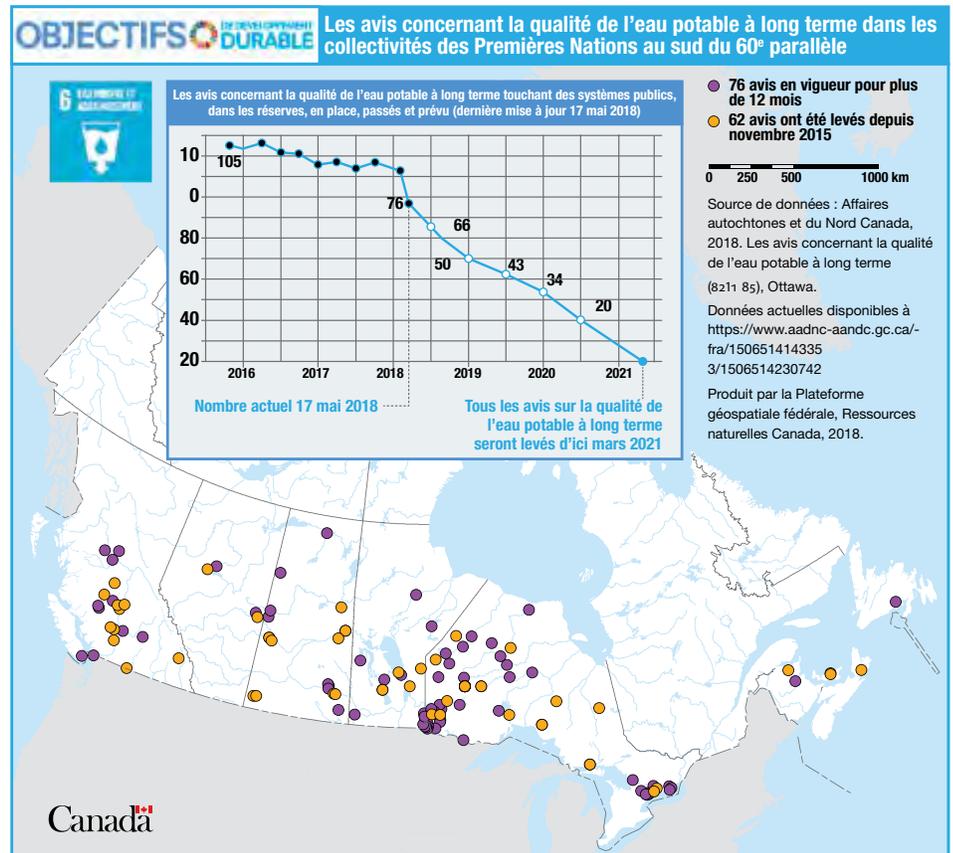
Le Canada accorde également un financement de 5 millions de dollars pour le projet de Renforcement de la résilience des collectivités touchées par le conflit en Irak, en vue d’améliorer les services d’approvisionnement

en eau et d’offrir une formation aux autorités municipales. Ce projet, qui s’échelonne de 2015 à 2019, a apporté de l’eau potable à 285 000 personnes déplacées à l’intérieur du pays et aux résidents des collectivités hôtes. Ces mesures ont contribué à réduire les tensions causées par les déplacements de population dans le nord de l’Irak et à renforcer la résilience des collectivités.

Prochaines étapes

- Travailler à éliminer tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves des Premières Nations.
- Appuyer de solides institutions autochtones qui jouent un rôle de premier plan dans la prestation de services publics à l'intention des peuples autochtones.
- Concrétiser l'engagement énoncé dans la Politique d'aide internationale féministe concernant les questions liées à l'eau, notamment l'accès durable à de l'eau potable, la mise en place de systèmes d'assainissement et d'hygiène adéquats, et la gestion intégrée des ressources en eau. La démarche du Canada fera en sorte que les besoins et les priorités des femmes et des idées soient pris en compte.

Figure 6.1



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

L'accès à une énergie durable et d'un coût abordable est essentiel à notre qualité de vie et à la vigueur de notre économie. Les pays qui surmontent les défis — et saisissent les occasions — de la transition vers des formes d'énergie plus propres sont susceptibles de récolter d'énormes avantages.

Dans un pays aussi vaste et nordique que le Canada, il n'est pas surprenant qu'il faille beaucoup d'énergie pour chauffer nos maisons et nos entreprises en hiver ou pour traverser ses vastes étendues. En effet, le Canada est l'un des plus grands consommateurs d'énergie par habitant du monde.

Par ailleurs, la taille impressionnante de notre pays signifie que le Canada dispose d'une abondance de ressources naturelles, dont certaines des plus grandes réserves de pétrole

et de gaz de la planète, qui sont exploitées en fonction de normes réglementaires et environnementales très rigoureuses et approfondies.

Grâce à l'abondance de l'hydroélectricité et à la technologie nucléaire de calibre mondial, l'électricité canadienne est l'une des moins chères et des moins polluantes du monde. En 2015, les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 4 198 \$ pour l'énergie. Au moins 80 % de l'électricité provient de sources à émissions nulles, ce qui permet au Canada de réaliser des progrès marqués vers l'atteinte de l'ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable. Le secteur de l'énergie représente également près de 10 % du PIB du Canada et emploie directement près de 900 000 Canadiens.

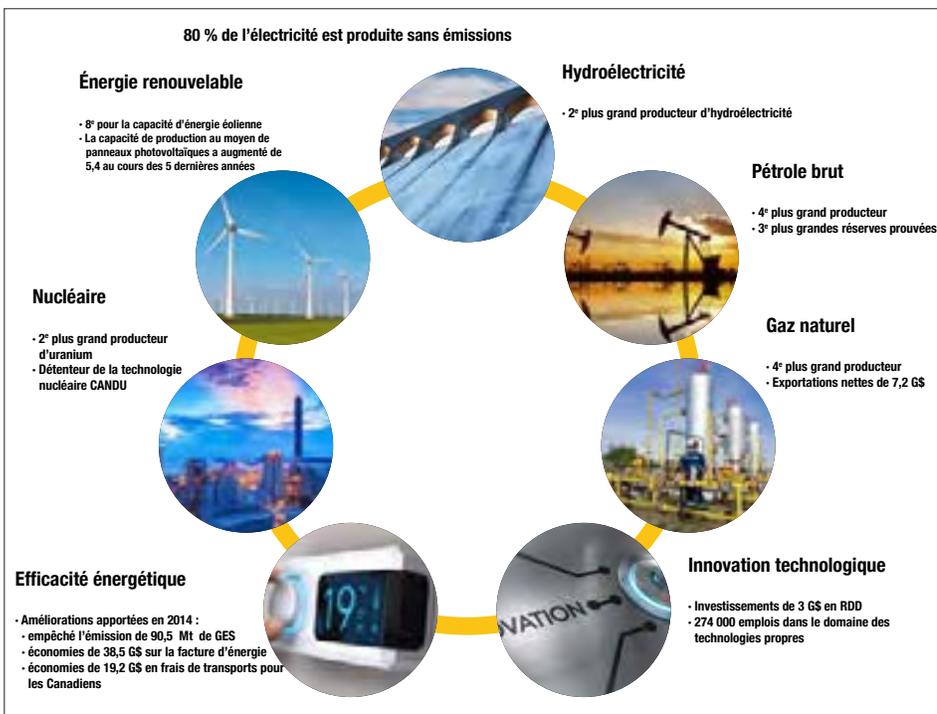


Alors que le monde fait la transition vers un avenir sobre en carbone, le Canada doit relever plusieurs défis importants. Il doit notamment répondre à la demande croissante d'énergie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en facilitant l'approvisionnement en sources d'énergie de remplacement pour favoriser une transition en douceur.

Pour réaliser cet objectif, le Canada effectue des investissements générationnels dans l'énergie propre et l'efficacité énergétique, et établit des politiques qui accéléreront la transition vers les sources d'énergie renouvelable. En même temps, le Canada travaille à l'échelle internationale pour améliorer la sécurité énergétique et accélérer l'adoption de l'énergie propre.

Selon les prévisions, la demande mondiale de pétrole et de gaz devrait continuer d'augmenter pendant un certain temps. Le Canada a une occasion de répondre à une partie de cette demande et, à la fois, de réduire l'intensité des émissions de GES provenant de sa production de pétrole et de gaz, pour ainsi contribuer à la diminution des émissions de GES dans le monde. Le Canada peut être un fournisseur privilégié en raison de ses politiques environnementales et de ses cadres réglementaires parmi les plus avancés du monde. Dans les cas où le gaz naturel canadien à faible teneur en carbone peut remplacer des combustibles à haute teneur en carbone (comme le charbon dans certains autres pays), le Canada contribuera à réduire les émissions mondiales de carbone. Parallèlement, les recettes tirées de la production pétrolière et gazière aideront à financer la transition vers une société sobre en carbone.

Figure 7.1 - Les ressources énergétiques du Canada sont abondantes et diverses



Relever le défi

Pour que les Canadiens puissent avoir accès à une énergie propre et d'un coût abordable, les gouvernements interviennent dans trois domaines clés, soit l'efficacité énergétique, l'électricité propre et les énergies renouvelables ainsi que les carburants plus propres.

Efficacité énergétique

La meilleure énergie est l'énergie que nous n'utilisons pas. En faisant plus avec moins, les Canadiens peuvent réduire considérablement leurs

émissions de GES, économiser de l'argent, améliorer leur environnement et augmenter le confort de leur maison. Une efficacité énergétique accrue améliorera également la compétitivité des entreprises, car elle leur permettra de maximiser leur productivité et de réduire leurs coûts. Le Canada fait des investissements considérables dans l'efficacité énergétique, notamment dans l'élaboration de codes modèles de construction et de modernisation, la mise en œuvre d'une approche nationale en matière d'étiquetage et de divulgation obligatoire de l'énergie et le financement de projets de démonstration.

Électricité propre

Les réseaux d'électricité propre et sans émissions seront la pierre angulaire d'une économie moderne sobre en carbone. Plusieurs programmes ont été mis en place à l'appui de cet objectif, y compris des initiatives visant à réduire l'utilisation du diesel dans les régions rurales et éloignées, notamment pour les collectivités autochtones, et un soutien aux technologies d'énergie renouvelable, comme les projets géothermiques, marémoteurs et éoliens en mer. Le gouvernement du Canada a également attribué des fonds pour des projets visant la mise au point d'une nouvelle génération de réseaux électriques intelligents et de technologies d'électricité propre permettant aux réseaux électriques de mieux utiliser les sources d'énergies renouvelables et d'augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables.

Carburants moins polluants

Les carburants moins polluants comme les biocarburants, l'hydrogène et le gaz naturel sont des éléments essentiels d'un avenir sobre en carbone pour le Canada. Leur utilisation peut non seulement réduire

Aide fiscale élargie pour l'énergie propre

Le Canada travaille avec les entreprises pour encourager les investissements dans la production des énergies propres et pour promouvoir l'utilisation d'équipements efficaces sur le plan énergétique. En vue de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques, le gouvernement fédéral a étendu les dispositions fiscales qui permettent aux entreprises d'accélérer l'amortissement des biens qui sont plus écoénergétiques

les niveaux d'émissions par rapport à ceux produits par les carburants existants, mais peut également éliminer le carbone des carburants qui sont difficiles à remplacer par l'électricité, comme le carburant d'aviation.

Le Canada est le quatrième producteur mondial de gaz naturel et représente environ 5 % de la production mondiale. Le gaz naturel produit 50 % moins d'émissions que le charbon; pour cette raison, le Canada étudie les possibilités de réduire encore davantage les émissions provenant du développement en amont. En exportant du gaz naturel liquéfié, le Canada peut jouer un rôle clé dans la transition énergétique mondiale.

La bioénergie a suscité un vif intérêt en tant que source d'énergie renouvelable en remplacement des combustibles fossiles. Le Canada compte la partie de la biomasse par habitant la plus élevée du monde. Pour exploiter ce potentiel, le gouvernement du Canada a élaboré une stratégie visant à faire du pays un chef de file dans la nouvelle bioéconomie.

Accélérer la recherche et le développement dans le domaine des technologies propres est un élément clé de l'approche du Canada en matière de croissance économique durable.

L'économie mondiale évolue vers un avenir plus sobre en carbone, et le gouvernement du Canada a pris un certain nombre de mesures importantes pour saisir ces occasions. Il a mis en branle des programmes de modernisation des réseaux électriques et des installations de stockage, facilitant ainsi l'intégration des énergies renouvelables. Le gouvernement du Canada a également créé la Banque de l'infrastructure du Canada, qui investira dans des projets d'infrastructure verte.

Par l'intermédiaire de son Programme de technologies pétrolières et gazières propres, le gouvernement du Canada a fait des investissements pour soutenir les technologies énergétiques propres pilotées par l'industrie afin d'améliorer le rendement environnemental et de réduire les émissions de GES. Il s'agit d'une mesure importante, car les combustibles traditionnels, c'est à dire le gaz et le pétrole, continueront de représenter une part substantielle du bouquet énergétique mondial durant la transition vers une économie plus sobre en carbone. Le Canada finance également des projets visant à démontrer le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, ainsi que des projets visant à améliorer la détection, la mesure et la gestion des émissions de méthane et de composés organiques volatils. Bon nombre de ces projets tirent parti du soutien du secteur privé. Les producteurs de pétrole et de gaz canadiens ont déjà apporté des améliorations notables pour réduire l'intensité des émissions de GES découlant de leurs activités.

Laboratoires Nucléaires Canadiens

Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) sont la principale organisation de sciences et technologie nucléaires au Canada. Ils sont un chef de file mondial dans le développement d'applications pacifiques et novatrices de la technologie nucléaire. Le développement durable ne peut être réalisé sans un accès à une énergie propre, fiable et d'un coût abordable. L'énergie est liée à toutes les activités humaines et constitue le moteur de secteurs économiques tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce et même les transports. Les LNC, qui fournissent de l'énergie propre et en font la promotion, maintiennent leur engagement envers les Canadiens et le monde entier afin qu'ils bénéficient des retombées des sciences et de la technologie nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé et de l'environnement, tout en sachant que la sécurité et la sûreté nucléaires sont assurées.

Des investissements importants sont effectués pour mettre en place un réseau national de bornes de recharge et de ravitaillement pour les véhicules à carburant de remplacement. Cette infrastructure permettra aux Canadiens d'utiliser des véhicules à faibles émissions de carbone ou à émission nulle.

Différents projets sont également en cours afin d'accroître l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiels et industriels. En 2017, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'énergie ont dévoilé la stratégie du Canada sur les bâtiments, laquelle comprend un cadre de mise en œuvre des mesures prévues dans le Cadre pancanadien.

Certaines administrations ont créé des mesures incitatives, des normes de rendement et d'autres mesures de soutien favorisant l'efficacité énergétique de l'industrie, ou ont bonifié celles qu'elles avaient déjà mises en place. Ces mesures servent notamment à inciter les industries à adopter des systèmes de gestion de l'énergie qui permettent de

réduire la consommation d'énergie et les émissions et d'économiser de l'argent.

Le rôle des femmes dans l'énergie propre

Au Canada et partout dans le monde, les femmes représentent nettement moins de la moitié de la main-d'œuvre dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. L'initiative « Clean Energy, Education and Employment (C3E) » travaille à la promotion de l'égalité des genres dans le secteur de l'énergie propre. Le Canada a nommé quatre ambassadeurs auprès de cette initiative et a contribué au premier rapport de C3E, intitulé « Knowledge, Gaps and Opportunities ».

Le Canada a également lancé la campagne conjointe Parité d'ici 2030, qui vise à rassembler les dirigeants du secteur de l'énergie afin de trouver un terrain d'entente pour atteindre les objectifs d'égalité salariale, de parité au sein des échelons supérieurs et d'égalité des chances d'ici 2030.

Ces initiatives pourraient non seulement influencer l'équilibre entre les genres dans le secteur de l'énergie, mais aussi accroître les possibilités d'emploi et l'indépendance financière des femmes du monde entier.

Engagement

La collaboration nationale et internationale est essentielle à l'atteinte de nos objectifs en matière d'énergie propre.

C'est pourquoi tous les ordres de gouvernement et les principales parties prenantes collaborent à l'échelle nationale et internationale pour concrétiser l'avenir des énergies propres au Canada.

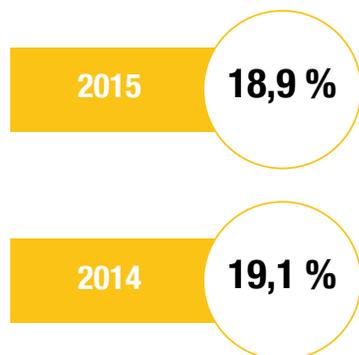
Le Canada est déterminé à établir une relation renouvelée avec les Autochtones, relation qui doit être fondée sur la reconnaissance des droits et le partenariat. Dans le cadre de cet engagement, tous les ordres de gouvernement cherchent des moyens d'améliorer l'accès à des sources

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques met l'accent sur l'accélération de l'innovation, le soutien aux technologies propres et la création d'emplois.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à prendre des mesures concrètes de réduction des émissions de GES dans l'ensemble des régions et des secteurs de l'économie.

Indicateur d'ODD 7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie



d'énergie plus propres, plus fiables et plus durables pour les collectivités autochtones.

Par exemple, le projet de Wataynikaneyap Power, le plus important projet de raccordement au réseau des Premières Nations en Ontario, relie 16 Premières Nations au réseau électrique provincial. En travaillant avec le gouvernement provincial et en contrôlant le développement d'infrastructures majeures sur leurs terres traditionnelles, les collectivités des Premières Nations ouvrent la voie à une prospérité accrue et à l'autodétermination économique.

Le raccordement de ces collectivités au réseau provincial devrait entraîner une baisse des coûts à long terme grâce à une réduction des coûts liés à la production d'électricité au moyen de génératrices au diesel.

À l'échelle fédérale, le gouvernement du Canada renforce également le rôle des peuples autochtones dans l'examen des projets, le suivi et l'élaboration des politiques. Par exemple, le gouvernement du Canada et les peuples autochtones ont créé ensemble des comités consultatifs et de surveillance autochtones, tribunes au sein desquelles les

collectivités autochtones participent à la surveillance du cycle de vie complet des projets de pipelines.

Comme le Canada est une fédération, il est impératif que nos différents ordres de gouvernement travaillent ensemble pour fournir une énergie propre aux Canadiens.

En décembre 2016, les premiers ministres du Canada ont signé le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le Cadre comprend plus de 50 mesures stratégiques, dans tous les secteurs de l'économie, classés selon quatre piliers : l'atténuation, la technologie propre, la tarification du carbone et l'adaptation. La collaboration des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'énergie permet également d'appuyer la Stratégie canadienne de l'énergie. Des progrès importants ont été réalisés dans les domaines de l'efficacité énergétique, des infrastructures, de la technologie et de l'innovation, ainsi que dans la collaboration internationale.

En avril 2017, le gouvernement du Canada a lancé Génération Énergie, la plus vaste conversation nationale sur l'énergie menée dans l'histoire du Canada. Plus de 380 000 personnes ont fait part de leurs idées et de leurs points de vue, notamment des femmes, des jeunes et des membres des collectivités autochtones. Ce qui en est ressorti est la vision d'un secteur énergétique prospère qui établit un équilibre entre la durabilité environnementale et les intérêts économiques, qui crée de nouvelles industries énergétiques et qui positionne le Canada comme un chef de file dans un avenir sobre en carbone. Tous les ordres de gouvernement cherchent maintenant des moyens de poursuivre le dialogue amorcé grâce à Génération Énergie.

Afin de concrétiser les objectifs communs à l'échelle du continent, le gouvernement du Canada a renouvelé son partenariat avec les États-Unis et le Mexique dans le cadre de la Déclaration des leaders sur le partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement. Dans le cadre de cet accord, les trois pays ont convenu d'harmoniser leurs réglementations en matière d'efficacité énergétique, de rendre les infrastructures énergétiques plus résilientes et de réduire les émissions de méthane.

Le Canada a continué de travailler avec ses partenaires nord-américains afin de développer les vastes ressources énergétiques et le potentiel d'innovation de l'Amérique du Nord. Par exemple, en novembre 2017, une réunion des ministres nord-américains responsables de l'énergie a été organisée pour faire avancer les discussions sur la sûreté, la sécurité, la résilience, le développement commercial et économique et la diversification des ressources énergétiques.

De plus, le Canada collabore avec ses partenaires continentaux à l'étude nord-américaine sur l'intégration des énergies renouvelables NARIS (North American Renewable Integration Study). D'ici 2019, NARIS devrait mettre en lumière les principales possibilités et les principaux défis liés à l'intégration d'une importante capacité éolienne, solaire et hydroélectrique dans le réseau électrique nord-américain.

Le Canada et le monde

Le Canada est fier de participer à différentes initiatives internationales qui ouvrent la voie à un avenir sobre en carbone et qui soutiennent l'énergie propre, y compris dans les pays en développement.

Le gouvernement du Canada a mis en place des mécanismes bilatéraux avec divers partenaires mondiaux, notamment les États-Unis, le Mexique, les pays européens, la Chine, l'Inde et le Japon. Les discussions de haut niveau et les protocoles d'entente favorisent la coopération dans des domaines comme les émissions provenant du pétrole et du gaz, l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le développement de technologies propres, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

À l'échelle multilatérale, le Canada participe à la conférence ministérielle sur l'énergie propre (CEM) et à la réunion ministérielle de Mission Innovation (MI) afin d'échanger au sujet des pratiques exemplaires et d'accélérer le développement de technologies propres. Le Canada est l'hôte officiel de CEM/MI 2019. À cette occasion, il démontrera son leadership en matière d'innovation et son expertise dans le développement et le déploiement de technologies d'énergie propre. Le Canada appuie également le programme de transition énergétique propre de l'Agence internationale de l'énergie, qui aide les pays en développement à améliorer leur capacité de développement et de déploiement des technologies d'énergie propre.

Le Canada a en outre annoncé son intention de se joindre à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la plus grande organisation intergouvernementale mondiale qui favorise le déploiement des énergies renouvelables.

Le Canada travaille avec ses partenaires pour veiller à ce que les flux financiers internationaux soutiennent des projets de développement respectueux du climat. Depuis janvier 2017, Exportation et développement Canada a mis en œuvre l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation pour les projets de production d'électricité à partir du charbon qui limite le soutien aux crédits à l'exportation dans le cas des nouvelles centrales électriques au charbon. Le Canada participe également à l'Alliance : Énergiser au delà du charbon, qui vise à accélérer la croissance propre et la protection du climat en éliminant rapidement les projets de production d'électricité au charbon traditionnelle.

Le Canada encourage également les investisseurs privés et les banques multilatérales de développement à intégrer la promotion du renforcement du pouvoir économique des femmes et l'égalité des chances dans les projets d'accès à l'énergie. L'Institut de financement du développement du Canada, FinDev Canada, qui dispose de 300 millions de dollars, a intégré le renforcement du pouvoir économique des femmes dans son mandat lié au développement économique et au climat.

Le Canada travaille aussi à l'échelle multilatérale pour mieux positionner les pays en développement afin qu'ils puissent recevoir des investissements dans des projets de technologie climatique. Le Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) des Nations Unies fournit des services visant le renforcement des capacités et donne des conseils sur les cadres politiques, juridiques et réglementaires adaptés aux besoins des différents pays afin de faciliter l'adoption des technologies. Le Canada appuie le travail du CTCN, notamment au moyen d'une contribution de 2,5 millions de dollars versée en 2013 puis de nouveau en 2016. Le Canada est également membre du conseil consultatif du CTCN et s'emploie à encourager l'engagement du secteur privé canadien dans le réseau.

En outre, le Canada s'est engagé à verser 2,65 milliards de dollars afin d'aider les pays en développement à s'attaquer aux changements climatiques. Ce financement comprend notamment d'importants investissements dans les énergies renouvelables. Par exemple, le Canada fournit 150 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables du G7 pour réduire les émissions et améliorer l'accès à l'énergie en stimulant les investissements du secteur privé. Le Canada verse également 20 millions de dollars afin de promouvoir l'utilisation des énergies propres et l'accès à des cuisinières éconergétiques en Haïti, tout particulièrement à l'intention des femmes et des filles.

Prochaines étapes

- Établir un cadre réglementaire fédéral pour ouvrir les zones extracôtières à l'exploitation des énergies renouvelables, et aller de l'avant avec un certain nombre de mesures réglementaires, y compris une norme sur les combustibles propres, de nouvelles normes de rendement concernant la production d'électricité à partir du charbon et du gaz naturel ainsi que pour les appareils et l'équipement, et de nouveaux codes de l'énergie pour les bâtiments neufs et existants.
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes et des initiatives de technologies propres conçus pour soutenir l'énergie propre, et maximiser la coordination gouvernementale et l'engagement des parties prenantes, y compris au moyen de mécanismes novateurs comme les « supergrappes » pilotées par les entreprises et les missions ayant une incidence élevée.
- Explorer le potentiel des petits réacteurs modulaires pour réduire les émissions dans des applications telles que la production d'électricité sur le réseau, la cogénération de chaleur et d'électricité sur le réseau et hors réseau pour l'industrie lourde et l'extraction des ressources, ainsi que l'alimentation hors réseau et le chauffage pour l'industrie lourde, l'extraction des ressources et les collectivités éloignées.
- Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral, et ainsi réduire les émissions de GES provenant des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050; travailler à la production d'une électricité entièrement propre d'ici 2025; adopter un nouveau code du bâtiment prêt à la consommation énergétique nette zéro pour les immeubles fédéraux; et chercher à faire en sorte que le parc de véhicules administratif du gouvernement soit composé de 80 % de véhicules à zéro émission d'ici 2030.
- Jouer un rôle de premier plan au sein des tribunes internationales afin d'accélérer la transition vers des systèmes énergétiques faibles en carbone, notamment grâce au rôle du Canada comme président du G7, en 2018, et par l'organisation des réunions de CEM/MI en 2019.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Au Canada et ailleurs dans le monde, la nature du travail se transforme. Bien que le Canada connaisse une solide croissance économique et un niveau de chômage historiquement bas, son marché du travail subit des changements rapides en raison de la mondialisation, des nouvelles technologies, de l'évolution des modèles opérationnels et des changements démographiques. En raison de ces transformations rapides, la prospérité et le succès du Canada dépendront de plus en plus des politiques et programmes qui seront élaborés pour aider tous les Canadiens à obtenir des emplois de bonne qualité, des salaires décents et des mesures de protection sociale adéquates, et pour créer une culture d'innovation, de perfectionnement des compétences et d'apprentissage continu.

Relever le défi

Soutenue par un plan axé sur les investissements plutôt que sur des mesures d'austérité, l'économie canadienne a été remarquablement robuste, la croissance de son PIB ayant été la plus importante des pays du G7 en 2017. La forte croissance économique du Canada est en grande partie attribuable à d'importants investissements dans les infrastructures, à la vigueur des marchés de l'habitation régionaux, de même qu'à l'effet de stimulation des politiques monétaire et budgétaire. L'amélioration de la situation économique mondiale a contribué à la reprise de l'investissement des entreprises et à la hausse des exportations, et la croissance économique est mieux répartie entre les secteurs économiques et les régions du Canada.



Depuis 2015, le Canada investit dans le bien-être social et économique des Canadiens. Voici des exemples :

- La nouvelle Allocation canadienne pour enfants permet aux familles d'obtenir plus d'argent pour les aider à élever leurs enfants. Il est aussi plus facile d'acquérir des choses qui procurent une meilleure qualité de vie aux enfants, comme un endroit où vivre, de la nourriture saine, des programmes estivaux et des vêtements pour le retour à l'école.
- Les Canadiens de la classe moyenne bénéficient de baisses d'impôts de près de 9 millions de dollars.
- La hausse de la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti permet à un plus grand nombre de personnes âgées de vivre leur retraite dans la sécurité et la dignité.
- À compter de 2019, la nouvelle Allocation canadienne pour les travailleurs augmentera le revenu des Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne.

- La Banque de l'infrastructure du Canada finance de grands projets d'infrastructures novateurs et transformateurs.
- Solutions innovatrices encourage la croissance qui profite à tous ainsi que l'approvisionnement auprès d'entreprises dirigées par des femmes. En 2015 et 2016, par l'entremise de la Banque de développement du Canada, le gouvernement a également engagé d'importantes sommes pour financer des entreprises dirigées par des femmes, en particulier dans le secteur des technologies.

Des mesures ont déjà été prises pour aider plus d'un demi-million de Canadiens à sortir de la pauvreté. Le gouvernement a également fait des investissements à long terme historiques dans des domaines comme les infrastructures, le logement, l'eau saine, la santé, le transport, les compétences et l'emploi. Ces investissements contribueront à promouvoir une croissance économique durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Toutes ces initiatives favorisent la croissance du Canada, mais elles ne sont que des exemples parmi les nombreuses mesures prises pour

améliorer l'infrastructure sociale du Canada afin que tous les Canadiens reçoivent le soutien social et économique dont ils ont besoin pour réussir au sein de la classe moyenne.

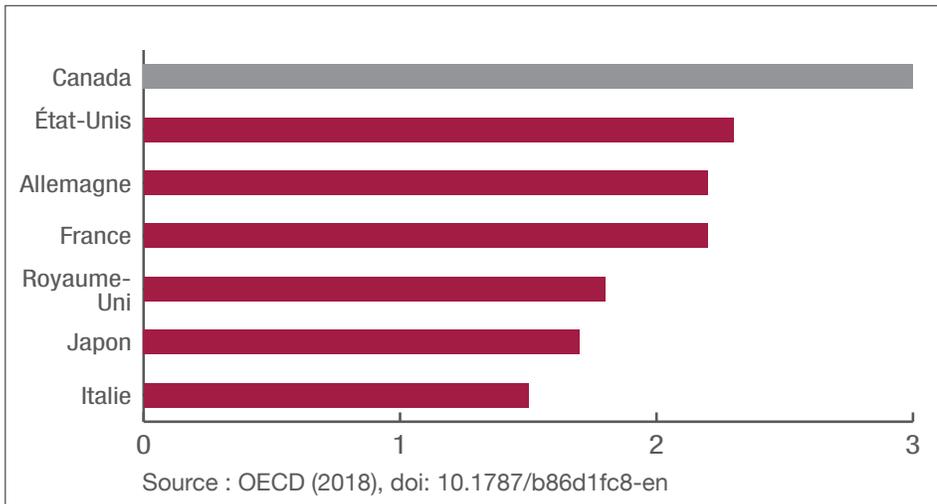
Le plein emploi productif et un travail décent

Le Canada a fait des investissements importants dans ses infrastructures sociales et physiques et il a accru ses efforts pour favoriser la création d'emplois, l'entrepreneuriat et la croissance des microentreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises. Ainsi, l'économie canadienne a connu une forte croissance en 2017 (hausse de 3,0 %), ce qui le place à l'avant-plan de tous les pays du G7, et l'on s'attend à ce que la croissance de son PIB demeure parmi les plus élevées au cours des deux prochaines années.

Le Canada a de solides assises financières : son ratio de la dette au PIB (30,4 % en 2017-2018) diminue de façon constante et l'on s'attend à ce qu'il continue de diminuer pour atteindre 28,4 % en 2022-2023. Selon le Fonds monétaire international, le ratio de la dette nette au PIB du Canada est de loin le plus bas des pays du G7, et il est plus de deux fois moins élevé que la moyenne de ces pays.

Le marché du travail du Canada se classe bien également, plusieurs indicateurs démontrant un rendement atteignant des sommets. Depuis novembre 2015, le Canada a créé plus de 600 000 nouveaux emplois nets, et le taux de chômage est passé de 7,1 % à 5,8 %, le plus faible jamais enregistré. Le taux de chômage chez les jeunes (de 15 à 24 ans) est inférieur aux taux d'avant la récession (11,1 % en mai 2018) et relativement près du taux historiquement le plus bas (10,4 % en 1989). Bien que ces taux soient à des niveaux historiques les plus bas,

Figure 8.1 — Croissance annuelle réelle du PIB, pays du G7, 2017



près d'un jeune Canadien sur dix n'est ni employé, ni étudiant, ni en formation; les jeunes hommes sont légèrement surreprésentés dans ce groupe. Ces jeunes courent le risque d'entrer dans un cycle de pauvreté.

Dans le contexte d'une forte hausse d'emplois et d'une économie qui tourne à un rythme qui se rapproche de son potentiel, la croissance d'une

année à l'autre de la rémunération hebdomadaire moyenne a bondi, passant d'une valeur presque nulle en 2016 à un taux de près de 3,0 % dans les derniers mois. De plus, dans la tranche de 20 % la plus basse, la rémunération a augmenté à un rythme plus rapide que dans les autres quintiles au cours des deux dernières années.

Le Canada est déterminé à favoriser le plein emploi productif et un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants au Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis) (voir Appui aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis).

Fédération canadienne des municipalités

L'Initiative de développement économique communautaire entreprise par la Fédération canadienne des municipalités vise essentiellement à renforcer la capacité des municipalités et des collectivités des Premières Nations avoisinantes à élaborer des stratégies et programmes conjoints de développement économique communautaire, ainsi que des mécanismes de collaboration à long terme. Le projet appuie 10 partenariats communautaires selon une méthode progressive comportant 3 cycles s'étalant de septembre 2016 à avril 2018. Les partenariats établis entre des collectivités de Premières nations et des municipalités de toutes les régions du Canada sont axés sur des initiatives conjointes liées à des dossiers comme les stratégies d'emploi, les parcs industriels et l'aménagement du territoire, et le recensement des sites ayant une importance culturelle en vue de favoriser le tourisme et d'améliorer les processus de consultation publique.

Martha Justice Ministry des Sœurs de Ste-Marthe, Antigonish

L'organisation *Martha Justice Ministry* a une longue tradition de mobilisation pour la justice sociale et écologique au sein de la communauté d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse. Elle a joué un rôle de premier plan dans un mouvement populaire rural prônant des moyens de subsistance justes et axés sur la collectivité. Ces religieuses œuvrent au sein d'un grand nombre d'organisations communautaires, et elles travaillent à des projets en lien avec tous les ODD. Bon nombre de ces femmes ont accompagné des gens tout au long de leur vie, contribuant de façon importante à un travail fondé sur le développement et la dignité des personnes, et ce, tout au long de leur carrière dans le domaine des soins de santé, de l'éducation ou du travail social. À Halifax, dans le cadre du *Martha Street Ministry*, des sœurs travaillent étroitement avec des sans abri, les accompagnant pour les aider à lever les obstacles systémiques qui les empêchent d'avoir un logement sain et durable et d'accéder à des mesures de soutien économique adéquates.

Des programmes ciblés sont offerts aux Canadiens qui ont plus de difficulté que d'autres à joindre les deux bouts, même s'ils travaillent. Plus d'un million de Canadiens travaillent fort, mais continuent de vivre dans la pauvreté. Grâce à l'Allocation canadienne pour les travailleurs, à compter de 2019, les Canadiens à faible revenu bénéficieront d'une aide financière qui viendra s'ajouter à l'argent qu'ils gagnent au travail. Le gouvernement prend aussi des mesures visant à faciliter l'accès à l'allocation en question. Ainsi, chaque travailleur qualifié qui produit une déclaration de revenus recevra l'allocation. Le gouvernement franchit donc une étape importante vers le respect de son engagement à s'assurer que tous les Canadiens bénéficient des avantages fiscaux auxquels ils ont droit. Par ailleurs, le gouvernement a commencé à améliorer le programme d'Allocation canadienne pour les travailleurs afin de fournir un meilleur soutien aux Canadiens à faible revenu tout au long de l'année, plutôt que de leur accorder un remboursement annuel après la production de leurs déclarations de revenus.

L'adoption, en 2018, de dispositions législatives visant à régler la question de l'équité salariale donnera lieu à un régime d'équité salariale proactif s'appliquant aux secteurs soumis à la réglementation fédérale, dont bénéficieront environ 1,2 million de femmes. Pour des raisons qui sont fortement enracinées dans la société et très complexes, les femmes qui travaillent à temps plein gagnent 88 cents pour chaque dollar de salaire horaire gagné par les hommes. Le fait d'exiger l'équité salariale pour un travail de valeur égale est l'un des moyens efficaces de réduire cet écart.

Le gouvernement a également concentré ses efforts sur l'élimination des obstacles à l'inclusion des personnes handicapées. Les Canadiens handicapés méritent d'avoir une

meilleure chance de réussir au sein de leurs collectivités et au travail. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* a récemment été déposée devant le Parlement dans le but de permettre à tous les Canadiens de jouir d'un Canada exempt d'obstacles. Ainsi, les organisations de compétence fédérale seront tenues de trouver ou d'éliminer les obstacles ou de prévenir de nouveaux obstacles, notamment dans les domaines de l'environnement bâti, de l'emploi, des technologies de l'information et des communications, de l'approvisionnement de biens et de services, de la prestation de programmes et de services et des transports.

Les nouveaux arrivants au Canada doivent également faire face à des obstacles uniques qui nuisent à leur pleine participation dans leur nouvelle société, y compris la capacité d'entrer dans la population active. Lorsque ces derniers sont au chômage ou sous-employés, leurs familles éprouvent des difficultés sur les plans financier et social, et l'économie du pays s'en trouve perdante. Pour contribuer à l'élimination de ces obstacles, le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires à soutenir l'employabilité des nouveaux arrivants, à aider les employeurs canadiens à tirer pleinement avantage de l'apport de ces derniers, et à simplifier et améliorer les processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Par ailleurs, le gouvernement a lancé en 2017-2018 la Stratégie d'emploi ciblée pour les nouveaux arrivants, qui a pour but d'aider les nouveaux arrivants à trouver un emploi qui correspond à leurs compétences et leur expérience. Le Programme de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers, qui en fait partie, donne aux nouveaux arrivants accès à des prêts pour les aider à couvrir les coûts associés à la reconnaissance de leurs titres de

compétences, comme le coût des examens d'agrément. Le gouvernement a également lancé un nouveau projet pilote de trois ans (à compter de 2018-2019) visant à soutenir des programmes destinés aux nouvelles arrivantes des minorités visibles, membres d'une communauté racialisée.

Il est certes important d'obtenir un emploi, mais les conditions de travail des employés le sont tout autant. En plus de moderniser les normes de travail dans le but d'offrir de nouvelles protections et une marge de manœuvre aux travailleurs, le gouvernement fait preuve de leadership en apportant au *Code canadien du travail* des modifications visant à assurer un meilleur équilibre travail-vie aux travailleurs des entreprises privées assujetties à la réglementation fédérale en leur donnant notamment le droit de demander des modalités de travail flexibles, de nouveaux congés non payés pour s'acquitter de leurs obligations familiales, des congés pour participer à des pratiques autochtones traditionnelles et pour obtenir des soins s'ils sont victimes de violence familiale, ainsi qu'une souplesse accrue dans l'utilisation du congé de deuil. Grâce à cette souplesse supplémentaire, les travailleurs pourront mieux gérer les obligations professionnelles, familiales et personnelles, ce qui peut toujours présenter un défi dans la vie active des Canadiens. Un examen général de la partie III du *Code canadien du travail*, qui porte sur les normes du travail fédérales, permettra d'assurer que les Canadiens pourront continuer de bénéficier d'un solide ensemble de normes réglementaires qui sont adaptées aux réalités du monde du travail et qui ouvrent la voie vers des emplois de qualité.

Le gouvernement du Canada a également pris des mesures concrètes pour venir en aide aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes particuliers et des situations qui les rendent vulnérables :

- présentation de mesures législatives visant à mettre en place un régime efficace et complet qui protégera les employés contre le harcèlement et la violence dans les milieux de travail du gouvernement fédéral;
- amélioration de la protection des droits des travailleurs étrangers temporaires, annoncée en 2018, dont l'introduction d'inspections à l'improviste – dans le cadre d'un projet pilote, un réseau d'organismes de soutien sera établi pour les travailleurs étrangers temporaires qui se trouvent dans une situation potentielle de mauvais traitements aux mains de leurs employeurs;
- lancement d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes au pays comme ailleurs dans le monde qui appuiera une série de mesures visant à supprimer le travail forcé et mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite de personnes, et à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Ces mesures ont toutes été prises pour les Canadiens, parce que nous croyons que tout le monde se porte mieux quand personne n'est laissé de côté, et que tous les Canadiens devraient bénéficier de notre prospérité collective.

Économie d'innovation du Canada

Le Canada est déterminé à être une économie innovante qui profite à tout le monde, ainsi qu'un chef de file mondial de la création d'emplois et de la croissance de la classe moyenne

par des investissements dans les infrastructures, les compétences, la recherche, les technologies et la commercialisation; la simplification des programmes et l'expansion des entreprises. Le gouvernement du Canada a créé un nouvel ensemble de politiques, de plans et de programmes qui lui permettront de devenir un centre mondial de l'innovation, notamment :

- **Carrefour de la croissance propre** : un service à guichet unique pour rationaliser les services offerts aux clients, améliorer la coordination des programmes fédéraux, permettre le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats en matière de technologies propres dans l'ensemble du gouvernement, et permettre aux parties prenantes d'établir des liens avec les marchés internationaux.
- **Innovation Canada** : une nouvelle plateforme pour coordonner et simplifier l'appui offert aux innovateurs canadiens.
- **Solutions innovatrices Canada** : un nouveau programme d'approvisionnement pour le stade précoce (recherche et développement) et pour la dernière étape (prototypes) des projets des innovateurs et entrepreneurs canadiens.
- **Initiative des supergrappes d'innovation** : des ressources à l'appui de cinq « supergrappes » d'innovation, dirigées par des entreprises, qui sont les plus susceptibles d'accélérer la croissance économique.
- **Fonds stratégique pour l'innovation** : ouvert à tous les secteurs, y compris celui des technologies propres, ce fonds vise

à soutenir la R et D et les projets de commercialisation des entreprises, l'expansion et la croissance des entreprises, l'attraction d'investissements et les projets de démonstration de technologie collaborative.

Le gouvernement a défini une nouvelle vision afin que le Canada fasse de l'innovation le catalyseur de la croissance économique durable à long terme et devienne un centre mondial de l'innovation.

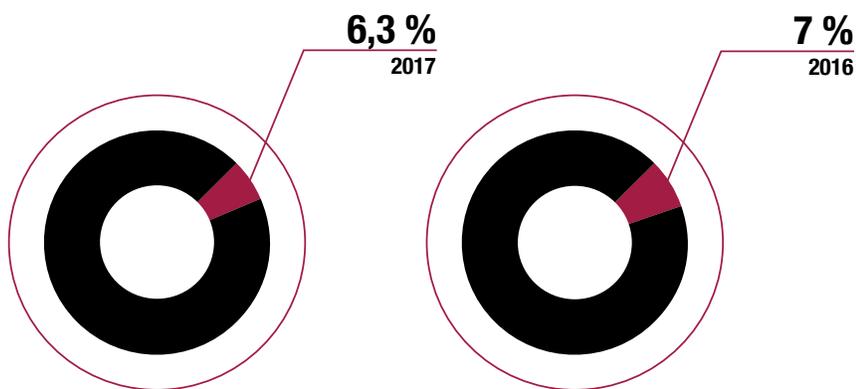
L'objectif consiste à travailler dans l'ensemble de l'écosystème de l'innovation afin d'en améliorer les résultats : créer des emplois résilients pour l'économie d'aujourd'hui et de demain, former une main-d'œuvre talentueuse et compétente, stimuler l'investissement pour générer des entreprises de calibre mondial et promouvoir la conception et l'adoption de nouvelles technologies.

Croissance durable

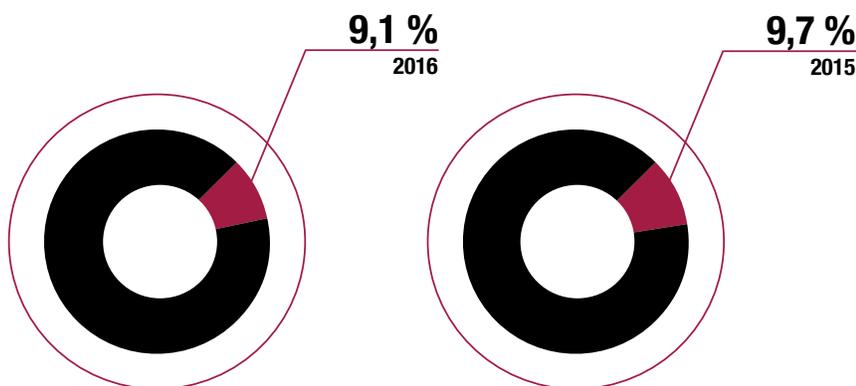
Un environnement sain et une économie forte vont de pair. Le Canada a toujours puisé sa force dans l'abondance de ses ressources naturelles; il se démarque aussi par sa population intelligente, diversifiée et créative. La stratégie de croissance économique du Canada tient compte du fait que pour disposer d'une économie prospère, innovante et propre, le Canada doit compter sur une main-d'œuvre compétente et diversifiée qui soit un chef de file mondial, un secteur privé solide et concurrentiel à l'échelle mondiale, une capacité de recherche et de commercialisation de pointe et une communauté d'investissement florissante qui appuie les entreprises canadiennes.

Le Canada investit dans des secteurs ciblés pour en stimuler la croissance : il fournit un appui important à la

Indicateur d'ODD 8.5.2 Taux de chômage



Indicateur d'ODD 8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation



recherche sur les technologies propres, à leur conception, à leur démonstration et à leur adoption, de manière à accélérer la croissance des entreprises de ce secteur. Le Canada peut être un chef de file mondial des technologies propres – ce qui permet d’assurer de bons emplois pour les Canadiens tout en contribuant à l’atteinte de ses objectifs liés aux changements climatiques. À ce titre, il se fixe des cibles claires et ambitieuses afin d’augmenter la part du PIB attribuable au secteur des technologies propres et de hausser le nombre d’entreprises qui œuvrent dans cette industrie au Canada.

Le Plan pour l’innovation et les compétences, que le gouvernement a dévoilé en 2017, représente

une tentative ambitieuse de faire du Canada un centre mondial de l’innovation et de créer une économie propre d’avant-garde. Le Plan est axé sur la mise en place de mesures visant à assurer la prestation d’un soutien simple, opportun et coordonné auprès des entrepreneurs et des innovateurs canadiens, de sorte qu’ils soient à même de croître et de réussir, au pays comme à l’étranger.

Des investissements ont également été faits dans la promotion de l’efficacité et les démarches visant à dissocier la croissance économique de la dégradation de l’environnement. Ainsi, dans le cadre

de projets collaboratifs fondés sur le respect mutuel et la coopération, de nombreuses collectivités des Premières Nations, inuites et métisses adoptent des approches innovantes en matière de recherche forestière, d’aménagement du territoire, de prise de décisions liées aux récoltes, de conception de produits et d’accès au marché. Ces projets créent des débouchés économiques et des occasions de croissance communautaire à long terme, tout en préservant les écosystèmes qui ont une valeur culturelle, spirituelle et biologique.

L’intérêt croissant des consommateurs pour les produits de santé naturels et les aliments produits localement donne lieu à une nouvelle grande tendance : les aliments sauvages. Pour donner suite à cet intérêt, des groupes autochtones de l’Abitibi-Témiscamingue, au Québec, ont entrepris des recherches sur le potentiel économique et de commercialisation d’une douzaine de produits forestiers non ligneux, comme les légumes-feuilles, les baies et les champignons. Des membres de ces communautés, y compris des jeunes, suivent une formation pour devenir cueilleurs. Les communautés souhaitent construire une usine de transformation et de congélation et fonder une entreprise qui vendra et distribuera ces produits locaux. Par la même occasion, un important savoir traditionnel est transmis aux jeunes par les aînés.

Appui aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis

Le Canada reconnaît le droit fondamental des peuples autochtones à s’autogouverner; il s’agit d’un droit appuyé par la Constitution du Canada et les 94 Appels à l’action de la Commission vérité et réconciliation de 2015. La Commission exhorte aussi le gouvernement à collaborer avec

les peuples autochtones afin d'établir une stratégie commune qui élimine les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

À ce titre, le budget fédéral de 2018 prévoit de consacrer 2 milliards de dollars sur 5 ans, puis 408,2 millions de dollars par année, pour créer le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones⁶. Ce programme sera axé sur la formation afin d'assurer aux participants des emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés, plutôt qu'un retour rapide sur le marché du travail. Il offrira des services qui garantiront aux femmes autochtones un accès égal aux occasions de perfectionnement et de formation.

Le Fonds pour les compétences et les partenariats est un programme fondé sur les propositions qui vise à encourager la création de partenariats entre des intervenants (p. ex., établissements de formation, organisations communautaires, entreprises locales, industrie) et les organisations autochtones afin d'appuyer les mesures d'acquisition de compétences, de formation professionnelle et d'aide à l'emploi destinées aux Autochtones. D'abord voué à régler les défis socioéconomiques des Autochtones tout en répondant à la demande du marché, le Fonds a dépassé sa cible de 10 000 emplois octroyés (de 2012-2013 à 2015-2016) et a assuré un engagement financier et un soutien en nature d'une valeur de plus de 250 millions de dollars de la part d'environ 450 partenaires.

Le Canada et le monde

Pour faire reculer la pauvreté, il faut une croissance économique inclusive et durable, appuyée par une gouvernance inclusive et des institutions solides et responsables. De même, lorsque les femmes sont en mesure d'exploiter leur plein potentiel économique, la prospérité et les bénéfices de la croissance profitent à un plus grand nombre de personnes.

Par la voie de sa Politique d'aide internationale féministe, le gouvernement du Canada adopte une approche intégrée pour promouvoir une croissance qui profite à tous. L'aide internationale du Canada encourage la participation des femmes dans la prise de décisions et cherche à atténuer les conséquences des changements climatiques, sinon à s'y adapter, en faisant la promotion d'un renforcement de la gouvernance environnementale, de la transition vers des économies à faibles émissions de carbone et résilientes au climat ainsi que de meilleures pratiques environnementales. Il est également essentiel d'améliorer les cadres de gouvernance qui régissent les droits économiques, les normes du travail et le salaire vital pour permettre à chacun de tirer profit de la croissance économique durable et réduire les inégalités.

Le Canada appuie les femmes et les filles afin qu'elles perfectionnent leurs compétences, accèdent à des postes décisionnels, prennent pleinement part à la croissance économique de leur collectivité et en tirent profit, y compris par un soutien à la formation technique et professionnelle et à l'entrepreneuriat. Le Canada fait aussi la promotion de l'inclusion sociale, des droits du travail, du droit à la propriété et de l'accès au financement pour les femmes.

De manière générale, l'aide internationale du gouvernement du Canada est répartie sur quatre axes principaux :

- l'augmentation du leadership et du renforcement du pouvoir des femmes à tous les échelons et la promotion de leurs droits économiques et de leur accès à un emploi décent;
- l'amélioration de la résilience des femmes en milieu rural et des débouchés économiques qui leur sont offerts;
- la promotion de l'inclusion financière des femmes, dont l'accès égal au capital, aux marchés, à la technologie numérique et aux services de développement commercial;
- l'élimination du frein que représentent les tâches non rémunérées des femmes et le fardeau disproportionné qui repose sur leurs épaules en raison des soins à prodiguer à leurs familles.

Le Canada contribue à hauteur de 20 millions de dollars à l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneurs (We-Fi) de la Banque mondiale afin d'octroyer du capital à des petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes ou dirigées par des femmes dans les pays en développement. L'initiative We-Fi s'est fixé l'objectif de rendre possible l'octroi de plus de 1 milliard de dollars en financement par le truchement de banques commerciales et multilatérales de financement et d'aide technique à l'intention de petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes ou dirigées par des femmes partout dans le monde.

6 Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones remplacera la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones.

Renforcer le pouvoir des femmes des régions rurales du Sénégal et améliorer leurs débouchés économiques

Les femmes forment les deux tiers des travailleurs agricoles sénégalais et sont responsables de plus de 80 % de la production alimentaire au pays. Cependant, elles disposent d'un accès limité aux terrains et aux technologies adaptées et elles sont davantage touchées que les hommes par la pauvreté et la malnutrition. De plus, leurs nombreuses tâches non rémunérées et le fardeau que représentent les soins à la famille limitent leurs possibilités de recettes.

L'appui du Canada a permis à des fermières de Casamance, au Sénégal, d'acquérir des ruches novatrices, de l'équipement spécialisé et un puits entièrement équipé. Elles ont reçu de la formation sur de nouvelles techniques de récolte et de transformation du miel, le leadership et la gestion administrative et financière. En quelques années seulement, ces femmes ont vu leur production et leurs revenus augmenter, de sorte qu'elles ont diversifié leur culture, qui compte maintenant des mangues, des noix de cajou et des fruits forestiers.

Au total, 4 560 femmes ont acquis des connaissances sur des technologies agricoles plus performantes et respectueuses de la forêt. Certaines d'entre elles ont pu embaucher des employés, envoyer leurs enfants à l'école, déménager dans une maison mieux construite, financer la rénovation d'un puits communautaire et acheter des pupitres pour une école. Les femmes se trouvent aussi dans une position plus égalitaire dans leurs familles et leurs communautés, et prennent part aux politiques et aux organisations agroalimentaires.

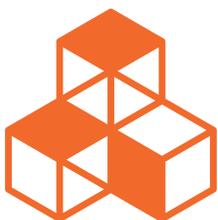
De 2011 à 2017, Affaires mondiales Canada a octroyé 9,1 millions de dollars à la Fondation Kashf – une institution pakistanaise de microfinancement – afin qu'elle puisse offrir à des femmes dont le ménage est défavorisé des services de littératie financière et de création et d'expansion d'entreprises. Des campagnes de défense d'intérêts ont mis l'accent sur les obstacles auxquels se heurtent les femmes sur les plans social et économique, en plus de sensibiliser les gens au sujet du droit des femmes à prendre part aux activités économiques ainsi que des effets néfastes du mariage précoce et de la violence sexuelle visant les enfants. En moyenne, les femmes qui ont bénéficié de ce projet ont vu leurs revenus s'accroître d'environ 30 %, et leurs économies gonfler de 60 %.

En outre, par la voie de son Programme commercial progressiste, le Canada est déterminé à appuyer tous les segments de la société afin qu'ils bénéficient des débouchés commerciaux qu'entraînent le commerce et l'investissement. Le Canada contribuera à la prospérité inclusive par une hausse et une diversification de son commerce international et de son investissement direct étranger. Le gouvernement cherchera également à adopter des approches progressistes auprès de ses partenaires commerciaux dans des domaines clés, tels que la transparence, les droits du travail, l'environnement, les petites et moyennes entreprises, l'égalité des genres et les Premières Nations.

Prochaines étapes

- Le Canada s'associe aux gouvernements, aux organisations, aux associations et aux collectivités autochtones pour promouvoir le programme commercial progressiste du Canada, et contribue ainsi à la prospérité au pays et à l'étranger en appuyant les exportateurs canadiens et en élargissant l'accès à un marché prévisible et fondé sur des règles.
- Lors du Sommet du G7 de Charlevoix, au Canada, les dirigeants se sont engagés à : « appuyer l'égalité des genres pour ce qui est des possibilités d'emplois et de la répartition équitable du travail non rémunéré d'aidant naturel, et assortir cette démarche de mesures telles que des congés de maternité et parentaux rémunérés, et d'initiatives permettant aux femmes d'avoir un accès égal aux opportunités, aussi bien pour des emplois décents qu'au chapitre du leadership, des ressources et de la finance ».
- À la suite de la réunion ministérielle du G7 sur l'emploi et l'innovation de mars 2018, le Canada s'est engagé à organiser une conférence avec des intervenants canadiens afin de poursuivre le dialogue et de mieux positionner les Canadiens en prévision des occasions et des défis que posera l'avenir du travail. L'un des thèmes portera sur l'élimination de l'écart salarial entre les genres.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les infrastructures vertes, y compris les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, l'énergie propre, les infrastructures résilientes au climat, comme les systèmes d'atténuation des inondations, et les infrastructures de protection contre les changements climatiques, protègent l'environnement naturel, renforcent la santé des collectivités, soutiennent la croissance économique et améliorent la qualité de vie.

L'industrie canadienne a toujours été renforcée par les riches ressources naturelles du Canada ainsi que par une population diversifiée, créative, travaillante et instruite. Cependant, les travailleurs canadiens se heurtent à une économie en évolution rapide qui aura des répercussions profondes

sur la nature du travail et des emplois de l'avenir. Pour être en mesure de composer avec ce changement, le Canada doit absolument repenser son approche en ce qui concerne l'apprentissage, le travail et la formation.

Le Canada consacre habituellement chaque année 3 % du PIB à l'infrastructure publique. Une partie croissante de l'infrastructure publique est gérée par les administrations municipales.



Relever le défi

Un environnement sain et une économie forte vont de pair. Afin de faire progresser les efforts du Canada visant à bâtir une économie propre, le plan à long terme « Investir dans le Canada » du gouvernement accordera une contribution dépassant les 180 milliards de dollars pour le financement des infrastructures.

Au cours des 12 années du Plan, à compter de 2016, le gouvernement doublera largement le financement fédéral existant pour générer une croissance économique à long terme, contribuer à améliorer la résilience des collectivités, favoriser la croissance économique propre et améliorer l'inclusion sociale et les résultats socioéconomiques pour tous les Canadiens.

Des investissements importants seront consentis dans des secteurs prioritaires comme l'accès à l'eau potable et à l'air pur, le logement abordable et les services de garde, les interconnexions de réseaux électriques propres, l'infrastructure commerciale et de transport, les infrastructures rurales et nordiques et les nouveaux réseaux de transport urbain. Comme l'indique la Stratégie fédérale de développement

durable pour le Canada, d'ici la fin de 2025-2026, le gouvernement du Canada investira 20 milliards de dollars dans le financement initiatives d'infrastructures vertes visant à réduire les émissions de GES et à améliorer la résilience des infrastructures face aux changements climatiques et la qualité de l'environnement.

Le Canada possède l'un des meilleurs systèmes de logement au monde. Toutefois, quelque 1,7 million de familles n'ont toujours pas de foyer répondant à leurs besoins fondamentaux. Grâce à la Stratégie nationale sur le logement du Canada, le gouvernement effectuera un investissement de 11,2 milliards de dollars dans diverses initiatives afin de bâtir, de renouveler et de réparer le parc de logements abordables du Canada et d'offrir aux Canadiens des logements abordables et adéquats, qui répondront à leurs besoins et amélioreront leur qualité de vie. Cette somme comprend 225 millions de dollars destinés à améliorer les conditions de logement des Autochtones qui vivent hors réserve.

Le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada, qui est principalement axé sur les personnes, est la pièce maîtresse de la stratégie

Ville de Kitchener

La Ville de Kitchener a récemment approuvé la stratégie Digital Kitchener, laquelle est étroitement liée aux ODD. Dans le cadre de cette stratégie, la ville a installé un système d'éclairage des voies publiques fonctionnant à l'aide de lumières DEL. Ces lumières sont munies de capteurs pour ajuster l'éclairage en fonction de l'intensité de la lumière naturelle, et ce, tout au long de l'année. Éventuellement, les capteurs pourront contribuer à la cueillette de données de l'infrastructure intelligente. La stratégie Digital Kitchener consacre aussi l'inclusion à titre d'objectif. En collaboration avec des partenaires, notamment la bibliothèque municipale de Kitchener et d'autres groupes locaux, la Ville de Kitchener contribuera à établir le cadre de programmes numériques et de normes qui permettront à tous d'avoir plus facilement accès à l'information, partout dans la ville.

de croissance économique du gouvernement. Les produits, les idées ou les services novateurs ne deviennent réalité que grâce à la créativité, à l'éthique de travail et aux compétences de leurs créateurs. Le Plan pour l'innovation et les compétences aidera à faire croître l'économie, à créer des emplois dans la classe moyenne et à doter les Canadiens des compétences dont ils ont besoin pour réussir. Par exemple, le programme Brancher pour innover investira 500 millions

de dollars d'ici 2021 pour fournir des services Internet haute vitesse à plus de 700 collectivités rurales et éloignées. Les investissements fédéraux favorisent également l'accès abordable à Internet pour les familles à faible revenu, la littératie numérique et un meilleur accès aux dispositifs d'assistance.

Le gouvernement du Canada investit plus de 2 milliards de dollars chaque année pour aider un nombre accru de chômeurs et de travailleurs sous-employés à accéder aux mesures de soutien à la formation et à l'emploi dont ils ont besoin pour trouver et conserver de bons emplois dans la nouvelle économie. Les ententes de développement du marché du travail conclues entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires font partie d'une importante initiative canadienne visant à moderniser le mode de financement des mesures de soutien à la formation et à l'emploi. Ces ententes visent notamment à augmenter l'accès au marché du travail, à améliorer les résultats, à simplifier et à assouplir le système et à l'adapter aux besoins des Canadiens.

Le gouvernement du Canada est également déterminé à aider les femmes et les groupes sous représentés à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur participation économique dans le cadre d'une économie forte et en croissance.

Au cours de la présidence canadienne du G7 de 2018, les ministres responsables de l'Emploi et de l'Innovation se sont réunis sous le thème *Se préparer aux emplois de l'avenir*. La mondialisation et les technologies émergentes obligent les membres du G7 à comprendre comment l'économie en mutation touche les industries et les travailleurs et comment les gouvernements peuvent aider leurs citoyens à s'adapter et à prospérer dans le nouveau monde du travail.

L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes ont été les principaux thèmes sous jacents de la réunion. L'accent a notamment porté sur les éléments suivants : la réduction de l'écart entre les genres; la façon d'aider un nombre accru de femmes à faire carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques; la stimulation

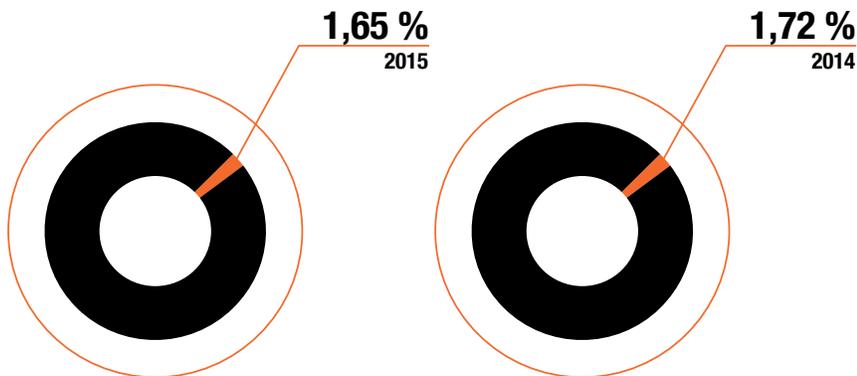
de la participation des femmes au marché du travail, en particulier dans des rôles de direction; ainsi que la reconnaissance de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes.

Pour appuyer l'objectif de doubler le nombre d'entreprises appartenant à des femmes d'ici 2025, le Canada a récemment annoncé la mise sur pied de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat. Cette stratégie aidera les entrepreneures à développer leurs entreprises grâce à un meilleur accès au financement, au mentorat et à des programmes d'innovation. Le Canada propose également une mesure législative (le projet de loi C-25) qui vise à modifier la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'obliger les sociétés cotées en bourse à dévoiler la composition de leurs conseils d'administration et leurs politiques en matière de diversité.

L'initiative d'énergie solaire 2020 de l'île Pender

L'initiative d'énergie solaire 2020 de l'île Pender vise à amasser des fonds, à concevoir des panneaux solaires photovoltaïques de toiture et à les installer sur les toitures de tous les édifices publics situés sur l'île Pender, en Colombie-Britannique, d'ici 2020. Dans leurs efforts pour s'attaquer au problème des changements climatiques à l'échelle planétaire, les parties à l'initiative reconnaissent que l'électricité solaire est une solution propre et écologique. À ce jour, des panneaux solaires générant de l'électricité ont été installés sur le centre de recyclage, la bibliothèque, le centre communautaire et l'école, au moyen des quelque 200 000 \$ amassés sur une île comptant 2 500 résidents. Le centre de recyclage génère plus d'électricité qu'il n'en consomme, de sorte que, plutôt que de payer une facture d'électricité, il reçoit un paiement de la part des services d'électricité. Les revenus tirés du projet de l'école financent un programme de bourses d'études destinées aux jeunes qui résident sur l'île.

Indicateur d'ODD 9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB



Engagement

Les infrastructures de base que la plupart des Canadiens tiennent pour acquises sont inexistantes dans un grand nombre de collectivités autochtones. Pour combler ces lacunes, le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements et les collectivités des Premières Nations afin de soutenir le logement adéquat et durable, l'eau potable et les infrastructures communautaires comme les écoles, les routes et les réseaux d'assainissement essentiels à la santé, à la sécurité et à la prospérité.

Grâce à son plan Investir dans le Canada, le gouvernement du Canada appuiera la construction et l'amélioration de logements, de systèmes de traitement de l'eau, d'établissements de santé et d'autres infrastructures communautaires en partenariat avec les peuples autochtones.

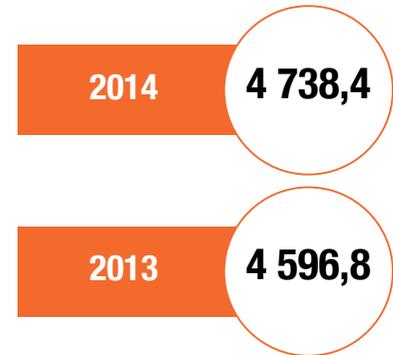
Pour ce qui est des lacunes en matière d'infrastructure dans les collectivités inuites, métisses et des Premières Nations, de nombreux défis demeurent. Un financement prévisible et à long terme est essentiel, mais ne suffira pas pour des solutions à long

terme. À cette fin, en collaboration avec des partenaires autochtones, le gouvernement travaille à élaborer des stratégies en matière de logement pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis; à lever tous les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme dans les réserves des Premières Nations d'ici mars 2021; et à veiller à ce que les collectivités soient soutenues par les institutions autochtones en ce qui concerne le financement, l'acquisition et l'entretien des infrastructures publiques.

Le Plan pour l'innovation et les compétences reconnaît qu'ensemble nous sommes plus forts. Le Plan est fondé sur un partenariat qui englobe l'écosystème de l'innovation et comprend le secteur privé, les établissements de recherche, les universités, les collèges, les organismes sans but lucratif et les organisations autochtones. Son élaboration reposait sur une vaste mobilisation des Canadiens et sur les travaux du Conseil consultatif en matière de croissance économique.

La Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle, que le gouvernement du Canada finance pour consolider la position du pays en tant que chef de file mondial en matière d'intelligence artificielle, est

Indicateur d'ODD 9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants



un exemple de l'engagement du Canada auprès des intervenants en matière d'innovation et de développement des compétences. La stratégie de 125 millions de dollars vise à attirer et à retenir les meilleurs talents du milieu universitaire et à accroître le nombre de stagiaires étudiants de cycle supérieur et de chercheurs dans les domaines de l'intelligence artificielle, tout en favorisant la collaboration entre les principaux centres d'expertise canadiens à Edmonton, Montréal et Toronto-Waterloo.

Le Canada et le monde

L'objectif mondial d'éradiquer la pauvreté extrême, qui est exposée dans le Programme 2030, ne pourra être atteint en adoptant des stratégies conventionnelles. Des améliorations révolutionnaires doivent être apportées à la prestation de services, aux produits, aux politiques, aux partenariats ainsi qu'aux modalités de financement, notamment par la coopération entre le secteur public et le secteur privé. L'élimination des obstacles à l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des adolescentes peuvent avoir des répercussions transformatrices, lorsque conjugués à de nouveaux

partenariats et à de nouvelles solutions. La Politique d'aide internationale féministe du Canada s'engage à intégrer l'innovation dans les programmes d'aide internationale.

En 2018, le Canada a mis à profit sa présidence du G7 pour convoquer les ministres responsables de la coopération en matière de développement afin de discuter d'enjeux urgents en matière de développement mondial et en matière humanitaire, notamment l'accélération de l'innovation au service du développement. Les ministres se sont engagés à collaborer pour stimuler et appuyer des solutions avant-gardistes visant à accroître la qualité de vie des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces travaux comprennent la promotion de l'innovation inclusive, l'investissement dans les solutions locales, l'encouragement à prendre des risques intelligents, l'adoption de nouvelles approches en matière de programmes et de politiques, l'utilisation de données pour orienter la prise de décisions, l'identification de solutions pouvant être mises à l'échelle et l'appui aux mécanismes sensibles au genre ainsi qu'à la transmission de connaissances. Pour y parvenir, les ministres du G7 ont signé les [Principes de Whistler pour accélérer l'innovation au service du développement](#).

Le Canada appuie depuis longtemps les efforts que les pays en développement déploient pour se doter d'une infrastructure résiliente pour les collectivités côtières. Les efforts déployés dans ce domaine comprennent un financement de 2,65 milliards de dollars accordé aux pays en développement d'ici 2020-2021 pour leur permettre de s'orienter vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente au climat ainsi que l'engagement à

accorder 100 millions de dollars pour la reconstruction et les efforts de résilience au climat dans les pays des Caraïbes touchés par les ouragans.

Assurant la présidence du G7 en 2018, le Canada a annoncé qu'il investira 162 millions de dollars pour contribuer à l'établissement de côtes et de collectivités côtières plus fortes et plus résilientes. Ce financement comprend un montant de 100 millions de dollars pour appuyer l'expansion de la couverture de l'assurance de risques climatiques dans les pays vulnérables, notamment pour les petits États insulaires en développement (PEID), et de 60 millions de dollars pour appuyer l'élargissement de systèmes énergétiques propres et de l'infrastructure, en vue d'améliorer l'accès à l'électricité pour les femmes et filles dans les PEID et pour offrir de la formation et des possibilités d'emplois aux femmes dans les secteurs non traditionnels des technologies durables. Ce financement comprend aussi un montant de 2 millions de dollars pour appuyer les efforts déployés par les pays en développement en vue de s'adapter aux répercussions des changements climatiques.

Prochaines étapes

- Utiliser les tables sectorielles de stratégies économiques du Plan pour l'innovation et les compétences comme nouveau modèle de collaboration entre l'industrie et le gouvernement de façon à cerner les occasions d'innovation dans les industries manufacturières avancées, l'agroalimentaire, les technologies propres, les industries numériques, la santé/les biosciences et les ressources propres.

- Mettre en œuvre le plan Investir dans le Canada, qui contribuera à combler l'écart en matière d'infrastructure au Canada grâce à des investissements importants et à long terme dans cinq volets d'investissement prioritaires : transport en commun (28,7 milliards de dollars), infrastructure verte (26,9 milliards de dollars), infrastructure sociale (25,3 milliards de dollars), infrastructure pour les collectivités rurales et du Nord (2 milliards de dollars) et infrastructures de commerce et de transport (10,1 milliards de dollars).
- Faciliter un nouveau modèle de partenariat qui rassemble les secteurs public et privé pour mener ensemble les projets d'infrastructure et se répartir les risques et les bénéfices des projets par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada. La Banque mise sur le soutien du gouvernement fédéral pour attirer les investissements du secteur privé et des investisseurs institutionnels dans de nouveaux projets d'infrastructure générateurs de revenus qui sont dans l'intérêt public.
- Donner suite aux engagements du Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, notamment en appuyant les systèmes énergétiques et les infrastructures propres et résilients dans les PEID.
- Poursuivre l'intégration de l'innovation dans les programmes d'aide internationale du Canada, dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe, et mettre en pratique les principes de Whistler pour accélérer l'innovation au service du développement.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Réduire les inégalités, promouvoir la diversité et offrir à tous la possibilité de donner toute la mesure de leur potentiel sont non seulement la bonne chose à faire : c'est aussi la chose intelligente à faire pour favoriser une croissance économique qui profite à tous.

« Le Canada a appris à être fort non pas en dépit de nos différences, mais grâce à celles-ci. Désormais, cela sera au cœur même de notre réussite et de ce que nous offrons au monde. Notre engagement à l'égard de la diversité et de l'inclusion ne se résume pas au fait que les Canadiens sont gentils et polis, même si nous le sommes, bien évidemment. En fait, notre engagement réside dans une approche puissante et ambitieuse pour faire du Canada, et du monde entier, un endroit meilleur et plus sécuritaire. »

Le premier ministre, Justin Trudeau

Diversité au Canada

Le Canada est largement reconnu comme une société inclusive, diversifiée, respectueuse, multiethnique et multiconfessionnelle :

- 2 langues officielles, l'anglais et le français;
- plus de 200 communautés ethniques et linguistiques;
- 20,6 % de la population née à l'étranger;
- diversité religieuse;
- environ 1,7 million d'Autochtones représentant 5 % de la population totale, en date de 2016;
- 72 880 couples de même genre, en date de 2016;



- 1,7 % des adultes (de 18 à 59 ans) s'identifient comme homosexuels, et 1,3 %, comme bisexuels;
- 14 % des Canadiens (ou 3,8 millions) de 15 ans ou plus ont déclaré vivre avec un handicap.

Cette diversité est célébrée et fait notre force. La force culturelle, politique et économique du Canada est due à notre diversité et non pas en dépit d'elle. Le Canada connaît un accroissement des migrations et de la mondialisation ainsi qu'une évolution de sa démographie, ce qui peut créer de belles possibilités, mais aussi accroître la peur, l'insécurité et l'inégalité, faisant ainsi courir à bon nombre de Canadiens le risque d'être laissés de côté.

Inégalités au Canada

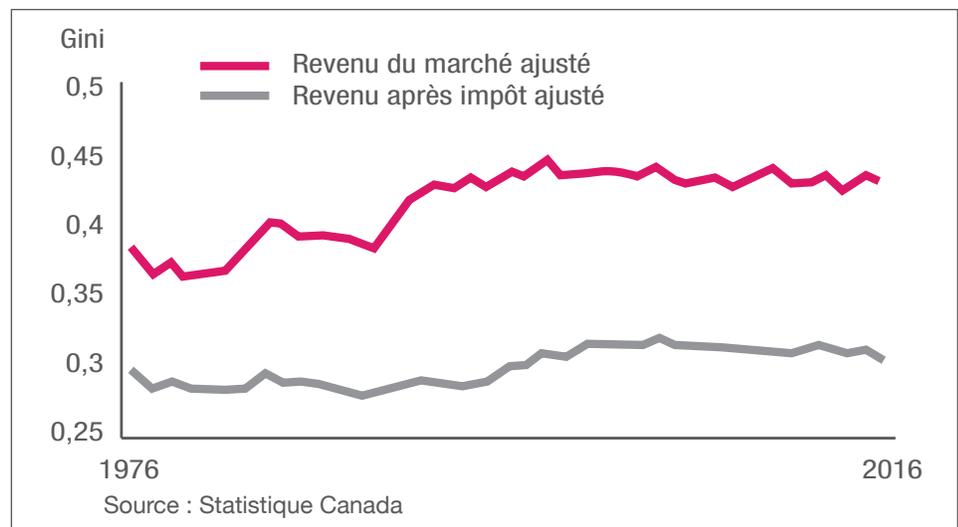
Comme dans de nombreux autres pays, l'inégalité des revenus au Canada est actuellement à un niveau fort élevé d'un point de vue historique. Telle qu'elle a été mesurée à l'aide du coefficient de Gini⁷, l'inégalité de revenu du marché⁸ a fortement

augmenté par suite des récessions du début des années 1980 et du début des années 1990, mais n'a pas diminué au cours des périodes de croissance qui ont suivi. En outre, l'inégalité des revenus après impôt a fortement augmenté à compter de la seconde moitié des années 1980, le système d'imposition et de transfert ayant cessé de compenser l'inégalité

croissante des revenus du marché. L'inégalité des revenus après impôt et du marché est cependant relativement stable depuis environ 2000. En outre, le coefficient de Gini après impôt pour 2016 au Canada est estimé à 0,306, une amélioration par rapport au coefficient de 0,314 en 2015. De plus, entre 2015 et 2017, la croissance du salaire horaire moyen réel s'est accélérée pour tous les quintiles de salaire (croissance annuelle moyenne de 0,94 %), et le quintile de salaire le plus bas a maintenu sa progression en ce qui a trait au taux de croissance. En 2017, le quintile de salaire le plus bas affichait la plus forte croissance du salaire horaire réel (+1,8 %) de tous les quintiles de salaire, tandis que les salaires des quintiles 4 (0,0 %) et 5 (+ 0,1 %) n'avaient pratiquement pas augmenté.

La part du revenu du marché des 90 % de salariés de la tranche de revenu la moins élevée a diminué modérément, passant de 67,8 % en

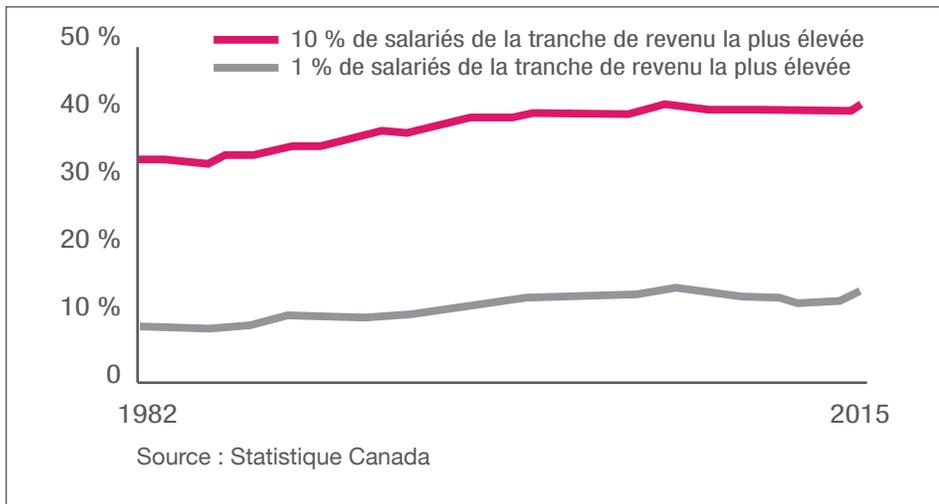
Figure 10.1 — Revenu du marché et revenu après impôt ajustés au Canada (Gini, 1976-2016)



7 Le coefficient de Gini est la mesure la plus courante de l'inégalité des revenus à l'échelle de la population. Les coefficients de Gini sont compris entre 0 (égalité complète) et 1 (inégalité complète).

8 Le revenu du marché correspond généralement au revenu tiré des gains, des placements, des pensions, des pensions alimentaires pour époux et d'autres revenus imposables. Il ne tient pas compte des effets de redistribution des impôts et des transferts.

Figure 10.2 — Part du revenu du marché pour les 1 % et 10 % de salariés de la tranche de revenu la plus élevée au Canada (1982-2015)



1982 à 59,9 % en 2015. Cependant, leur part du revenu du marché n'a pas beaucoup changé depuis 2000, baissant jusqu'à 59,7 % en 2007 et atteignant un sommet de 60,8 % chaque année, de 2000 à 2003. Néanmoins, la part du revenu du marché des 10 % de Canadiens de la tranche de revenu la plus élevée a augmenté considérablement depuis les années 1980. Quant à la part du revenu du marché des 1 % de Canadiens de la tranche de revenu la plus élevée, elle est passée de 7,6 % en 1982 à 13,6 % en 2006, avant de reculer au cours de la récession en 2008-2009 pour revenir aux niveaux de la fin des années 1990 (12,8 % en 2015).

Un examen de la valeur nette (les actifs moins les dettes) des Canadiens révèle également des disparités. Bien que les données les plus récentes montrent que la valeur nette médiane de tous les Canadiens est positive et même qu'elle augmente (passant de 257 200 \$ en 2012 à 295 100 \$ en 2016), la situation est nettement

différente pour les Canadiens à revenu faible ou modeste. En 2016, la valeur nette médiane des Canadiens dont le revenu après impôt se trouvait dans la tranche de 20 % la moins élevée était de 11 000 \$, soit plus de 10 fois moins que la valeur nette des Canadiens du deuxième quintile le plus élevé (156 300 \$). De plus, la valeur médiane des dettes à la consommation contractées par les Canadiens de la tranche de revenu de 20 % la moins élevée a récemment augmenté, passant de 8 800 \$ en 2012 à 10 500 \$ en 2016⁹.

Malgré ces signes d'inégalité croissante ou stagnante, le revenu médian après impôt des familles canadiennes a considérablement augmenté depuis 2000, passant de 47 900 \$ à 57 000 \$ en 2016.

Certains groupes de Canadiens sont plus susceptibles d'avoir de faibles revenus : les célibataires âgés de 45 à 64 ans; les parents seuls; les immigrants récemment arrivés; les personnes handicapées; et les

Centre Egale

Youth OUTreach d'Egale offre aux jeunes sans-abri LGBTQ2I des services de soutien de première ligne, notamment en matière de logement, de nourriture, d'accès aux soins de santé et de counselling en santé mentale. Le Centre Egale, qui ouvrira ses portes en 2019, combinera les services de counselling éprouvés de Youth OUTreach d'Egale avec des logements de transition et d'urgence exclusivement réservés aux jeunes sans abri LGBTQ2I. Egale contribue à la réalisation de l'ODD 10 dans ses efforts visant à réduire les inégalités dans le monde par de la formation policière et judiciaire dans les pays en développement, formation qui englobe les pratiques exemplaires en matière d'orientation et d'identité sexuelles.

Autochtones qui ne vivent pas dans une réserve. (Les données sur le faible revenu ne sont pas disponibles pour les Autochtones vivant dans une réserve, mais les conditions de vie ainsi que les statistiques sur les résultats scolaires et professionnels donnent à penser que le taux de pauvreté dans les réserves est plus élevé qu'il ne l'est hors réserve.)

Malgré les progrès réalisés depuis plusieurs décennies, les femmes demeurent sous représentées dans le monde politique et dans les rôles

⁹ La grande majorité des dettes à la consommation contractées par des Canadiens consistent en des hypothèques qui, en règle générale, sont assorties de taux d'intérêt moins élevés que ceux des cartes de crédit ou d'autres prêts. Les hypothèques représentaient 73 % du montant total des dettes à la consommation contractées par les Canadiens de la tranche de 20 % la moins élevée dans la répartition du revenu après impôt, et 80,7 % du total des dettes à la consommation contractées par les Canadiens.

de leadership, gagnent moins que les hommes et subissent des taux élevés de harcèlement et de violence sexiste. Près d'une femme sur trois a été victime de harcèlement sexuel dans son milieu de travail. Certains groupes sont confrontés à des obstacles particuliers et disproportionnés, notamment les femmes et les filles autochtones, les nouveaux arrivants et les migrants, les femmes en région rurale, les femmes et les filles handicapées, ainsi que les personnes LGBTQ2 et non binaires.

La discrimination est une autre dimension de l'iniquité dont sont victimes certains Canadiens appartenant à des groupes particuliers. Dans un sondage de 2014 sur la sécurité des Canadiens, 17 % des immigrants ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des 5 années précédentes, comparativement à 12 % des répondants nés au Canada. Le nombre de crimes haineux déclarés à la police au Canada a légèrement augmenté de 47 pour atteindre 1 409 incidents entre 2015 et 2016; 48 % de ces crimes étaient motivés par la haine raciale ou ethnique et 13 %, par l'orientation sexuelle.

Les lacunes actuelles dans les données sur le genre, la race et d'autres identités croisées constituent un défi pour la prise de décisions fondées sur des données probantes, notamment la capacité de comprendre et d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les différents groupes et de suivre et mesurer les progrès réalisés. En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures pour accroître la disponibilité et la fiabilité des données sur le genre et la diversité, y compris la création d'un Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion.

Relever le défi

Les gouvernements du Canada permettent aux Canadiens dans toute leur diversité d'aider à bâtir un pays plus fort qui profite à tous. Le fait de combler les lacunes et de donner à tous les Canadiens des chances égales de réussir favorisera une croissance économique forte et améliorera la qualité de vie des familles et des collectivités.

De nombreux Canadiens peinent à progresser en raison d'obstacles qui échappent à leur contrôle, comme la discrimination ou des préjugés inacceptables fondés sur la couleur de leur peau ou leur orientation sexuelle. Les Autochtones sont souvent confrontés à des défis de longue date découlant de l'histoire coloniale du Canada qui ont marginalisé des générations d'entre eux. On ne saurait affirmer que les personnes handicapées ont les mêmes possibilités et jouissent du même niveau d'inclusion que les autres Canadiens lorsque les espaces physiques ne leur sont tout simplement pas accessibles. Les nouveaux arrivants au Canada doivent faire face à de nombreuses difficultés, comme apprendre une nouvelle langue et trouver un emploi. Les difficultés peuvent être particulièrement importantes lorsque ces attributs se recoupent pour une personne, par exemple une Canadienne noire qui vit aussi avec un handicap.

Dans le contexte de la montée des inégalités, le Canada veille à ce que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes bénéficient des possibilités économiques, de la croissance et de la prospérité, notamment en renforçant les programmes de protection sociale et en rendant le régime fiscal plus équitable. La nouvelle Allocation canadienne pour enfants permet aux

L'ACS+ en action

Neuf familles canadiennes sur dix reçoivent plus d'argent grâce à l'**Allocation canadienne pour enfants**, qui est particulièrement avantageuse pour les mères célibataires à faible revenu.

L'augmentation récente de jusqu'à cinq semaines des **prestations parentales de l'assurance-emploi** dans les cas où le deuxième parent accepte de prendre au moins cinq semaines de congé parental contribuera à améliorer le partage entre les deux parents des responsabilités en matière de prestation de soins.

Des paiements accrus de **Supplément de revenu garanti** pouvant aller jusqu'à 947 \$ par année aident près de 900 000 personnes âgées à faible revenu, dont 70 % sont des femmes.

La nouvelle **Stratégie nationale pour le logement** aidera les populations vulnérables et visera à consacrer 33 % des investissements à l'appui de projets qui répondent aux besoins uniques des femmes et des filles.

Des fonds supplémentaires permettront d'améliorer la **santé des Premières Nations et des Inuits**, comme en finançant des services à l'intention des femmes, notamment en matière de santé maternelle et des enfants.

familles d'obtenir plus d'argent pour les aider à élever leurs enfants. Il est aussi plus facile d'acquérir des choses qui procurent une meilleure qualité de vie aux enfants, comme un endroit où vivre, de la nourriture saine, des programmes estivaux et des vêtements pour le retour à l'école. La hausse de la prestation complémentaire au

Supplément de revenu garanti permet à un plus grand nombre de personnes âgées de prendre leur retraite dans le confort et la dignité. En outre, à compter de 2019, la nouvelle Allocation canadienne pour les travailleurs aidera les Canadiens à gagner plus d'argent lorsqu'ils travaillent. En effet, grâce à ces mesures, plus d'un demi-million de Canadiens ont déjà été en mesure de se sortir de la pauvreté. De plus, le gouvernement a fait des investissements à long terme pour s'attaquer aux multiples dimensions de la pauvreté dans des domaines comme le logement, les soins à domicile et les services de santé mentale, le transport en commun, et les programmes d'emploi et de perfectionnement des compétences.

Égalité des genres

Faire progresser l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles est une priorité pour le Canada. Le gouvernement a nommé pour la première fois un ministre fédéral responsable des enjeux relatifs à l'égalité des genres et a formé le premier Cabinet fédéral composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes, intégrant ainsi divers points de vue à la table du Cabinet. Le Canada s'affaire à élaborer un projet de loi visant à garantir que les employés des milieux de travail sous réglementation fédérale reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Le Canada collabore avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour rendre l'éducation préscolaire et la garde d'enfants plus souples, inclusives et abordables partout au pays, ce qui aidera les familles à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales et donnera à plus de femmes la possibilité de participer au marché du travail.

Le gouvernement reconnaît que pour avoir un pays où tout le monde a des chances égales de réussir, il faut offrir aux parents le soutien dont ils ont besoin pour concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles et être résilients face aux changements qui surviennent tout au long d'une vie. C'est pourquoi le Canada a proposé une nouvelle prestation parentale partagée afin de favoriser une répartition plus équitable des responsabilités familiales entre les conjoints.

Le Canada est fermement résolu à réaliser l'égalité des genres. On peut le constater dans plusieurs de ses actions, telles que sa stratégie sur la violence sexiste, son engagement à adopter une loi sur l'équité salariale et son budget de 2018, dans le cadre duquel aucune décision n'a été prise sans l'éclairage d'une ACS+. De plus, de nombreux investissements récents, tels que l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants et la hausse du Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu, sont particulièrement avantageux pour les femmes.

La création d'un nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion à Statistique Canada permettra de suivre les progrès du gouvernement vers une société plus égalitaire, de mieux comprendre les obstacles auxquels se heurtent différents groupes, comme les femmes des communautés racialisées et les communautés LGBTQI2, et déterminer la meilleure façon de les soutenir par des politiques fondées sur des données probantes. Le Centre servira de carrefour public de données tirées des ACS+ afin de soutenir l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes, tant au sein du gouvernement fédéral qu'à l'extérieur.

Immigration

Les nouveaux arrivants au Canada se heurtent également à des obstacles uniques qui les empêchent de participer pleinement à l'économie et à la société de leur nouveau pays, y compris de travailler. Lorsque les nouveaux arrivants sont sans emploi ou sous employés, l'économie canadienne s'en trouve perdante et les familles des nouveaux arrivants éprouvent des difficultés financières et affectives. Pour aider à éliminer ces obstacles, le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires pour soutenir l'employabilité des nouveaux arrivants, aider les employeurs canadiens à bénéficier de tout le potentiel de la force de travail des nouveaux arrivants, ainsi que rationaliser le processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers et l'améliorer.

Le système national de migration du Canada comprend des cheminements d'immigration temporaire et permanent pour le travail à tous les niveaux de compétence, les études, la réunification des familles, ainsi que des programmes de réinstallation des réfugiés. Alors que les demandes de résidence temporaire sont traitées en fonction de la demande, le Canada établit des cibles annuelles pour les admissions de nouveaux résidents permanents au Canada, lesquelles sont déposées devant le Parlement. En novembre 2017, le Canada a publié un plan d'immigration pluriannuel visant à accroître de manière responsable le nombre de résidents permanents que le Canada accueille chaque année, y compris les immigrants de la catégorie de l'immigration économique, les membres de la famille parrainés et les réfugiés. Cette augmentation graduelle mesurée s'approchera d'un nombre d'admissions équivalent à 1 % de la population du Canada d'ici 2020.

NewToBC

NewToBC collabore avec des bibliothèques municipales et des fournisseurs de services aux immigrants dans le but d'élaborer, d'offrir et de faire connaître des services et des ressources qui facilitent l'intégration et l'établissement des immigrants et des réfugiés, et qui font la promotion des collectivités culturellement diversifiées, inclusives et accueillantes de la Colombie Britannique. NewToBC est à la tête du Library Champions Project, un programme bénévole de sensibilisation à l'intention des nouveaux immigrants. Plus de 1000 nouveaux immigrants ont reçu une formation dans le cadre de ce projet, et ces personnes sont pour leur part entrées en contact avec plus de 63 000 autres nouveaux immigrants.

Nous accordons une grande priorité à l'intégration des nouveaux arrivants à notre économie et à nos collectivités. À cette fin, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les administrations municipales, les répondants du secteur privé et les ONG pour offrir aux nouveaux arrivants des services d'aide à l'établissement et d'intégration, notamment une formation linguistique, une aide à l'emploi et des activités pour les aider à tisser des liens dans leurs collectivités. Le gouvernement est également déterminé à encourager tous les résidents permanents à acquérir la citoyenneté canadienne et à bénéficier d'une appartenance permanente à la société canadienne.

Pour maximiser les avantages de l'immigration, le Canada s'engage à prendre des décisions éclairées et évalue périodiquement ses programmes et politiques d'immigration, met à l'essai des approches novatrices dans le cadre de programmes pilotes, et met en commun les pratiques exemplaires et les leçons que d'autres pays ont tirées.

Minorités raciales et religieuses

Les interventions de tous les ordres de gouvernement visant à lutter contre le racisme ont pour but d'accroître la sensibilisation par le biais des médias, d'activités d'éducation et dans les établissements de soins de santé. Afin d'aider à surmonter les obstacles systémiques associés au racisme, le gouvernement lancera des consultations pancanadiennes sur une nouvelle approche nationale

antiraciste. Ce plan réunira des experts, des organisations communautaires, des citoyens et des dirigeants de divers groupes confessionnels pour trouver de nouveaux moyens de collaborer et de combattre la discrimination, et consacra davantage de fonds à la lutte contre le racisme et la discrimination dont les Autochtones ainsi que les femmes et les filles sont victimes.

Dans un effort visant à reconnaître les défis importants et uniques que doivent relever les Canadiens de race noire, le gouvernement financera également des mesures de soutien communautaire local pour les jeunes à risque et mènera des recherches à l'appui de programmes de santé mentale davantage axés sur la culture dans la communauté des Canadiens de race noire. Par le truchement du Programme de financement du multiculturalisme, le gouvernement du Canada apporte son soutien à des projets qui encouragent une interaction positive entre les

Municipalité régionale d'Halifax – Bureau de la diversité et de l'inclusion

Le Bureau de la diversité et de l'inclusivité établit le lien entre la Municipalité régionale d'Halifax (MRH) et les Autochtones, les Afro-Néo-Écossais, les immigrants et les autres communautés racialisées afin de les consulter et de veiller à ce qu'ils soient au courant des services offerts par la municipalité. Le Bureau organise des séances de formation et de sensibilisation à l'intention de tous les employés afin de s'assurer que la diversité et l'inclusion sont intégrées dans les politiques et les pratiques de la MRH. Dans le cadre de ses initiatives, la MRH collabore avec l'African Nova Scotian and Racially Visible Women's Network. Les représentants se réunissent tous les trimestres pour échanger des connaissances, acquérir des compétences professionnelles et fixer des objectifs de croissance individuelle et collective. Ils travaillent aussi avec le caucus des employés membres de groupes raciaux visibles, lequel offre du soutien et des conseils en matière d'emploi et de perfectionnement professionnel aux employés membres d'un groupe racial visible.

communautés culturelles, religieuses et ethniques. En 2016-2017, il a financé plus de 200 événements communautaires de ce type.

Les gouvernements provinciaux prennent également des mesures :

- La *Loi de 2017 contre le racisme* de l'Ontario met l'accent sur l'élimination du racisme systémique et sur l'avancement de l'équité raciale. D'autres stratégies antiracistes aident les populations les plus vulnérables, notamment dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation et de la justice.
- La nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion reconnaît que la discrimination et le racisme sont des obstacles à la pleine participation à la société. Sa stratégie d'action comprend des mesures concrètes pour prévenir et combattre la discrimination et le racisme.

Appui à la communauté LGBTQ2

Pour créer une société plus forte, plus diversifiée et plus inclusive, le Canada prend d'importantes mesures pour réagir à l'inégalité passée et actuelle que subissent les communautés LGBTQ2 du pays. En novembre 2016, le gouvernement a nommé un conseiller spécial sur les enjeux liés à la communauté LGBTQ2, dont le rôle principal est de travailler avec les organismes LGBTQ2 de partout au pays afin de promouvoir l'égalité pour la communauté LGBTQ2, protéger les droits de ses membres et lutter contre la discrimination dont ils ont été et sont encore aujourd'hui victimes. Cette mesure fait fond sur le dépôt, par le gouvernement, en mai 2016 d'une loi historique (projet de loi C-16) visant à reconnaître et à réduire la vulnérabilité des personnes transgenres et de genres divers à la discrimination ainsi qu'à la propagande et aux crimes haineux,

et à affirmer leur égalité au sein de la société canadienne. Ce projet de loi a été adopté en juin 2017.

En 2017, le premier ministre Trudeau a également présenté des excuses officielles aux personnes lésées par les lois, politiques et pratiques fédérales qui ont mené à l'oppression et à la discrimination des membres de la communauté LGBTQ2 au Canada.

À l'échelle provinciale et territoriale, tous les gouvernements ont ajouté, à leur législation anti discrimination, l'identité de genre, l'expression de l'identité sexuelle ou les deux comme motifs de discrimination interdits.

Personnes handicapées

Le Canada est résolu à éliminer les obstacles à l'inclusion des personnes handicapées. Les Canadiens vivant avec un handicap méritent de meilleures chances de réussir dans leurs collectivités et leurs milieux de travail. En juin 2018, le gouvernement a déposé devant le Parlement un projet de loi sur l'accessibilité qui favorisera l'égalité des chances en aidant à éliminer les obstacles et en empêchant que de nouveaux obstacles se dressent pour les personnes handicapées dans les secteurs de compétence fédérale.

Le Canada appuie les programmes d'emploi pour les personnes handicapées au moyen de deux mécanismes principaux, à savoir le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre. Ces programmes aident les personnes handicapées à se préparer à intégrer le marché du travail ainsi qu'à trouver un emploi et à le conserver.

Toutes les administrations au Canada ont mis en place un large éventail de politiques, de programmes et d'initiatives qui offrent du soutien aux

Loi canadienne sur l'accessibilité

Pour assurer une plus grande accessibilité et de meilleures possibilités pour les Canadiens qui vivent avec un handicap, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi fédéral sur l'accessibilité (Loi canadienne sur l'accessibilité) afin de recenser et d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et de favoriser une sensibilisation accrue de la société ainsi que des changements de comportement. Ce projet de loi a été déposé après la tenue d'importantes consultations auprès des gouvernements, de divers organismes et de milliers de Canadiens dans le but de faire du Canada un pays exempt d'obstacle.

personnes handicapées et à leurs familles, et favorisent leur inclusion et leur participation pleine et entière à la société canadienne.

Appui aux collectivités autochtones, inuites et métisses

Le Programme 2030 vise à « ne laisser personne de côté », ce qui fait écho au slogan « rien ne se fera pour nous sans nous » pour les quelque 1,7 million d'Autochtones du Canada. Nous ne pouvons pas parler de réduction des inégalités sans reconnaître ni éliminer les obstacles systémiques qui font des Premières Nations, des Inuits et des Métis les membres les plus à risque, les plus marginalisés et les plus mal desservis de la société canadienne.

Le budget fédéral de 2018 prévoit d'importants investissements, qui s'ajoutent à ceux des deux budgets précédents, ainsi que d'autres mesures pour favoriser la réconciliation, lesquelles se traduiront par des investissements

dans les secteurs prioritaires ciblés par les partenaires inuits, métis et des Premières Nations. D'autres investissements d'importance critique sont engagés pour que les collectivités autochtones aient accès à ce dont presque tous les autres Canadiens ont déjà : l'eau potable, un logement adéquat, l'éducation et les services de santé.

Le Canada et le monde

Le Canada est reconnu pour son rôle dans la promotion des valeurs que sont la diversité, l'inclusion et les droits de la personne pour tous, ainsi que pour l'attention constante qu'il porte à l'égard de tous ceux qui sont confrontés à l'exclusion et à la discrimination. Le Canada est résolu à « ne laisser personne de côté » et estime que la meilleure façon d'y parvenir consiste à promouvoir et à des sociétés inclusives qui reconnaissent et célèbrent la diversité, et qui favorisent l'égalité.

Le Canada et le Chili coprésident la Coalition pour les droits égaux (CDE), un partenariat de pays, d'organisations de la société civile et d'organismes multilatéraux. La CDE encourage la pleine et égale jouissance des droits des personnes LGBTI dans le monde entier, y compris par une action diplomatique conjointe et une coordination de la politique de développement et du financement connexe. Le Canada accueillera en août la conférence mondiale de la CDE de 2018.

L'inégalité est un problème qui prend de l'ampleur dans l'espace numérique. Le CRDI du Canada appuie les recherches visant à comprendre comment les plateformes façonnent et perturbent le travail, l'apprentissage, la communication et l'engagement, ainsi que leur incidence parallèle sur l'inclusion, l'équité et le pouvoir.

Le Canada s'emploie à renforcer les droits des peuples autochtones à l'échelle mondiale grâce à des programmes de développement et des activités bilatérales et multilatérales de défense des droits, et a annoncé son appui sans réserve à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2016.

La rapidité des changements technologiques modifie l'allure des relations de pouvoir, et ils ont une importante incidence sur l'égalité. Le Canada est au premier plan des efforts déployés pour faire en sorte que l'aspect numérique des droits de la personne est pris en compte lors des forums multilatéraux et pour veiller à ce que les droits dont les personnes jouissent hors ligne soient également protégés en ligne. Un des résultats du Sommet des dirigeants du G7 est l'adoption Déclaration d'engagement de Charlevoix pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et sur le genre, ainsi qu'aux abus et au harcèlement dans l'univers du numérique. Ils se sont également entendus sur une série de principes orientant le développement et l'adoption de l'intelligence artificielle d'une manière qui soit inclusive et sensible au genre, et ce, de manière à éviter les préjugés dommageables et la discrimination.

La résolution d'initiative canadienne du Conseil des droits de l'homme sur l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, laquelle met cette année l'accent sur la prévention de la violence dans l'univers du numérique et sur la réaction à cette forme de violence, sera déposée le 28 juin 2018. Par ailleurs, le Canada est particulièrement actif au sein de la Freedom Online Coalition (coalition pour la liberté en ligne), où il déploie des efforts afin que les technologies et l'univers numériques (plateformes) demeurent inclusifs et que les droits de la personne y soient respectés.

Enfin, le 6 juin 2018, le Canada s'est engagé à mettre sur pied, avec la France, un groupe d'étude international sur l'intelligence artificielle inclusive et éthique dans le but de mobiliser des experts de tous les secteurs de la société et domaines de recherche afin de mieux comprendre comment concevoir des technologies associées à l'intelligence artificielle qui profitent à tous. Le Centre de recherche pour le développement international du Canada appuie les travaux visant à comprendre comment les technologies de l'information et des communications façonnent et perturbent le travail, l'apprentissage, la communication et l'engagement, ainsi que leur incidence parallèle sur l'inclusion, l'équité et le pouvoir.

C'est lorsqu'ils ont un statut officiel, sont adéquatement intégrés dans les collectivités et travaillent dans l'économie officielle que les migrants contribuent le mieux à la société. Cela permet par le fait même de réduire les inégalités. Le gouvernement du Canada a joué un rôle actif dans la négociation de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui prévoyait deux processus distincts visant à créer deux instruments internationaux non contraignants en 2018 : le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) et le Pacte mondial sur les réfugiés. Le Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux pour que les négociations puissent aboutir à l'adoption du PMM en décembre 2018, ce qui, selon le Canada, permettra de renforcer la contribution de la migration au développement durable. Le Canada apporte également un soutien diplomatique et financier au bureau de la représentante spéciale pour la migration internationale, Louise Arbour, qui est chargée de coordonner

les travaux du système des Nations Unies sur la migration internationale et de soutenir les discussions sur le PMM.

Le commerce est un moteur de croissance économique et de prospérité partout dans le monde. Cependant, le Canada est conscient des critiques formulées à l'égard du commerce international et de la mondialisation, selon lesquelles tous ne partagent pas ou ne reconnaissent pas les avantages de la croissance économique et, par conséquent, de la nécessité de trouver des moyens efficaces de répondre à ces préoccupations. C'est pourquoi le Canada met en œuvre son Programme commercial progressiste, lequel vise à faire en sorte que tous les segments de la société puissent profiter des occasions qui découlent du commerce et de l'investissement, et en tirer parti. Ce programme s'appuie sur un dialogue continu avec un large éventail de Canadiens, y compris ceux qui sont traditionnellement sous représentés, notamment les femmes, les jeunes, les petites et moyennes entreprises (PME) et les peuples autochtones. Le Programme commercial progressiste vise également à permettre à un plus grand nombre de Canadiens de profiter de l'accroissement du commerce et de l'investissement en incorporant dans les accords commerciaux des dispositions relatives à des éléments importants comme la transparence, les droits des travailleurs, l'environnement, les PME et l'égalité des genres. L'application provisoire de l'AECG entre le Canada et l'UE et la modernisation de l'ALE entre le Canada et le Chili sont des exemples récents de la manière dont des approches progressistes peuvent être intégrées dans des accords commerciaux.

Le Canada cible l'aide internationale de manière à améliorer le sort des plus démunis et des plus vulnérables, notamment ceux qui vivent dans des milieux fragiles. Le Canada s'adapte également de manière à mieux répondre aux besoins locaux et à mieux saisir les occasions qui se présentent localement. La Politique d'aide internationale féministe du Canada vise à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. L'approche féministe du Canada s'attaque aux causes profondes de la pauvreté, c'est à dire l'inégalité et l'exclusion, qui peuvent toucher n'importe qui. La politique suit une approche intégrée de l'aide internationale dans six champs d'action qui sont également essentiels pour la réalisation de l'ODD 10. Par exemple, le champ d'action qui porte sur la « gouvernance inclusive » revêt une importance fondamentale pour garantir que le développement profite aux plus pauvres, aux plus marginalisés et aux plus vulnérables, permettant ainsi de réduire les inégalités.

Dans la foulée de la présidence canadienne du G7 en 2018, le Canada accorde une importance particulière à la coopération et à la croissance économiques qui profitent à tous. Le Sommet du G7 de cette année portait principalement sur des solutions novatrices et sensibles au genre pour relever des défis communs comme la pauvreté et l'inégalité persistantes.

Les répercussions personnelles des crises humanitaires peuvent être influencées par le genre, l'âge et le handicap. Le Canada est un membre actif du Global Action on Disability Network (réseau mondial d'action pour les personnes handicapées), dont l'objectif est d'accroître l'inclusion des personnes

handicapées dans le développement international et l'action humanitaire, et a donné son aval à la Charte de 2016 pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.

Prochaines étapes

- Le gouvernement du Canada est déterminé à bâtir une société équitable et inclusive en offrant à tous les Canadiens des possibilités de réussir tout en fournissant un soutien ciblé à ceux qui se heurtent à des obstacles particuliers, comme les personnes vivant dans la pauvreté et les groupes sous-représentés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes LGBTQ2, les jeunes, les nouveaux immigrants (ceux qui ont été admis au Canada au cours des cinq dernières années) et les personnes âgées.
- Le Canada prend un certain nombre de mesures pour améliorer la vie de ses citoyens et assurer un soutien continu à une croissance qui profite à tous. Par exemple, le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour réduire la pauvreté en accordant des fonds dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui, en vertu de la loi, doit augmenter de plus de 2 milliards de dollars en 2021-2022.
- Le gouvernement du Canada est également résolu à faire en sorte que le processus d'élaboration des politiques favorise l'inclusion sociale. Le gouvernement continuera de mobiliser les Canadiens pour soutenir l'élaboration de politiques publiques sur des enjeux comme le logement et l'itinérance, la réduction de la pauvreté et la promotion de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables

Les villes apportent une contribution essentielle à la prospérité et au niveau de vie général du Canada. Ce sont des lieux où convergent les échanges économiques, culturels et sociaux dynamiques qui soutiennent notre performance économique et notre progrès social. Un nombre croissant de Canadiens, soit actuellement plus de 82 %, vivent dans les villes et les régions métropolitaines environnantes. En tant que moteurs clés de l'économie du savoir, les villes canadiennes rivalisent à l'échelle mondiale pour attirer des gens, du leadership technologique et des investissements financiers. Les dirigeants municipaux doivent planifier la croissance économique dans cet environnement concurrentiel. Parallèlement, ils doivent veiller à ce que leurs collectivités soient sécuritaires et accueillantes, et offrir des possibilités et une bonne qualité

de vie à des populations diversifiées en croissance. Ils doivent aussi gérer un milieu bâti soumis à des pressions continues les poussant à croître et à s'améliorer, tout en s'attaquant aux problèmes urgents liés aux changements climatiques et à la durabilité environnementale en général. Les défis de la mobilité urbaine et de l'inclusion sociale illustrent certaines des dynamiques en jeu, de la manière suivante :

- **Mobilité urbaine** : Les villes canadiennes comptent parmi les communautés les plus conviviales et les plus accueillantes du monde, mais elles font face à un ensemble de problèmes urgents en ce qui concerne une caractéristique fondamentale de la vie urbaine, les déplacements. La congestion est coûteuse et freine la productivité. Selon certaines estimations, la



aux services et aux débouchés économiques jouent un rôle clé dans la création de collectivités saines et résilientes.

Le gouvernement du Canada s'emploie à faire en sorte que les villes et les collectivités soient des milieux inclusifs propices à la croissance économique partagée et à la durabilité environnementale. Les investissements dans des logements abordables, un système de transports en commun efficace et des stratégies d'atténuation, d'adaptation et de résilience aux GES contribueront à faire des villes canadiennes des endroits où il fait bon vivre et qui sont bien préparés à relever ces défis.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance de veiller à ce que les villes et les communautés canadiennes soient des milieux inclusifs pour les nouveaux arrivants, notamment pour les réfugiés, afin de leur assurer une intégration efficace dans la société canadienne. À cette fin, le Canada appuie les partenariats locaux en matière d'immigration, lesquels créent des liens entre

congestion dans les plus grandes villes du Canada coûte de 3,1 à 4,6 milliards de dollars par année. De surcroît, au Canada, le nombre de véhicules automobiles légers enregistrés augmente à un rythme plus rapide que la population canadienne, ces hausses équivalant à 36 % et à 19 %, respectivement (pour la période allant de 1999 à 2016), et la grande majorité des navetteurs utilisent encore une voiture pour se rendre au travail et en revenir. La dépendance aux véhicules automobiles et la congestion accrue sur les routes représentent un obstacle dans l'atteinte de l'objectif d'une croissance durable, profitable à tous les habitants des villes canadiennes.

des services essentiels et des possibilités qui sont offerts par les villes canadiennes. Cet étalement urbain non seulement soulève des problèmes d'équité et d'égalité des chances, mais exerce des pressions sur l'environnement et le financement des infrastructures et des services gouvernementaux. Gérer la croissance des villes et régler des questions clés telles que l'emplacement, la qualité et l'abordabilité des logements, les transports publics accessibles et abordables et l'égalité d'accès

- **Inclusion sociale :** À mesure que les collectivités canadiennes grossissent, il devient très difficile de maintenir les avantages de cette croissance et de les étendre à tous les résidents. Les prix des logements dans les grands centres urbains du Canada ont augmenté considérablement au cours des dernières années. Cette situation exerce une pression considérable sur le revenu disponible de nombreuses familles et a forcé un nombre croissant de personnes à chercher un logement loin

Ville de Vancouver Nord

En 2009, la ville de Vancouver Nord a élaboré un plan de durabilité sur cent ans afin de devenir une collectivité à consommation nette zéro d'ici 2107. La mise en œuvre de ce plan, qui rendrait possible une réduction allant jusqu'à 30 % des émissions grâce à une utilisation efficace des terres, favoriserait la croissance tout en respectant les grands principes suivants : des maisons à 5 minutes de marche des services, un lieu de travail près du foyer, des logements appropriés, l'accès à des espaces verts, des infrastructures écologiques durables et l'adaptation aux changements climatiques. Les projets à ce jour comprennent la plantation d'arbres de rue, des initiatives permettant de se rendre à l'école à pied, ainsi que la rénovation de bâtiments. Des fonds seraient consacrés directement à des programmes locaux précis, à défaut de quoi la réalisation du plan serait impossible.

les administrations municipales, les organisations prestataires de services, les institutions publiques et les employeurs, afin d'améliorer la planification et la coordination des services destinés aux nouveaux arrivants.

Même si la majorité des infrastructures publiques de base appartient aux administrations provinciales, territoriales et municipales, la collaboration entre les décideurs à tous les niveaux, y compris les relations de nation à nation avec les Autochtones, rend les villes et les collectivités plus vivables et durables.

À l'échelle fédérale, le gouvernement du Canada effectue un investissement historique dans l'infrastructure. Cet investissement de 180 milliards de dollars sur 12 ans, destiné au transport en commun, à l'infrastructure sociale,

à l'infrastructure verte et aux collectivités rurales et du Nord, soutiendra les priorités locales.

Relever le défi

Maisons et bâtiments durables

Le logement sécuritaire et abordable est la pierre angulaire des collectivités inclusives et durables. En 2017, le Canada a présenté sa Stratégie nationale sur le logement, qui comprend un financement de 40 milliards de dollars sur 10 ans. Cette stratégie vise à permettre à un nombre accru de Canadiens d'avoir un chez-soi en favorisant la diversité des collectivités et en construisant des logements entièrement intégrés — à proximité des moyens de transport, du lieu de travail et des services publics — dans la collectivité. Inclusion, participation, responsabilisation et non-

discrimination sont les principes qui orientent l'établissement des priorités concernant les investissements au titre de la Stratégie pour les Canadiens les plus vulnérables, soit les femmes et les enfants fuyant la violence familiale, les Autochtones, les aînés, les personnes handicapées, les personnes ayant des troubles de santé mentale et des problèmes de dépendance, les anciens combattants et les jeunes adultes.

Les investissements appuient également l'engagement du Canada envers les collectivités accessibles et, du fait que les bâtiments et les maisons représentent 17 % des émissions de GES au Canada, ils appuient notre programme relatif aux changements climatiques. Par exemple, Une construction intelligente — une stratégie canadienne pour les bâtiments (182 millions de dollars sur huit ans) vise à augmenter l'efficacité énergétique des nouvelles maisons et des nouveaux bâtiments, à moderniser les maisons et les bâtiments existants et à améliorer l'efficacité énergétique des appareils et du matériel utilisés.

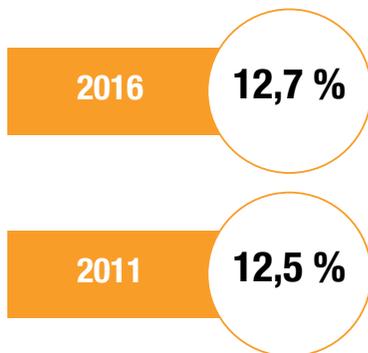
Autochtones et collectivités

Plus de la moitié des Autochtones du Canada vivent en milieu urbain. Les Autochtones vivant hors réserve constituent le segment de la société canadienne qui croît le plus rapidement. Ils s'installent dans des centres urbains pour y trouver des possibilités d'éducation et d'emploi et pour adopter le mode de vie urbain. Cependant, les Autochtones ne sont souvent pas en mesure d'avoir accès au soutien nécessaire pour réussir cette transition difficile de la vie dans des réserves éloignées et isolées vers des milieux urbains.

L'initiative intitulée Programmes urbains pour les peuples autochtones, mise sur pied en 2017, vise à

Proportion de personnes vivant dans un logement de taille insuffisante (selon la norme nationale d'occupation)	
2016	
Indiens inscrits sur réserve 37 %; hors réserve 17 %	
Métis 8 %	
Indiens non inscrits 12 %	
Inuits dans l'Inuit Nunangat 52 %; à l'extérieur de l'Inuit Nunangat 11 %	
Non-autochtones 8 %	
2011	
Indiens inscrits sur réserve 37 %; hors réserve 20 %	
Métis 10 %	
Indiens non inscrits 13 %	
Inuits dans l'Inuit Nunangat 52 %; à l'extérieur de l'Inuit Nunangat 18 %	
Non-autochtones 10 %	

Indicateur d'ODD 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des logements inadéquats



soutenir les membres des Premières Nations qui vivent dans des centres urbains ou qui s'installent dans ces centres. Cette initiative contribue au financement des organisations autochtones qui offrent des services de transition, des programmes de sensibilisation et des programmes de mieux-être communautaire aux femmes, aux jeunes et aux populations vulnérables des régions urbaines.

S'appuyant sur les stratégies et les pratiques exemplaires régionales existantes, le gouvernement du Canada s'associe aux Autochtones pour soutenir la création de collectivités, de gouvernements et de services autochtones efficaces et viables. La Stratégie nationale de développement communautaire autochtone appuie la mise en œuvre d'initiatives de développement et de planification axées sur la communauté et la nation qui mobilisent les communautés et leur donnent les moyens d'exprimer leurs propres forces et leurs visions pour l'avenir.

Transport

Les améliorations apportées au réseau de transport en commun contribuent à la réalisation des objectifs nationaux en matière d'économie et d'environnement. Les améliorations apportées aux réseaux de transport en commun canadiens favorisent la transition vers une économie faible en carbone et réduisent la pollution atmosphérique et les émissions de GES, réduisent la congestion urbaine, favorisent la croissance économique et facilitent l'accès à l'emploi et à d'autres débouchés. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 28,7 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie pour aider les provinces, les territoires et les municipalités à renforcer la capacité, la qualité, la sécurité et l'accessibilité des infrastructures de transport en commun.

Les corridors commerciaux fonctionnels sont essentiels pour que les Canadiens soient concurrentiels sur les marchés mondiaux et fassent du commerce plus efficacement, éléments qui favorisent la croissance économique et accroissent les possibilités pour les collectivités. Le Fonds national des corridors commerciaux, qui s'élève à 2 milliards de dollars permettra de créer des corridors de transport et de commerce plus solides, plus résilients et plus efficaces. Il permettra d'effectuer ce qui suit :

- Appuyer la fluidité des échanges commerciaux canadiens afin d'améliorer le rendement de la chaîne d'approvisionnement.
- Accroître la résilience du système de transport face à un climat en évolution.
- Assurer l'adoption des nouvelles technologies et des innovations futures et s'y adapter.

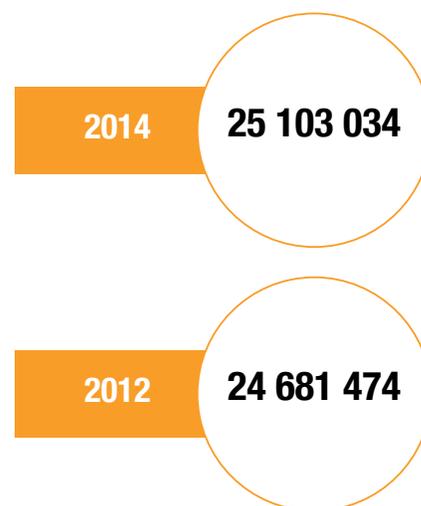
- Améliorer la sécurité et favoriser le développement économique et social dans le Nord canadien.

Faire briller l'innovation

Lancé à l'automne 2017, le Défi des villes intelligentes vise à encourager toutes les communautés à se mobiliser, à se tourner vers l'avenir et à innover en adoptant des approches de villes intelligentes. Le Défi des villes intelligentes, qui a permis de remettre directement aux communautés des prix totalisant 225 millions de dollars en dix ans, témoigne d'un changement dans la façon dont le gouvernement du Canada octroie du financement aux communautés canadiennes.

Dans le cadre du Défi, les communautés du Canada étaient invitées à consulter leurs membres pour déterminer comment les données et les technologies intelligentes pourraient être mises à profit en vue du règlement de problèmes sociaux, économiques, environnementaux ou culturels

Indicateur d'ODD 11.6.1.IND Quantité totale de déchets envoyés aux fins d'élimination par l'entremise de l'industrie de la gestion des déchets (en tonnes)



persistants et de l'atteinte de résultats concrets, mesurables et significatifs. Les municipalités, les administrations locales et les communautés autochtones du Canada ont proposé des plans novateurs, aussi diversifiés qu'elles en tant que groupes; par exemple, elles ont présenté des solutions ciblées dans certains domaines, comme la sécurité alimentaire, la gestion de l'énergie et des déchets et les services sociaux destinés aux aînés et aux jeunes, ainsi que des outils ayant les objectifs suivants : attirer des personnes de talent et encourager l'entrepreneuriat, améliorer les systèmes de transport et les services d'urgence et réaliser des progrès dans l'atteinte des objectifs de réconciliation.

Le Défi vise à favoriser la croissance économique et à appuyer la transition vers une économie de croissance verte en renforçant les capacités d'innovation des communautés, en améliorant l'efficacité des services municipaux et en encourageant l'établissement de partenariats fructueux dans les divers secteurs.

Environnements sains pour les collectivités canadiennes

Les changements climatiques ont des répercussions sur les communautés du Canada. Le plan d'infrastructure du gouvernement du Canada, qui prévoit un investissement de 180 milliards de dollars sur 12 ans, s'attaque aux problèmes persistants liés à la qualité de l'air, de l'eau et des sols pour rendre les collectivités canadiennes plus résilientes aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Les investissements dans la qualité de l'environnement contribuent à réduire notre impact sur l'environnement et à préparer les collectivités à faire face aux répercussions des changements climatiques, leur permettant ainsi

d'accroître la capacité de traiter et de gérer l'eau et les eaux usées et de réduire ou d'éliminer les polluants du sol et de l'air.

Les nouveaux investissements fédéraux dans l'infrastructure renforceront la résilience des communautés du pays face aux changements climatiques. Entre 2005 et 2015, le Canada a enregistré des décès liés à des catastrophes naturelles ainsi qu'une perte annuelle moyenne de 1,9 milliard de dollars. Le Programme national d'atténuation des catastrophes comprend le versement de fonds aux provinces et aux territoires en vue de la réduction des pertes causées par les inondations. Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, qui s'élève à 2 milliards de dollars, atténuera les effets des dangers et des catastrophes naturelles et rendra les communautés canadiennes plus résilientes face aux effets des changements climatiques. Ce programme axé sur le mérite investira dans des projets de grande envergure visant le développement d'infrastructures qui favorisent l'atténuation des catastrophes ainsi que l'adaptation et la résilience à cet égard. Des fonds fédéraux sont également mis à la disposition des provinces et aux territoires en vue de la mise au point d'une infrastructure adaptable et résistante et d'un système d'atténuation des catastrophes.

Le gouvernement du Canada applique les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) pour aider les provinces et les territoires devant assumer les frais de services d'aide ainsi que des coûts excessifs de reprise après sinistre. Plus particulièrement, lorsqu'une communauté est touchée par une catastrophe naturelle et des conditions météorologiques exceptionnelles, le programme des

Indicateur d'ODD 11.5.1.a Nombre de personnes décédées lors de catastrophes pour 100 000 personnes

2005-2015

0,0085

Indicateur d'ODD 11.5.1.c Nombre de personnes évacuées lors de catastrophes pour 100 000 personnes

2005-2015

44

AAFCC fournit des fonds pour les efforts d'aide et de reprise et finance les travaux de construction d'une infrastructure plus résistante au climat et aux catastrophes.

À la suite d'une catastrophe naturelle, les provinces et les territoires doivent élaborer et exécuter des programmes d'aide financière destinés aux sinistrés, par exemple aux personnes, aux petites entreprises et aux administrations locales. De façon générale, les AAFCC visent à payer les coûts liés aux services essentiels qu'il faut fournir aux communautés touchées par des catastrophes naturelles.

Les communautés canadiennes intègrent de plus en plus les considérations liées aux changements climatiques dans les politiques, les plans et les processus, y compris la réduction des GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience des systèmes de santé. Ces efforts concrétisent et font progresser le Cadre pancanadien

Ville de Montréal

En juin 2016, le Conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan Montréal durable 2016-2020 : un projet collectif ambitieux qui mise sur la mobilisation et l'engagement des organisations montréalaises appelées à œuvrer aux côtés de l'administration municipale à la réalisation de 20 actions contribuant à la progression des ODD. Le suivi des actions et réalisations est assuré par la mise en ligne du Rapport Montréal durable en juin 2018. Dans sa Stratégie de développement économique comme dans son plan Montréal durable, Montréal s'est engagée à accélérer son développement économique de façon durable, inclusive et innovante.

sur la croissance propre et les changements climatiques afin de générer une croissance économique durable et renforcer la résilience dans nos communautés. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques présente la santé de la population comme l'un des cinq volets de l'adaptation aux changements climatiques et comprend des mesures visant à protéger ainsi qu'à améliorer la santé et le bien-être des personnes. Le Canada s'est engagé à prévenir les maladies liées aux périodes de chaleur accablante et de réduire les risques associés aux maladies infectieuses découlant des changements climatiques, comme la maladie de Lyme.

Plusieurs programmes de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) visent à réduire les émissions de source municipale et à accroître la résilience. À titre d'exemple, plus de 370 municipalités se sont jointes au programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), et se sont engagées publiquement à réduire les émissions. Le programme PPC est un partenariat entre la FCM et ICLEI Canada en place depuis 1994.

Les effets des changements climatiques sont profondément ressentis dans les petites municipalités et les régions agricoles rurales du Canada ainsi que dans les communautés autochtones et éloignées du Nord. Le gouvernement du Canada investit dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la connectivité à large bande dans ces collectivités, afin que les innovations en matière d'adaptation et d'atténuation, ainsi que les connaissances traditionnelles, puissent être partagées avec le reste du monde.

Préserver le patrimoine historique et naturel du Canada

Le patrimoine historique, culturel et naturel du Canada joue un rôle essentiel dans la vie civique et économique de tous les Canadiens. Les activités liées aux arts, à la culture et au patrimoine contribuent annuellement pour 53,8 milliards de dollars et plus de 650 000 emplois à l'économie canadienne. Les contributions canadiennes au patrimoine culturel mondial sont nombreuses, notamment nos artefacts culturels et les musées de renommée mondiale qui les hébergent, pour ne nommer que celles-ci.

La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* de 1977 a pour but d'encourager et d'assurer la préservation au Canada d'exemples importants de notre patrimoine artistique, historique et scientifique. En 2016-2017, plus de 1 200 objets et collections identifiés pour leur importance exceptionnelle et leur importance nationale ont été acquis par les collections canadiennes en vertu des dispositions sur les subventions et les incitatifs fiscaux prévus par la loi. Ces trésors nationaux demeureront au Canada, et le public pourra les voir dans 100 institutions culturelles réparties dans tout le pays.

En février 2017, le gouvernement du Canada a investi dans le Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO, réaffirmant ainsi l'engagement du Canada à l'égard de la protection du patrimoine culturel et du pluralisme en cas de conflit armé et d'autres situations d'urgence, ainsi que le rôle de chef de file joué par l'UNESCO dans la réaction à de telles situations d'urgence, où qu'elles se produisent.

Le tourisme est un moteur économique important dans les régions urbaines, rurales et éloignées. Parcs Canada est présent dans plus de 400 collectivités canadiennes et collabore avec des partenaires et des intervenants pour promouvoir et préserver les parcs nationaux et les lieux historiques du Canada. Par exemple, le parc urbain national de la Rouge, en Ontario, offre des paysages naturels, culturels et agricoles qui abritent plus de 1 700 espèces de plantes et d'animaux. De plus, certaines des dernières fermes opérationnelles de la plus grande région urbaine du Canada, soit la région du Grand Toronto, des écosystèmes forestiers caroliniens rares et des traces de

l'histoire humaine remontant à 10 000 ans, notamment certains des sites autochtones les plus anciens du Canada, se trouvent dans le parc. Les modifications apportées en 2017 à la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* font de l'intégrité écologique une priorité dans le cadre de la gestion du parc, et offrent une certitude accrue à long terme aux agriculteurs du parc.

Dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable, Connecter les Canadiens à la nature, notre objectif d'ici 2020 est de maintenir ou d'augmenter le nombre de Canadiens qui profitent du riche patrimoine naturel du Canada — par exemple, en se rendant dans des parcs et des espaces verts — et d'accroître la participation aux activités visant la conservation de la biodiversité comparativement aux données de référence de 2010.

Le Canada et le monde

Le gouvernement du Canada a joué un rôle actif dans la collaboration et la discussion qui ont mené à l'adoption du Nouveau Programme pour les villes lors du Sommet Habitat III en Équateur. Les gouvernements du monde entier, y compris le Canada, ont renforcé leur engagement d'apporter une contribution importante au développement durable des villages, des villes et des établissements humains au cours des 20 prochaines années. De plus, dans sa politique d'aide internationale féministe, le Canada s'est engagé à poursuivre une croissance inclusive et durable et à prendre des mesures qui contribuent au renforcement des capacités locales.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM), au moyen de partenariats avec le gouvernement du Canada et de fonds octroyés par celui-ci, réalise des activités représentant plus de 25 millions de dollars annuellement dans près de

30 pays, en collaboration avec des administrations et des organismes municipaux de divers pays, et elle centre ses efforts sur le renforcement de la démocratie et de la gouvernance à l'échelle locale, le développement économique, l'égalité entre les genres et la durabilité de l'environnement. La FCM a, par exemple, lancé une initiative quinquennale de 20,7 millions de dollars visant à mobiliser les dirigeants et les employés municipaux afin qu'ils offrent un soutien technique à leurs homologues élus et employés municipaux en Jordanie, pays où quelque 1,4 million de réfugiés syriens cherchent un logement. Le programme vise à renforcer le leadership et la capacité administrative, à améliorer les pratiques de gestion des déchets solides et à partager les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons apprises au profit des municipalités.

Le gouvernement du Canada a également joué un rôle important dans la négociation de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, laquelle comprend un nouveau plan pour l'aide aux réfugiés – soit le Cadre d'action global pour les réfugiés. Tous les membres de l'ONU appliquent la Déclaration, laquelle renferme des engagements d'vergure visant une meilleure gestion des mouvements importants de réfugiés et de migrants. Ce cadre repose sur une volonté d'intégrer les réfugiés beaucoup plus activement grâce à des ressources accrues dans les pays d'accueil, pour les communautés et les systèmes.

Le CRDI du Canada appuie la recherche sur l'urbanisation et ses conséquences, par les moyens suivants :

- le programme Villes sûres et inclusives, une initiative conjointe de recherche menée à l'échelle

mondiale assortie d'un financement de 11,2 millions de dollars, vise à documenter les liens entre la violence et l'exclusion en milieu urbain;

- les stratégies d'adaptation pour contrer les répercussions des changements climatiques;
- le soutien à la recherche, qui rend les besoins prioritaires des femmes plus visibles pour les urbanistes. Les résultats de recherche des pays en développement peuvent aider à éclairer les politiques canadiennes sur l'inclusion socioéconomique des groupes vulnérables et marginalisés.

Le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, une priorité clé du gouvernement du Canada en matière de développement, est particulièrement pertinent dans les contextes urbains, où la pauvreté et les inégalités entre les genres se recoupent de sorte que les urbanistes ne voient pas les besoins des femmes. Le programme du CRDI Santé des mères et des enfants a soutenu la recherche qui permet de déterminer des stratégies efficaces pour faire participer les femmes pauvres en milieu urbain à la conception et à la mise en œuvre de projets visant à améliorer les soins de santé primaires dans les bidonvilles urbains du Bangladesh. Les activités de mobilisation menées auprès de ces femmes les ont aidées à discuter avec divers intervenants offrant des services de santé; elles ont aussi amélioré le statut de ces femmes au sein des communautés et ont permis de s'assurer que les politiques et les programmes répondent à leurs besoins en matière de soins de santé.

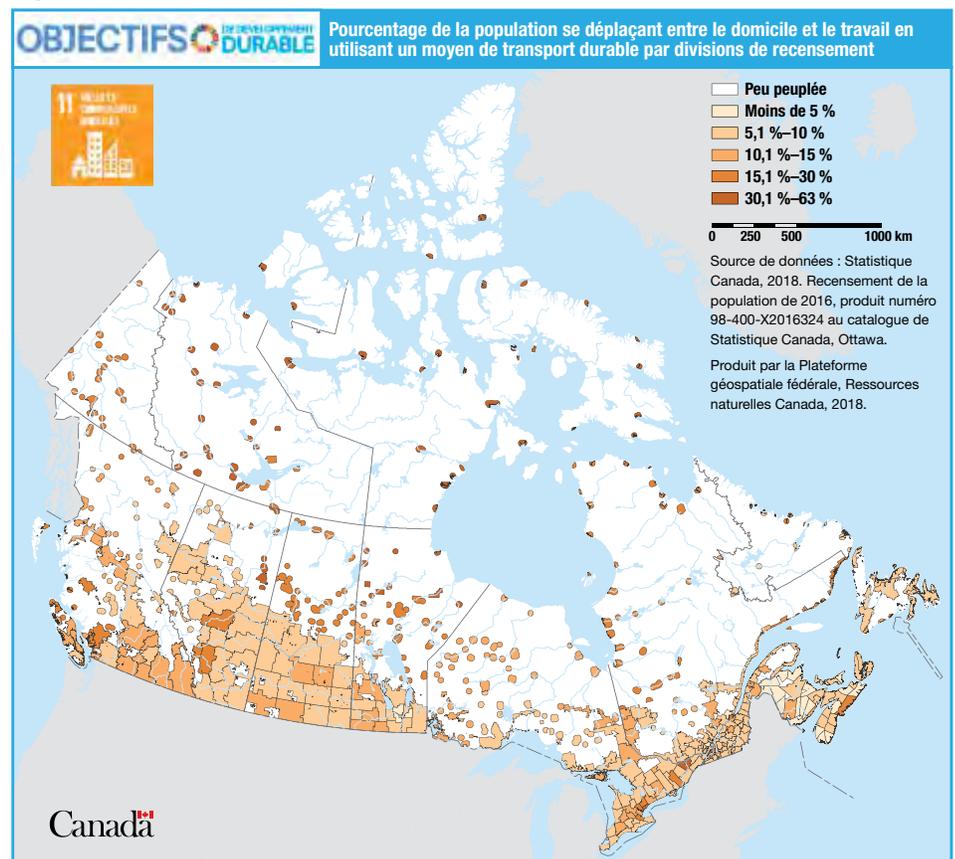
Grâce à des partenariats avec les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni, le CRDI a investi près de 200 millions de dollars au cours de la dernière décennie dans

quelque 160 projets de recherche sur la résilience face au climat dans certaines régions les plus vulnérables d’Afrique, d’Asie, d’Amérique latine et des Caraïbes. Cet investissement est l’un des plus importants engagements mondiaux faits dans la recherche sur l’adaptation dans le monde en développement.

Prochaines étapes

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d’investissement de 180 milliards de dollars sur 12 ans du gouvernement du Canada, dont le déploiement de la Stratégie nationale sur le logement.
- Le gouvernement du Canada continuera de signer des ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires afin de financer le transport en commun et l’infrastructure verte et sociale, et d’investir dans les communautés nordiques et rurales.

Figure 11.1



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Depuis le milieu de 2016, la consommation des ménages a été le principal moteur de la croissance économique, selon un rythme moyen annualisé de 3,9 % par trimestre. Pour promouvoir une consommation et une production responsables, la croissance économique doit correspondre à la volatilité de nos ressources existantes et aux préférences changeantes des consommateurs en faveur de ressources naturelles et de produits plus sûrs, renouvelables et durables. L'éducation est l'un des outils les plus puissants au moyen desquels transmettre aux citoyens les compétences et les habiletés nécessaires pour devenir des consommateurs de produits durables.

Relever le défi

Technologie propre et efficacité énergétique

Accroître le développement et l'utilisation de technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles fait partie intégrante de la capacité du Canada à effectuer une transition propre et faible en émissions de carbone à court et à long terme.

En 2017, le gouvernement du Canada a annoncé le Programme de croissance propre de 155 millions de dollars pour financer des projets de technologies propres dans les domaines de l'énergie, des mines



et de la foresterie. Les buts du programme sont les suivants : réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques; réduire au minimum la perturbation des paysages et améliorer la gestion des matières résiduelles dans les activités liées aux ressources naturelles et dans la production et l'utilisation de matériaux avancés et de bioproduits dans les activités liées aux ressources naturelles; favoriser l'utilisation et la productivité efficaces de l'énergie dans les activités liées aux ressources naturelles; et réduire l'utilisation de l'eau et les répercussions sur les écosystèmes aquatiques provenant des activités liées aux ressources naturelles.

Voici les autres engagements pris par le gouvernement fédéral en faveur des technologies propres en 2016 et en 2017 :

- près de 1,4 milliard de dollars en nouveaux fonds pour aider les entreprises de technologies propres du Canada à croître et à prendre de l'expansion;

- 400 millions de dollars versés à Technologies du développement durable Canada pour développer de nouvelles technologies propres et en faire la démonstration;
- 200 millions de dollars pour appuyer la recherche, le développement, la démonstration et l'adoption de technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles du Canada;
- 822 millions de dollars pour la prochaine génération de projets d'infrastructure d'énergie propre;
- 14,5 millions de dollars pour une stratégie de traitement des données sur les technologies propres.

Plus récemment, le Carrefour de la croissance propre a officiellement vu le jour en janvier 2018. Il s'agit d'un point de contact pangouvernemental pour les technologies propres axé sur le soutien des entreprises et des projets, la coordination des programmes et le suivi des résultats. À ce jour, le Carrefour a fourni des services consultatifs à plus de 200 clients des technologies propres.

Le gouvernement du Canada a également pris l'engagement de prendre plusieurs mesures pour faire croître les technologies propres au Canada dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences et du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le Canada fera des investissements majeurs dans l'innovation initiale, accélérera la commercialisation et la croissance, favorisera l'adoption de technologies propres, augmentera les exportations de technologies et de procédés propres et renforcera la collaboration et les paramètres de réussite.

Un moteur important du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est la stratégie canadienne pour les bâtiments, laquelle met en lumière l'appui du Canada dans l'élaboration de codes de la construction en vue de la prise de mesures efficaces visant l'adaptation et la résistance aux changements climatiques. Des codes du bâtiment à jour permettront la construction de nouveaux immeubles nets zéro, c'est-à-dire d'immeubles qui pourront potentiellement produire autant d'énergie qu'ils en consommeront, grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable comme des panneaux solaires.

Gestion des ressources naturelles

Le Canada est l'un des plus grands fabricants de produits forestiers du monde. En 2016, l'industrie forestière a contribué à hauteur de 23,1 milliards de dollars au PIB du Canada.

Le régime de l'aménagement forestier durable au Canada permet de veiller à la bonne santé des forêts canadiennes et de s'assurer qu'elles continuent de procurer régulièrement des avantages aux Canadiens. La solidité des dispositions législatives, de la surveillance et de la gestion qui encadrent la récolte de bois au Canada en fait un processus durable. Par exemple, pour assurer la durabilité des forêts à long terme, les gouvernements provinciaux et territoriaux réglementent les capacités de récolte au moyen de plans d'aménagement forestier. Ces plans permettent de fixer une « possibilité annuelle de coupe » (PAC), soit la capacité qu'il est permis de récolter annuellement dans un secteur public donné et sur une période définie (de 5 à 10 ans dans la plupart des cas). En outre, toutes les terres publiques ouvertes à la coupe commerciale du bois doivent être régénérées par des moyens naturels, dont la plantation et l'ensemencement ou une combinaison de ces méthodes.

De plus, 48 % des forêts du Canada sont certifiées, ce qui garantit à la tierce partie que la forêt est gérée selon des normes reconnues en matière de gestion durable des forêts.

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires autochtones, entre dans la phase de mise en œuvre du Cadre de la bioéconomie forestière pour le Canada afin de favoriser les possibilités associées à la bioéconomie, aux biomatériaux et à d'autres bioproduits renouvelables

qui limitent ou réduisent la production de carbone tout en préservant la biodiversité.

Le Canada a une longue histoire couronnée de succès et une réputation solide et bien méritée en tant que nation minière de premier plan. Le Canada produit 60 minéraux et métaux qui sont des matières premières clés pour les produits sur lesquels nous comptons dans notre vie quotidienne, des ustensiles aux téléphones intelligents en passant par les cellules solaires. En 2017, la production minérale canadienne totale a atteint 43,9 milliards de dollars, soit une hausse de 11,3 % par rapport au total de 39,4 milliards de dollars enregistré en 2016.

Pour veiller à ce que le Canada demeure un chef de file mondial de l'exploitation durable des minéraux et jeter les bases d'un succès durable au pays et à l'étranger, le gouvernement du Canada dirige la création d'une vision commune avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Autochtones, l'industrie et d'autres partenaires dans le cadre du Plan canadien pour le secteur des minéraux et des métaux.

L'Initiative Mines vertes du Canada investit dans la recherche et le développement collaboratifs qui font la promotion de technologies visant à accroître la productivité et l'efficacité énergétique, et à réduire les émissions, les déchets et la consommation d'eau.

Achats écologiques

Les marchés publics représentent un coût important et constituent un moyen pour le gouvernement de prendre les devants dans la promotion d'une économie verte et sobre en carbone. Dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, le gouvernement du Canada s'est engagé à faciliter la transition vers une

économie sobre en carbone grâce aux achats écologiques et à l'adoption de technologies propres et de produits écologiques, de la manière suivante :

- Intégrer les principes du développement durable et de l'analyse du cycle de vie dans les politiques et les pratiques d'approvisionnement, ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement du gouvernement.
- Travailler avec les principaux fournisseurs afin de les encourager à divulguer leurs émissions de GES ainsi que les renseignements liés à leur rendement environnemental.
- Aider les ministères à adopter des technologies propres et à réaliser des projets de démonstration des technologies propres.
- Augmenter la formation et le soutien offerts aux fonctionnaires en matière d'achats écologiques.

Gestion des déchets chimiques et dangereux

Chaque année, des millions de tonnes de déchets sont générés au Canada en tant que sous produits de l'activité industrielle. Ces déchets contiennent des produits chimiques tels que des acides, des phénols, de l'arsenic, du plomb et du mercure et sont considérés comme dangereux pour la santé humaine et l'environnement s'ils ne sont pas manipulés correctement.

Un certain nombre de facteurs internationaux et nationaux contribuent à changer la façon dont le Canada traite ses déchets dangereux et ses matières recyclables dangereuses, notamment le fait qu'il a ratifié la Convention de Bâle de l'ONU, qui exige la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et des matières recyclables, et la réduction des exportations pour l'élimination finale. Le Canada a

Villes en action

Des initiatives voient le jour partout au Canada pour s'attaquer au problème de la production de déchets, notamment :

- l'objectif 2020 de la ville de Vancouver vise à réduire de 50 % les déchets solides destinés aux sites d'enfouissement à compter de 2008, les déchets textiles étant l'un des domaines prioritaires;
- la Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire, qui vise à réduire les émissions provenant des déchets et à orienter l'Ontario vers une économie circulaire;
- les règlements administratifs de 2016 de la Ville de Montréal, qui interdisent la distribution de certains types de sacs à provisions dans les magasins de détail.

également appliqué la décision du Conseil de l'OCDE sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés au recyclage et signé, avec les États Unis, un accord bilatéral distinct pour contrôler les mouvements transfrontières réels des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses, dont les déchets solides municipaux.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* renforce le pouvoir fédéral de prendre des règlements afin de régir l'importation et l'exportation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses, notamment les transits au Canada et à l'étranger dans le cas des envois en provenance ou à destination du Canada.

En 2006, le Canada s'est engagé à évaluer 4 300 substances existantes prioritaires d'ici 2020 dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques. Ces substances prioritaires ont été identifiées au cours d'un processus de catégorisation et de priorisation de 23 000 substances enregistrées comme étant commercialisées au Canada.

Le Canada est près d'atteindre son objectif de 2020. Au 31 mars 2018, 80 % des 4 300 substances prioritaires existantes avaient été évaluées et traitées selon les besoins. De plus, avant l'introduction de substances nouvelles au Canada, le gouvernement évalue et, au besoin, gère tout risque potentiel pour les Canadiens et leur environnement.

Zéro déchet

Faire la transition vers une économie sans déchets nécessitera un changement important dans notre façon de penser à propos de la nourriture, des biens et de nos pratiques quotidiennes.

En réaction à l'économie linéaire traditionnelle où les entreprises « prennent, fabriquent, éliminent », une économie circulaire explore les moyens de réduire les déchets en prolongeant le cycle de vie des produits et des matériaux. Applicable à tous les secteurs, une économie circulaire va au-delà des notions de réutilisation, de recyclage et de réduction pour maximiser la valeur en traitant la façon dont les produits sont conçus, produits, distribués, utilisés et réintégrés sur le marché.

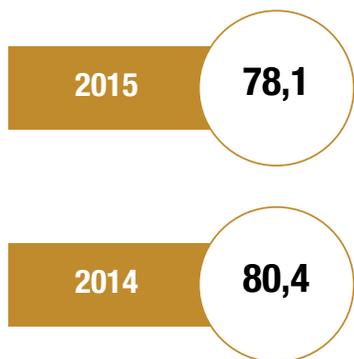
En ce qui concerne le secteur agricole et alimentaire, le gouvernement du Canada reconnaît que la façon dont nos aliments sont produits, transformés, distribués et consommés, y compris les pertes et le gaspillage, peut avoir des répercussions sur l'environnement, notamment les émissions de GES, la dégradation du sol, la qualité et la disponibilité de l'eau et la disparition d'espèces sauvages.

Au Canada, la majorité des déchets alimentaires provient des consommateurs. Des travaux sont

Provision Coalition

L'organisme Provision Coalition est déterminé à travailler avec ses membres pour aider les fabricants d'aliments et de boissons à devenir plus durables, plus concurrentiels et plus prospères. Le manque de connaissances est l'un des principaux défis à relever pour réduire la perte et le gaspillage de nourriture. Étant donné que la plupart des entreprises ne quantifient pas les coûts réels associés à la perte ou au gaspillage d'aliments, l'organisme Provision Coalition est déterminé à apprendre aux entreprises comment quantifier les répercussions économiques, environnementales et sociales du gaspillage de nourriture. Il a créé une trousse d'outils et un tableau qui permettent aux entreprises de suivre leur consommation d'énergie et d'eau, leurs émissions de gaz à effet de serre et la réduction de leurs déchets, ainsi que d'autres priorités d'affaires.

Indicateur d'ODD 12.2.2.IND.b
Consommation (directe) d'énergie des ménages, par habitant
Gigajoules



en cours pour faire en sorte que les gens partout au pays disposent de l'information pertinente et sont suffisamment sensibilisés à un développement durable et des modes de vie en harmonie avec la nature. Par exemple, le Programme Love Food Hate Waste instauré dans le Grand Vancouver offre des conseils et des idées simples pour réduire le gaspillage alimentaire à la maison. Dans le cadre de consultations menées auprès des Canadiens, le gouvernement du Canada est également en train d'élaborer une politique alimentaire pour le Canada. Cette politique créera des outils éducatifs et prendra des mesures pour réduire les pertes alimentaires de l'industrie et le gaspillage alimentaire des consommateurs.

Le Canada est également un chef de file mondial dans les programmes de responsabilité élargie des producteurs et d'intendance des produits. De tels programmes visent à déplacer le fardeau financier lié à l'élimination

Indicateur d'ODD 12.2.2.IND.f Utilisation (directe) d'eau par les ménages, par habitant
Mètres cubes



des déchets de plastique des contribuables vers les producteurs de plastiques. Il existe plus de 160 programmes réglementés et volontaires de ce genre au Canada. Ils s'appliquent à plus de 20 catégories de produits, comme les emballages, le papier imprimé, les contenants de boissons et les produits électroniques, dans 12 provinces et territoires.

Engagement

L'évolution des préférences des consommateurs et la nécessité de demeurer concurrentiels et de réduire les coûts poussent les gouvernements et l'industrie à améliorer l'accès à des renseignements transparents sur les produits et à offrir des solutions novatrices à une économie en constante évolution. À ce titre, il est essentiel que le gouvernement continue de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les entreprises, l'industrie et la société civile pour s'attaquer aux moteurs de l'offre et de la demande de consommation et de production durables.

Grâce à sa Feuille de route pour la durabilité des petites et moyennes entreprises, le gouvernement du Canada aide les entreprises à gérer les effets sociaux et environnementaux, à développer des produits et services répondant aux besoins d'une économie circulaire et à faire preuve de leadership en matière de développement durable.

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), par l'entremise du Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs, appuie également le renforcement de la responsabilité des producteurs, notamment la transformation des initiatives de « bonne gestion des produits » en programmes complets de responsabilité élargie des producteurs, de façon à gérer les produits en fin de vie.

Pour répondre à la demande croissante du marché visant des ressources naturelles sûres, renouvelables et durables, le programme canadien Bioproduits chimiques spécialisés coopère avec les entreprises canadiennes à la mise au point de technologies et de services grâce auxquels les produits chimiques spécialisés de grande valeur seront issus de la biomasse plutôt que des combustibles fossiles.

Par l'entremise du Bureau de la consommation, le gouvernement du Canada soutient les groupes de consommateurs et les ONG afin que ces derniers contribuent efficacement à l'élaboration des politiques au moyen du Programme de contributions pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles, qui a financé plus de 40 projets de recherche liés à la consommation durable depuis 2002.

Le gouvernement du Canada collabore également avec l'Association canadienne de normalisation à la publication de lignes directrices destinées au milieu des affaires afin d'éviter l'écomarketing trompeur et d'offrir aux consommateurs l'assurance que les énoncés relatifs à l'environnement sont exacts.

Dans le but de promouvoir l'éducation et la sensibilisation et de s'assurer que les consommateurs ont l'information et les outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions durables, le gouvernement du Canada a créé le portail en ligne guideduconsommateur.ca, lequel offre un accès facile à de l'information exacte, pertinente et fiable.

Parmi les autres outils et programmes du gouvernement fédéral destinés à améliorer les connaissances et les habitudes d'achat conscientes des consommateurs, mentionnons ENERGY STAR, l'étiquette ÉnerGuide et le programme ÉcoLogo canadien.

Le Canada et le monde

Le Canada collabore avec le G7, le G20, l'OCDE et d'autres intervenants internationaux à des questions liées à l'utilisation efficace des ressources et à l'économie circulaire. Le Canada a pris un certain nombre d'engagements dans le cadre du G7 dans ce domaine, notamment le Plan d'action 2015 du G7 pour la lutte contre les déchets marins, l'Alliance du G7 sur l'efficacité des ressources, le Cadre de travail sur les cycles des matériaux de Toyama 2016 et la Feuille de route de Bologne 2017 sur l'utilisation efficace des ressources.

Dans le cadre de la présidence canadienne du G7 de 2018, le Canada encourage les efforts conjoints dans le cadre du grand thème « Travailler ensemble à l'égard des changements climatiques, des océans et de l'énergie propre ». Sous la direction du Canada, cinq des pays du G7 ont récemment convenu d'une Charte sur les plastiques dans les océans dans laquelle ils s'engagent à adopter une approche de gestion efficace du cycle de vie des matières plastiques sur terre et en mer, axée sur la conception et la production durables, la collecte et la gestion, les modes vie durables et l'éducation, la recherche et l'innovation, et l'action sur le terrain.

Grâce à des initiatives comme celle-ci, le Canada continuera de travailler avec ses partenaires internationaux pour créer une économie plus efficace sur le plan des ressources, qui protège à la fois ses ressources naturelles et ses citoyens.

Prochaines étapes

Continuer de prendre des mesures en vue d'adopter une approche de la gestion du cycle de vie des matières plastiques dans l'économie axée sur les ressources, de la manière suivante :

- Collaborer avec l'industrie afin que les plastiques soient entièrement réutilisables, recyclables ou, s'il n'existe pas de solutions de rechange viables, récupérables d'ici 2030.
- Favoriser le rôle de leadership des femmes et des jeunes en tant que promoteurs de pratiques de consommation et de production responsables.
- Renforcer la capacité nationale de gérer les matières plastiques en tant que ressource, prévenir leur fuite dans l'environnement marin quelle que soit la source, et en favoriser la collecte, la réutilisation, le recyclage, la récupération et l'élimination sûre et écologique.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les changements climatiques comptent parmi les défis les plus importants auxquels le monde fait face actuellement. Les données scientifiques sont concluantes. Ces résultats nous indiquent qu'il faut rapidement prendre des mesures pour réduire les gaz à effet de serre, améliorer la résilience face au climat et protéger notre environnement naturel.

Le gouvernement du Canada est déterminé à agir en faveur des changements climatiques et de la croissance propre, tant au pays qu'à l'étranger, en investissant dans des politiques et des initiatives intelligentes face au climat, fondées sur des décisions scientifiques rigoureuses et sur des données probantes.

Relever le défi

Le Canada est l'un des premiers pays qui ont signé et ratifié l'Accord de Paris. En outre, le Canada respecte les engagements pris à Paris en mettant un plan national en œuvre pour réduire ses émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques.

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques marque un tournant historique, car il s'agit du premier plan canadien de lutte contre les changements climatiques qui renferme des engagements communs et individuels pris par les gouvernements fédéral,



provinciaux et territoriaux, et auquel les représentants nationaux des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse, le grand public, les ONG et les entreprises ont participé.

Le Cadre pancanadien prévoit plus de 50 mesures concrètes visant à réduire la pollution par le carbone, à accroître la résilience face aux effets des changements climatiques, à promouvoir des solutions technologiques propres et à créer de bons emplois qui contribuent à renforcer l'économie. Ces mesures comprennent notamment l'établissement d'un prix sur le carbone.

Pour appuyer la mise en œuvre du Cadre pancanadien, le gouvernement du Canada a annoncé des investissements historiques, notamment le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et le plan Investir dans le Canada, qui appuient les projets visant à réduire les émissions de GES et à générer une croissance propre.

En investissant des milliards de dollars dans l'infrastructure verte et le transport en commun, y compris les réseaux intelligents, les bâtiments éconergétiques et des infrastructures

pour les véhicules électriques, le gouvernement fédéral veut intégrer les technologies propres innovatrices.

Les investissements dans les infrastructures serviront également à renforcer la résilience face au climat. Par exemple, le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du gouvernement du Canada soutiendra des projets à grande échelle, notamment des projets d'infrastructure naturelle permettant aux communautés de mieux gérer les risques associés aux

catastrophes naturelles actuelles et futures, comme les inondations, les feux de forêt et les sécheresses.

Le leadership du gouvernement est crucial pour que le Canada atteigne ses buts en matière d'environnement et de développement durable. Lancée en 2017, la Stratégie pour un gouvernement vert prévoit accroître la résilience des actifs, des services et des opérations du gouvernement fédéral et fixe l'objectif ambitieux de réduire de 80 % par rapport aux niveaux de 2005 les émissions de GES provenant des activités fédérales d'ici 2050.

En 2017, le Canada a également publié sa Stratégie de lutte contre les polluants climatiques de courte durée de vie, y compris le carbone noir et le méthane, dans le cadre d'une approche globale pour l'atteinte des objectifs en matière de climat

Ville de Plessisville

La ville de Plessisville compte parmi les villes avant-gardistes en matière de développement durable au Québec. Parmi les cinq axes de développement issus de son plan stratégique (2015-2025) se trouve la promotion et le +développement d'un environnement sain, préservé et durable. À ce titre, la municipalité a mis en œuvre plusieurs démarches axées autour du développement durable : Plessisville est la première municipalité du Québec à franchir les cinq étapes du programme « Partenaires dans la protection du climat » en raison du fait que cette dernière a pris les mesures nécessaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et améliorer son efficacité énergétique, faisant d'elle un leader en matière de lutte locale contre les changements climatiques.

et de qualité de l'air. Cette stratégie est complémentaire au Cadre pancanadien.

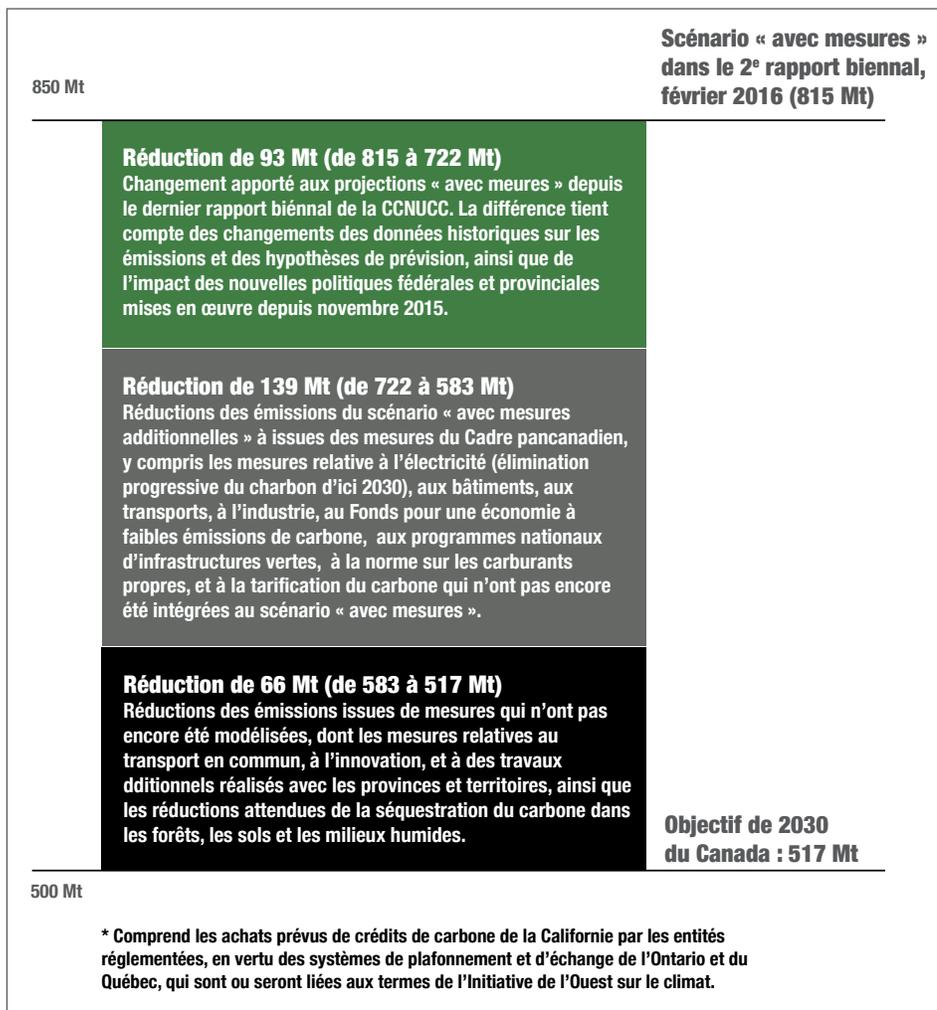
De plus, la Stratégie fédérale de développement durable du Canada énonce 13 objectifs environnementaux ambitieux, notamment des mesures efficaces sur les changements climatiques, et établit les priorités et les cibles en matière d'environnement et de développement durable ainsi que les mesures concrètes que doit prendre le gouvernement du Canada pour les réaliser.

Selon les projections les plus récentes concernant les émissions de GES du Canada (décembre 2017), nous

avons réalisé des progrès relativement à notre objectif de réduction des émissions fixé pour 2030. Compte tenu des politiques et des mesures mises en œuvre et annoncées, les émissions du Canada devraient afficher 583 Mt en 2030, soit 232 Mt de moins que la projection précédente. Cette baisse équivaut à environ un tiers des émissions de 2015 au Canada. Cette baisse se manifeste dans tous les secteurs économiques, ce qui témoigne de la portée et de l'étendue du Cadre pancanadien.

On prévoit que d'autres progrès seront réalisés à l'échelle nationale, notamment parce que les estimations actuelles ne tiennent pas compte de l'ensemble des réductions issues de l'investissement dans les transports en commun, la technologie propre et l'innovation. Également, ces projections ne tiennent pas compte des nouvelles politiques qui pourraient être mises en œuvre par les administrations municipales ou les gouvernements, provinciaux/territoriaux d'ici 2030. L'augmentation prévue du carbone stocké (séquestration du carbone) dans les forêts, les sols et les milieux humides pourrait également contribuer aux réductions.

Figure 13.1 Cibles d'émissions de GES du Canada



Lorsque les politiques et les programmes du Cadre pancanadien seront pleinement mis en œuvre, le Cadre permettra au Canada non seulement d'atteindre son objectif de 2030, mais également d'établir et de réaliser des réductions plus importantes au-delà de 2030. Le gouvernement fédéral et les provinces et territoires se sont engagés, par l'entremise du Cadre pancanadien, à rendre compte des progrès et à faire le point sur les résultats afin d'être plus ambitieux au fil du temps.

En novembre 2016, le Canada est devenu l'un des six premiers pays à présenter sa stratégie de développement à faible émission de GES à long terme pour le milieu du siècle. Dans cette stratégie, il présente ses points de vue sur la décarbonisation à long terme en vertu de l'Accord de Paris. La SMS du Canada décrit les différentes voies que le Canada pourrait prendre pour faire la transition vers une économie faible en carbone d'ici 2050, soit une réduction de 80 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005, conformément à l'Accord de Paris.

Foundation for Environmental Stewardship

La Foundation for Environmental Stewardship (FES) vise à favoriser une culture de respect de l'environnement en éduquant les enfants et les jeunes sur la crise climatique et, ainsi, à leur donner les moyens d'agir en vue de relever les défis liés aux changements climatiques dans leurs collectivités locales. Une de ses principales initiatives est le projet 3 %, qui mobilise un million de jeunes Canadiens, ou 3 % de la population du Canada, en visitant 600 écoles dans le cadre de cinq tournées nationales. La FES donne des séances éducatives holistiques et conviviales sur les changements climatiques et elle travaille en partenariat avec les établissements d'enseignement afin de créer un avenir plus inclusif, équitable, prospère et durable. Elle a inspiré deux étudiants du district de la région de York en Ontario à créer des séances de formation sur les ODD dirigées par des jeunes et données à plus de 200 étudiants de 22 écoles de la région. De cette formation est issu le premier club d'une école secondaire sur les ODD du Canada.

Le Canada a également pris des mesures proactives pour bien comprendre et gérer les répercussions associées aux changements climatiques, y compris dans le Nord canadien. En 2016 et en 2017, le gouvernement a fait des

investissements pour appuyer la mise en œuvre du pilier de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques du Cadre pancanadien. Il s'agissait notamment de programmes d'information et de renforcement des capacités, d'infrastructures résilientes face au climat, de la santé et du bien-être humains, des régions vulnérables, des dangers liés au climat et des risques de catastrophes naturelles. Le Canada a également investi dans des initiatives visant à aider les Autochtones à surveiller les changements climatiques dans leurs collectivités et à établir des liens entre les systèmes de connaissances autochtones et la science afin de comprendre les répercussions et d'éclairer les mesures d'adaptation.

Ces investissements reposent sur une base solide de mobilisation et d'action en matière d'adaptation. Par exemple, la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques du Canada a été établie en 2012. Elle réunit des gouvernements, des industries et des organisations professionnelles afin qu'ils collaborent aux priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques, notamment par l'entremise de groupes de travail sur les secteurs économiques clés, l'adaptation à la biodiversité, les évaluations scientifiques et l'infrastructure et les bâtiments.

Engagement

Les provinces et les territoires, les municipalités, les Autochtones, les entreprises, les jeunes et la société civile à l'échelle du Canada sont à l'avant-garde de l'action contre les changements climatiques.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont adopté des politiques climatiques ambitieuses adaptées à leur situation, et des municipalités de toutes tailles prennent des mesures pour bâtir des villes saines

Villes canadiennes

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) travaille avec 90 % de la population municipale du Canada à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une gamme de pratiques et de technologies vertes pour aider le Canada à lutter contre les changements climatiques. La FCM est la voix nationale des administrations municipales depuis 1901. Ses membres comprennent les plus grandes villes canadiennes, de petites collectivités urbaines et rurales ainsi que 20 associations municipales, provinciales ou territoriales.
www.fcm.ca

et durables. Les administrations régionales et locales ont la capacité de stimuler l'économie tout en protégeant l'environnement au moyen d'initiatives qui investissent dans les transports publics, favorisent les infrastructures vertes et l'énergie propre et mettent au point des interventions climatiques qui protègent la santé et la sécurité de leurs citoyens.

Les Autochtones du Canada sont des chefs de file dans la lutte contre les changements climatiques, les détenteurs de savoirs traditionnels et les gardiens de l'environnement.

Le Cadre pancanadien repose sur l'engagement du gouvernement du Canada à renforcer la collaboration avec les Autochtones fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le gouvernement canadien est déterminé à faire en sorte que les Autochtones du Canada soient de vrais partenaires dans la transition du pays vers une économie à faibles émissions de carbone et le renforcement de la résilience.

C'est pourquoi le gouvernement a formé des tables de concertation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ces tables ont pour but d'appuyer la mise en œuvre couronnée de succès du Cadre pancanadien et de faire avancer nos priorités plus larges en matière de croissance propre et de changements climatiques.

À l'échelle internationale, le Canada préconise une participation accrue des Autochtones aux tribunes multilatérales sur le climat, notamment à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans le cadre de la Plateforme pour les collectivités locales et les peuples autochtones et du Groupe d'experts intergouvernemental concernant l'évolution du climat.

Les jeunes du Canada et les ONG jouent un rôle essentiel dans le renforcement et l'orientation des efforts déployés par le gouvernement en matière de changements climatiques. Grâce à un plaidoyer vigoureux et à un dialogue ouvert, ils permettent à un large éventail de groupes de se faire entendre et veillent à ce que les gouvernements respectent leurs promesses.

Le Canada et le monde

Le Canada continue de démontrer son engagement ferme envers la croissance propre et les changements climatiques auprès d'un certain nombre d'instances multilatérales qui visent à réduire les émissions nocives, à améliorer la résilience aux changements climatiques et à tirer parti des possibilités économiques et sociales offertes par la transition mondiale vers la croissance verte.

Le Canada, en partenariat avec la Chine et l'Union européenne, a convoqué la Réunion ministérielle sur la lutte contre les changements climatiques, tribune au sein de laquelle les ministres des grandes économies et d'autres acteurs clés débattent de la mise en œuvre ambitieuse des engagements climatiques.

En décembre 2017, le Canada s'est joint au Chili, à la Colombie, au Costa Rica, au Mexique et à deux États des États Unis pour établir la Déclaration sur les marchés de carbone dans les Amériques, qui vise à renforcer la collaboration et la promotion en ce qui concerne la tarification du carbone.

Le Canada, qui est l'un des premiers pays à avoir ratifié le Protocole de Montréal et un membre fondateur de la Coalition pour le climat et l'air pur, est un ardent défenseur de l'élimination progressive des hydrofluorocarbures et d'autres

polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat (PCDV). Leur élimination contribue à atténuer les effets à court terme des changements climatiques et à réduire considérablement les effets des émissions de PCDV sur la santé. En collaboration avec cette Coalition et l'Initiative mondiale sur le méthane, le Canada a été l'hôte du Forum mondial du méthane de 2018.

Le Canada est également déterminé à atteindre le premier objectif collectif ambitieux du Conseil de l'Arctique, soit réduire de 25 % à 33 % le carbone noir d'ici 2025. En novembre 2017, le Canada a ratifié le Protocole de Göteborg et les modifications apportées en 2012. Le Protocole a été le premier instrument juridiquement contraignant à mettre l'accent sur les PCDV. En tant que membre du Conseil de l'Arctique, le Canada a appuyé l'élaboration d'un Cadre d'action sur la résilience arctique en 2017, lequel établit un ensemble de priorités et de cibles communes favorisant la collaboration et l'efficacité du Conseil de l'Arctique et de ses partenaires visant à améliorer la résilience dans l'Arctique.

Le Canada et Royaume-Uni ont cofondé l'Alliance Énergiser au-delà du charbon, qui vise à accélérer la croissance propre et la protection du climat en éliminant rapidement les projets de production traditionnelle d'électricité au charbon. L'Alliance compte maintenant 64 partenaires.

À titre membre de la plateforme multipartite 2050 Pathways, le Canada partage les leçons tirées du développement de sa SMS, et continue d'encourager et de soutenir les autres pays, les gouvernements infranationaux et les entreprises qui élaborent des stratégies à long terme et de réduction nette zéro de GES, de résilience aux changements climatiques et de développement durable.

Le Canada participe activement à l'Organisation maritime internationale et à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour réduire les émissions des secteurs maritime et aérien internationaux, et il s'est notamment porté volontaire pour compenser les émissions en appliquant le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale de l'OACI.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans Mission Innovation, une initiative mondiale visant à accélérer les solutions d'énergie propre. Il participe en effet aux sept défis en matière d'innovation et codirige le Défi de l'innovation – Carburants durables, et le Défi de l'innovation – Matériaux liés à l'énergie propre.

Le Canada demeure déterminé à soutenir les populations les plus pauvres et les plus vulnérables touchées par les changements climatiques. Le Canada respecte son engagement de consacrer 2,65 milliards de dollars au financement climatique d'ici

2020-2021 afin d'aider les pays en développement à faire la transition vers une économie faible en carbone et résiliente face aux changements climatiques. Dans le cadre de cet engagement, il prévoit verser 1,8 milliard de dollars pour aider à mobiliser le financement du secteur privé dans les mesures relatives au climat et prendre appui sur sa solide expérience du financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques. Le financement canadien dans ce domaine est fourni par l'entremise de divers partenaires bilatéraux et multilatéraux. Jusqu'à maintenant, le Canada a annoncé ce qui suit :

- 300 millions de dollars au Fonds vert pour le climat, le principal mécanisme à l'appui des efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre les changements climatiques;
- 30 millions de dollars au Fonds pour les pays les moins avancés, géré par le Fonds pour l'environnement mondial, lequel sert à répondre aux besoins urgents en matière d'adaptation des pays les plus pauvres et les plus vulnérables;
- 50 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative du G7 sur l'assurance contre les risques visant à améliorer la résilience aux changements climatiques dans les pays en développement, y compris 40 millions de dollars au projet de Capacité africaine de gestion des risques sur l'assurance contre les risques posés par le climat;

- 200 millions de dollars pour créer une seconde phase du Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie, administré par la Banque asiatique de développement;
- 150 millions de dollars pour appuyer l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables du G7 afin d'atténuer l'impact des changements climatiques et de fournir un accès aux sources d'énergie en mettant les investissements du secteur privé à profit;
- 17,2 millions de dollars à Cowater International pour appuyer l'énergie durable et la croissance économique dans la région particulièrement vulnérable de la Boucle du Mouhoun, au Burkina Faso.

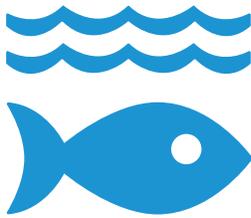
Au moyen de sa Politique d'aide internationale féministe, le Canada encourage l'action environnementale et climatique en soutenant dans les pays en développement des initiatives visant à atténuer les changements climatiques, et à s'y adapter, à faire progresser le leadership et la prise de décisions des femmes et à créer des débouchés économiques pour les femmes. Partout dans le monde, les femmes qui ont un accès limité aux ressources et assument une plus grande responsabilité envers le bien-être de leur famille et de leur collectivité ressentent de façon disproportionnée les effets des changements climatiques.

En tant que président du G7 de 2018, le Canada a présenté un programme progressiste visant à promouvoir l'énergie propre, le renforcement du pouvoir des femmes et la croissance économique pour tous. En prévision de la réunion ministérielle sur l'environnement, le Canada a convoqué un sommet de femmes leaders en matière de changements climatiques, qui s'intitule Les femmes en action pour le climat. Le Sommet a réuni des femmes influentes qui dirigent les efforts mondiaux sur les changements climatiques afin d'examiner comment l'action climatique peut être sensible au genre et contribuer à l'égalité entre les genres.

Prochaines étapes

- Le Canada continuera de respecter ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris en réduisant les émissions de GES, en fixant la tarification du carbone partout au Canada en 2018 et en appliquant les règlements sur l'électricité au charbon et au gaz naturel, les véhicules lourds et le secteur pétrolier et gazier.
- Le gouvernement du Canada mettra sur pied le Centre canadien des services climatiques qui constituera la source fédérale de renseignements, de données et d'outils fiables dans le domaine du climat. Le Centre soutiendra l'adaptation aux changements climatiques et tiendra compte des conseils du Groupe d'experts externe sur l'adaptation et la résilience aux changements climatiques sur la mesure des progrès en matière d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.
- Aux côtés des provinces, des territoires et des Autochtones, le Canada poursuivra un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique fondé sur les connaissances scientifiques et autochtones afin d'appuyer la protection de la biodiversité arctique, le bien-être des collectivités et une économie durable et diversifiée.
- Continuer de respecter nos engagements à l'égard du financement de la lutte contre les changements climatiques, notamment en prenant appui sur des stratégies novatrices comme le financement mixte pour la lutte contre les changements climatiques.
- Appuyer la mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris, ce qui comprend la mise au point du Programme de travail de Paris (le « règlement ») à la CdP 24, en décembre 2018.
- Continuer de favoriser la participation des femmes aux négociations internationales sur les changements climatiques, notamment au moyen du plan d'action pour l'égalité des genres dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

14 VIE AQUATIQUE



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Le Canada est particulièrement privilégié d'avoir d'abondantes ressources en eau douce ainsi que des zones marines et côtières qui sont écologiquement variées et économiquement importantes. Toutefois, l'élévation du niveau des océans, l'acidification de ceux-ci ainsi que l'amincissement de la banquise touchent des régions vulnérables et des collectivités côtières, notamment l'Arctique et les Autochtones. Le gouvernement du Canada accorde beaucoup d'importance à la protection des océans.

Des océans sains et résilients aident à atténuer les effets des changements climatiques, offrent une

sécurité alimentaire à des millions de personnes dans le monde et favorisent l'activité économique par le commerce et le transport maritimes.

Même si le Canada a réalisé des progrès au chapitre de la protection de la santé et de la résilience des océans, certains problèmes persistent, notamment la préservation et l'utilisation durables des océans, des mers et des ressources marines aux fins d'un développement durable.

Le Canada doit continuer à travailler à l'échelle nationale ainsi qu'avec ses partenaires internationaux pour renforcer l'information scientifique limitée existante. Parmi les autres défis que doit relever le Canada,



Figure 14.1 Plan de protection des océans de 1,5 G\$ du Canada



mentionnons l'inclusion du savoir traditionnel des Autochtones dans la planification et les évaluations, la répartition adéquate des avantages et des coûts découlant de l'utilisation et de la gestion des ressources maritimes, et la participation accrue des intervenants et partenaires qui risquent d'être touchés.

Relever le défi

Le Canada a le plus long littoral du monde – il borde l'océan Pacifique, l'océan Atlantique et l'océan Arctique – et l'un des plus grands plans d'eau du monde. Ces eaux sont au cœur du patrimoine, de la culture et de l'économie du Canada.

Les Canadiens dépendent de leurs côtes et voies navigables pour gagner leur vie, importer des marchandises et exporter des produits canadiens. L'« économie bleue » du Canada représente approximativement 36 milliards de dollars du PIB annuellement et 350 000 emplois.

En novembre 2016, le Canada a lancé le Plan de protection des océans de 1,5 milliard de dollars, la plus grosse somme jamais investie pour protéger les côtes et voies navigables du Canada.

Ce plan a pour objet d'améliorer notre système de sécurité maritime, de protéger davantage les écosystèmes et habitats marins, de consolider les partenariats avec les Autochtones, de faire participer les collectivités côtières, les provinces, les territoires, l'industrie et les autres intervenants, et d'investir dans la recherche sur le nettoyage des déversements d'hydrocarbures.

Dans le cadre du Plan de protection des océans, le Canada travaille avec des partenaires et fait participer les Autochtones et collectivités côtières dans le but de rendre la navigation plus sécuritaire, grâce à un meilleur partage de l'information sur la circulation maritime avec les communautés locales en temps réel, à des services modernes d'hydrographie et d'établissement des cartes marines pour les zones clés des voies navigables où la circulation est élevée et à l'imposition d'exigences plus sévères à l'industrie afin d'accélérer les interventions en cas de déversement provenant d'un navire.

Le Plan de protection des océans renforce également la capacité de la Garde côtière canadienne, afin de mieux coordonner les interventions en cas d'urgence. De plus, il offre aux collectivités côtières du Nord du financement aux fins de l'acquisition du matériel et de l'infrastructure de sécurité maritime requis sur le terrain, afin d'améliorer la protection de l'environnement et d'accroître la rapidité, la sécurité et l'efficacité des opérations arctiques.

La protection et le rétablissement des écosystèmes et des mammifères marins sont un autre élément clé du Plan de protection des océans du Canada. Cela comprend la conception de mesures d'atténuation prudente, une surveillance améliorée des nettoyages lors de déversements ainsi que la création d'un programme de surveillance afin de mieux comprendre les effets cumulatifs du transport maritime sur les écosystèmes côtiers.

Le Canada appuie la recherche sur le bruit sous-marin, par exemple, et impose des ralentissements aux navires dans des zones et des habitats importants afin de protéger les espèces menacées contre les bruits sous-marins stressants et les collisions avec les navires.

La plupart des propriétaires de navires se départissent adéquatement de leurs biens. Toutefois, le petit nombre de bâtiments abandonnés et désertés et d'épaves constituent aussi des dangers pour la navigation, l'environnement marin, la santé publique et les économies locales. Par conséquent, une stratégie complète a été annoncée et est actuellement mise en œuvre. Cette stratégie met l'accent sur la prévention et l'élimination et comprend de nouveaux instruments législatifs et des approches axées sur le principe du pollueur-payeur pour le nettoyage des bâtiments dans l'avenir.

Le Canada a également pris des mesures en faveur de la santé de ses océans et systèmes aquatiques, soit de nouveaux règlements pris en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, laquelle interdit la fabrication, l'importation et la vente d'articles de toilette contenant des microbilles de plastique. Les règlements sont entrés en vigueur en janvier 2018. Des microplastiques ont été observés dans les eaux côtières industrialisées, en pleine mer et dans des milieux éloignés tels que l'Arctique.

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Le Canada joue un rôle de chef de file sur le plan des interventions relatives au plastique dans les océans, tout particulièrement dans le cadre de sa présidence du G7, et l'adoption d'une charte mondiale sur les plastiques par cinq des sept pays du G7. Cette charte comprend des cibles ambitieuses visant l'adoption d'une approche plus durable et plus efficace sur le plan des ressources en ce qui concerne la gestion des plastiques afin qu'ils ne se dispersent pas dans l'environnement marin.

Dans le cadre de la présidence canadienne du G7, nous lançons aussi un appel en faveur de recherches scientifiques accrues afin de mieux comprendre les milieux océaniques et de préserver des zones et espèces marines vulnérables, et insistons pour que le G7 adopte des approches novatrices en vue de renforcer le rétablissement et la résistance des mers et des côtes et de combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Le Canada est résolu à atteindre la cible internationale de protéger 10 % de ses zones marines et côtières d'ici 2020, en fonction des objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique. Il est par ailleurs en voie de l'atteindre.

Le Canada a maintenant dépassé sa propre cible de conservation du milieu marin national – protéger 5 % de ses zones marines et côtières d'ici la fin de 2017 – surtout grâce à la création d'aires marines protégées (AMP) et à d'autres mesures efficaces de préservation par zone dans les biorégions marines du Canada. Le Canada étudie aussi les moyens de protéger la « dernière zone de glace » dans l'Arctique, en collaboration avec les Autochtones et ses partenaires du Nord.

Le Canada croit que les AMP sont essentielles à la protection des collectivités côtières et au soutien des économies locales. La détermination de ces aires se fait en collaboration avec les provinces, les territoires, les Autochtones, les collectivités côtières et d'autres intervenants, et elle repose sur une solide recherche scientifique et des connaissances traditionnelles autochtones.

Aperçu des données disponibles

Le Canada protège 7,75 % de ses zones marines et côtières (depuis décembre 2017), ce qui a été fait en instaurant des AMP fédérales, provinciales et territoriales et d'autres mesures efficaces de préservation par zone.

Le Canada continue de surveiller le rendement des réserves principales de poisson, qu'il gère par l'entremise de l'Étude sur la durabilité des pêches. Lors de l'étude de 2016, 170 réserves de poisson ont été examinées afin de savoir si elles étaient gérées et exploitées à des niveaux considérés comme durables. L'étude a aussi évalué le recours à l'approche prudente en gestion des réserves de poisson. Les données de cette étude servent également dans le rapport Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, lequel surveille le rendement du Canada au regard des principaux enjeux de la durabilité de l'environnement.

Engagement

La collaboration est la pierre angulaire des programmes et initiatives lancés dans le cadre du Plan de protection des océans, et le gouvernement du Canada accorde du prix au savoir traditionnel et à l'expertise des Autochtones ainsi que des collectivités côtières du Canada. Le gouvernement étudie aussi de nouveaux arrangements en matière de

Conservation de la nature Canada

Conservation de la nature Canada (CNC) travaille à la protection de la biodiversité des écosystèmes marins du pays. La plus grande aire de conservation du Canada atlantique est l'estuaire de la Musquash, au Nouveau-Brunswick, qui compte plus de 2 000 hectares de marais, de forêts côtières et de plages de galets. CNC contribue à l'établissement de la plus grande aire marine protégée au pays, au Nunavut, une région dont la grande biodiversité est importante sur le plan écologique ainsi que pour la population inuite de la région.

gouvernance avec les Autochtones, à des fins de partenariats pour les activités de planification, de surveillance et de protection des espaces marins.

En explorant la façon d'accroître la participation des collectivités à la gestion des voies navigables, le gouvernement fédéral amorce des projets pilotes avec certaines communautés autochtones qui offrent un système convivial d'accès à de l'information maritime locale, notamment sur la circulation maritime.

Afin de renforcer les partenariats avec les groupes autochtones et les collectivités côtières, le gouvernement du Canada, dans le cadre du Plan de protection des océans, offre du financement des capacités pour permettre la participation des groupes autochtones et des collectivités locales à la conception et à la mise en œuvre du Plan.

Afin de renforcer les capacités, le gouvernement fédéral et le secteur privé investissent ensemble dans la Supergrappe de l'économie océanique du Canada. Dans le cadre de celle-ci, les entreprises s'associeront à des établissements d'études postsecondaires et à des groupes autochtones afin d'accélérer l'innovation et de stimuler la croissance économique durable provenant de nos océans.

Le Canada et le monde

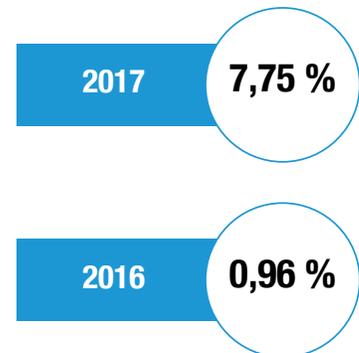
Parce que les océans et les mers du monde sont une ressource naturelle partagée, une coopération mondiale est requise pour en assurer la gestion et de la protection.

Le Canada joue depuis longtemps un rôle de chef de file dans la gestion internationale efficace des ressources halieutiques, afin de promouvoir la gestion durable des pêches et des écosystèmes marins mondiaux sains, et de contribuer à un régime commercial stable pour les produits de poisson et de fruits de mer canadiens.

Le Canada a été le premier gouvernement à se doter d'une loi sur les océans (1997) et a été parmi les premiers à créer des aires marines protégées.

Le leadership canadien a également été déterminant pour le développement de la gouvernance internationale des océans, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrants, l'Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) sur les mesures du ressort de l'État du port et le Code de conduite pour une pêche responsable de l'OAA. Le Canada a aussi joué un grand rôle dans d'autres

Indicateur d'ODD 14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale



conventions internationales pour les océans, dont la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Montréal.

Le Canada est un membre actif du Mécanisme des Nations Unies de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, notamment des aspects socioéconomiques (évaluation mondiale des océans), qui a pour objet d'améliorer la compréhension des océans et de concevoir un mécanisme mondial permettant de communiquer de l'information scientifique aux décideurs et au public.

Le Canada joue également un rôle actif pour sensibiliser la communauté internationale au bruit sous-marin des navires, entre autres auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI), et à la nécessité de prendre des mesures internationales additionnelles. Au Conseil de l'Arctique, le Canada parraine un rapport sur l'état des connaissances à ce sujet. En outre, le Canada travaille en étroite collaboration avec les États-Unis pour protéger les baleines noires de l'Atlantique Nord et les épaulards résidents du Sud, dont l'habitat se trouve dans les eaux des deux pays, et pour soutenir leur rétablissement.

Pour honorer ses obligations liées aux traités internationaux qui portent sur les déchets et la protection marine, le Canada a aussi signé la Convention de Bâle, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ainsi que la Convention et le Protocole de Londres. Le Canada s'efforce aussi de se conformer à d'autres instruments internationaux qu'il a signés, y compris le plan d'action du G7, afin d'empêcher le rejet de déchets marins dans l'environnement, et la campagne Océans propres des Nations Unies, laquelle a pour objet de s'attaquer à la cause profonde des déchets plastiques dans l'environnement marin. Le Canada a contribué à l'élaboration des Directives pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires en vue de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes de 2011 de l'OMI, et continuera d'être un participant actif lors de l'examen prochain de ces directives.

De plus, le Canada joue un rôle de premier plan dans les négociations avec d'autres États de l'Arctique et nations intéressées sur un nouveau traité juridiquement contraignant, soit l'accord visant à prévenir la pêche non réglementée dans la zone de haute mer située de l'océan Arctique central. À son entrée en vigueur, l'accord empêchera la pêche commerciale non réglementée dans une zone d'environ 2,8 millions de kilomètres carrés. L'accord permettra aussi d'établir un large programme de surveillance et de recherche scientifique qui visera à améliorer la compréhension des écosystèmes de cette zone et des environs et, en particulier, à déterminer s'il y a des stocks de poissons qui pourraient faire l'objet d'une récolte réglementée et durable. Le Canada a aussi apporté une contribution active au processus

préparatoire relatif à l'élaboration d'un nouveau traité juridiquement contraignant, sous l'égide de l'ONU, afin de protéger la biodiversité marine par-delà les compétences nationales, et il participera aux négociations officielles qui débutent en 2018.

En tant que président du G7 en 2018, le Canada a élaboré le Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes. Ce Plan d'action a été adopté par les dirigeants du G7 en juin 2018. Il comprend des engagements concernant l'augmentation de l'accès et de l'échange des connaissances et données scientifiques sur les océans, le soutien de stratégies visant à protéger et à gérer efficacement les zones vulnérables des océans et à lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Prochaines étapes

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ainsi que des organismes autochtones et autres intervenants continuent de travailler ensemble pour recenser les aires marines qui sont d'une importance considérable sur le plan biologique, uniques en leur genre ou représentatives ou qui nécessitent une protection, en vue d'atteindre les cibles de protection d'au moins 10 % des zones côtières et maritimes du Canada d'ici 2020.
- On s'attend à ce que l'accord visant à prévenir la pêche non réglementée dans la zone de haute mer située de l'océan Arctique central soit signé officiellement par les États parties à l'automne 2018; le Canada sera le dépositaire de l'accord.
- Le Canada cherchera à nouer des partenariats public-privé plus forts pour développer et déployer des plateformes et des technologies

novatrices afin d'identifier les bâtiments ainsi qu'à participer aux activités de lutte contre la pêche INDRNR ou à les appuyer. Il travaillera aussi à la promotion de l'adoption à l'échelle mondiale et de l'application de l'*Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée*, à la prise de mesures contre les subventions à la pêche nuisibles qui contribuent à la surpêche et à la pêche INDNR et à la stimulation de l'innovation dans la conception d'engins de pêche et dans les moyens de récupération de ce type d'engins, pour éviter qu'ils soient perdus ou abandonnés.

- En réponse à une économie croissante des océans et à des pressions accrues exercées sur le milieu marin, le Canada commencera la planification de l'espace marin, afin de concilier et d'atteindre divers objectifs socioéconomiques, culturels et de conservation dans ses océans.
- À l'échelle internationale, le Canada continuera de travailler à la conservation et à l'utilisation durable de l'environnement marin et de ses ressources; pour ce faire, il se fondera sur de l'information scientifique rigoureuse, des consultations constructives et l'approche prudente. Par exemple, le Canada coorganise avec le Kenya la Blue Economy Conference qui se tiendra à Nairobi, du 26 au 28 novembre 2018. La conférence témoigne de la volonté du Canada de promouvoir des océans sains et productifs et des communautés résilientes et inclusives, en particulier dans les États côtiers en voie de développement.

15 VIE TERRESTRE



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 15 : Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer de façon durable les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La biodiversité au Canada est remarquable, comme en témoignent la forêt boréale et la faune emblématique comprenant l'ours polaire, l'ours grizzly, le caribou et des millions d'oiseaux migrateurs qui se reproduisent dans l'Arctique et ailleurs au pays. Alors même que les scientifiques découvrent de nouvelles espèces (selon les estimations, des

millions demeurent inconnues), la biodiversité est menacée en raison de la concurrence pour l'utilisation des terres, de la pollution, de la croissance démographique et de l'activité humaine.

Les forêts, les terres humides, les tourbières, les prairies et la toundra sont autant d'habitats essentiels pour



la faune et la biodiversité en général. La gestion durable de ces terres et forêts, notamment la préservation et les aires protégées, est essentielle pour conserver des écosystèmes sains et continuer de profiter de ses avantages, notamment le filtrage de l'air et de l'eau ainsi que le stockage du gaz carbonique.

La création d'aires protégées contribue également à préserver des zones importantes du patrimoine canadien, y compris des endroits qui ont une grande signification culturelle et spirituelle pour les peuples autochtones et pour tous les Canadiens.

Les terres et forêts sont une partie importante de l'économie du Canada. En 2016, l'industrie forestière représentait à elle seule approximativement 1,2 % (ou environ 23 milliards de dollars) du produit intérieur brut nominal et soutenait directement plus de 200 000 emplois au pays. Les parcs nationaux et les lieux historiques canadiens génèrent environ 3,3 milliards de dollars par année, et assurent l'équivalent de quelque 40 000 emplois à temps plein.

Relever le défi

Le Canada a été le premier pays industrialisé à ratifier la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, en 1992, et l'hôte du Secrétariat de la CDB durant plus de 20 ans.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble depuis des décennies afin de préserver la biodiversité

Aperçu de la biodiversité du Canada

Ce que possède le Canada :

- le plus long littoral du monde;
- 9 % des forêts mondiales, dont environ 270 millions d'hectares de forêt boréale;
- 25 % des terres humides mondiales;
- 37 % de tous les lacs du monde;
- 673 espèces d'oiseaux;
- certains des plus gros troupeaux de caribous en liberté et d'autres gros mammifères tels que les ours polaires.

Indicateur d'ODD 15.5.1.IND Indice des espèces canadiennes — Changement en pourcentage par rapport au niveau de référence de 1970



du Canada. Depuis la signature de la CDB, les gouvernements ont collaboré à de nombreuses initiatives, notamment l'élaboration de la Stratégie canadienne de la biodiversité en 1995, du Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité en 2006 et, maintenant, des cibles et objectifs de 2020 pour la biodiversité.

Intégration de la biodiversité

Le Canada appuie depuis longtemps l'intégration de la biodiversité dans les secteurs productifs. Cela comprend des efforts pour intégrer des facteurs liés à la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des pêches, de la foresterie et du tourisme. Le Canada s'efforce de rendre les politiques plus cohérentes en intégrant les interventions axées sur la préservation de la biodiversité aux autres objectifs environnementaux et socioéconomiques. Par exemple, le Canada a mis sur pied un groupe de travail pancanadien chargé de s'attaquer de façon coordonnée aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, et de promouvoir

l'intégration des facteurs liés à la biodiversité dans les décisions portant sur les changements climatiques.

En 2018, le gouvernement du Canada a promis 1,3 milliard de dollars sur cinq ans afin de protéger son patrimoine naturel, l'un des investissements les plus importants au Canada à ce jour dans la conservation de la nature.

Le financement permettra au Canada, qui travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, de faire des progrès dans le recensement des terres aux fins de préservation, d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour protéger les espèces, et de soutenir la capacité des Autochtones de protéger les terres et les espèces.

Stratégie fédérale de développement durable

La gestion durable des terres et des forêts est l'un des 13 objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) du Canada. La SFDD présente notamment les cibles qui ont été établies en matière de conservation des zones terrestres et des eaux intérieures, de préservation de l'intégrité écologique des parcs nationaux, et de maintien de la récolte annuelle de bois du Canada, afin que ne soient pas dépassés les niveaux durables de l'offre. Avec les partenaires, des progrès ont été réalisés pour augmenter la superficie des terres et des eaux intérieures du Canada qui sont préservées. L'intégrité des écosystèmes des parcs nationaux du Canada est également améliorée, et la récolte du bois demeure à des niveaux durables.

Gestion forestière durable

À peu près les deux tiers des espèces végétales, animales et des microorganismes vivent dans la forêt. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada favorisent la protection proactive et à long terme des espèces et de la biodiversité, notamment au moyen de textes de loi, de politiques et de certifications, et grâce à la participation à des projets scientifiques et de recherche et à la mobilisation des parties prenantes.

Le Canada est un chef de file mondial en ce qui a trait au développement des pratiques de gestion durable des forêts (GDF) et à l'application de celles-ci. La GDF au Canada repose sur des lois et règlements rigoureux, la recherche scientifique, la surveillance, la planification et la participation du public. Cela comprend l'élaboration de plans de gestion forestière fondés sur la science, afin que le bois récolté ne dépasse pas le niveau durable de l'offre. Il faut que toutes les zones de récoltes sur les terres publiques soient reboisées.

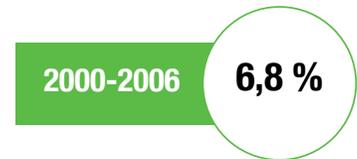
Durabilité du secteur agricole

Le Partenariat canadien pour l'agriculture, lancé en 2017, représente un investissement de 3 milliards de dollars sur une période de cinq ans consentie par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de renforcer le secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agroindustriels, et d'assurer l'innovation, la croissance et la prospérité continues. Le Partenariat favorisera une croissance durable dans le secteur, améliorera la compétitivité et permettra de réaliser des progrès en matière de durabilité environnementale, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. En particulier,

Indicateur d'ODD 15.2.1.a Taux de variation nette des terres forestières (pourcentage par année)



Indicateur d'ODD 15.2.1.c Proportion des terres forestières situées à l'intérieur des aires protégées officiellement établies



Indicateur d'ODD 15.2.1.d Proportion des terres forestières assujetties à un plan d'aménagement forestier à long terme



ces investissements favorisent la résilience et la durabilité du secteur en aidant les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques, à préserver l'eau et les sols et à faire croître leur entreprise de façon durable afin de répondre à la demande grandissante de nourriture dans le monde.

Conservation et restauration des terres humides

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), plan d'action international pour la protection des oiseaux migrateurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique, est la pierre angulaire de la conservation des terres humides et de la sauvagine

École primaire Elmwood — Danielle

« Les filles de 5^e année à l'école Elmwood ont préparé un projet scolaire qui visait à trouver des solutions susceptibles de faciliter la réalisation des ODD. Moi (Danielle), j'ai décidé de faire une exposition sur le braconnage des éléphants et des rhinocéros. Il n'y a plus beaucoup de rhinocéros et d'éléphants sur la Terre. Ma solution consiste à fabriquer un mini système de suivi. Ce mini système de suivi peut être placé sur les cornes des rhinocéros ou les défenses des éléphants. Il est aussi muni d'un détecteur de mouvement. Le détecteur de mouvement sera placé à l'intérieur de la corne et scellé. Il y aura une application qui nous permettra de savoir où se trouve la corne. Si le détecteur de mouvement capte beaucoup de vibrations, comme celles d'une scie à chaîne, il apparaît en rouge sur l'écran. Cela nous aidera à sauver des animaux, car on pourra arrêter tous les braconniers et les rhinocéros et les éléphants ne seront plus tués pour leurs cornes ou leurs défenses. »

au Canada. Depuis sa création, les partenaires du PNAGS ont travaillé à la conservation et à la restauration des terres humides associées aux hautes terres et à d'autres habitats importants pour la sauvagine en Amérique du Nord. L'influence des partenaires du PNAGS a eu des retombées considérables : conception des politiques sur l'utilisation des terres ainsi que les politiques agricoles et publiques; intégration des systèmes scientifiques et de surveillance dans la planification; exécution des programmes pour les habitats.

Des millions d'hectares de terres humides ont été conservés dans le réseau canadien des aires protégées, créées par les gouvernements, et d'autres types de zones de conservation, créées par des propriétaires de terres privées, des organismes de conservation et des collectivités locales. En dépit de ces efforts, le déclin et la dégradation continuent. Une mobilisation et une collaboration continues seront essentielles dans l'avenir.

Gestion des ours blancs au Canada

Le Canada compte à peu près les deux tiers des ours blancs du monde. Le Comité administratif de l'ours blanc (CAOB), formé en 1969, sert de forum où les différentes administrations du Canada travaillent ensemble à la gestion des ours blancs au Canada. Le CAOB comprend des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des partenaires qui partagent la responsabilité de la gestion des ours blancs sur le plan juridique, en vertu des accords sur les revendications territoriales, et d'organismes qui représentent les peuples autochtones.

Conservation et gestion de la faune

L'utilisation coutumière des ressources biologiques, tels la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette, est un élément important de la relation culturelle intime que de nombreux groupes autochtones au Canada entretiennent avec la nature. Dans les régions visées par un règlement de revendications territoriales au Canada, la responsabilité pour la gestion de la faune est partagée entre les gouvernements, les exploitants et les conseils de gestion de la faune. Les conseils se servent du savoir traditionnel local et de renseignements scientifiques afin de formuler des recommandations destinées aux gouvernements sur les décisions touchant la faune sur leur territoire respectif.

Le Canada s'est muni d'un cadre juridique solide pour la conservation et la gestion de la faune. La *Loi sur les espèces en péril* protège juridiquement les organismes menacés ou en voie de disparition et leurs habitats. La loi fédérale est renforcée par des lois et des politiques provinciales et territoriales. Une gamme de programmes de financement, tel le Programme d'intendance de l'habitat, soutient l'action sur le terrain au Canada et permet de veiller à la conservation et à la restauration des habitats ainsi qu'à la protection des espèces en péril.

Environ 80 % des quelque 30 000 espèces évaluées sont considérées comme protégées et 20 % comme exposées à un niveau quelconque de risque d'extinction. Les efforts concertés de tous les ordres de gouvernements et des partenaires de la conservation sont essentiels pour améliorer la situation des espèces et pour atteindre les objectifs énoncés dans les stratégies de rétablissement relatives aux espèces en péril.

Espèces exotiques envahissantes

Il y a une solide coopération nationale axée sur la prévention des espèces exotiques envahissantes (EEE), la détection précoce, les interventions rapides et la gestion à cet égard, mais des efforts permanents de collaboration sont nécessaires entre les ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et d'autres intervenants afin d'empêcher l'introduction de nouvelles espèces ou de maladies au Canada. Les trajectoires des EEE au Canada sont généralement comprises, mais les risques et priorités varient d'une région à l'autre. Un cadre national de réglementation est en place. Au cours des dernières années, les instruments législatifs et réglementaires servant à prévenir et à contrôler les espèces envahissantes ont été renforcés, et le Canada a renouvelé son engagement à promouvoir les efforts concertés des gouvernements et des partenaires liés aux espèces exotiques envahissantes.

Le Canada et le monde

Initiatives en matière de forêts

Le gouvernement du Canada est un participant actif du Groupe de travail du Processus de Montréal, un processus intergouvernemental volontaire, qui élabore et met en œuvre des critères et indicateurs harmonisés servant à mesurer les progrès au regard de la gestion durable des forêts dans 90 % des forêts boréales et tempérées du monde. Le Canada continue d'être le champion de l'approche de la forêt modèle. Cette approche, qui a été développée au Canada au début des années 1990, encourage une démarche participative, à l'échelle du paysage, en gestion durable des ressources forestières. Aujourd'hui, il y a plus de 70 forêts modèles,

dans 36 pays, qui couvrent plus de 100 millions d'hectares; le tout est relié par le Réseau international de forêts modèles (RIFM). Ressources naturelles Canada fournit les services de secrétariat du RIFM.

Lutte contre la désertification et la dégradation des terres

Le Canada a renouvelé en 2017 son engagement envers la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il poursuivra ses efforts relatifs aux enjeux liés à la restauration à la gestion des nutriments dans les écosystèmes des eaux douces intérieures. L'Outil de surveillance des sécheresses du gouvernement du Canada permet aux agriculteurs d'accéder à de l'information précise et à jour, ainsi qu'à des outils prédictifs leur permettant de gérer de façon optimale leurs activités de culture et de récolte et de savoir si une irrigation supplémentaire est requise.

Ressources génétiques

Le gouvernement du Canada a accumulé une masse critique de connaissances, d'expertise et de capacités scientifiques aux fins de l'étude d'organismes importants pour l'agriculture; il partage l'information sur ses collections de ressources génétiques végétales et animales à l'aide de sites Web et d'autres outils. Le Canada a fait des investissements pour accélérer l'analyse de l'ADN, la saisie des données et la visualisation des spécimens de ses collections. Ce travail a pour objet d'améliorer l'accès du public aux collections du gouvernement, de soutenir la recherche sur les changements climatiques et d'améliorer l'identification et la prévention rapide des menaces pour l'agriculture.

Dans le cadre de son engagement en vertu du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le gouvernement du Canada gère Ressources phytogénétiques Canada (RPC), un réseau qui préserve la diversité génétique des végétaux cultivés et de leurs parents sauvages importants pour l'agriculture canadienne. Au cours des dernières années, RPC a distribué dans 33 pays 22 846 échantillons de semences à des clients de la banque de gènes. La Collection de cultures fongiques canadiennes est la plus grosse collection de ressources génétiques fongiques du Canada. Elle compte plus de 17 000 cultures vivantes et représente plus de 7 500 espèces. Le gouvernement du Canada gère également le Centre national de semences forestières, et coordonne le groupe pancanadien CONFORGEN, qui a pour mission de conserver les ressources génétiques des espèces d'arbres indigènes.

Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES)

Le Canada participe activement au travail de la CITES et cherche à assurer un commerce international durable des espèces sauvages. Actuellement, le Canada préside le comité permanent de la CITES, le comité des plantes de la CITES et le groupe de travail sur la vision stratégique, qui a pour tâche d'élaborer pour la CITES un plan stratégique à jour qui soit aligné avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD.

Prochaines étapes

- Continuer de progresser vers les cibles du Canada, à savoir préserver au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures, à l'aide de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces, par zone.
- Maintenir, entre maintenant et 2020, la récolte annuelle de bois du Canada, sans dépasser les niveaux de l'offre durable pour le bois.
- Maintenir ou hausser, d'ici 2019, la condition de 90 % des indicateurs de l'intégrité écologiques dans les parcs nationaux canadiens.

Figure 15.1



ODD 15 : Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer de façon durable les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Le Canada est un fervent partisan de l'ODD 16. Son inclusion dans les ODD constitue une reconnaissance importante du fait que la paix, la justice et des institutions solides sont des préalables au développement durable. Compte tenu de la nature intégrée et indivisible du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ODD 16 est fortement relié à de nombreux autres objectifs. Il est largement reconnu que l'ODD 16 ne devrait pas être considéré séparément – en tout, 36 cibles mesurent directement un aspect de la paix, de

l'inclusion ou de l'accès à la justice, et de ce nombre seulement un tiers se trouve dans l'ODD 16.

Le Canada est une démocratie parlementaire. Le respect de l'État de droit, la bonne gouvernance et la paix sont les principes fondamentaux de notre pays, incluant la conviction profonde selon laquelle toutes les personnes sont égales devant la loi. Ces principes sont au cœur de la Charte canadienne des droits et libertés. L'accès à la justice pour tous est crucial pour que les protections



L'organisation Check Your Head

Check Your Head est une organisation sans but lucratif axée sur les jeunes. Sa mission est de sensibiliser les jeunes à divers enjeux, de les pousser à l'action et de contribuer à leur autonomisation de manière à les inciter à participer à différents mouvements de justice sociale dans le but de créer un avenir plus juste, plus démocratique et plus durable. En soutenant le leadership des jeunes dans l'avancement des ODD, l'organisation contribue à faire en sorte, en collaboration avec les établissements scolaires, les organisations communautaires et d'autres, que les jeunes puissent réellement être entendus et qu'ils puissent réellement s'engager.

prévues par l'État de droit n'excluent pas les plus vulnérables de notre société.

Des citoyens instruits et responsables, la confiance en un processus équitable et la transparence sont des éléments clés de la démocratie du Canada. Les institutions et organismes transparents et responsables renforcent le tissu social. La démocratie, la gouvernance inclusive et responsable, le pluralisme pacifique et le respect de la diversité et des droits de la personne – des valeurs centrales, partagées par tous les Canadiens – contribuent également à orienter notre politique étrangère et notre aide internationale au développement.

Bien que le Canada soit fondamentalement un pays sécuritaire et pacifique, les menaces et les situations d'urgence peuvent prendre plusieurs formes, qu'il s'agisse de terrorisme, de crime organisé ou de catastrophes naturelles, pour n'en nommer que quelques-unes. Le Canada travaille avec ses partenaires à assurer la sécurité des Canadiens. À l'échelle internationale, un effort continu est nécessaire pour instaurer et maintenir la paix et la sécurité, à la fois pour la sécurité des citoyens

et comme condition préalable du développement durable. Le Canada est déterminé à aider les pays à réduire les menaces auxquelles ils sont confrontés, à faciliter la stabilité et à promouvoir des processus de paix inclusifs.

Contexte canadien

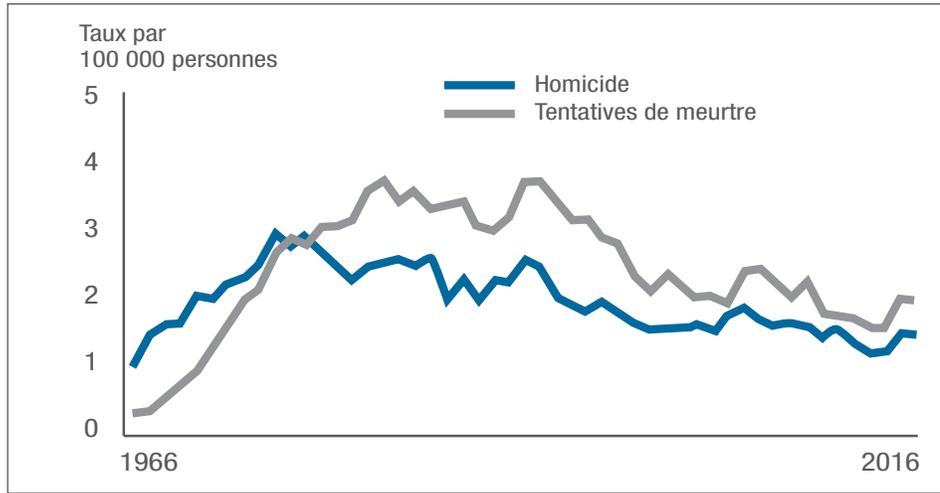
Les taux d'homicides au Canada ont baissé de façon générale depuis les années 1900, même si les homicides liés aux gangs ont augmenté au cours de deux dernières années. La majorité des Canadiens sont satisfaits (50 %) ou très satisfaits (38 %) de leur sécurité personnelle et se sentent à l'abri du crime. Toutefois, les femmes – surtout les jeunes – se sentent moins en sécurité que les hommes et sont plus susceptibles de prendre des mesures pour se protéger. Les immigrants et les minorités visibles ont aussi généralement un sentiment de sécurité moins grand que les autres Canadiens¹⁰.

Au Canada, l'État de droit est fort, mais il continue d'y avoir des groupes de personnes aux prises avec la discrimination et le harcèlement. Certains rapports récents indiquent que les lesbiennes, les homosexuels et les bisexuels sont considérablement plus exposés à une victimisation violente.

Les femmes et filles autochtones au Canada sont disproportionnellement touchées par toutes les formes de violence. De nombreux rapports et études sur la violence envers les femmes autochtones au Canada ont relevé des causes sous-jacentes, notamment des facteurs socioéconomiques tels que la pauvreté et l'itinérance, ainsi qu'historiques, tels que le racisme, le sexisme, le legs du colonialisme et les dégâts laissés par le système des pensionnats pour Indiens.

10 D'après l'Enquête sociale générale – Victimisation (sécurité des Canadiens)

Figure 16.1 Homicides et tentatives de meurtre, Canada, de 1966 à 2016



Les groupes marginalisés et vulnérables peuvent avoir plus de mal à avoir accès à la justice. Ils peuvent se heurter à de multiples obstacles, dont des problèmes linguistiques, un manque de connaissances juridiques, des réseaux sociaux plus faibles et un manque de ressources. L'accès à la justice est aussi plus difficile dans les régions éloignées du pays, où il n'y a pas d'infrastructure de justice.

Relever le défi

Le gouvernement du Canada collabore avec une variété de partenaires au Canada et à l'étranger afin de promouvoir des sociétés paisibles et inclusives, d'offrir l'accès à la justice pour tous, de bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives et de promouvoir la transparence.

Le gouvernement reconnaît que l'accès à la justice est le fondement de la société canadienne; il investit dans le renforcement du système judiciaire canadien, appuie les tribunaux du Canada, et améliore l'ouverture et la transparence.

L'amélioration de la sécurité nationale du Canada ainsi que la protection des droits et libertés des Canadiens sont des éléments centraux de l'approche du gouvernement du Canada. En outre, celui-ci soutient la sécurité des collectivités et en fait la promotion au pays, au moyen de politiques et programmes reposant sur des données probantes en matière de prévention du crime, de services de police et de services correctionnels, qui mettent l'accent sur les besoins spécifiques des collectivités vulnérables et des groupes à risque.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire preuve de transparence et à prendre des décisions inclusives et fondées sur des données probantes. Offrir aux gouvernements et aux Canadiens des données fiables et de l'information à jour est essentiel à une démocratie saine.

Sécurité nationale

Le gouvernement du Canada examine son cadre de sécurité nationale afin d'améliorer la reddition de comptes et l'efficacité du système de sécurité nationale et des organismes du renseignement; il veille à ce que les principes d'égalité, de diversité et d'inclusion sous-tendent toutes les activités. Il élabore aussi une nouvelle législation sur la sécurité nationale, qui assure un équilibre entre la protection des droits fondamentaux et la protection de la sécurité des Canadiens. Le gouvernement prend des mesures pour augmenter la représentation des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans des domaines comme le système judiciaire, l'application de la loi, la sécurité et le renseignement.

En 2017, le gouvernement du Canada a créé le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, chargé de diriger les efforts nationaux du Canada en matière de prévention de la radicalisation menant à la violence. Le Centre canadien travaille avec tous les ordres de gouvernement, des organismes de la société civile ainsi que des partenaires internationaux, le secteur privé, des universitaires, des jeunes, des praticiens du maintien de l'ordre et des professionnels de première ligne pour élaborer des programmes adaptés aux besoins et aux points forts locaux, et évaluer ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas pour contrer la radicalisation menant à la violence.

Prévention de la criminalité

Par l'entremise de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, le Canada appuie la réalisation de projets communautaires axés sur la prévention du crime et qui visent à s'attaquer aux facteurs de risque précoces chez les populations vulnérables et aux problèmes prioritaires liés à la criminalité comme la violence des gangs et la violence chez les jeunes, les crimes haineux, l'intimidation/la cyberintimidation et les stratégies de sortie de la prostitution. Le Canada fournit aussi du financement pour améliorer la sécurité des femmes et des filles autochtones et pour appuyer la réhabilitation et la réinsertion de délinquants autochtones, au moyen d'initiatives de la planification de la sécurité communautaire des collectivités autochtones et d'autres projets de services correctionnels destinés aux Autochtones.

Lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et la subordination

À l'aide d'une approche intégrée et axée sur le renseignement, le Canada cherche à réduire la menace et l'impact du crime organisé dans le cadre d'efforts visant à perturber et à démanteler les groupes criminels d'aujourd'hui. L'Initiative de lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu investira dans les collectivités et améliorera la capacité du Canada d'endiguer le flot des membres du crime organisé transnational et des armes à feu illégales qui entrent au Canada.

Le Canada travaille avec les intervenants à prévenir la corruption sous toutes ses formes, à la détecter et à enquêter à ce sujet, et aide l'industrie, les gouvernements et les organismes à réduire leur exposition

à ce crime. Des lois canadiennes ont pour objet de détecter et de décourager le blanchiment d'argent ainsi que le financement d'activités terroristes, par exemple par la déclaration obligatoire des transactions financières douteuses, tout en facilitant les enquêtes et les poursuites en la matière.

Accès à la justice

Le gouvernement du Canada procède à un examen général du système de justice pénale du pays. Cet examen permettra d'aborder un certain nombre de points importants, notamment la réduction de la surreprésentation de populations vulnérables. Dans le cadre de ce processus, le gouvernement du Canada consulte les Canadiens et travaille avec les provinces et les territoires pour cerner les réformes susceptibles de rendre le système de justice canadien plus accessible, pertinent et équitable. Le gouvernement du Canada a mis sur pied un groupe de travail ministériel chargé d'examiner les lois, politiques et pratiques opérationnelles fédérales pertinentes pour veiller à ce que le gouvernement respecte ses obligations constitutionnelles au regard des Autochtones et des droits issus de traités, à ce qu'il se conforme aux normes internationales pour les droits de la personne et à ce qu'il contribue à la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Le gouvernement du Canada veut favoriser l'accès à la justice, en particulier pour les personnes économiquement désavantagées, par l'entremise de son programme d'aide juridique. De plus, dans le budget de 2018, le gouvernement a réservé 50 millions de dollars sur cinq ans afin de sensibiliser les gens au harcèlement sexuel au travail et d'offrir une aide juridique aux victimes.

Le gouvernement soutient les programmes de justice communautaires autochtones, qui offrent des options culturellement pertinentes pour le processus de justice traditionnelle, dans des circonstances pertinentes, par l'entremise du Programme de justice autochtone.

Le Fonds d'aide aux victimes offre des subventions et contributions pour appuyer des projets et activités qui encouragent la création de nouvelles approches, favorisent l'accès à la justice, améliorent la capacité des fournisseurs de services, encouragent la création de réseaux de référence et/ou sensibilisent davantage les victimes d'actes criminels et leur famille aux services offerts.

Institutions transparentes et responsables

Les institutions et organisations transparentes et responsables renforcent le tissu social et aident à attirer des investissements. Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer, à renforcer et à protéger les institutions démocratiques canadiennes.

La loi présentée en juin 2017 (projet de loi C-58) vise à renforcer l'ouverture et la transparence, en accordant au commissaire à l'information du Canada des pouvoirs accrus, en améliorant le système fondé sur la demande et en ancrant dans la législation la publication proactive pour l'ensemble du gouvernement. Le gouvernement a également présenté une loi visant à faire en sorte que les activités de financement des partis politiques soient plus ouvertes et plus transparentes.

Dans le budget fédéral de 2018, le gouvernement propose de fournir 7,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-

2019, puis 1,5 million de dollars par année par la suite, afin de soutenir les travaux du Bureau du commissaire aux élections fédérales. Ce financement aidera à garantir que le processus électoral canadien continue de satisfaire aux normes les plus élevées pour la démocratie. En avril 2018, le Canada a présenté la *Loi sur la modernisation des élections*, qui doit rendre le système électoral plus accessible, plus transparent et plus sécuritaire.

Réconciliation avec les peuples autochtones

Bâtir des institutions fortes et adaptées sur le plan culturel est non seulement une étape essentielle vers la réconciliation avec les peuples autochtones au Canada, mais aussi une condition préalable à la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable au pays.

Un élément important des progrès du Canada pour l'objectif 16 concerne l'autodétermination des peuples autochtones, qui constitue à la fois un droit inhérent et une condition nécessaire à l'éradication des disparités sociales et économiques. Cela donne aux collectivités l'autonomie nécessaire pour administrer leurs affaires en conformité avec les structures politiques, priorités et capacités qui leur sont propres.

Pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada, il n'y a pas qu'un seul chemin conduisant à l'autodétermination, et chaque collectivité et nation poursuivra son propre cheminement afin de devenir prospère, forte et autonome.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

En décembre 2015, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement d'une enquête afin d'obtenir des recommandations relatives à des mesures concrètes permettant de s'attaquer à la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones et de la prévenir.

À la suite d'une importante mobilisation des familles, des survivantes et des intervenants, l'Enquête a été lancée en août 2016 avec un budget de 53,86 millions de dollars et un mandat de deux ans. L'ensemble des provinces et des territoires canadiens ont donné leur aval à l'Enquête, de sorte qu'il s'agit de la première véritable enquête nationale de l'histoire du Canada.

Le 5 juin 2018, le gouvernement a annoncé qu'il allait accorder une prolongation à l'Enquête pour qu'elle puisse entendre les familles et les survivantes de violence, tout en assurant un équilibre quant à la nécessité de formuler en temps opportun des recommandations concrètes pour améliorer la sécurité des femmes et des filles autochtones. Parallèlement, le gouvernement a annoncé de nouvelles initiatives pour répondre aux recommandations de l'Enquête présentées dans le rapport de novembre 2017. Le gouvernement offrira des services accrus de santé et de soutien aux familles et aux survivantes, créera un fonds de commémoration pour honorer la vie et les mémoires des femmes et des filles disparues et assassinées et appuiera les efforts pour examiner les politiques et les pratiques des forces policières.

Le gouvernement soutient ce travail vital dans un certain nombre de régions. Le budget fédéral de 2018 comprenait des investissements destinés à épauler le travail important de reconstitution des nations, tout en tenant compte des priorités et besoins uniques des collectivités autochtones – un objectif énoncé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Migration

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de se doter de politiques planifiées et bien gérées sur la migration afin d'atteindre l'objectif de l'ODD 16 : des « sociétés pacifiques et inclusives ». Le système canadien de migration comprend des voies temporaires et permanentes

vers le Canada, afin d'y travailler, d'y étudier, d'unir des familles et de se protéger. Voir à ce que les nouveaux arrivants s'intègrent à l'économie et aux collectivités du Canada et y apportent une contribution demeure une priorité du gouvernement canadien, qui reconnaît ainsi que si une telle intégration n'est pas réalisée, cela peut mener à des tensions entre les migrants et les collectivités d'accueil.

Afin d'atteindre cet objectif, le programme d'établissement du Canada permet de soutenir les nouveaux arrivants et de faciliter leur période de transition, afin qu'ils apprennent le français ou l'anglais, trouvent un emploi valorisant et s'installent dans leur collectivité

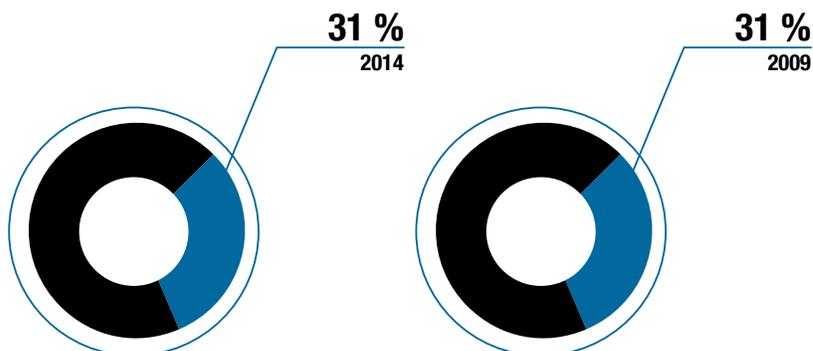
d'accueil. Fidèle à son engagement envers la diversité et l'inclusion, le gouvernement du Canada encourage aussi tous les résidents permanents à acquérir la citoyenneté canadienne et à bénéficier des avantages liés au fait d'appartenir en permanence à la société canadienne.

Prévention de la violence, de la discrimination et du harcèlement et lutte contre ceux-ci

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour éliminer la violence fondée sur le genre. En juin 2017, le gouvernement lançait « Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe ». Cette réponse pangouvernementale à la violence fondée sur le sexe est axée sur la prévention, le soutien des survivants et de leur famille et la promotion de systèmes juridiques et judiciaires adaptés.

Les gouvernements s'emploient aussi à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et la cyberintimidation. En juillet 2015, la

Indicateur d'ODD 16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
Pourcentage d'incidents de crimes avec violence signalés à la police



Loi sur le renforcement des peines pour les prédateurs d'enfants modifiait le Code criminel. Cette loi crée de nouvelles pénalités minimales obligatoires pour les infractions d'ordre sexuel perpétrées à l'égard des enfants et augmente les pénalités existantes. Parmi les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour combattre l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, mentionnons un financement destiné à améliorer la capacité de réagir aux signalements

du public et à soutenir le retrait accru de contenus pédopornographiques en ligne.

Tous les gouvernements au Canada ont soit promulgué soit présenté des modifications à leur législation contre la discrimination, afin d'inscrire l'identité de genre comme motif interdit de discrimination. De plus, en 2017, le Parlement modifiait le Code criminel à des fins de protection contre la propagande haineuse et les crimes haineux fondés sur l'identité de genre ou l'expression de genre. Les gouvernements examinent aussi leurs façons d'obtenir, d'utiliser et d'afficher l'information sur le sexe et le genre, afin de réduire le risque que des personnes transgenres, bispirituelles et non binaires soient victimes de harcèlement ou de discrimination.

Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale

Le Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale est un organe national de coordination qui favorise la communication et la collaboration en ce qui a trait à la justice en matière civile et familiale au Canada. Il a pour but de mettre en relation les individus, les organismes et les institutions qui œuvrent à l'échelle régionale ou locale. Le Comité a énoncé neuf objectifs de développement de la justice autour desquels mobiliser les efforts pour aider à améliorer l'accès à la justice. Il a en outre participé à des centaines d'initiatives un peu partout au Canada afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Bien que le travail du Comité concerne directement l'ODD 16, l'accès à la justice est essentiel à la réalisation de nombreuses autres ODD, de sorte que les objectifs de développement de la justice contribuent au progrès de plusieurs ODD.

Le Canada et le monde

Les pays du monde entier bénéficient d'un ordre international fondé sur des règles, lequel se base sur les valeurs d'inclusion, de démocratie et de respect des droits de la personne, des libertés fondamentales, de la diversité et de l'état de droit. Le Canada reconnaît l'importance de cet ordre et estime que celui-ci joue un rôle de premier plan dans le maintien et le développement de sociétés libres, ouvertes, bien gouvernées, pluralistes, pacifiques et prospères. Dans le cadre de son engagement visant à renforcer l'ordre international fondé sur des règles, le Canada renforce ces valeurs de base au pays et à l'étranger.

Co-fondée par le Réseau Aga Khan de développement et le gouvernement du Canada, la mission du Centre mondial du pluralisme (CMP) consiste à promouvoir le pluralisme en tant que valeur humaine fondamentale et pierre angulaire de la paix, de la stabilité et du développement. La contribution du Canada aux efforts du CMP a facilité l'élargissement de la base de données probantes sur les répercussions de l'inclusion et de l'exclusion en vue d'aider à fournir aux gouvernements, aux décideurs et aux intervenants de la société civile l'information nécessaire pour guider l'élaboration de politiques et de programmes éclairés et fournir des réponses appropriées aux questions liées au pluralisme.

Le Canada est résolu à travailler en étroite collaboration avec un vaste éventail de partenaires pour prendre des mesures afin de relever les défis de sécurité, notamment en ce qui concerne la non-prolifération, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre le crime organisé. Dans le cadre de ses activités diplomatiques et d'aide internationale, le Canada prend des mesures concrètes pour prévenir

les conflits à l'étranger et intervenir lorsque ceux-ci éclatent ainsi que pour soutenir les opérations de paix de l'ONU, afin de bâtir un monde plus pacifique et plus prospère.

Les champs d'intervention de la Politique d'aide internationale féministe du Canada (PAIFC) reflètent l'importance de l'ODD16 dans la concrétisation de la vision du Canada en matière d'aide internationale. Pour appuyer la gouvernance inclusive, le Canada va travailler à mettre fin aux discriminations entre les genres en faisant la promotion des droits de la personne et en protégeant, en renforçant la règle de droit et en bâtissant des institutions solides. Le Canada encouragera aussi une participation accrue des femmes et des filles en politique. L'aide internationale canadienne pour la paix et la sécurité contribue au cadre plus large de la politique étrangère féministe et établit des liens avec les politiques intérieures et les politiques en matière de défense et de commerce.

À l'échelle mondiale, le Canada compte parmi les plus ardents défenseurs du programme sur les femmes, la paix et la sécurité. En outre, il a une longue tradition en matière de défense et de soutien de l'égalité des genres, de promotion du renforcement du pouvoir des femmes et des filles, d'appels à protéger les droits de la personne et de mesures pour mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le sexe, y compris dans les situations de conflit. Lancé en novembre 2017, le deuxième Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (2017-2022) du Canada est plus inclusif, transparent et ambitieux que le premier – il met davantage l'accent sur l'égalité des genres, le partenariat avec le gouvernement, une collaboration accrue avec la société civile. Un projet complémentaire – l'Initiative Elsie

sur les femmes dans les opérations de paix – a pour objet de supprimer les obstacles qui entravent la participation constructive des femmes aux opérations de paix.

Par l'entremise du Groupe des Amis du système pénitentiaire dans les opérations de la paix, le Canada est en charge de la formation internationale axée sur les femmes qui porte sur le traitement des femmes prisonnières.

Depuis plus de 60 ans, les Forces armées canadiennes (FAC) aident à maintenir l'ordre public dans le monde. Le Canada envoie des membres des FAC pour appuyer les Nations Unies et certains pays afin de rétablir la paix et la sécurité dans des zones de conflit. Les FAC soutiendront la mise en œuvre du Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité du Canada pour contribuer à promouvoir le rôle des femmes et des filles à toutes les étapes des opérations de soutien de la paix, d'une part, et pour aider à protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles dans les États fragiles, en conflit ou sortant d'un conflit, d'autre part. À cette fin, les FAC contribueront à la transformation des opérations de soutien de la paix, faciliteront une meilleure représentation des femmes au sein des forces armées et intégreront les perspectives sexospécifiques à tous les niveaux de la planification.

La police canadienne participe aux missions internationales de maintien de la paix depuis 1989. Plus de 4 000 policiers canadiens ont participé à plus de 66 opérations de soutien de la paix depuis lors. Ils sont actuellement déployés à Haïti, en Irak, en Ukraine, en Cisjordanie. En renforçant la capacité de la police étrangère à faire régner la paix et

l'ordre, la police canadienne, en collaboration avec des partenaires internationaux, aide à créer un contexte mondial plus sécuritaire et plus stable.

Le Programme d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité (PARCLC) du Canada sert à renforcer la capacité d'États, d'entités gouvernementales et d'organismes internationaux à prévenir les menaces liées aux activités criminelles transnationales et à y réagir.

Actuellement, le Programme mène surtout des activités en Amérique centrale et dans les Caraïbes; il a aussi des activités au Mexique et en Amérique du Sud. Par exemple, des unités militaires et policières, formées dans le cadre de projets appuyés par le Canada au Salvador, ont soutenu activement le procureur général dans les enquêtes et les poursuites qu'il a menées.

Le Programme canadien d'aide au renforcement des capacités antiterroristes soutient des États ainsi que des organismes internationaux et non gouvernementaux, afin de prévenir les activités terroristes et d'y réagir, en se conformant aux obligations et normes internationales en matière de lutte contre le terrorisme et de droits de la personne. Actuellement, le Canada finance le projet 1001 Nuits : Renforcer la résilience des enfants à la violence, qui renforce la résistance des jeunes Tunisiens face à des événements violents, par une éducation et une participation accrues liées aux valeurs humaines positives. Les tests menés après la première année du programme d'études ont mis en lumière que l'intolérance envers des enfants de groupes extérieurs (fondée sur la religion, la race, la classe sociale) était passée de 34 % à 22 %.

Le Canada défend avec ardeur l'éradication de la violence, de l'exploitation et des abus contre les enfants et les jeunes, et il travaille étroitement avec des institutions multilatérales, des gouvernements nationaux et la société civile canadienne afin de prévenir toutes les formes de violence exercée contre des filles et des garçons et d'y réagir. Le Canada soutient les programmes et les projets de défense des droits liés à la protection de l'enfance, notamment ceux qui visent le mariage d'enfants, les unions précoces et forcées, les mutilations génitales féminines/l'excision, tant au niveau national qu'auprès de partenaires stratégiques tels que Filles, pas épouses, le FNUAP, le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants et le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies contre les violences sexuelles commises en période de conflit. De plus, le Canada a été l'un des premiers pays à adhérer aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

En sa qualité de président du G7, le Canada a été l'hôte du Sommet du G7 à Charlevoix. Il a insisté, dans le communiqué du Sommet, sur l'importance à accorder à l'éradication de la « traite des personnes » et du travail forcé. Le Canada appuie les pays en développement dans leurs efforts pour s'attaquer aux causes profondes et pour réduire la vulnérabilité, surtout chez les femmes et les filles qui risquent d'être victimes de la traite des personnes, en renforçant leurs lois sur le travail, la santé publique, l'éducation et les systèmes de protection de l'enfance, ainsi qu'en renforçant les systèmes de justice et la capacité de faire

respecter les lois. En septembre 2017, le Canada a approuvé l'Appel à l'action pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, lancé par le Royaume-Uni.

L'aide internationale canadienne appuie d'autres pays qui mettent en œuvre une réforme de leur système de justice et améliorent l'accès à la justice de leur collectivité. Une étude soutenue par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada produit également de nouvelles données probantes concernant les diverses options offertes pour accéder aux services juridiques de base et pour atteindre les cibles de l'ODD dans les pays d'Afrique à revenu faible ou moyen.

Le gouvernement du Canada a aussi offert son appui à un projet mis en œuvre par le Centre d'études judiciaires des Amériques visant à accroître l'accès à un système de justice civile équitable et efficace qui respecte les droits des personnes visées par des procédures judiciaires. En 2017-2018, 770 représentants du gouvernement et de la société civile (dont 412 femmes) ont reçu de la formation sur les questions liées la réforme d'un système de justice civile accessible, efficace et équitable.

Le Canada favorise des institutions efficaces, responsables et inclusives, par l'entremise d'une aide internationale qui renforce la gestion des finances publiques, la reddition de comptes, la participation de la société civile, la transparence du secteur public et l'accès à l'information. Par exemple, le Canada est un membre actif du Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT), un projet multilatéral mondial dont l'objectif principal est d'obtenir des engagements fermes de la part des gouvernements afin de promouvoir la transparence, d'habiliter les

citoyens, de combattre la corruption et d'utiliser les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance, en partenariat avec la société civile et le secteur privé. Depuis septembre 2017, le Canada est coprésident du comité directeur du PGT et il en deviendra le président principal en octobre 2018. De plus, en adoptant la Déclaration d'engagement de Charlevoix pour la défense de la démocratie contre les menaces étrangères, le Canada s'est engagé à faire preuve d'une très grande transparence dans le financement des partis politiques et pour tous les types de publicité politique.

Prochaines étapes

- Procéder à l'examen du système de justice pénale.
 - Soutenir les projets communautaires et provinciaux/territoriaux permettant de s'attaquer plus efficacement aux armes et aux gangs, notamment en adoptant des restrictions plus fermes, une application plus sévère des lois ainsi que la détection et l'interdiction des armes à feu illicites aux frontières.
 - Soutenir le Centre canadien de protection de l'enfance, afin de combattre l'exploitation en ligne des enfants, dans le cadre de la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe.
- En octobre 2018, le Canada assumera le rôle de coprésident gouvernemental principal du Partenariat pour un gouvernement transparent dont il s'efforcera d'orienter les activités sur les trois priorités suivantes : l'inclusion, la participation et l'impact. Le Canada versera également 4 millions de dollars dans le Fonds fiduciaire multidonateurs du Partenariat pour un gouvernement transparent, un nouveau partenariat entre le PGT et la Banque mondiale qui vise à aider les pays en développement à réaliser leurs engagements en matière de gouvernement ouvert tout en faisant la promotion de la transparence, de la lutte contre la corruption et du renforcement du pouvoir des collectivités.
 - À l'automne 2018, le Canada déposera au Parlement son rapport d'étape public annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action sur les femmes, la paix et la sécurité.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Mesures prises, objectif par objectif

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Le Canada a mis en place un programme ambitieux et cohérent en faveur du changement social, économique et environnemental, au pays et à l'étranger. En collaboration étroite avec d'autres États, la société civile ainsi que des organismes internationaux et du secteur privé, le Canada contribue activement aux efforts mondiaux qui sont déployés pour éradiquer la pauvreté et édifier un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. En réponse aux problèmes de plus en plus complexes et évolutifs de développement durable, le Canada demeure résolu à participer aux interventions et au leadership conjoints, qui offrent des solutions novatrices et axées sur les résultats.

Le Canada croit que le nouveau programme mondial pour le développement durable est une occasion cruciale de réévaluer les approches existantes et de conclure de nouveaux partenariats. Par ses nombreuses contributions à l'élaboration du Programme 2030, à l'Accord de Paris, au Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et à la Grande entente du Sommet humanitaire mondial, le Canada a travaillé avec acharnement pour façonner un cadre nouveau et positif, afin que les gains remarquables du développement qui ont été obtenus par certains puissent être partagés par tous.



Pour soutenir l'engagement du Canada envers la mise en œuvre du Programme 2030, il y a une série de projets qui favorisent la réalisation de tous les ODD. Les partenariats, le financement innovateur, les transferts en science et en technologie ainsi que la transparence des données ne sont que certains des moyens qui permettent au Canada de réaliser des progrès pour atteindre l'ODD 17.

Les ODD ne peuvent être atteints sans établir des partenariats généraux et inclusifs, car des solutions durables ne peuvent émerger d'un secteur qui fonctionne en vase clos. C'est pourquoi le gouvernement travaille avec un large éventail de partenaires nationaux et internationaux afin d'atteindre les ODD.

Le Canada soutient une collaboration significative et active avec le secteur de la société civile, et il continue à défendre ardemment la nécessité d'assurer un environnement sûr et habilitant dans lequel la société civile peut prospérer partout dans le monde. Ces priorités sont réitérées dans la Politique du Canada des partenariats avec la société civile pour l'aide internationale : une approche féministe (la politique OSC), laquelle énonce l'engagement du Canada à travailler en collaboration avec le

secteur de la société civile. Lancée en septembre 2017, la politique OSC veille à ce que l'approche du Canada en matière de partenariats avec la société civile cadre avec la Politique d'aide internationale féministe dont l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles est la pierre angulaire et avec le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un groupe consultatif mixte composé de représentants d'organisations de la société civile et d'Affaires mondiales Canada a été mis sur pied pour soutenir une mise en œuvre efficace de la politique OSC et pour encourager des discussions sur cette mise en œuvre dans un contexte ouvert et collaboratif.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada soutient Voix du Sud, un réseau de 50 groupes de réflexion d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui s'emploie à mettre fin aux déséquilibres existants du savoir et du pouvoir grâce à une participation plus inclusive des différents acteurs dans les débats sur le développement mondial. Il mise sur la qualité, les données locales et les éléments probants provenant des pays en développement pour leur donner une voix et accroître

les effets du Programme 2030. Voix du Sud a récemment lancé l'Initiative concernant l'état des ODD, laquelle a pour objet d'améliorer le processus d'examen des ODD et de promouvoir l'apprentissage fondé sur les connaissances contextuelles. Le premier rapport est prévu pour juillet 2019.

Le Canada élargit constamment ses engagements avec le secteur privé pour appuyer le développement durable, notamment dans le cadre de tribunes politiques (p. ex. présidence du G7 de 2018, amis de l'ONU sur le financement des ODD), en établissant un nombre croissant de partenariats avec le secteur privé ainsi que grâce à des politiques et des programmes de développement novateurs.

Alliance 2030

Alliance 2030 est un nouveau réseau d'organisations qui se sont engagées à réaliser les 17 ODD d'ici 2030. Cette alliance a été créée sur la prémisse que la solidarité fait la force. Le réseau est en train de créer une base de données interrogeable sur les travaux réalisés au Canada en lien avec les ODD. Cet espace numérique permettra aux organisations membres d'établir facilement des liens avec des Canadiens aux vues similaires. Ainsi, elles pourront mettre en commun les leçons tirées et trouver le soutien dont elles ont besoin pour rester au fait de l'état d'avancement des travaux du Canada relatifs aux ODD.

En outre, le Canada élargit sa trousse à outils pour soutenir l'engagement du secteur privé et la mobilisation de ressources à l'appui des ODD. À cette fin, le Canada est en train d'établir de nouvelles lignes directrices pour faire participer le secteur privé et faciliter les investissements privés, tant au Canada au moyen d'une stratégie d'innovation sociale et de finance sociale que dans les marchés frontières au moyen d'une politique de financement novatrice, afin de mettre en œuvre la Politique d'aide internationale féministe.

Par l'entremise du Programme de promotion de la femme, le gouvernement appuie des organismes canadiens qui, aux niveaux national, régional et local, créent des conditions favorisant la réussite des femmes au Canada. Le Programme de promotion de la femme facilite la collaboration et le réseautage, développe des partenariats liés aux enjeux horizontaux qui touchent les femmes et les filles, partage les connaissances et aide les organismes admissibles à accéder à de l'expertise, à des ressources et à des outils. Dans le budget fédéral de 2018, une somme de 100 millions de dollars sur cinq ans a été annoncée afin d'améliorer la capacité du programme de soutenir la pérennité d'organismes qui défendent l'égalité, en renforçant la capacité organisationnelle et sectorielle et en assurant un meilleur financement aux organismes consacrés aux femmes vulnérables.

Une immigration bien planifiée et bien gérée est essentielle à la croissance économique inclusive et durable ainsi qu'à la prospérité à long terme. Le Canada travaille avec les provinces, les territoires et plus de 500 organismes de la société civile ainsi qu'avec le public; il favorise ainsi l'intégration réussie des immigrants et des réfugiés dans la société canadienne, grâce à des services d'établissement, dont ceux-ci :

- les services d'orientation, pour permettre aux participants de prendre des décisions éclairées et de comprendre les lois et institutions du Canada;
- les services liés à l'emploi, p. ex. la recherche d'emploi, le réseautage, la reconnaissance des titres de compétences étrangers;
- la formation linguistique.

En 2016-2017, plus de 424 000 immigrants et réfugiés ont accédé à au moins un de ces services d'établissement.

Afin d'honorer ses engagements en matière d'établissement des réfugiés, le Canada travaille avec des organismes internationaux, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Le Canada réinstalle les réfugiés les plus vulnérables grâce au Programme concernant les réfugiés pris en charge par le gouvernement (dans le cadre duquel les réfugiés reçoivent un soutien du gouvernement pendant 12 mois) et grâce au Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (dans le cadre duquel les réfugiés reçoivent de l'aide à la fois du gouvernement et d'un parrain privé). En outre, le Programme de parrainage privé de réfugiés permet aux citoyens canadiens et aux résidents

Institut international du développement durable

L'Institut international du développement durable est un groupe de réflexion indépendant qui met de l'avant des solutions durables aux problèmes du 21^e siècle. L'Institut a élaboré le premier système d'indicateurs communautaires, Peg, en collaboration avec Centraide Winnipeg. Peg présente des données sur les principaux indicateurs du bien-être au sein de la collectivité. Les personnes, groupes communautaires et organisations de tous les secteurs peuvent utiliser l'information pour orienter les mesures collectives visant à faire progresser leurs collectivités et les ODD.

permanents de parrainer une famille de réfugiés pendant sa première année au Canada. En 2017, quelque 27 000 réfugiés ont été réinstallés au Canada par l'entremise de ces partenariats. De plus, le Canada encourage et promeut la mise sur pied de partenariats publics-privés, qui accroissent les espaces servant à la protection des réfugiés dans le monde, à l'aide de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés.

Financement des ODD et un monde plus prospère pour tous

Pour atteindre les cibles des ODD, il faut des investissements prévisibles et fermes dans tous les secteurs au Canada. Afin de maximiser le potentiel de ces investissements, des mécanismes classiques et innovateurs

sont requis.

Aide au développement officielle

Conformément à la Politique d'aide internationale féministe du Canada, le gouvernement cible l'aide internationale destinée aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Puisque la moitié des citoyens les plus pauvres du monde vivent en Afrique subsaharienne, le Canada s'est engagé à ce que 50 % de son aide bilatérale au développement international soit destinée aux pays de l'Afrique subsaharienne, d'ici 2021-2022.

Le montant de l'aide internationale du Canada dépasse 5 milliards de dollars annuellement. Dans le budget fédéral de 2018, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 2 milliards de dollars sur cinq ans en nouveau financement à l'aide internationale afin de soutenir la mise en œuvre de cette Politique. Dans le cadre de cette politique, le Canada priorise les investissements, les partenariats et les efforts de mobilisation qui ont le plus de potentiel pour réduire l'écart entre les genres, éliminer les obstacles à l'égalité des genres et contribuer à atteindre les ODD.

Le gouvernement du Canada a récemment annoncé qu'il investirait jusqu'à 300 millions de dollars pour tirer profit des contributions du secteur privé, des investisseurs et des organisations philanthropiques pour soutenir la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement. Ce projet misera sur les points forts du gouvernement, de la collectivité philanthropique, du secteur privé et de la société civile, afin de mobiliser des niveaux sans précédent de ressources.

En collaboration avec le gouvernement du Canada, un groupe d'investisseurs institutionnels

d'envergure mondiale dirigé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) a lancé une initiative de leadership pour le développement international en juin 2018. L'initiative réunit des investisseurs institutionnels majeurs de tous les pays du G7 désireux de contribuer à trouver des solutions à certains des grands défis qui limitent la croissance au profit de tous. Parmi ces défis, il y a le manque de représentation des femmes dans des postes de direction, le déficit infrastructurel mondial persistant, en particulier dans les marchés émergents, et les menaces que posent les changements climatiques pour la croissance.

L'adoption d'approches plus novatrices à l'aide internationale sera également un élément essentiel de la Politique d'aide internationale féministe du Canada. En plus des nouvelles ressources liées à l'aide internationale annoncées dans le budget de 2018, le gouvernement versera 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, tirés des ressources non affectées de l'enveloppe de l'aide internationale, afin de soutenir l'innovation dans l'aide internationale du Canada grâce à deux nouveaux programmes :

- Le **Programme canadien de l'innovation à l'international** accroîtra la marge de manœuvre dont dispose le gouvernement par rapport aux ententes de financement et aux partenariats et il permettra au Canada de rester à l'avant-garde du financement des activités de développement.
- Le **Programme de prêts souverains**, un programme pilote, diversifiera les outils dont le Canada dispose pour mobiliser les États partenaires et les organisations

de développement international. Il permettra également au Canada de mieux harmoniser ses outils d'aide internationale à ceux des autres donateurs.

Le Canada a également adopté des approches nouvelles et novatrices pour soutenir les objectifs du développement en créant FinDev Canada, laquelle dispose d'un budget initial de 300 millions de dollars. Créée en 2018, FinDev Canada offrira au secteur privé de pays en développement une gamme complète de services financiers qui favoriseront le développement économique durable, feront progresser l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir économique des femmes et permettront d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter. FinDev priorisera les activités dans des domaines qui ont de grandes répercussions sur le développement, dont la croissance écologique, les agroentreprises et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

La Déclaration d'engagement de Charlevoix pour un financement novateur du développement, adoptée sous la présidence canadienne du G7 en 2018, décrit une approche visant à promouvoir la croissance économique dans les économies en développement et à favoriser une plus grande égalité des chances au sein des pays et entre eux. La Déclaration vient appuyer des approches de financement innovantes et de nouveaux partenariats internationaux de développement pour atteindre de meilleurs résultats en matière de développement durable, explore les possibilités d'améliorer la résilience économique des pays en développement vulnérables face aux phénomènes météorologiques extrêmes et autres dangers, affirme que les institutions bilatérales de financement du développement

La dynamique société civile canadienne travaille à la réalisation des ODD

Des organisations de la société civile de partout au Canada cherchent à sensibiliser la population et à rallier les gens autour des ODD, ainsi qu'à encourager le leadership gouvernemental dans le cadre du Programme 2030.

Les **Fondations communautaires du Canada (FCC)** sont un réseau national de 191 fondations communautaires au Canada. Ensemble, elles aident les Canadiens à investir pour faire de leur milieu de vie un endroit où il fait bon vivre, travailler et se distraire. Les fondations communautaires ont la capacité de cerner les problèmes au niveau local et d'y répondre en investissant dans les collectivités pour apporter des changements d'une façon telle que les organisations nationales ou internationales ne pourraient probablement pas le faire. De 2016 à 2017, les fondations communautaires ont dirigé Les Fonds communautaires pour le 150^e anniversaire du Canada, un programme qui a accordé aux collectivités des milliers de petites subventions pour appuyer les projets locaux partout au Canada – y compris 53 projets axés sur les femmes et les filles. Les FCC visent également à façonner le domaine émergent de l'investissement d'impact au Canada et à mobiliser la force des organisations philanthropiques et caritatives, en collaboration avec le secteur privé et le gouvernement, afin d'avoir une incidence plus importante dans les collectivités canadiennes.

Le **Réseau de coordination des conseils (RCC)** est une coalition des huit conseils provinciaux et régionaux de coopération internationale. Ces conseils indépendants et basés sur l'adhésion de membres représentent près de 400 organisations différentes de la société civile provenant de partout au Canada. Les Conseils travaillent pour faire avancer les ODD au Canada et à l'étranger. Par exemple :

- La **British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC)**, de même que le Korea Institute Center for Sustainable Development, Korea SDGs Network et Beyond Beijing Committee, ont lancé Global Invisible Mosaic durant le Forum politique de haut niveau de 2017. Ce réseau d'organisations internationales vise à étendre l'espace participatif civique et à renforcer les capacités et le suivi des ODD à l'échelon local. BCCIC a également élaboré divers outils et initiatives pour faire un suivi au niveau local des ODD, y compris les tableaux de bord des ODD pour mesurer les progrès sur l'atteinte des ODD à l'échelle municipale.
- L'**Alberta Council for Global Cooperation a intégré les ODD** dans son plan stratégique, en se servant des objectifs généraux pour orienter et concevoir sa programmation. En 2017, le conseil a organisé le tout premier forum multilatéral au Canada sur le Programme 2030 visant à examiner les progrès du Canada et de l'Alberta au titre des ODD—Ensemble 2017. Un deuxième symposium, organisé cette année, mettra l'accent sur les ODD 5, en reconnaissant que la promotion de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir des femmes et des filles fait partie intégrante de toutes les dimensions du développement inclusif et durable.
- La **Manitoba Council for International Cooperation** intègre régulièrement les ODD dans son travail de mobilisation du public, y compris à l'aide des médias sociaux, de séances de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants, d'ateliers destinés aux élèves et de la sensibilisation au commerce équitable. Les conférences étudiantes Generating Momentum for

Our World du conseil traitent chaque année d'un nouveau ODD, dans le but de sensibiliser les élèves du Manitoba aux enjeux mondiaux. Le conseil a créé une cabine photo improvisée et a lancé un concours pour encourager les Manitobains à faire connaître les ODD à l'aide des médias sociaux.

Le **Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)** est une coalition de 85 organisations du secteur bénévole canadien œuvrant à l'échelle internationale pour un développement humain viable. En 2017, CCCI s'est associé à Fondations communautaires du Canada pour organiser une série de Conversations nationales sur le Canada et les ODD, qui a mené à la formation d'Alliance 2030 – un nouveau réseau d'organisations, d'institutions et de personnes qui veulent atteindre les ODD au Canada et à l'étranger, ainsi qu'un endroit pour nouer des liens et collaborer. CCCI incite également activement le Canada à lancer son propre plan national sur les ODD et a encouragé l'examen de la *Loi fédérale sur le développement durable* pour mettre le Programme 2030 et les ODD au centre de la Loi.

Dans une grande mesure, les ODD interpellent les Canadiens. Toutefois, un des défis auxquels a été confrontée la société civile a été d'encourager les gens à se tourner vers l'extérieur de leur secteur prioritaire habituel pour saisir les liens entre les différents objectifs et la nécessité d'une stratégie intégrée. En ne constatant pas les écarts entre les différents objectifs, il existe un risque que les organisations poursuivent leurs activités comme à l'habitude. Dans cette veine, CCCI collabore avec la Waterloo Global Science Initiative et le nouveau Réseau des solutions pour le développement durable – Canada pour encourager les organisations à adopter des approches différentes pour répondre à ces objectifs multiples.

sont essentielles pour obtenir le financement du secteur privé afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et soutient les programmes de financement du développement qui s'efforcent de promouvoir le renforcement du pouvoir économique des femmes. Les ministres du Développement et des Finances du G7 se sont réunis à Whistler pour faire progresser le financement novateur pour le développement.

Mobilisation des ressources internes

Le Canada travaille activement à mieux tirer parti de l'aide au développement qu'il octroie pour inciter et aider les pays qui en bénéficient à créer des systèmes fiscaux efficaces, afin de mobiliser des ressources internes, et à attirer de nouvelles sources de fonds qui favorisent le développement durable.

Un système fiscal efficace est essentiel pour mobiliser des ressources internes et permettre aux pays de générer les ressources dont ils ont besoin pour financer leur propre développement durable. Le Canada continue de soutenir des projets qui encouragent la mobilisation de ressources durables dans les pays en développement, en offrant l'accès à de l'aide et à de l'expertise techniques en administration fiscale.

Par exemple, la Plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales est un outil dont se servent plus de 2 000 fonctionnaires dans au moins 100 économies en développement ou émergentes. En outre :

- En vertu de l'initiative fiscale d'Addis, le Canada et d'autres donateurs se sont engagés à doubler collectivement l'aide internationale pour la mobilisation des ressources intérieures d'ici 2020.
- Le Canada contribuera aux efforts internationaux déployés pour lutter contre l'évasion fiscale en échangeant automatiquement de l'information sur les comptes financiers détenus par des non-résidents à compter de septembre 2018.
- Les grandes entreprises internationales du Canada doivent désormais produire des déclarations pays par pays qui contiennent des renseignements sur la répartition globale de leurs revenus et de leurs impôts ainsi que sur leurs activités commerciales à l'échelle mondiale, comme il est recommandé par le projet relatif à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices du G20 et de l'OCDE. Depuis juin 2018, le Canada contribue aux efforts internationaux pour trouver une solution à l'évitement fiscal en échangeant automatiquement ces rapports.

Système économique mondial

Le gouvernement du Canada milite en faveur d'une stabilité macroéconomique accrue, réalisée par l'entremise d'un multilatéralisme et d'une ouverture plus fermes, ainsi que de la promotion de solutions fondées sur la coopération qui favorisent une croissance plus inclusive et durable, l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir économique des femmes et des filles.

Le Canada est un contributeur clé du Fonds monétaire internationale (FMI), dont il soutient fermement le rôle, à savoir assurer la stabilité macroéconomique mondiale, un système monétaire international solide et des solutions coopératives aux défis mondiaux communs. Afin que le FMI ait les ressources adéquates, le Canada et 35 autres pays ont stimulé temporairement les ressources disponibles du Fonds en versant environ 300 milliards de DTS¹¹ jusqu'à 2020. En 2017, le Canada a accepté de fournir une ligne de crédit bilatérale additionnelle de 8,2 milliards de DTS. Le Canada a aussi établi un prêt de 500 millions de DTS destiné au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, du FMI, qui soutient les membres les plus pauvres et les plus vulnérables du FMI.

Le Canada travaille avec le G20, le FMI et le Conseil de stabilité financière, afin de s'attaquer aux lacunes des données dans le secteur financier. En 2017, le Canada s'est joint à un petit nombre de pays adhérant à la norme spéciale de diffusion des données du FMI, soit la norme la plus élevée du FMI en la matière. Le Canada copréside aussi le Groupe de travail du G20 sur le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, qui appuie la cohérence des politiques économiques internationales et la collaboration à cet égard.

Commerce et pays les moins développés

Afin de promouvoir la croissance économique des pays les plus pauvres du monde, le gouvernement du Canada a élargi le régime d'admission en franchise de droits, et ce, depuis 1983 et pour les importations (sauf pour certains produits agricoles)

11 DTS : Droits de tirage spéciaux, l'unité de compte du FMI

Réseau des solutions pour le développement durable — Université de Waterloo

La section canadienne du Réseau des solutions pour le développement durable (RSDD), rattachée à l'Université de Waterloo, fait partie d'un mouvement mondial visant à créer un réseau d'universités, de centres de recherche, d'organisations de la société civile et d'institutions du savoir. Le RSDD travaille en étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies, des institutions financières multilatérales, le secteur privé et la société civile, ce qui ouvre de nombreuses occasions de collaboration. Au Canada, le RSDD vise à établir un réseau permanent d'établissements postsecondaires, de la société civile et autres pour faciliter l'apprentissage et accélérer la résolution de problèmes liés au développement durable et intégrer les experts canadiens aux discussions du RSDD sur le Programme 2030 à l'échelle internationale.

en provenance des pays les moins développés, par l'entremise du Tarif des pays les moins développés. En juin 2017, le Canada a modifié les exigences découlant des règles d'origine afin d'autoriser davantage de produits vestimentaires provenant des pays les moins développés, dont Haïti. Le Canada honore aussi tous ses engagements envers l'OMC en ce qui a trait aux règles d'origine en franchise

de douane et hors contingents et aux règles d'origine préférentielles pour les pays les moins développés.

Le Canada est un donateur fondateur et membre de l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges, un partenariat public-privé. L'Alliance obtient du financement du secteur public et des contributions en nature afin d'accélérer la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, dont bénéficient des projets dans des pays en développement – ultimement en vue de faire croître et de diversifier le commerce et d'encourager la croissance qui profite à tous. L'Alliance est appuyée par un secrétariat hébergé par le Forum économique mondial, la Chambre de commerce internationale et le Centre international pour l'entreprise privée. Le Canada, le deuxième donateur en importance de l'Alliance, aura versé une contribution de 10 millions de dollars entre 2015 et 2022. Il y a aujourd'hui cinq projets de l'Alliance : en Colombie (2), au Ghana, au Kenya et au Vietnam.

Science et technologie

La science et la technologie peuvent jouer un rôle transformateur dans la réduction de la pauvreté, la promotion des droits de la personne, l'accélération de la croissance économique qui profite à tous et l'amélioration de la qualité de la vie dans les pays en développement. Pour ces raisons, le Canada appuie les transferts de technologies vers des pays en développement, selon des conditions mutuellement convenues.

Le renforcement de la capacité des conseils subventionnaires des sciences, financés à même les fonds publics, est crucial pour obtenir des gains continus dans le développement

de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) dans le monde. L'Initiative des conseils subventionnaires de la recherche scientifique du Canada, d'une durée de cinq ans, renforce la capacité de 15 conseils subventionnaires de la recherche scientifique en Afrique subsaharienne à surveiller des programmes de recherche reposant sur de solides indicateurs de STI, à promouvoir l'échange de connaissances avec le secteur privé et à mettre sur pied des partenariats avec d'autres systèmes consacrés aux sciences.

Le CRDI du Canada a lancé des projets afin de fournir du financement ciblé, destiné aux chercheuses en début de carrière (notamment dans les communautés autochtones), et afin de lutter contre la discrimination et le harcèlement sexuels au travail, de renforcer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle et de gérer la partialité implicite liée à l'accès au financement. Les bénéficiaires actuels sont l'Organisation des femmes scientifiques du monde en développement, le Conseil national des sciences et de la technologie du Mexique et l'Institut africain des sciences mathématiques.

Données et transparence

Renforcer la capacité des pays en développement de fournir des données fiables et de haute qualité est essentiel pour assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD. C'est également une recommandation du groupe de haut niveau de l'ONU, en faveur d'une « révolution dans le monde des données », afin de suivre les progrès réalisés au chapitre des ODD.

Par l'entremise du CRDI, le Canada appuie le réseau Exploiter les

Assemblée des Premières Nations

Les peuples autochtones pratiquent le développement durable sur nos terres depuis des millénaires. Toutefois, ni l'Assemblée des Premières Nations ni les Premières Nations individuelles du Canada n'ont participé à l'élaboration des ODD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou exercé une influence significative sur celle-ci. Par conséquent, les objectifs ciblés, bien que louables, peuvent ne pas adéquatement représenter les points de vue autochtones sur la signification du développement durable ou sur la meilleure façon de mesurer les progrès.

Compte tenu de cette réserve, l'APN a engagé des discussions avec Services aux Autochtones Canada (SAC) concernant l'élaboration d'indicateurs sur les ODD qui peuvent avoir un lien avec les Premières Nations, ainsi que de moyens et de méthodes possibles pour recueillir et diffuser ces renseignements. Il sera nécessaire de valider cette approche avec les Premières Nations.

Ces discussions ont commencé dans le cadre d'un dialogue sur une nouvelle relation financière entre les gouvernements des Premières Nations et le gouvernement du Canada (GC). Ces discussions ne portaient pas seulement sur l'un ou l'autre des 17 ODD, car ceux-ci peuvent tous être pertinents. Jusqu'à présent, le travail a été concentré sur l'élaboration d'indicateurs possibles pour les ODD dans les limites d'un cadre de mesure et d'établissement de rapports fondé sur les résultats. Il s'agit d'un élément pour mettre en place une reddition de comptes mutuelle entre les gouvernements des Premières Nations et le GC dans le cadre de laquelle les deux parties partagent la responsabilité de la réalisation de progrès pour réduire les inégalités entre les citoyens des Premières Nations et les autres citoyens du Canada.

L'APN et les membres des Premières Nations pourraient souhaiter participer d'autres façons au Programme 2030, car leurs intérêts vont bien au-delà de l'élaboration d'indicateurs. À ce jour, le dialogue sur le sujet avec le Canada a été limité.

données massives pour atteindre les objectifs de développement durable d'institutions en Afrique, en Asie et en Amérique latine, les responsables des politiques et les entreprises de télécommunication du secteur privé. Ce réseau vise l'application des métadonnées aux innovations dans le développement, le renforcement des capacités des chercheurs et l'augmentation des capacités existantes en tenant compte des questions telles que l'éthique, la protection de la vie privée, les droits et la concurrence.

Parmi les 230 indicateurs des ODD, 67 sont mesurés très efficacement à l'aide de données provenant de systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (SESEC) qui fonctionnent bien. Toutefois, lorsque les naissances ne sont pas officiellement enregistrées, les personnes les plus marginalisées sont nombreuses à ne pas pouvoir accéder aux services dont elles ont besoin ni à pouvoir exercer leurs droits juridiques. Le Centre d'excellence sur les SESEC du Canada, hébergé par le CRDI, est un carrefour mondial qui aide les pays à renforcer leurs SESEC nationaux, afin de permettre à tous les citoyens d'être comptés et reconnus juridiquement.

Les statistiques nationales sont au centre des rapports sur les ODD. Depuis 2015, l'agence responsable des statistiques nationales au Canada, Statistique Canada, joue un rôle clé tant au pays qu'à l'étranger à l'égard des ODD. À l'échelle internationale, le rôle actif que joue le Canada dans le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD, lequel a développé le cadre mondial des indicateurs pour les ODD, est important pour

assurer que les rapports sur les ODD sont statistiquement solides. Le perfectionnement continu des méthodes statistiques pour les nouveaux indicateurs et les indicateurs existants garantira l'élaboration d'autres mesures valables.

À l'échelle nationale, Statistique Canada demeure un acteur principal de la stratégie du Canada relative aux ODD. L'organisme a adopté une approche proactive dans l'élaboration de rapports internationaux et nationaux pour le Canada en explorant de nouvelles manières de travailler avec ses partenaires traditionnels et non traditionnels; en examinant de nouvelles sources de données et en élaborant des façons innovatrices de répondre aux besoins des utilisateurs en matière de données.

En septembre 2017, Le Quotidien, le Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada, a commencé à intégrer des étiquettes d'ODD dans ces publications. Les étiquettes servent à identifier les produits et les publications susceptibles d'être directement associés aux indications des ODD. Cela comprend les produits qui seront utilisés afin de fournir des données pour le Canada aux fins des rapports mondiaux sur les ODD.

Dans une ère de changement rapide et de méfiance croissante face aux institutions, des données ouvertes sont un important mécanisme pour améliorer la transparence, changer les normes socioculturelles et assurer un dialogue fondé sur des données probantes et une collaboration entre les gouvernements et la société civile. Entre 2015 et 2017, le gouvernement du Canada a investi 9,6 millions de dollars, grâce au programme multidonateurs Données ouvertes

pour le développement; ce sont 50 organismes dans le monde qui en ont bénéficié afin de soutenir les politiques, les normes, les ensembles de données et la recherche liés aux données ouvertes, dans le but d'obtenir des résultats positifs en termes de développement.

À titre de coprésident du Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT), le Canada fait progresser la cause de l'égalité des genres à l'aide d'un nouveau projet de gouvernement ouvert et féministe, qui cherche à accumuler des données probantes sur la façon dont le gouvernement ouvert, habilité par la technologie et qui adopte un point de vue féministe, peut conduire à une meilleure gouvernance. Ce projet a pour objet de comprendre et de repenser les processus gouvernementaux ouverts, par exemple, l'approvisionnement, la budgétisation participative et les données ouvertes axées sur les féminicides. Il pilotera les engagements du plan d'action national sensible au genre, du PGT, et garantira que les processus et résultats sont inclusifs.

Prochaines étapes

- Créer des partenariats et des programmes, notamment avec le secteur privé, afin d'accroître les ressources disponibles pour financer les ODD, notamment au moyen du Programme canadien d'innovation en aide internationale.
- Améliorer la collecte et la diffusion des données sur les Objectifs du développement durable au Canada.



Conclusion

Le Canada est déterminé à mettre en œuvre le Programme 2030 et les ODD au pays, et à travailler avec ses partenaires internationaux en ce sens dans le monde.

Même si le Canada est un pays prospère, il connaît certains défis et doit en faire plus pour atteindre les ODD. Le premier Examen national volontaire du Canada est un point de départ et non une fin. Il nous permet de prendre le pouls des mesures existantes et il trace la voie pour les interventions futures au Canada.

Comme beaucoup d'autres pays, le Canada fait face à une mondialisation en rapide évolution, à un virage démographique et à l'émergence de nouvelles technologies qui changent notre façon de vivre et de travailler. Dans ce contexte, la richesse côtoie la pauvreté et la vulnérabilité; entre ces extrêmes, les gens de la classe moyenne font face à l'incertitude pour eux-mêmes et leur famille.

Le Programme 2030 est audacieux et ambitieux; il y est question de nos valeurs communes et de notre avenir. Les priorités du Canada sont en harmonie avec ce programme, et nous sommes déterminés à faire progresser les ODD au pays comme à l'étranger.

Le gouvernement du Canada s'efforce d'améliorer la vie de ses citoyens. Nous sommes à l'écoute de notre population, afin de pouvoir présenter des politiques qui répondent à ses besoins. Nous mettons les gens au centre de tout ce que nous faisons. Nous avons une approche qui vise toute la société et travaillons avec nos partenaires.

Le Canada reconnaît l'importance cruciale des partenariats pour l'atteinte des ODD. Nous savons qu'en travaillant ensemble et en partageant nos expériences diverses, nous serons plus à même de trouver des solutions à nos problèmes communs.

Tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans l'atteinte de ces objectifs mondiaux. Nous devons travailler ensemble pour relever nos défis collectifs, mais de façons nouvelles. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont des compétences exclusives ou partagées dans plusieurs domaines stratégiques qui touchent directement le développement durable. Beaucoup d'organismes au pays et dans le monde prennent déjà des mesures à l'égard des ODD.

Comme l'illustre le rapport, même si divers acteurs font un excellent travail, il faut en faire davantage pour coordonner nos efforts. Comme il est indiqué, au cours des prochains mois, le gouvernement du Canada se tournera vers les Canadiens – y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les peuples autochtones, la société civile et le secteur privé – afin d'élaborer une stratégie nationale qui dynamisera l'action liée aux ODD au pays. Ces travaux seront dirigés par une unité des ODD, au sein du ministère de l'Emploi et du Développement social Canada. L'unité fera le suivi des efforts déployés par le Canada à l'échelle nationale et internationale au regard des ODD d'ici 2030, et rendra compte à ce sujet.

Il a été demandé aux ministères et aux organismes fédéraux d'examiner en profondeur la façon d'intégrer les ODD dans leurs initiatives respectives en matière de politiques, de programmes et de communications. Les ministères et organismes fédéraux étudient la façon dont leurs politiques et programmes contribuent aux objectifs du Programme 2030, afin de déceler les lacunes et les domaines où des interventions accélérées sont nécessaires.

Il est essentiel d'avoir des données fiables, opportunes et ventilées pour mesurer les progrès relatifs aux ODD. Statistique Canada, l'organisme national du Canada pour les statistiques, continuera de travailler avec les Nations Unies et nos partenaires au cadre mondial des indicateurs des ODD afin d'aider le Canada et le monde à mieux mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable. Par l'entremise de son centre des données liées aux Objectifs de développement durable, Statistique Canada continue d'examiner les sources de données qui pourraient être utiles pour rendre compte des progrès réalisés pour atteindre les ODD.

Le Canada définira aussi ses propres indicateurs nationaux, selon les besoins, afin que nous puissions suivre nos propres progrès au regard des ODD et rendre des comptes à cet égard. Les consultations sur l'élaboration d'une stratégie nationale aideront à sélectionner les indicateurs nationaux adéquats, afin de compléter les indicateurs mondiaux des ODD.



À l'échelle internationale, par l'entremise de sa politique étrangère féministe et des mesures prises dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe et d'accords commerciaux progressifs, le Canada s'efforcera de soutenir le changement en profondeur afin d'éradiquer la pauvreté et de ne laisser personne de côté.

Le Canada continuera d'apporter sa contribution à la réalisation des ODD et à l'édification d'un monde plus paisible, plus inclusif et plus prospère.



Annexe A : Statistique

Afin de mesurer et de surveiller les progrès réalisés à l'égard des ODD, il faut des données et de l'information de haute qualité. Conformément au mandat de l'Assemblée générale de juillet 2017, celle-ci a adopté la Résolution A/RES/71/313 pour le cadre mondial des indicateurs, « comme outil établi sur une base volontaire, à l'initiative des pays ». Cette résolution insiste sur le fait que les « systèmes statistiques nationaux doivent constituer la base du cadre mondial d'indicateurs » et sur l'importance des bureaux des statistiques nationales dans les domaines de la collecte, de la coordination, des rapports et de la validation des données et des statistiques pour les ODD.

Les statistiques nationales sont au cœur des rapports sur les ODD. Les statisticiens nationaux ont la responsabilité de fournir des données et des statistiques pour étayer les mesures et les réalisations liées aux ODD. Cela comprend l'identification adéquate des sources de données et des méthodes à adopter pour produire les statistiques liées aux indicateurs des ODD. Statistique Canada a examiné diverses sources de données et compilé les meilleures données disponibles au sein du gouvernement du Canada, afin d'appuyer les rapports du Canada au sujet des ODD. Dans certains cas, les statistiques (indicateurs) ne correspondaient pas exactement à celles du cadre mondial des indicateurs; ces indicateurs indirects sont signalés par « RP ».

Statistique Canada, l'organisme national du Canada pour les statistiques et coordonnateur du système national de statistique en vertu de la loi, est un producteur fiable d'information statistique de haute qualité, solide et impartiale à l'appui des ODD. Cet organisme travaille en partenariat avec les ministères, le secteur privé, les ONG et les organismes internationaux de sorte que les responsables des politiques à chaque niveau disposent de renseignements de haute qualité au moment d'évaluer les progrès relatifs aux 17 ODD.

En mai 2018, le gouvernement du Canada a créé un [Carrefour de données liées aux ODD](#). Il s'agit d'un portail unique offrant aux Canadiens un accès aux indicateurs statistiques dont le Canada se sert pour suivre ses progrès dans la réalisation de son engagement envers le Programme 2030.

ODD 1

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Liens
1.2								
D'ici à 2030, réduire de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays								
1.2.1 IND								
1.2.1.1 Mesure du panier de consommation ⁽¹⁾	Pourcentage	2016	Hommes : 10,3 Femmes : 10,8	2015	Hommes : 12,1 Femmes : 12,2	Statistique Canada	Tableau 206-0041	http://www23.statcan.gc.ca/canada/indicators/0041&lang=fr&retrLang=fr&accessible=false&previewOutput=false&outputFrequency=INCHANGED&whenConvertingFrequency=USE_CALENDAR_CONVERTER
1.3								
Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficie								
1.3.1								
1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	8 sous-indicateurs							
1.3.1.a								
1.3.1.a Proportion de familles économiques qui reçoivent des prestations pour enfants (total des prestations fédérales et provinciales, plus la Prestation universelle pour la garde d'enfants) ⁽²⁾	Percentage	2016	98,1	2015	97,8	Statistique Canada	Enquête canadienne sur le revenu ⁽³⁾	http://www23.statcan.gc.ca/indb/p25v_f.pl?u=action=getSurvey&SDDS=5200
1.3.1.b.1 Ratio de chômeurs recevant des prestations								
	Ratio	2016	41,8	2015	39,8	Statistique Canada	Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (pour des données sur les chômeurs [U]) et communiqué mensuel des Statistiques de l'assurance-emploi	http://www.statcan.ca/daily-quotidien/171215/dq171215b-eng.htm
		2016	41,8	2015	39,8	Statistique Canada	Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi	http://www.statcan.ca/daily-quotidien/171215/dq171215b-fra.htm
1.3.1.b.2 Proportion de chômeurs admissibles aux prestations d'assurance-emploi								
	Pourcentage	2016	85,4	2015	82,8	Statistique Canada	Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi	http://www.statcan.ca/daily-quotidien/171215/dq171215b-fra.htm
1.3.1.c Proportion de personnes plus âgées recevant une pension ⁽⁴⁾								
	Pourcentage	2016	93,1	2015	92,6	Statistique Canada	Enquête canadienne sur le revenu ⁽³⁾	http://www23.statcan.gc.ca/indb/p25v_f.pl?u=action=getSurvey&SDDS=5200
1.3.1.e								
1.3.1.e Pourcentage de mères d'enfants de 12 mois ou moins qui ont reçu des prestations de maternité ou parentales	Pourcentage	2016	68,8	2015	66,0	Statistique Canada	Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi	http://www.statcan.ca/daily-quotidien/171215/dq171215b-fra.htm
1.3.1.f								
1.3.1.f Proportion de la population active occupée admissible à l'indemnité d'accident du travail ⁽⁵⁾	Pourcentage	2016	84,4	2015	85,1	Association des commissions des accidents du travail du Canada	Définitions du programme national de statistiques sur les accidents/maladies au travail (PNSAT)	http://awebc.org/fr/
1.5								
D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental ainsi que leur vulnérabilité								
1.5.1								
1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	3 sous-indicateurs							
1.5.1.a								
1.5.1.a Nombre de personnes décédées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2016	0,0085	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/srsc/c/ndn-dstr-dtbs/index-fr.aspx
1.5.1.b								
1.5.1.b Nombre de personnes blessées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ⁽⁶⁾	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2017	0,016	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/srsc/c/ndn-dstr-dtbs/index-fr.aspx
1.5.1.c								
1.5.1.c Nombre de personnes évacuées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ⁽⁷⁾	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2018	44	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/srsc/c/ndn-dstr-dtbs/index-fr.aspx
1.5.2								
1.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial	dollars canadiens (\$ CAN)	2005-2014	410 millions de dollars	1970-1994	54 millions de dollars	Sécurité publique Canada	Accords d'aide financière en cas de catastrophe	https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrnc-mrncm/1/cu-dstr-dtbs-fncl-srsc-trrsmnts/index-fr.aspx
1.5.3 IND								
1.5.3 Le Canada a-t-il adopté et mis en œuvre une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ? ⁽⁸⁾	OUI / NON	2018	NON	Sécurité publique Canada		
1.a								
Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes								
1.a.2								
1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	Pourcentage	2016	66,0	2015	65,4	Statistique Canada ⁽⁹⁾	Tableaux CANSIM 385-0040 et 385-0041	http://www5.statcan.ca/cansim/a267lang=fr&retrLang=fr&id=3850040&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=1&tabMode=dataTable&cid=47 http://www5.statcan.ca/cansim/a267lang=fr&retrLang=fr&id=3850041&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=50&tabMode=dataTable&cid=47

Légende :

— n'ayant pas lieu de figurer

s.o. sans objet

IND Indicateur indirect

Notes :

(1) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur la « Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge ». Toutefois, le Canada n'a pas de seuil national de pauvreté. La mesure fondée sur un panier de consommation qui est utilisée ici est un indicateur de faible revenu et sert de mesure de substitution de l'indicateur global.

(2) Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil.

(3) Les estimations de l'Enquête canadienne sur le revenu sont fondées sur des échantillons aléatoires et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Par conséquent, les estimations se caractérisent par une plus grande variabilité que les tendances observées sur de plus longues périodes.

(4) Les « personnes plus âgées » correspondent aux personnes de 65 ans et plus et le mot « pension » renvoie à celles qui reçoivent une pension du RPC ou du RRC seulement (ne comprend pas la SV, le SRG, ni les Régimes de pension privés).

(5) Pourcentage de la main-d'œuvre qui est couverte par le régime d'indemnité pour accident de travail. Le nombre de personnes assurées représente la somme de deux éléments principaux : 1) les employés d'employeurs assurables ainsi que les travailleurs autonomes qui souscrivent à une assurance; et 2) les employés d'employeurs auto-assurés ainsi que les employés du gouvernement du Canada. Sont exclues les personnes admissibles à une couverture personnelle qui ne prennent pas la couverture, ainsi que les travailleurs explicitement exclus en vertu de lois provinciales.

(6) Il s'agit d'un sous-indicateur de substitution. Le sous-indicateur mondial des Nations Unies vise à mesurer le « nombre de personnes disparues lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ».

(7) Il s'agit d'un sous-indicateur de substitution. Le sous-indicateur mondial des Nations Unies vise à mesurer le « nombre de personnes directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ».

(8) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ».

(9) Les données couvrent les administrations publiques consolidées.

Source : Statistique Canada

ODD 4

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles								
4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes à un cours élémentaire, b) en fin de cycle primaire et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en 1) lecture et 2) mathématiques, selon le sexe	6 sous-indicateurs							
4.1.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en 2 ^e et en 3 ^e année qui atteignent au moins un niveau minimal de compétence en lecture, selon le sexe	Pourcentage	2016	---	---	---	UNESCO ⁽¹⁾	Set of education indicators for reporting and monitoring (en anglais seulement)	http://data.monitoring.unesco.org/data_100.xlsx
4.1.1.2 Proportion d'enfants et de jeunes en 2 ^e et en 3 ^e année qui atteignent au moins un niveau minimal de compétence en mathématiques, selon le sexe	Pourcentage	2016	Hommes: 93 Femmes: 93	---	---	UNESCO ⁽¹⁾	Set of education indicators for reporting and monitoring (en anglais seulement)	http://data.monitoring.unesco.org/data_100.xlsx
4.1.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes qui atteignent, à la fin des études primaires, un niveau minimal de compétence en lecture, selon le sexe	Pourcentage	---	---	---	---	UNESCO	Set of education indicators for reporting and monitoring (en anglais seulement)	http://data.monitoring.unesco.org/data_100.xlsx
4.1.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes qui atteignent, à la fin des études primaires, un niveau minimal de compétence en mathématiques, selon le sexe	Pourcentage	---	---	---	---	UNESCO	Set of education indicators for reporting and monitoring (en anglais seulement)	http://data.monitoring.unesco.org/data_100.xlsx
4.1.1.5 Proportion d'enfants et de jeunes qui atteignent, à la fin du premier cycle des études secondaires, un niveau minimal de compétence en lecture, selon le sexe	Pourcentage	2015	Hommes: 86 Femmes: 92	---	---	UNESCO	Set of education indicators for reporting and monitoring (en anglais seulement)	http://data.monitoring.unesco.org/data_100.xlsx
4.1.1.6 Proportion d'enfants et de jeunes qui atteignent, à la fin du premier cycle des études secondaires, un niveau minimal de compétence en mathématiques, selon le sexe	Pourcentage	2015	Hommes: 98 Femmes: 85	---	---	UNESCO	Set of education indicators for reporting and monitoring (en anglais seulement)	http://data.monitoring.unesco.org/data_100.xlsx
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire								
4.2.1 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), selon le sexe	Pourcentage	2015-2016	Hommes: 95 Femmes: 94	2014-2015	Mâles 96% Femelles 96%	Statistique Canada ⁽¹⁾	Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire	http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-005-x/2016001/article/1486123
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable								
4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, selon le sexe	Pourcentage	2012	Hommes - total: 64 Femmes - total: 63	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 2012	http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-005-x/2012001/article/1182623
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat								
4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence	14 sous-indicateurs							
4.4.1.1 Courriel/Internet - Âge: 16 à 24 ans	Pourcentage	2012	97	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.2 Courriel/Internet - Âge: 25 à 65 ans	Pourcentage	2012	96	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.3 Internet - niveau comprendre les enjeux - Âge: 16-24 ans	Pourcentage	2012	93	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.4 Internet - niveau comprendre les enjeux - Âge: 25-65 ans	Pourcentage	2012	95	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.5 Internet - effectuer des transactions - Âge: 16-24 ans	Pourcentage	2012	79	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.6 Internet - effectuer des transactions - Âge: 25-65 ans	Pourcentage	2012	82	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.7 Informatique - fréquence d'utilisation de tableaux - Âge: 16-24 ans	Pourcentage	2012	51	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.8 Informatique - fréquence d'utilisation de tableaux - Âge: 25-65 ans	Pourcentage	2012	48	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.9 Informatique - fréquence d'utilisation de Word - Âge: 16-24 ans	Pourcentage	2012	87	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.10 Informatique - fréquence d'utilisation de Word - Âge: 25-65 ans	Pourcentage	2012	73	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.11 Programmation informatique - Âge: 16-24 ans	Pourcentage	2012	15	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.12 Programmation informatique - Âge: 25-65 ans	Pourcentage	2012	7	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.13 Informatique - discussions en temps réel - Âge: 16-24 ans	Pourcentage	2012	72	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.4.1.14 Informatique - discussions en temps réel - Âge: 25-65 ans	Pourcentage	2012	45	---	---	Statistique Canada ⁽¹⁾		
4.5 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter								
4.5.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude réel a) en alphabétisation et b) en calcul, selon le sexe	2 sous-indicateurs							
4.5.1.a Proportion de la population d'un groupe d'âge donné qui atteint au moins un certain seuil de compétence en littératie fonctionnelle, niveau 2 à 5, selon le sexe	Pourcentage	2012	Hommes: 84 Femmes: 83	---	---	Statistique Canada	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 2012	http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-005-x/2012001/article/1182623
4.5.1.b Proportion de la population d'un groupe d'âge donné qui atteint au moins un certain seuil de compétence en numératie fonctionnelle, niveaux 2 à 5, selon le sexe	Pourcentage	2012	Hommes: 81 Femmes: 74	---	---	Statistique Canada	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 2012	http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-005-x/2012001/article/1182623
4.6 D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des programmes informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement								
4.6.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation	millions de dollars américains	2016	15 980 000	2015	14 630 000	OCDE ⁽¹⁾	Statistiques de l'OCDE	http://data.oecd.org/development/development-aid-by-sector-and-type-of-education.htm
4.7 D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement								
4.7.1 Proportion d'enseignants dans : a) le primaire, b) le cycle primaire, c) le premier cycle du secondaire et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	4 sous-indicateurs							
4.7.1.a Proportion d'enseignants dans le primaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	Pourcentage	2018	---	2017	---	Consultez ⁽¹⁾		
4.7.1.b Proportion d'enseignants dans le cycle primaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	Pourcentage	2018	100	2017	100	Consultez ⁽¹⁾		
4.7.1.c Proportion d'enseignants dans le premier cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	Pourcentage	2018	100	2017	100	Consultez ⁽¹⁾		
4.7.1.d Proportion d'enseignants dans le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	Pourcentage	2018	100	2017	100	Consultez ⁽¹⁾		

Légende:
 --- non disponible pour une période de référence précise
 - n'est pas le lieu de figure

Notes:
 (1) Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
 (2) Les données proviennent d'une extrapolation personnalisée effectuée à partir des données de l'EPCS. Les chiffres de l'EPCS sont divisés en fonction du tableau démographique CANSIM 051-0001, qui est fondé sur une moyenne de deux ans (2014-2015 et 2015-2016).
 (3) Les données proviennent d'une totalisation personnalisée. Le Canada fournit des données sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué avoir utilisé ces compétences ou TIC dans leur vie quotidienne.
 (4) Décaissements en dollars américains courants.
 (5) Dans les systèmes scolaires publics des provinces et territoires du Canada, 100 % des enseignants ont reçu à tout le moins la formation minimale organisée, puisque ces systèmes scolaires sont hautement réglementés. Par conséquent, par définition, les enseignants du système scolaire doivent répondre à ces critères afin de pouvoir enseigner au sein du système en question. Aucune information sur les écoles privées n'est disponible.

ODD 5

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation								
5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge								
Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	Pourcentage de la même population	2014	1,1	2009	1,7	Statistique Canada ⁽¹⁾	Victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des 12 mois précédents, selon le sexe, 2004, 2009 et 2014	http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/143037b1/b113-fra.htm
5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits								
Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	Taux d'incidents pour 1 000 femmes âgées de 15 ans ou plus	2014	37	2009	34	Statistique Canada ⁽¹⁾	Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014	http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.htm
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine								
5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans								
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	2 sous-indicateurs							
5.3.1.a IND Proportion de femmes âgées de 15 à 19 ans qui étaient mariées ou vivaient en union libre ⁽³⁾⁽⁴⁾								
Proportion de femmes âgées de 15 à 19 ans qui étaient mariées ou vivaient en union libre ⁽³⁾⁽⁴⁾	Pourcentage	2016	1,1	2011	1,5	Statistique Canada	Le Recensement de la population	recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra-fm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FI=A&FR
5.3.1.b IND Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou vivaient en union libre ⁽³⁾⁽⁴⁾								
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou vivaient en union libre ⁽³⁾⁽⁴⁾	Pourcentage	2016	14,5	2011	16,5	Statistique Canada	Le Recensement de la population	recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra-fm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FI=A&FR
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national								
5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence								
Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	Heures	2015	Hommes : 3,1 Femmes : 4,1	2010	Hommes : 3,4 Femmes : 4,6	Statistique Canada	Tableau CANSIM 113-0004	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retriLang=fr&id=1130004&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=1&tabMode=dataTable&cside
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité								
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales								
5.5.1.a Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux								
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	Pourcentage	42 ⁽¹⁾ législature 03-12-2015 -	27	41 ⁽¹⁾ législature 02-06-2011 - 02-08-2015	25	Statistique Canada	Députés	https://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/members?parliamentarians=2
5.5.1.b Proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales								
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales	Pourcentage	2015	26	---	---	Statistique Canada	Données sur les représentants élus, ventilées selon le sexe	https://lcm.ca/Documents/reports/Women/2015-05-01_FCM_gender_stats_FR.pdf
5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction								
Proportion de femmes occupant des postes de direction	Pourcentage	2016	37,7	2015	37,6	Statistique Canada ⁽¹⁾		
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes								
5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, selon le sexe								
Proportion de la population possédant un téléphone portable, selon le sexe	Pourcentage	2016	87,9	2015	86,1	Statistique Canada	Tableau CANSIM 203-0027	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retriLang=fr&id=2030027&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=50&tabMode=dataTable&cside

Légende :

--- n'ayant pas lieu de figurer

s.o. sans objet

IND Indicateur indirect

Notes :

(1) Comprend seulement la violence physique et sexuelle. Comprend les conjoints légalement mariés et les conjoints de fait (actuels et anciens).

(2) Le taux est fondé sur le nombre d'incidents et non sur le nombre de victimes.

(3) Ces données correspondent aux taux de nuptialité selon l'âge, pour 1 000 femmes non mariées de moins de 20 ans.

(4) Âge au moment du mariage ou au début de l'union libre inconnu.

(5) Il s'agit d'une totalisation personnalisée.

(6) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres ».

(7) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ».

Source : Statistique Canada

ODD 6

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau								
6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	dollars par mètre cube	2013	49,3	2011	51,2	Statistique Canada	Tableau 384-0038	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2671a.ngvfr&retrLang=fr&id=3840038&partie=n&stByVal=1&p1=1&p2=50&tabMod=deftaTable&csid=
							Tableau 153-0116	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2671a.ngvfr&retrLang=fr&id=1530116&partie=n&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMod=dataTable&csid=
6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	Pourcentage	2013	2,94		2,94	Statistique Canada ⁽¹⁾	L'activité humaine et l'environnement 2016 L'eau douce au Canada	http://www.statcan.gc.ca/pub/16-201-x/16-201-x2017000-fra.htm
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient								
6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	Pourcentage	2017	100	N/A	N/A	Environnement et Changement climatique Canada ⁽²⁾	Législation et gouvernance de l'eau : au plan international	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/faq-aperçu/legislation-gouvernance/plan-international.html
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation								
6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	millions de dollars américains	2015	110,39	2014	40,31	OCDE	Statistiques de l'OCDE	http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&subSessionid=ab78eb1f3317-47b9-b52d-9e9173654504&theme=reedid3

Légende :
 — n'ayant pas lieu de figurer
 s.o. : sans objet

Notes :

(1) Les données sur l'eau portent sur l'utilisation en km³ par les industries et les ménages (2013), laquelle est exprimée en pourcentage d'apport d'eau (eau douce renouvelable) pour le sud du Canada (2012).

(2) Les eaux limitrophes relèvent du Traité des eaux limitrophes depuis 1909, alors que les accords et autres arrangements régis par la Commission mixte internationale s'appliquent à tous les bassins hydrographiques. Ce résultat est statique.

Source : Statistique Canada

ODD 7

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Le fournisseur de données	Source	LINKS FOR DATA FRENCH
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable								
7.1.1 IND Consommation d'électricité par les ménages ⁽¹⁾⁽²⁾	Gigajoules par habitant	2015	92,5	2013	97,5	Statistique Canada	Enquête sur les ménages et l'environnement : utilisation de l'énergie, 2015	http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171201/dq171201f-fra.htm
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le panier énergétique mondial								
7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	Pourcentage	2015	18,9	2014	19,1	Ressources naturelles Canada (RNCAN)	Base de données nationale sur la consommation d'énergie	http://pse.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/donnees_f/bases_de_donnees.cfm
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique								
7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]	Térajoules par million de dollars du PIB réel	2015	5,37	2014	5,44	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0013 - Compte physique de flux d'utilisation d'énergie Tableau CANSIM 379-0030 - PIB	http://www25.statcan.gc.ca/nomina/267lang=fr&retrieval=fr&id=1530113&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=1&tabMode=dataTable&csid=1 http://www25.statcan.gc.ca/nomina/267lang=fr&retrieval=fr&id=3790030&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=1&tabMode=dataTable&csid=1

Légende :

IND Indicateur indirect

Notes :

(1) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur la « Proportion de la population ayant accès à l'électricité ».

(2) La consommation d'électricité par les ménages comprend les ménages qui ont recours aux services d'un fournisseur d'énergie (société hydroélectrique). Aucune estimation n'est produite pour les ménages qui ne passent pas par un fournisseur d'énergie pour accéder à de l'électricité (on ne leur demande pas s'ils produisent eux-mêmes leur électricité [p. ex. grâce à des panneaux solaires]).

Source : Statistique Canada

ODD 8

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés								
8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	Pourcentage	2016	-0,05	2015	-0,03	Statistique Canada ⁽¹⁾	Tableau CANSIM 379-0030	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=3790030
							Tableau CANSIM 051-0005	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=0510005
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre								
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	Pourcentage	2016	0,47	2015	0,08	Statistique Canada ⁽¹⁾	Tableau CANSIM 379-0030	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=3790030
							Tableau CANSIM 282-0002	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=2820002
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière								
8.4.2.I.ND Consommation directe et indirecte d'énergie et d'eau des ménages ⁽¹⁾	8 sous-indicateurs							
8.4.2.a.I.ND Consommation (directe) d'énergie des ménages	Térajoules	2015	2 798 362	2014	2 856 831	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0113	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=1530113
8.4.2.b.I.ND Consommation (directe) d'énergie des ménages, par habitant	Gigajoules	2015	78,1	2014	80,4	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0113	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=1530113
8.4.2.c.I.ND Dépenses personnelles (ménages) liées à la consommation (directe et indirecte) d'énergie	Térajoules	2014	5 216 046	2013	5 183 227	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0129	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=1530129
8.4.2.d.I.ND Dépenses personnelles (ménages) liées à la consommation (directe et indirecte) d'énergie par habitant	Gigajoules	2014	146,8	2013	147,5	Statistique Canada		
8.4.2.e.I.ND Utilisation (directe) d'eau par les ménages	Mètres cubes x 1 000	2013	3 239 158	2011	3 506 234	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0116	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=1530116
8.4.2.f.I.ND Utilisation (directe) d'eau par les ménages, par habitant	Mètres cubes	2013	92,1	2011	102,1	Statistique Canada		
8.4.2.g.I.ND Dépenses personnelles (ménages) liées à l'utilisation (directe et indirecte) de l'eau	Mètres cubes x 1 000	2013	19 939 314	2011	18 999 717	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0129	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=1530129
8.4.2.h.I.ND Dépenses personnelles (ménages) liées à l'utilisation (directe et indirecte) de l'eau par habitant	Mètres cubes	2013	567,2	2011	553,2	Statistique Canada		
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale								
8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés (hommes et femmes), par profession, âge et situation au regard du handicap	Dollars canadiens (\$ CAN)	mars 2018	Hommes : 28,95 Femmes : 24,97	février 2018	Hommes : 28,91 Femmes : 24,92	Statistique Canada	Tableau CANSIM 282-0071	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=2820071
8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	Pourcentage	2017	6,3	2016	7,0	Statistique Canada ⁽¹⁾	Tableau CANSIM 282-0002	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=2820002
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation								
8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	Pourcentage	2016	9,0	2015	9,7	Statistique Canada ⁽¹⁾		
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants (en particulier les femmes), et ceux qui ont un emploi précaire								
8.8.1.I.ND Nombre de réclamations pour décès et pertes de temps, selon le sexe ⁽¹⁾⁽²⁾	2 sous-indicateurs							
8.8.1.a.I.ND Nombre de réclamations pour décès, selon le sexe ⁽¹⁾	Nombre	2016	Hommes : 864 Femmes : 41	2015	Hommes : 811 Femmes : 40	Association des commissions des accidents du travail du Canada	Définitions du programme national de statistiques sur les accidents/maladies au travail (PNSTAT)	http://zwebc.org/fr/?page_id=383
8.8.1.b.I.ND Nombre de réclamations pour pertes de temps, selon le sexe ⁽¹⁾	Nombre	2016	Hommes : 143 478 Femmes : 89 123	2015	Hommes : 143 478 Femmes : 89 123	Association des commissions des accidents du travail du Canada	Définitions du programme national de statistiques sur les accidents/maladies au travail (PNSTAT)	http://zwebc.org/fr/?page_id=383
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux								
8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	Pourcentage	2016	2,03	2015	1,99	Statistique Canada	Tableau CANSIM 387-0010	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=3870010
							Tableau CANSIM 379-0030	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a2673an?lang=eng&table=3790030
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et de généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance								
8.10.1 a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	2 sous-indicateurs							
8.10.1.a Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	Taux (pour 100 000)	2016	22,94	2015	23,62	Fonds Monétaire International ⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	Enquête sur l'accès aux services financiers	http://data.imf.org/?ik=ESDC&BY=ASA-892-AGEA-998&G=3A34C
8.10.1.b Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	Taux (pour 100 000)	2016	222,99	2015	220,56	Fonds Monétaire International ⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	Enquête sur l'accès aux services financiers	http://data.imf.org/?ik=ESDC&BY=ASA-892-AGEA-998&G=3A34C
8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services financiers mobiles ⁽¹³⁾	Pourcentage	2016	98,4	2012	96,7	Statistique Canada	Enquête sur la sécurité financière (ESF)	http://www33.statcan.gc.ca/mdb/b259/f181/functiongetSurvey&SDS=2620
8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés								
8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce	2 sous-indicateurs							
8.a.1.a Aide pour le commerce : Engagements	millions de dollars américains	2016	532 077 195	2015	713 242 804	OCDE ⁽¹⁴⁾	Statistiques de l'OCDE	http://data.oecd.org/finance/8a1a1-17c-8c0b-f1ee-9f33-9e9a01334400.htm#tables=200
8.a.1.b Aide pour le commerce : Débours	millions de dollars américains	2016	377 144 688	2015	342 737 183	OCDE ⁽¹⁴⁾	Statistiques de l'OCDE	http://data.oecd.org/finance/8a1b1-17c-8c0b-f1ee-9f33-9e9a01334400.htm#tables=200
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail								
8.b.1.I.ND Le Canada a-t-il élaboré et mis en œuvre une stratégie nationale d'emploi pour les jeunes, comme stratégie distincte ou dans le cadre d'une stratégie nationale sur l'emploi ⁽¹⁵⁾	OUI/NON	2018	OUI	s.o.	s.o.	Statistique Canada	Stratégie emploi jeunesse	http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/finances/emploi-strategie-emploi-jeunesse.html

Légende :
 ... n'ayant pas lieu de figurer
 IND Indicateur indirect
 Notes :
 (1) Le PIB réel par habitant est calculé en divisant le PIB en prix constants par la population d'un pays ou d'une région.
 (2) PIB réel par personne occupée - PIB réel (prix constants) / Nombre total de personnes occupées (15 ans et plus)
 (3) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur la « Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB ».
 (4) Personnes des deux sexes, âgées de 15 ans et plus
 (5) Les estimations sont fondées sur une moyenne de huit mois au cours d'une année civile (c.-à-d. de janvier à avril et de septembre à décembre). Les non-étudiants sont des personnes qui ne sont pas inscrites à un établissement d'enseignement, conformément aux concepts de l'Enquête sur la population active (EPA).
 (6) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur la « Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration ».
 (7) Les données ne sont pas recueillies pour mesurer les travailleurs migrants, les travailleurs agricoles saisonniers ou les travailleurs étrangers temporaires.
 (8) Débit et défini comme un décès résultant d'un incident professionnel (y compris une maladie) qui a été accepté des fins d'indemnisation par un conseil ou une commission.
 (9) Une réclamation pour perte de temps comprend une réclamation faite à la suite d'une blessure pour laquelle un travailleur ou une travailleuse a reçu d'un conseil ou d'une commission une indemnisation pour une perte de revenu attribuable à une blessure professionnelle (ou une exposition une substance toxique) ou une incapacité permanente ayant causé ou non une perte de temps au travail (par exemple, dans le cas d'une indemnisation versée à la suite d'une perte de l'outil causée par une exposition à des bruits excessifs au lieu de travail).
 (10) Le nombre de succursales de banques commerciales est recueilli à partir du formulaire de retour T3 qui est soumis par les banques commerciales, conformément à la Loi sur la Banque du Canada.
 (11) Les ratios affichés sont fondés sur des calculs du Fonds monétaire international.
 (12) Le nombre de guichets automatiques bancaires (GAB) est calculé au moyen des statistiques annuelles d'Interac sur les GAB (<http://www.interac.ca/fr/guichets-electroniques-statistics.html>).
 (13) Les colonnes Données les plus récentes et Données de la période précédente représentent le pourcentage des unités familiales (familles économiques ou personnes hors famille économique) qui détiennent un compte de chèques ou d'épargne, que le solde soit positif, négatif ou nul.
 (14) Les chiffres sont présentés en dollars américains courants.
 (15) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur l'« Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie ».

ODD 10

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national								
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	2 sous-indicateurs							
10.1.1.a Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres	Pourcentage	2011-2016	0,9	2010-2015	0,6	Statistique Canada	Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)	http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p25v1.pl?Function=getSurvey&SDS=3508
10.1.1.b Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population	Pourcentage	2011-2016	1,1	2010-2015	0,7			
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité								
10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	Pourcentage	2017	50,56	2016	51,29	Statistique Canada	Tableau CANSIM 380-0063	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a267ang?fra&retrLang&id=3800063&pattern=&st&val=1&p1=1&p2=50&tabMode=dataTable&cid=
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux								
10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)	millions de dollars américains	2015	4 277,23	2014	4 240,04	OCDE ⁽¹⁾	Recettes d'APD	http://www.oecd.org/tr/cad/financementpourledeveloppementdurabl/etats/statistiques-financement-developpement/78251-xt

Légende :

... n'ayant pas lieu de figurer

Note :

(1) Organisation de coopération et de développement économiques

Source : Statistique Canada

ODD 11

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis								
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des logements inadéquats ⁽¹⁾	Pourcentage	2016	12,7	2011	12,5	Statistique Canada	Visualiseur des données du Programme du recensement	http://www12.statcan.gc.ca/censu-recensement/2016/dp-pd/dv-vd/cpd-yelp/index-fra.cfm
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays								
11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	Pourcentage	2001-2011	0,47		1,36	Statistique Canada ⁽²⁾	L'activité humaine et l'environnement Le paysage changeant des régions métropolitaines du Canada	http://www.statcan.gc.ca/pub/16-201-x/16-201-x2016000-fra.htm
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable								
11.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	3 sous-indicateurs							
11.5.1.a Nombre de personnes décédées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2015	0,0085	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/ct/strcs/cndn-dstr-dtbs/index-fr.aspx
11.5.1.b Nombre de personnes blessées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ⁽³⁾	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2015	0,016	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/ct/strcs/cndn-dstr-dtbs/index-fr.aspx
11.5.1.c Nombre de personnes évacuées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ⁽⁴⁾	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2015	44	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/ct/strcs/cndn-dstr-dtbs/index-fr.aspx
11.5.2 Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial, dommages causés aux infrastructures essentielles et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes	dollars canadiens (\$ CAN)	2005-2014	410 millions de dollars	1970-1994	54 millions de dollars	Sécurité publique Canada	Accords d'aide financière en cas de catastrophe	https://www.securitepublique.gc.ca/ct/mngnc-mngmnt/cv-dsstr/dsstr-fncl-ssstnc-rmngnts/index-fr.aspx
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets								
11.6.1 IND Quantité totale de déchets envoyés aux fins d'élimination par l'entremise de l'industrie de la gestion des déchets ⁽⁵⁾	Tonnes	2014	25 103 034	2012	24 681 474	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0041	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a267ban-fr?reint=ange&id=1530041&lang=fr&att=&ttByVal=1&pt=1&p2=50&tabM=odewdataTable&cjid=0
11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants	microgrammes par mètre cube	2014	7,7	2013	7,4	Environnement et Changement climatique Canada ⁽⁶⁾	Concentrations ambiantes de particules fines	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-emissionnement/qualite-air/concentrationsambiantes-particules-fines.html
11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux								
11.b.1 IND Le Canada a-t-il adopté et mis en œuvre une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)? ⁽⁷⁾	OUI/NON	2018	NON	Sécurité publique Canada		

Légende :

... n'ayant pas lieu de figurer

IND Indicateur indirect

Notes :

(1) Un logement inadéquat est un ménage considéré comme ayant des besoins impérieux en matière de logement, à savoir un ménage dont le logement est considéré inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable, et dont le niveau de revenu est insuffisant pour permettre de payer les frais de logement d'un logement approprié et adéquat dans sa communauté.

(2) Croissance de la zone bâtie dans les régions métropolitaines de recensement du Canada (i.e. zone habitée) des 33 plus grandes villes du Canada), divisée par le rapport de changement de la population de la zone habitée de la région métropolitaine de recensement (1991-2001; 2001-2011).

(3) Il s'agit d'un sous-indicateur de substitution. Le sous-indicateur mondial des Nations Unies vise à mesurer le « nombre de personnes disparues lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ».

(4) Il s'agit d'un sous-indicateur de substitution. Le sous-indicateur mondial des Nations Unies vise à mesurer le « nombre de personnes directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ».

(5) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur la « proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville ».

(6) La concentration annuelle moyenne concerne le Canada et n'est pas pondérée par la population. Le réseau de surveillance atmosphérique est principalement urbain et les résultats sont une approximation raisonnablement bonne pour l'indicateur actuel. Compte tenu de la variation d'année en année de la concentration moyenne, les différences par rapport aux années précédentes ne doivent pas être interprétées comme des améliorations ou des détériorations.

(7) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ».

Source : Statistique Canada

ODD 12

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles								
12.2.2.IND Consommation directe et indirecte d'énergie et d'eau des ménages ⁽¹⁾⁽²⁾	8 sous-indicateurs							
12.2.2.a.IND Consommation (directe) d'énergie des ménages	Térajoules	2015	2 798 362	2014	2 856 831	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0113	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retrLang=fr&id=1530113&tabMod=ataTable&p1=1&p2=1&srchLan=1&pattern=household+energy+use
12.2.2.b.IND Consommation (directe) d'énergie des ménages, par habitant	Gigajoules	2015	78,1	2014	80,4	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0113	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retrLang=fr&id=1530113&tabMod=ataTable&p1=1&p2=1&srchLan=1&pattern=household+energy+use
12.2.2.c.IND Dépenses personnelles (ménages) liées à la consommation (directe et indirecte) d'énergie	Térajoules	2014	5 216 046	2013	5 183 227	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0129	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retrLang=fr&id=1530129&tabMod=ataTable&p1=1&p2=1&srchLan=1&pattern=personal+expenditure+water+use
12.2.2.d.IND Dépenses personnelles (ménages) liées à la consommation (directe et indirecte) d'énergie par habitant	Gigajoules	2014	146,8	2013	147,5	Statistique Canada		
12.2.2.e.IND Utilisation (directe) d'eau par les ménages	mètres cubes x 1 000	2013	3 239 158	2011	3 506 234	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0116	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retrLang=fr&id=1530116&pattern=ks1&Val=1&p1=1&p2=1&tabMod=dataTable&csid=
12.2.2.f.IND Utilisation (directe) d'eau par les ménages, par habitant	mètres cubes	2013	92,1	2011	102,1	Statistique Canada		
12.2.2.g.IND Dépenses personnelles (ménages) liées à l'utilisation (directe et indirecte) de l'eau	mètres cubes x 1 000	2013	19 939 314	2011	18 999 717	Statistique Canada	Tableau CANSIM 153-0129	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retrLang=fr&id=1530129&tabMod=ataTable&p1=1&p2=1&srchLan=1&pattern=personal+expenditure+water+use
12.2.2.h.IND Dépenses personnelles (ménages) liées à l'utilisation (directe et indirecte) de l'eau par habitant	mètres cubes	2013	567,2	2011	553,2	Statistique Canada		
12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement								
12.4.1.IND Le Canada respecte-t-il ses engagements et ses obligations à l'égard de la transmission des renseignements, conformément aux modalités des accords internationaux sur les déchets dangereux et les autres produits chimiques? ⁽¹⁾	OUI / NON	2017	OUI	Environnement et Changement climatique Canada	Règlement sur la gestion des déchets dangereux dans le cadre des opérations gouvernementales	https://www.ec.gc.ca/cepa/cepa/default.asp?lang=fr&n=211AFAEC-1

Légende :

... n'ayant pas lieu de figurer

IND Indicateur indirect

Notes :

(1) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur la « Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB ».

(2) Le Canada ne calcule pas la consommation intérieure de matières.

(3) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord ».

Source : Statistique Canada

ODD 13

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat								
13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	3 sous-indicateurs							
13.1.1.a Nombre de personnes décédées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2015	0,0085	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/fr/srscs/cndn-dsstr-dtbs/index-fr.aspx
13.1.1.IND.b Nombre de personnes blessées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ⁽²⁾	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2015	0,016	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/fr/srscs/cndn-dsstr-dtbs/index-fr.aspx
13.1.1.IND.c Nombre de personnes évacuées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ⁽³⁾	Taux (pour 100 000), annuel	2005-2015	44	Sécurité publique Canada	Base de données canadienne sur les catastrophes	https://www.securitepublique.gc.ca/fr/srscs/cndn-dsstr-dtbs/index-fr.aspx
13.1.2 IND Le Canada a-t-il adopté et mis en œuvre une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)? ⁽⁴⁾	OUI/NON	2018	NON	Sécurité publique Canada		

Légende :

... n'ayant pas lieu de figurer
IND Indicateur indirect

Notes :

- (1) Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à menée à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.
- (2) Il s'agit d'un sous-indicateur de substitution. Le sous-indicateur mondial des Nations Unies vise à mesurer le « nombre de personnes disparues lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ».
- (3) Il s'agit d'un sous-indicateur de substitution. Le sous-indicateur mondial des Nations Unies vise à mesurer le « nombre de personnes directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ».
- (4) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ».

Source : Statistique Canada

ODD 14

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illécite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques								
14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable	Pourcentage	2015	61	2014	58	Environnement et Changement climatique Canada ⁽¹⁾	État des principaux stocks de poissons	https://www.canada.ca/fr/environnement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etat-principaux-stocks-poissons.html
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles								
14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale	Pourcentage	2017	7,75	2016	0,96	Pêches et Océans Canada Environnement et Changement climatique Canada	Nouveaux refuges marins au large des côtes du Nunavut et de Terre-Neuve-et-Labrador Aires protégées au Canada	https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2017/12/nouveaux-refuges-marins-au-large-des-cotes-dunnavut-et-de-terre-neuve-et-labrador.html https://www.canada.ca/en/environnement-climat-change/services/environmental-indicators/protected-areas.html

Note :

[1] L'indicateur est la proportion des stocks de poissons qui sont en santé (au-dessus du « point de référence supérieur pour le stock », déterminé selon les objectifs des pêcheries en matière de productivité) par rapport à la quantité totale de stocks qu'on peut classer par état (p. ex. zone critique, zone de prudence et zone saine).

Source : Statistique Canada

ODD 15

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux								
15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	Pourcentage	2015	38	2010	38	Ressources naturelles Canada (RNC)	Numérateur : Évaluation des ressources forestières mondiales 2015 Dénominateur : Tableau sommaire de Statistique Canada pour les terres et les eaux douces, par province et territoire	http://www.fao.org/documents/card/fr/c/8202908-3990-4321-a2b4-a2e346dbf68c/ http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/phyv01-fra.htm
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial								
15.2.1 Progress vers la gestion durable des forêts	5 sous-indicateurs							
15.2.1.a Taux de variation nette des terres forestières	Pourcentage (par année)	2010-2015	0%	Ressources naturelles Canada (RNC)	Évaluation des ressources forestières mondiales 2015	http://www.fao.org/3/a-a181e.pdf
15.2.1.b Stocks de biomasse de surface en forêts ⁽¹⁾	tonnes/hectare	2010	98	2005	99	Ressources naturelles Canada (RNC)	Évaluation des ressources forestières mondiales 2015	http://www.fao.org/3/a-a181e.pdf
15.2.1.c Proportion des terres forestières situées à l'intérieur des aires protégées officiellement établies	Pourcentage	2000-2006	6,8	Ressources naturelles Canada (RNC)	Évaluation des ressources forestières mondiales 2015	http://www.fao.org/3/a-a181e.pdf
15.2.1.d Proportion des terres forestières assujetties à un plan d'aménagement forestier	Pourcentage	2010	59	Ressources naturelles Canada (RNC)	Évaluation des ressources forestières mondiales 2015	http://www.fao.org/3/a-a181e.pdf
15.2.1.e Terres forestières assujetties à un schéma de certification pour l'aménagement forestier faisant l'objet d'une vérification indépendante	Hectares	2016	167 797 442	2015	166 163 538	Ressources naturelles Canada (RNC)	Certification Canada - Statistiques canadiennes	http://certificationcanada.org/fr/statistiques/statistiques-canadiennes/
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction								
15.5.1 IND Indice des espèces canadiennes ⁽²⁾	Changement en pourcentage par rapport au niveau de référence de 1970 ⁽³⁾	2014	-10	2013	-9	Environnement et Changement climatique Canada	Indice des espèces canadiennes	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/indice-especes-canadiennes.html
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale								
15.6.1 IND Le Canada a-t-il établi des cadres législatifs, administratifs et stratégiques afin d'assurer le partage juste et équitable des bénéfices depuis l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des bénéfices engendrés par leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique (2010)? ⁽⁴⁾	OUI / NON	2017	NON	Environnement et Changement climatique Canada	Le Centre d'échange d'informations sur l'accès et le partage des avantages	https://absch.cbd.int/fr/research/nationalRecords?schema=measure
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires								
15.8.1 IND Le Canada a-t-il adopté des législations nationales pertinentes pour la prévention ou le contrôle des espèces exotiques envahissantes? ⁽⁵⁾	OUI / NON	2018	OUI	Environnement et Changement climatique Canada	Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes	http://publications.gc.ca/bitefra/9_642987/publication.html
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement								
15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes	2 sous-indicateurs							
15.a.1.a Aide publique au développement à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes ⁽⁶⁾	millions de dollars américains	2015	60 911 123	2014	44 016 478	OCDE ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	Statistiques de l'OCDE	http://stats.oecd.org/?lang=fr&SubSessionId=9a1b176c-8c8b-4fee-8f53-5eabaf2334e2&themetreeid=200
15.a.1.b Dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes ⁽⁹⁾	dollars canadiens (\$ CAN)	2016	1 477 000 000	2015	1 454 000 000	Statistique Canada ⁽¹⁰⁾	Tableau CANSIM 385-0041	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&cont=eng&table=3850041&patterns=8&9Val=1&0=1&02=50&tabMode=detail&table&csid
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement								
15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes	millions de dollars américains	2016	895 186	2015	1 928 266	OCDE ⁽¹¹⁾	Statistiques de l'OCDE	http://stats.oecd.org/?lang=fr&SubSessionId=9a1b176c-8c8b-4fee-8f53-5eabaf2334e2&themetreeid=200

Légende :
... n'ayant pas lieu de figurer
IND Indicateur indirect

Notes :

(1) Les rapports sur la biomasse s'appliquent seulement aux terres forestières aménagées du Canada, conformément aux rapports d'inventaire national des gaz à effet de serre que nous fournissons à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

(2) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur l'« Indice de la Liste rouge ».

(3) Le calcul est basé sur la variation proportionnelle de la population des espèces de vertébrés surveillées. Toutes les espèces sont pondérées de manière égale, de sorte qu'une espèce dont la population a doublé sera contrebalancée par une espèce qui a diminué de moitié. Un déclin à long terme par rapport au niveau de référence de 1970 semble être continu. Toutefois, des fluctuations à court terme ne devraient pas être interprétées comme une forte indication de récent changement environnemental.

(4) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices ».

(5) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur la « proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes ».

(6) Il s'agit de la proportion d'aide publique au développement que le Canada donne aux pays en développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.

(7) Des engagements en dollars américains courants sont pris concernant les projets qualifiés de principaux ou d'importants pour le marqueur de biodiversité, ce qui indique l'engagement total pour un projet qui intègre ces objectifs, et non le montant exact alloué à ceux-ci.

(8) Ces données ne concernent que l'aide publique au développement (APD) et non les dépenses publiques.

(9) Il s'agit de la somme des dépenses publiques que le Canada verse en conservation et en utilisation de la biodiversité et des écosystèmes au pays.

(10) Les données couvrent les administrations publiques consolidées.

(11) La norme du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne comprend pas de marqueur de politique pour faire le suivi des ressources allouées à l'aménagement forestier durable, à la conservation et à la reforestation. La catégorie de code-objet sur la foresterie a été utilisée pour cet indicateur.

Source : Statistique Canada

ODD 16

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source	Lien
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés								
16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	pour 100 000 habitants	2016	1,68	2015	1,7	Statistique Canada	Tableau CANSIM 253-0001	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a267?lang=fr&retrLang=fr&id=2530001&pattern=&csid=
16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Taux d'incidents pour 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus	2014	76	2004	106	Statistique Canada ⁽¹⁾	Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon le signalement à la police et le type d'infraction, 1999, 2004, 2009 et 2014	http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241/nb/nb109-fra.htm
16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale	Pourcentage	2014	52 % : tout à fait en sécurité 40 % : assez en sécurité	2009	90 % : tout à fait en sécurité ou plutôt en sécurité	Statistique Canada	Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014	http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2017001/article/54889-fra.htm
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants								
16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	2 sous-indicateurs							
16.2.2.a Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), code de violation 1525 : Code criminel du Canada	pour 100 000 habitants	2016	0,66	2015	0,67	Statistique Canada	Tableau CANSIM 252-0051	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a267?lang=fr&retrLang=fr&id=2520051&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=1&tabMode=dataTable&csid=
16.2.2.b Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), code de violation 6510 : Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	pour 100 000 habitants	2016	0,28	2015	0,25	Statistique Canada	Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)	http://www23.statcan.gc.ca/81/imdb/p2SV_f.n?Function=getSurvey&lang=fr&db=imdb&adm=8&dlc=2&SDS=3302
16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	Pourcentage de Canadiens âgés de 15 ans et plus	2014	800%	Statistique Canada ⁽²⁾		
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice								
16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	Pourcentage d'incidents de violence signalés à la police	2014	31	2009	31	Statistique Canada	Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon le signalement à la police et le type d'infraction, 1999, 2004, 2009 et 2014	http://www5.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241/nb/nb109-fra.htm
16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	Pourcentage	2015-2016	37,7	2014-2015	35	Statistique Canada ⁽³⁾	Tableau CANSIM 251-0005	http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a267?lang=fr&retrLang=fr&id=2510005&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=50&tabMode=dataTable&csid=
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux								
16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	Pourcentage	2016	98,3	2015	99,9	Statistique Canada ⁽⁴⁾	Comptes publics du Canada	https://www.tosc-cwpsc.gc.ca/cec-eeen/cec-pac/2017/vol2/s1/pubabpm-sd-bam-fra.html
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux								
16.10.2 IND Le Canada a-t-il adopté et mis en œuvre des garanties constitutionnelles, législatives ou stratégiques concernant l'accès du public à l'information? ⁽⁵⁾	OUI / NON	2017	OUI	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Loi sur l'accès à l'information	http://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/A-1/page-1.html
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement								
16.a.1 IND Les institutions nationales indépendantes du Canada en matière de droits de la personne se conforment-elles aux Principes de Paris? ⁽⁶⁾	OUI / NON	2018	OUI	L'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Sous-comité de l'agrément (SCA) de GANHRI	https://nhri.ohchr.org/EN/AboutUs/GANHRI/Agreement/Pages/default.aspx

Légende :
 ... n'ayant pas lieu de figurer
 s.o. sans objet
 IND Indicateur indirect

- Notes :
 (1) Cela comprend les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait.
 (2) Le calcul du pourcentage comprend tous les Canadiens âgés de 15 ans et plus. La violence sexuelle comprend les incidents qui sont survenus avant que la victime n'atteigne l'âge de 15 ans et seulement les actes qui ont été commis par un adulte.
 (3) Les sources suivantes ont été utilisées pour calculer les données liées à cet indicateur : le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), le Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour les adultes, tableau 251-0005 et 251-0006, et le Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour les jeunes contrevenants, tableau 251-0008.
 (4) Les données couvrent l'administration publique fédérale budgétaire.
 (5) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information ».
 (6) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur l'« Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris ».

Source : Statistique Canada

ODD 17

Indicateurs	Unité de mesure	Période de référence	Données les plus récentes	Période précédente	Données pour la période précédente	Fournisseur de données	Source
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes							
17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source							
	Pourcentage	2016	31,9	2015	32,1	Statistique Canada (1)	Tableau CANSIM 3
							Tableau CANSIM 3
							Tableau CANSIM 3
17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux							
	Pourcentage	2016	78,7	2015	78,2	Statistique Canada (1)	Tableau CANSIM 3
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés							
17.2.1 Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)							
17.2.1.a Montant net total de l'aide publique au développement, exprimé en proportion du revenu national brut (RNB) des donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE							
	Pourcentage	2016	0,26	2015	0,28	OCDE	Statistiques de l'
17.2.1.b Montant net total de l'aide publique au développement octroyé aux pays moins développés, exprimé en proportion du revenu national brut (RNB) des donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE							
	Pourcentage	2016	0,09	2015	0,10	OCDE	Statistiques de l'
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement							
17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Nord-Sud, en proportion du budget national total							
17.3.1.a Investissements directs étrangers (IDE) (2)							
	millions de dollars américains	2016	3 434	2015	-5 086	OCDE	Statistiques de l'
17.3.1.b Aide publique au développement (3)							
	millions de dollars américains	2016	3 930	2015	4 277	OCDE	Statistiques de l'
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés							
17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services							
	Ratio	2017	9,0	2016	10,0	Statistique Canada	
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation de technologies							
17.6.2 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion (4)							
	Pourcentage	2016	71,2	2015	72,1	Statistique Canada	Enquête sur les dé
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications							
17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet							
	Pourcentage	2016	91	2013	86	Statistique Canada	Enquête sociale g
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire							
17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)							
	Prix constants de 2015 en \$ US	2016	255 570 576	2015	283 975 228	OCDE	Statistiques de l'
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays							
17.18.2 IND Le Canada a-t-il une législation statistique nationale qui respecte les Principes fondamentaux de la statistique officielle? (5)							
	OUI / NON	2018	OUI	Statistique Canada	Loi sur la statis
17.18.3 IND Le Canada a-t-il un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre? (5)							
	OUI / NON	2018	OUI	Statistique Canada	Plan ministériel 2C
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement							
17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement							
	millions de dollars américains	2015	72,53	2014	22,99	OCDE	Statistiques de l'
17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %							
	2 sous-indicateurs						
17.19.2.a Le Canada a-t-il effectué au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années?							
	OUI / NON	2018	OUI	Statistique Canada	Programme du rec
17.19.2.b Est-ce que 100 % des naissances et 80 % des décès ont été enregistrés au Canada?							
	OUI / NON	2018	OUI	Statistique Canada	Statistique de l'état c données sur les décé

Légende :
 ... n'ayant pas lieu de figurer
 IND Indicateur indirect

Notes :

(1) Les données proviennent d'une totalisation personnalisée et couvrent les administrations publiques consolidées.

(2) Les données présentées correspondent au « montant total en dollars consacré à l'aide » et non « au montant total en dollars exprimé en proportion du budget du Canada ».

(3) Accès à Internet à la maison par une connexion téléphonique à haute vitesse ou par câble.

(4) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle ».

(5) Il s'agit d'un indicateur de substitution. L'indicateur mondial des Nations Unies porte sur le « nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement ».

Source : Statistique Canada